



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
28 è 29 di NUVEMBRE di u 2024**

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
28 et 29 NOVEMBRE 2024
1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée**



2^{da} SESSIONE URDINARIA DI U 2024
28 è 29 di NOVEMBRE DI U 2024
 2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE 2024
 28 et 29 NOVEMBRE 2024

SUNTA di u GHJOVI u 28 di NOVEMBRE di u 2024
SOMMAIRE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

Ouverture de la séance des questions orales à 11h12	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance	
<u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2024/O2/061 - I nosci anziani, a nostra primura, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	10
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	11
Droit de réponse Mme Marie-Claude BRANCA	14
Question n° 2024/O2/064 - Création d'un marché d'intérêt territorial en Corse, posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	14
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	15
Question n° 2024/O2/058 - Aide aux communes, posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	18
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif	19

<p>Question n° 2024/O2/059 - Le difficile essor de la filière Bois, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif</p>	<p>22</p> <p>23</p>
<p>Question n° 2024/O2/060 - À chì ne simu di i rilazioni marittimi trà Corsica è Sardegna ?, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »</p> <p>Réponse de Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse</p>	<p>26</p> <p>27</p>
<p>Question n° 2024/O2/054 - Édition littéraire en langue corse, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »</p> <p>Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine</p>	<p>30</p> <p>32</p>
<p>Question n° 2024/O2/065 - Utilisation des Fonds européens, posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »</p> <p>Réponse de Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive en charge des Affaires Européennes et Internationales</p>	<p>36</p> <p>38</p>
<p>Question n° 2024/O2/063 - Loi « Anti-AIRBNB et lutte contre la spéculation, posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »</p> <p>Réponse de Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse et de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse</p>	<p>41</p> <p>43</p> <p>45</p>
<p>Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance</p>	
<p>Question n° 2024/O2/056 - Travaux de sécurisation routiers à Angiolasca, posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</p>	<p>47</p> <p>48</p>
<p>Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance</p>	

Question n° 2024/O2/062 - Chì pulitica pà a lingua corsa ? posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in fronte »	49
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	52
Question n° 2024/O2/057 - Gestion des personnels et audit RH, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	55
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	57
Suspension de la séance à 13h22	
Ouverture de la séance publique à 15h25 Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance.	
Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI Appel nominal des conseillers	
Intervention de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	61
Intervention de M. le Président du Conseil exécutif de Corse	63
Allocution d'ouverture de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	64
Allocution d'ouverture de M. le Président du Conseil exécutif de Corse	67
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 313 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 24 d'ottobre di u 2024 Rapport n° 313 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 24 octobre 2024 Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	76
VOTE RAPPORT	76

<u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /</u> <u>AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u>	
Raportu n^u 300 : Analisi glubale di a messa in opera di u Pianu d'Assestu è di sviluppu durevule di a Corsica è messa in anda di a prucedura di revisione	
Rapport n^o 300 : Analyse globale de l'application du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et engagement de la procédure de révision Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	77
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n ^o 2024/O2/039) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	90
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : lecture de l'avis de la Chambre des Territoires et synthèse de l'avis du CESEC	93
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	97
M. Paul QUASTANA	100
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	102
M. Jean-Martin MONDOLONI	105
Mme Anne-Laure SANTUCCI	108
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	109
M. Georges MELA	111
M. Jean-Christophe ANGELINI	114
M. Pierre GHIONGA	120
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	121
M. Paul-Felix BENEDETTI	124
<i>18h35 Présidence assurée par Mme Nadine NIAGGIONI</i>	
<i>18h37 Présidence assurée par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS</i>	
Mme Nadine NIVAGGIONI	129
M. Jean BIANCUCCI	130
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	133

M. Xavier LACOMBE	137
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	139
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	142
Suspension de la séance à 20h00 / Reprise de la séance à 21h00	
Raportu n° 301 : Cumpusizione è stallazione di l'Assemblea di a Giuventù per a quarta mandatura 2024/2026	
Rapport n° 301 : Composition et installation de l'Assemblea di a Giuventù au titre de sa quatrième mandature 2024/2026	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	153
Prises de paroles :	
Mme Marie-Claude BRANCA	154
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	155
Mme Christelle COMBETTE	155
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	156
Mme Santa DUVAL	157
Examen et vote amendement	158
VOTE RAPPORT	158
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 291 : Rinuvimentu di a cunvenzione pè a mutualizzazione di servizii trà a Cullettività di Corsica è u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte per assicurà u mantenimentu di i materiali rutulanti	
Rapport n° 291 : Renouvellement de la convention de mutualisation de services entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse pour assurer la maintenance des véhicules d'incendie et de secours	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif	159
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	160
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	160

<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	160
Mme Véronique ARRIGHI	161
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	161
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	161
Mme Frédérique DENSARI	162
Désignations	162
VOTE	162
<u>CULTURA / CULTURE</u>	
Raportu n° 286 : Cunsentu di a cunvenzione 2024-2027 trà a Cullettività di Corsica, France Télévisions è u Statu	
Rapport n° 286 : Approbation de la convention 2024-2027 entre la Collectivité de Corse, la société nationale de programmes France Télévisions et l'État relative au développement de la chaîne Via Stella	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	163
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	167
Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis CESEC	167
Avis de la commission des finances et de la fiscalité, par M. Joseph SAVELLI, rapporteur	168
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Muriel FAGNI	168
M. Saveriu LUCIANI	170
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	172
En réponse pour le Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	173
VOTE RAPPORT	173
Suspension de la séance à 22h00 / Reprise de la séance à 22h30	

<p><u>ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /</u> <u>AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</u> (SUITE)</p>	
<p>Raportu n° 300 : Analisi glubale di a messa in opera di u Pianu d'Assestu è di sviluppu durevule di a Corsica è messa in anda di a prucedura di revisione</p>	
<p>Rapport n° 300 : Analyse globale de l'application du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et engagement de la procédure de révision</p>	
<p>(Suite discussion après réunion CDENATE)</p>	
<p>Amendement n° 1 déposée par le groupe « Un Soffiu Novu »</p>	
M. Jean Martin MONDOLONI présente l'amendement	174
Avis du Conseil exécutif	175
Vote amendement	175
<p>Amendement n° 2 déposé par le groupe « Core in Fronte »</p>	
Mme Serena BATTESTINI présente l'amendement	175
Avis du Conseil exécutif	175
Vote amendement	176
<p>Explications de vote :</p>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	176
M. Paul-Félix BENEDETTI	177
Mme Valérie BOZZI	178
M. Jean-Christophe ANGELINI	179
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	179
VOTE RAPPORT	181
<p>DEROGATION TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE</p>	
Vote	181
<p>Suspension de la séance à 22h50.</p>	

La séance des questions orales est ouverte à 11 h 12 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Care è cari cullegghi, s'è vo site pronti, emu da cumincià.

Dumandu à quelli chì ci stanu à sente è à i giornalisti di scusà ci, perchè chì emu avutu prima una cunferenza di stampa incù l'associi chì travaglianu à prò di a Regione di Valenzia, induve ci hè statu una catastroffa, cum'è a sapete. Ne ripareremu dopu.

Eppo dinò una cunferenza di stampa di u Presidente di l'Esecutivu incù u Prefettu, u Cardinale è a Merria d'Aiacciu di sicuru, per l'urrganisazione di a vinuta di u Papa.

Dunque simu à pena in ritardu, emu da cumincià.

Allora e dumande à bocca ùn anu micca da esse ind'è l'ordine ch'aviamu previstu, dunque pè piacè state à sente, è s'è veramente a persona ùn ci hè micca, passeremu à un'antra dumanda.

Dunque, emu da principià, s'ellu hè d'accordu, incù a dumanda à bocca di « Core in fronte », fatta da Marie-Claude BRANCA.

S'è vo site d'accordu ? Vi ringraziu per a vostra cumprensione.

È a riposta serà fatta da Bianca Fazi.

À ringrazià vi.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2024/O2/061 - I nosci anziani, a nostra primura, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Marie-Claude BRANCA

Madama a cunsigliera esecutiva in carica di a saluta.

Più d'un annu fà, ci semu tutti mubilizati pà mantena a maternità di Portivechju chì risicava di sarrà. Tandu aviamu tutti dittu chì ùn si pudia metta in priculu a vita di i donni è di i ziteddi. Incù a mubilizzazioni semu riisciuti à fà cambià a dicisioni di l'ARS è di u Statu è à mantena un arnese indispinsevuli pà a saluta di l'aghjenti di stu rughjonu.

Dapoi à qualchì mesa monda famiddi di u rughjonu di Portivechju-Bonifaziu si lagnani chì so anziani sò missi in priculu da a cattiva gistioni di l'urgenzi è da a mancanza di camari pà ricevali. Monda malati sò stati rinviati in casa. Certi esami ùn sò micca stati fatti. Iss'esami è una presa in carica seria avariani pussutu impidiscia a morti di certi anziani.

Ùn si tratta micca di suppusizioni senza fundamenti ma d'elementi precisi è di cartulari serii chì no pudemu prisintà.

A priurità hè stata data à altri sirvizia è cusì mancani i piazzu pà l'anziani chì so rinviati in casa. Ùn si pò ghjucà incù a so vita almenu di pinsà chì passata una certa età, ùn ci hè più bisognu di curà l'aghjenti. Par no tutti i viti contani hè par quissa chì à parè nosciu si devi rifletta à una vera ristrutturazioni di l'urgenzi è di u SAMU è à un veru sirviziù pà i parsoni anziani.

Sta situazione veni in parti da a scelta di i pulitichi è di l'ARS d'avè appughjatu a ripresa di a clinica incù un parsunali medicali privatu chì t'hà difficoltà à occupà si di i malati di l'urgenzi, piuttosto chì di rifletta à un offerta pubblica.

A noscia Cullittività ùn hà puteri in materia di saluta ma pudemu metta l'ARS è i pruprietari di a clinica di Portivechju dananzi à i so rispunsabilità. Pudemu purtà li à rifletta à a nicissità di crià una struttura pubblica forti gistita da un parsunali medicu di u sittori publicu incù una parti di i sirvizia versu Bonifaziu lachendu altri sirvizi à a clinica di Portivechju mittindu in opara una cullaborazioni trà sti dui strutturi.

Pà u rispettu di a saluta di tutti, ghjovani o anziani, ùn ci pudemu accuntintà di custattà a situazioni è cuntinuà à mandà i nosci cunduglianzi à i famiddi.

Madama a cunsigliera esecutiva, seti pronta à metta in andà una discussioni trà l'ARS, i prupriitari di a clinica di Portivechju è à noscia Cullittività par dà à l'aghjenti di u nosciu rughjonu a pussibilità di pudè curà si è pudè campà comu à meritini?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avete a parolla, Signora Cunsigliera esecutiva.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Cara cunsigliera, Cara Marie-Claude,

Oghje mi dumandate a presa in carica di l'urgenze à a Clinica di l'Uspidale, in Purtivechju.

Certains faits que vous nous rapportez sont tout à fait regrettables et particulièrement douloureux pour les familles. Je tiens ici à les assurer de mon soutien.

Vous proposez que je me rapproche de l'ARS et des propriétaires de la Clinique, mais également de l'hôpital de Bunifaziu afin de bâtir « une structure publique forte, gérée par des personnels médicaux avec un statut public », afin de mieux prendre en charge les personnes âgées, notamment aux urgences.

Les personnels qui y travaillent sont tout aussi formés et tout aussi dévoués que les personnels du secteur public ! Je tiens à les remercier de leur engagement au quotidien pour la prise en charge des patients.

Indépendamment de ces situations douloureuses qui nous touchent profondément, nous savons qu'il arrive aussi régulièrement que des personnes se présentent aux urgences, alors qu'elles ne relèvent pas toujours de ce service, parce qu'elles n'ont pas d'autres possibilités de prises en charge.

Concernant les personnes âgées, elles sont orientées vers les établissements de santé parfois pour des raisons ne présentant pas un caractère «

d'urgence » mais plutôt parce qu'elles ne peuvent pas être prise en charge à domicile, en proximité, ou suite à une situation dite « complexe » ne relevant pas d'une problématique uniquement médicale comme l'absence de l'infirmier(e) ou de l'aide-ménagère ... !

Je vous rappelle que la Collectivité de Corse porte depuis 2018 une politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, et travaille sur la prévention de la perte d'autonomie afin de retarder le plus longtemps possible les besoins de prise en charge sanitaire.

La situation que vous décrivez se retrouve partout ailleurs, en Corse, dans tous les services d'urgence, mais également au national !

Lorsque l'état de santé du patient se dégrade et qu'une présence et des soins quotidiens sont nécessaires, y compris ponctuellement, mais qu'ils ne relèvent pas d'une hospitalisation, les solutions en amont sont insuffisantes : manque de médecins généralistes libéraux, manque de prise en charge à domicile.

En aval, le service connaît le même problème que tous les services d'urgences, l'absence de solution en sortie d'hospitalisation, au sein d'établissements en soins médicaux et de réadaptation (ESMR) notamment.

D'ailleurs, l'EHPAD de Purtivechju pourrait, à titre d'exemple, solliciter auprès de la Collectivité et de l'ARS, la transformation d'un certain nombre de places d'hébergement permanent en hébergement temporaire (lits de répit).

En résumé, tout comme pour la maternité, la clinique de l'U Spidali, effectue une mission de service public. Les chiffres pour l'année 2024 s'élèvent à plus de 14 000 passages aux urgences au 15 octobre (1^{er} janvier au 15 octobre 2024), et l'équipe se compose d'un seul médecin en hiver et deux en été (dont un qui assure les urgences de 11h à 23h) !

Les problématiques que vous soulevez ne sont donc pas liées uniquement au statut de l'établissement de santé.

Pour connaître un peu la direction de la clinique, je pense qu'elle ne se serait pas opposée à la création d'une structure publique.

Je suis bien-sûr disponible pour participer, aux côtés des différents acteurs du territoire, à cette réflexion et pour faire le lien avec les services de l'ARS.

Toutefois, le « transfert », comme vous le proposez, des missions des urgences qui concernent les personnes âgées, de la Clinique vers l'hôpital public de Bunifaziu, ne permettra pas, je le crains, une prise en charge différente si on n'inverse pas la tendance actuelle car :

La réalité, c'est la raréfaction des ressources humaines chez les médecins. Dans le public, comme dans le privé ! C'est pour cela que nous encourageons les jeunes générations à s'engager vers ces métiers : nous les accompagnons dans leurs études pour favoriser leur installation ! Et c'est pour cela que nous voulons qu'on nous garantisse la mise en place du premier cycle de médecine à Corti ! D'ailleurs, hier, notre Député Michel Castellani a interrogé le ministre de l'Enseignement supérieur à ce sujet !

La réalité, c'est aussi un besoin de personnels paramédicaux et d'aides à domicile pour permettre à i nostri anziani « d'Invechjà bè in casa soia », le plus longtemps possible ! Nous n'ignorons pas les difficultés : nous accompagnons la revalorisation de leurs métiers, leur formation et leur professionnalisation.

La réalité, c'est que le système de santé connaît une crise sans précédent, et que nous avons besoin de toutes les structures de santé, publiques et privées, pour répondre en proximité aux besoins de la population !

Et vous le savez, nous nous sommes saisis de ce sujet pour bâtir un nouvel écosystème de santé pour la Corse autour du projet de CHU voté à l'unanimité par votre Assemblée il y a un an et où justement un partenariat public/privé est envisagé, que j'ai présenté aux ministres qui se sont succédé (4 pour l'instant)... et dont nous attendons toujours une réponse !!!

Nous voulons un nouveau modèle de santé adapté à nos spécificités, qui réponde en proximité aux besoins des Corses !

Et je le répète, je suis à disposition pour engager cette réflexion !

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Iè, 50 seconde !

Mme Marie-Claude BRANCA

Pensu chì pugnaremu di veda comu discuta, ma quandu parlavu di a ghjenti chì ùn erani micca ricevuti erani a ghjenti in situazioni d'urgenza è i rimandaiani in casa. Ùn era micca a ghjenti chì li mancaia un infermieru.

Eccu, vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora avà, a dumanda à bocca chì vene hà da esse fatta, s'ella hè pronta, da Paola Mosca è a risposta da Dumenicu Livrelli, Presidente di l'ODARC.

Question n° 2024/O2/064 - Création d'un marché d'intérêt territorial en Corse, posée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Monsieur le Président de l'ODARC,

Depuis le début de l'année 2024, l'ODARC a mené une étude de faisabilité pour la création d'un marché d'intérêt territorial (MIT) en Corse, avec le soutien technique du bureau d'études spécialisé « Soliance Alimentaire ».

Un Marché d'Intérêt Territorial est un dispositif structurant la production, la distribution et la consommation alimentaires à l'échelle locale. Son objectif est de favoriser les circuits courts, valoriser les produits locaux, et renforcer l'autonomie alimentaire en soutenant les acteurs locaux engagés dans une démarche durable et responsable.

Ce type de marché agit comme un réseau coordonné entre différents acteurs (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, etc.), facilitant la rencontre de l'offre et de la demande. La mise en place d'un MIT en Corse permettrait de dynamiser l'économie insulaire et de faciliter les échanges entre producteurs et acheteurs (grossistes, distributeurs ou encore restauration collective et privée) en intégrant les initiatives existantes et ainsi structurer un réseau et un maillage territorial cohérent.

La création d'un tel dispositif en Corse, dans un format à la fois physique et virtuel, offrirait donc une solution globale pour soutenir le développement économique, social et écologique insulaire, en s'appuyant sur nos ressources et en répondant aux enjeux de durabilité et de résilience.

En juillet dernier, une présentation de l'étude a été organisée devant des professionnels à u Viscuvatu, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Corse, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, Monsieur le Président de l'ODARC pourriez-vous nous faire part des grandes lignes de cette étude devant notre Assemblée ? Pourriez-vous également nous faire part de la façon dont les acteurs concernés ont accueilli ces données ? Enfin, pourriez-vous nous préciser quelles sont les étapes à venir en vue du projet de création du futur Marché d'Intérêt Territorial ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avete a parolla, o Sgiò Presidente !

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Madame la Conseillère,

La démarche de créer un Marché d'intérêt National en Corse a été initiée par l'ODARC en 2020 suite à la crise engendrée par le Covid.

En effet, au regard des nombreux défis que cette crise a soulevés, notamment en matière d'approvisionnement des denrées alimentaires, d'écoulement des produits locaux et de changement des modes de consommation, une cellule de réflexion avait été créée au sein de l'Office, intégrant des membres du Conseil d'Administration de l'ancienne majorité territoriale. L'opportunité de créer un MIN en Corse est vite apparue comme un projet potentiellement structurant et ayant vocation à répondre à des enjeux importants pour la Corse. C'était d'ailleurs un des éléments mis en avant dans le rapport d'activité de l'ODARC cette année-là.

En effet, la résilience du système alimentaire corse est un enjeu majeur.

Aujourd'hui, notre agriculture est fortement tournée vers le marché lucratif et saisonnier de la consommation touristique estivale. Cette orientation a

contribué à une faible autonomie de notre système alimentaire avec environ 4 % des besoins couverts par la production locale.

On constate également des prix de 14 % en moyenne plus élevés que sur le continent. De plus, on relève un taux de croissance de la population d'environ 1 % par an et des coûts liés à l'insularité qui sont estimés à plus de 11 % par an du chiffre d'affaires de 328 M€ dans le secteur du commerce de gros et de détail. Enfin, 43 % des exploitations corses font de la transformation fermière et 8 exploitations sur 10 commercialisent en circuits courts.

Face à ce constat, reconquérir le marché intérieur en incitant et facilitant une orientation nourricière répondant aux besoins de la population locale est un objectif majeur auquel ce projet de MIT peut répondre en partie.

En effet, en parallèle, il s'agit de l'articuler avec notre politique ambitieuse de développement d'une agriculture productive notamment dans les filières fruits et légumes, viande et lait qui se traduit, par exemple, par des taux d'intervention bonifiés pour ces secteurs allant jusqu'à 80 % dans le PSN Corse pour les petites exploitations maraîchères, des aides à l'implantation de cultures protéiques et par une augmentation de l'aide couplée ovine/caprine du premier pilier de la PAC.

Des sources de financement pour mener cette étude ont été recherchées dans le cadre des crédits de relance de l'Etat, sans succès...

Mais, ce projet a finalement pu avancer avec le recrutement d'un agent en CDD au sein de l'Office en 2023 afin de piloter une étude d'opportunité et de faisabilité, financée sur les crédits de fonctionnement de l'ODARC et conduite en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse.

Cette étude est aujourd'hui terminée.

Elle comprenait trois phases : une phase de diagnostic et de concertation des acteurs potentiels, une phase de calibrage technique et de réflexion sur les spécificités d'un Marché d'Intérêt Territorial Corse afin de répondre aux enjeux identifiés et une dernière phase de projections juridique et économique.

La première phase a fait apparaître des niveaux d'engagements différents selon les types d'acteurs. Les producteurs et les transformateurs ont été rapidement des alliés de ce projet, reconnaissant son intérêt et les opportunités qu'il pourrait leur apporter. Les GMS se sont montrées hésitantes mais ont néanmoins reconnu qu'un tel outil pourrait répondre à une demande

des consommateurs et faciliterait l'approvisionnement en local dès lors que les prix permettraient une certaine compétitivité avec les marchandises importées. Enfin, les transporteurs et les grossistes ont très peu répondu aux sollicitations ou se sont montrés plutôt opposés au projet.

La deuxième phase a permis de définir les contours du MIT Corse autour de quatre axes : un carreau physique des producteurs combiné à un carreau virtuel, un marché d'anticipation permettant une meilleure planification des productions agricoles en phase avec les besoins des transformateurs et des distributeurs, une organisation mutualisée pour répondre aux besoins de la restauration collective et chercher des opportunités à l'export et enfin, une marque MIT basée sur un cahier des charges assurant la traçabilité des produits corses transitant sur le site.

La troisième phase s'est attachée à calibrer le projet en partant du principe d'une construction progressive et réaliste, mais avec la perspective d'un développement physique plus ambitieux à moyen terme.

Début novembre, une rencontre avec le Président de la Semmaris, gestionnaire du MIN de Rungis, Monsieur Stéphane Layani a engagé nos travaux vers une nouvelle étape. En effet, la Semmaris s'est proposé d'analyser ce projet au regard de son expertise et de son expérience en la matière. Cet intérêt apporté à la création d'un MIT en Corse nous conforte dans la nécessité de poursuivre son développement. Ainsi, dès le retour de la Semmaris, l'ODARC conduira les compléments d'études nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

En conclusion, ce projet de MIT a, d'ores et déjà, réussi à créer un fort engouement et une importante mobilisation des acteurs locaux. Des défis restent bien évidemment à relever pour rendre ce projet le plus concret possible, mais l'accompagnement de la Semmaris est un signal très positif voire encourageant. Enfin, ce projet doit trouver un écho dans notre politique de développement des installations agricoles, de stimulation de la production, de mobilisation du foncier et d'orientation de la production vers la fonction nourricière de notre agriculture.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Allora avà, s'è vo site pronta, dò a parolla à Mme Mariotti è a risposta serà fatta da Julien Paolini.

Question n° 2024/O2/058 - Aide aux communes, posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif,

Les élus du bloc communal sont inquiets face aux perspectives financières qui se profilent et à la crainte de renoncer à leur programme d'investissements face aux possibles désengagements de l'Etat et de la CDC, leurs principaux partenaires financiers depuis la suppression des départements.

Leurs inquiétudes vis-à-vis de notre collectivité, vous le savez, sont de 3 ordres : le stock des demandes de subventions non traitées à ce jour, les problèmes de trésorerie liés aux retards de paiement, et l'impossibilité de se projeter et d'élaborer les budgets futurs sans visibilité sur ce que sera le nouveau règlement d'aides.

Si certaines communes disposent encore temporairement de la trésorerie nécessaire pour y faire front, les petites collectivités sont aujourd'hui dans une situation financière extrêmement critique.

Et ce ne sont pas, Monsieur le Conseiller exécutif, les interventions du Président Simeoni à la Chambre des territoires qui vont contribuer à clarifier la situation... Bien au contraire, puisque ses propos, peut-être mal interprétés, mais c'est tout l'objet de ma question, laissent craindre une année blanche pour 2025 et au-delà.

Les maires et présidents d'EPCI connaissent la complexité de l'équation budgétaire et nous savons que le contexte financier très préoccupant de notre collectivité nécessite de définir de nouvelles règles, ce sont les propos du Président Simeoni, le problème c'est : quelles sont ces nouvelles règles ?

Merci donc de clarifier la position et les objectifs de notre collectivité vis-à-vis du bloc communal sur le sort réservé aux demandes en instance, dont certaines datent de 2023 et au-delà, y compris les programmes contractualisés, sur la capacité de la CDC à honorer les paiements de subventions et sur la ligne directrice qui va guider les orientations stratégiques du nouveau règlement d'aides 2025-2029, en clair de confirmer aux élus si la situation budgétaire et financière de notre collectivité permettra d'honorer les engagements pris.

Merci de nous éviter le couplet sur le montant des aides inégalées de la CDC aux communes ; nous en avons déjà largement discuté.

Auriez-vous sous-estimé les crédits de paiement au budget ? C'est un peu notre crainte par rapport aux autorisations de programme.

Dans l'attente d'une réponse franche de votre part, nous vous rappelons que couper dans les investissements va fragiliser encore plus la situation déjà compliquée des entreprises corses face à la baisse de la commande publique et aux délais de paiement insupportables. Et n'oublions pas enfin le rôle majeur des communes et EPCI qui représentent plus ou moins 2/3 de l'investissement public.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous remercie. Il y a plusieurs questions en fait.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers de l'Assemblée de Corse,

Madame la conseillère,

Je prenais des notes en même temps que vous posiez votre question puisque certains éléments sont nouveaux par rapport à la question écrite, en tout cas ont été légèrement modifiés, mais ça me permettra d'y répondre.

Donc tout d'abord rappeler que, depuis son accession aux responsabilités, le Conseil exécutif a consacré le principe d'équité et de péréquation dans le soutien aux communes comme une priorité absolue. Ça s'est traduit notamment par des taux bonifiés d'intervention au bénéfice des petites communes que vous citez : des communes contraintes, celles des zones rurales, de l'intérieur et de montagnes, par exemple, au travers de la politique du Comité de massif.

Les zones urbaines, elles aussi, compte tenu de leur population importante et au regard de la dimension de leur projet structurant, ont été également fortement soutenues financièrement par notre collectivité à travers la mise en œuvre de dispositifs dédiés ; je pense par exemple à la charte urbaine.

Vous nous dites, Madame la conseillère, dans votre question, ce qui n'était pas à l'écrit d'ailleurs, de vous épargner le laïus sur les sommes importantes consacrées par notre collectivité de Corse au soutien des territoires.

Mais je crois que c'est quand même important, lorsqu'on arrive à la fin d'un dispositif... Je rappelle que ce dispositif d'aide aux communes, en tout cas le règlement d'aide qu'on connaît mieux sous l'appellation « dotation quinquennale », « dotation école », est arrivé à son terme le 31 octobre dernier, et qu'avant d'envisager de mettre en place un nouveau dispositif (vous nous en faites d'ailleurs souvent le reproche), il faut en tirer des enseignements. Parmi ces enseignements, il est utile de rappeler quand même certains chiffres.

Ces chiffres, ils sont parlants, je crois.

314 M€ ont été alloués au bloc communal sur ces cinq dernières années, donc depuis la mise en œuvre des différents règlements d'aide aux communes, sur la période 2020-2024 :

40 M€ au titre du comité de massif,

30 M€ au titre du règlement d'aide aux logements, « una casa per tutti », ce qui a permis la création de plus de 600 logements communaux,

167 M€ sur le règlement d'aide « territorii, pieve à paese vivu », c'est-à-dire dotation quinquennale/dotation école notamment, mais d'autres dispositifs également, comme le fonds de solidarité territorial, le fonds intempéries. Donc 160 M€ qui se déclinent en 66 M€ sur les travaux de voiries et d'aménagement, 38 M€ sur les bâtiments publics, 25 M€ sur la réhabilitation et la création d'écoles, 5 M€ dans le domaine de la gestion des déchets.

Au total, 4 000 opérations, depuis 5 ans, portées par le groupe communal et soutenues dans le cadre des règlements.

Donc oui, deux tiers des investissements publics dans les territoires ont été faits par les communes, mais avec un soutien sans précédent de la Collectivité de Corse, avec des taux d'intervention jusqu'à 80, voire 90 % dans certains territoires.

Est-ce que les communes auraient pu investir autant sans ce soutien massif ?

Je vais essayer de vous rassurer, et surtout de rassurer les maires et leurs conseillers municipaux.

Sur l'exercice 2024, le Conseil exécutif a octroyé une nouvelle fois 60 M€ au bénéfice des territoires. C'est à peu près le volume moyen observé sur les années précédentes.

Donc on a fait le choix de maintenir un très haut niveau de soutien au bloc communal, et donc, in fine, vous l'avez rappelé, au tissu entrepreneurial local, parce que souvent, les travaux réalisés sont réalisés par des entreprises du secteur géographique.

Un soutien fort, malgré les contraintes budgétaires, et cet effort, nous le maintiendrons en 2025.

Les demandes d'aide aux communes relatives à la dotation quinquennale et parvenues dans les délais (je rappelle les délais, c'était les demandes de subventions parvenues avant le 31 octobre 2024) pourront bénéficier d'un engagement de notre collectivité de Corse au titre de l'exercice budgétaire 2025, et bien sûr, au regard des arbitrages budgétaires que nous aurons à faire dans le cadre du budget primitif, c'est la moindre des choses, dans les prochains mois.

Cela concernait les subventions.

Concernant les demandes de paiement, la Collectivité de Corse honorera bien sûr l'ensemble des versements d'attente, afin de ne pas pénaliser les communes dont certaines connaissent en effet des difficultés en matière de trésorerie, et pas forcément que les petites communes d'ailleurs, et certaines petites communes, heureusement, se portent pour le mieux en matière de trésorerie en tout cas.

Eh non, l'année 2025 ne sera pas une année blanche. Je vais être clair là-dessus. Ce sera une année charnière, durant laquelle nous nous efforcerons de maintenir les niveaux d'investissement que nous avons réalisés sur les années précédentes, mais des incertitudes pèsent encore, notamment sur les décisions budgétaires de l'Etat, en matière par exemple de revalorisation de la dotation de continuité territoriale, que nos députés, je les salue, défendent avec ardeur à l'Assemblée nationale.

L'année 2025 sera également une année de transition, une année nécessaire pour élaborer un nouveau règlement d'aide au territoire, qui rentrera en vigueur début 2026 pour couvrir les prochaines mandatures municipales sur la période 2026-2031.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que des réunions de concertation régulières se tiennent régulièrement à la Chambre des Territoires. Nous avons

déjà eu l'occasion d'organiser trois réunions de travail avec le Bureau. On aura l'occasion de présenter les premiers travaux et d'en débattre dès la semaine prochaine en séance plénière de la Chambre des territoires, qui se réunira donc lundi prochain, le 2 décembre, je crois.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

A dumanda à bocca avà chì vene, hà da esse fatta, s'ella hè pronta, da Cathy Cognetti è ghjè dinò u Sgiò Paolini ch'hà da risponde.

Question n° 2024/O2/059 – **Le difficile essor de la filière Bois**, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Le difficile essor de la filière bois.

Je vous avais déjà interpellé en 2023 sur la politique forestière et la stratégie collective en faveur de la filière bois, une ressource naturelle dont notre île regorge et qui devrait nécessairement être un vecteur de développement pour notre économie.

La filière s'est organisée au niveau privé. On dénombre environ 200 entreprises et plus de 600 emplois.

La construction bois représente environ 2 % des parts de marchés du bâtiment dans l'île, alors qu'elle avoisine 11 % sur le continent. C'est bien peu, M. le Conseiller.

On assiste à un phénomène de sous-exploitation de la forêt corse et de sous-valorisation de ses produits, alors que la ressource est abondante et dans certains domaines, on dirait aussi qu'elle est de qualité ; et que la filière est amenée à constituer un potentiel important d'emplois qualifiés et valorisants.

Pourtant, on ne parvient pas à faire démarrer activement ce secteur. J'en veux pour preuve la dégradation de la situation d'une initiative privée sur mon territoire, à Castifao, concernant la production de granulés de bois 100 % fabriqués en corse.

L'entreprise, qui a actuellement été reprise, bien que soutenue dans son engagement écologique et local, risque elle-aussi d'être acculée, pourquoi pas, on peut l'imaginer, à un dépôt de bilan, ou du moins une sectorisation de son activité, par manque de matière première à transformer, à savoir les déchets de bois résineux non valorisable.

Cette situation est irrationnelle. On a un potentiel-ressource quasi inépuisable et on ne parvient pas à le valoriser. Pire, malgré les investissements réalisés, le secteur privé se heurte à une faiblesse de la ressource mobilisable.

Je partage avec vous cette inquiétude, j'en suis sûre, tout en vous demandant si notre collectivité a avancé sur la question de la filière bois, de sa structuration et de son essor.

J'espère que ma question sera suivie des faits et que nous ne serons pas dans un cas de bois morts.

Merci, M. le Conseiller.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. O Sgiò Paolini, à voi.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question.

On peut partager une partie du constat, mais seulement une partie.

Je rappelle qu'en réponse à l'effondrement de la filière bois qu'on a constaté, comme vous, et vous nous aviez déjà interpellé sur le sujet en 2023, un travail de concertation important a été mené pendant deux ans. Ça s'est traduit par diverses actions, je le rappelle : l'organisation des Assises de la Forêt du Bois, qui a mobilisé la participation bien sûr de l'écosystème Collectivité de Corse, ses agences, ses offices, les partenaires professionnels de la filière, ainsi que les élus, notamment ceux des communes forestières.

Ce processus a conduit à l'approbation en décembre 2023, d'ailleurs, en fin d'année : l'Assemblée de Corse a arrêté le programme forêt-bois de Corse,

qui ensuite a fait l'objet d'un arrêté par le ministre de l'Agriculture, en juillet 2024. Donc un programme forêt et bois qui est aujourd'hui pleinement opérationnel, validé par le Gouvernement.

Je rappelle, ce programme va s'échelonner sur une durée de cinq ans. Il a commencé en 2024, il se terminera en 2029. Il est décliné en cinq objectifs et 26 actions.

Je ne reviens pas sur les détails de ces cinq projets et 26 actions, mais je peux d'ores et déjà vous dire qu'il produit des effets notables. Je vais vous donner quelques chiffres qui en attestent. Des avancées notables en 2024, par exemple, on vendait en 2023, dans les forêts publiques, gérées par l'ONF, environ 7 000 m³ de bois.

Je vais vous donner les chiffres de 2024 : plus de 24 000 m³ de bois. Une augmentation de 320 % entre 2023 et 2024, ce qui a d'ailleurs permis une petite recette pour notre collectivité d'un montant d'environ 270 000 €. Ce n'est pas neutre... Ce n'est pas non plus... Ça ne va pas régler tous nos problèmes, mais ça y participe. Avec en corollaire aussi une augmentation du prix du bois, au bénéfice bien sûr des communes notamment, mais pas seulement.

Donc, une concurrence s'organise. Il y a des acteurs qui sont aujourd'hui en train de se développer, qui investissent dans cette filière, et c'est tant mieux.

Ça se traduit aussi par un soutien, notamment de l'ADEC, mais également de l'ODARC, pour que ces acteurs puissent se structurer, acheter des séchoirs, des scies, ou encore des camions pour développer leur activité.

Sur le volet uniquement de l'ADEC, 35 projets ont été soutenus pour un montant d'environ 1 M€.

En parallèle, bien sûr, améliorer les pistes forestières, dans le cadre de conventions avec les communes. On a aujourd'hui une quinzaine de conventions qui ont été signées avec des communes forestières qui n'ont pas les moyens d'entretenir les pistes forestières sur leur territoire, et donc la Collectivité de Corse, avec ses moyens, notamment les forestiers sapeurs, se substitue dans le cadre de conventions, à titre gratuit, pour permettre d'améliorer les pistes, et donc d'accéder à la ressource en bois. Je crois que c'était un point de blocage qui avait été identifié par l'ensemble des acteurs de la filière. 4 M€ ont été mobilisés pour cela.

On a ouvert une formation de bûcheronnage à Sartène, récemment.

Je rappelle également le soutien à la Société Corse Bois Energie, qui est aujourd'hui la seule société capable de consommer une quantité de bois énergie conséquente, sachant que les acteurs de la filière, notamment de la filière bois d'œuvre, ont besoin de cet exutoire pour le bois énergie.

En matière des instances, la commission territoriale de la forêt bois s'est réunie pour la première fois en 2024 ; elle ne s'était plus réunie depuis des années.

Le comité de l'observatoire des prix s'est réuni également en tout début de semaine dernière, lundi, et a réuni à la fois les exploitants forestiers, les acteurs de la filière, que ce soit celle du bois d'œuvre ou du bois énergie, l'ONF, la Collectivité de Corse, les représentants des communes forestières, les représentants de la Chambre des Territoires, pour échanger sur les manières de faciliter l'accès à la ressource. Cela passe, bien sûr, par des contrats d'approvisionnement.

On lancera en 2025 une expérimentation pour permettre une approche nouvelle sur les ventes de bois en favorisant le bois en bord de route. C'est-à-dire qu'on va lancer des marchés publics pour que les entreprises puissent répondre. Couper les bois, les déposer en bord de route et ensuite les acheteurs, que ce soit des acteurs du bois énergie, ou des acteurs du bois d'œuvres, ils pourront acheter le bois directement en bord de route, ce qui nous permettra aussi d'avoir une meilleure visibilité sur le coût de l'exploitation puisque souvent, beaucoup d'acteurs nous disent que c'est très difficile, au vu des contraintes de la Corse, pour exploiter le bois dans nos forêts.

Bien sûr, la poursuite de la certification Lignum Corsica, valorisant le bois local notamment dans les marchés publics, on l'a fait, on l'a fait à Pietrapola, on va le faire prochainement sur la pépinière.

Le financement des entreprises forestières, j'en ai parlé, avec la modernisation de leurs outils de production, scierie, séchoir, notamment dans le cadre des actions portées par l'ODARC.

Donc je terminerai en disant en conclusion qu'il y a des entreprises aujourd'hui qui innovent dans cette filière, qui investissent fortement ; il y en a d'autres malheureusement qui connaissent des difficultés. Cela fait partie de la vie des entreprises.

Nous devons continuer à nous adapter, adapter l'offre à la demande, en bois d'œuvre, en bois d'énergie, promouvoir les circuits courts, soutenir les professionnels dans leurs défis techniques et économiques.

Je crois que ce programme territorial pour la forêt et le bois de Corse a été à la fois ambitieux, il produit d'ores et déjà ses effets. Je vous donne rendez-vous l'année prochaine ou à une autre occasion, je pense que vous ne manquerez pas de m'interroger. En tout cas, nous espérons fortement que cette filière bois de Corse s'inscrive dans une dynamique nouvelle de relance durable, au service de nos territoires et notamment, bien sûr, des communes forestières.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Presidente.

Allora avà, a dumanda ch'hà da esse fatta, s'ellu hè d'accordu, s'elli sò d'accordi, quellu ch'hà da fà a dumanda è quellu ch'hà da risponde, da Véronique Pietri. È nurmalmente, hè Flora Mattei ch'hà da risponde.

Question n° 2024/O2/060 - À chè ne simu di i rilazioni marittimi trà Corsica è Sardegna ?, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu.

Signora Cunsigliera esecutiva in carica di i trasporti,

Torna una volta, una volta di più, una volta di troppu, i rilazioni marittimi trà Corsica è a Sardegna sò stati missi in periculi.

Sò pigliati oghje in ustaggi i Corsi è i Sardi.

Si pona sempri a quistioni di sapè comu ne semi ghjunti à una situazioni simili.

A Sardegna hè com'è a Corsica, è comu a ripittimi suventi, un tarritoriu di u Mediterraniu, un' isula suredda, incù a quali si pò sviluppà una leia ecunomica, suciali, culturali è pulitica forti.

S'aspittava dipoi u 2015, una nov'andatura chì avaria vultatu u spinu à sta dipendenza è st'assughjettimu chì eranu i punti caratteristichi di tanti mandaturi tradiziunali.

Par avali, pà u Mediterraniu è pà a Sardegna, s'hè vistu pocu è micca prugressu, particularmenti par i trasporti marittimi.

Ci sò vulsuti a riflissioni, l'azzioni è i pruposti di Core In Fronte par veda sti ultimi tempi l'asicutivu mova si un pocu.

Oghji, di pettu à issa nova è pessima situazioni chì metta in rilievu i rispunsabilità di a Cumpagnia cuncirnata (a Moby Lines) ma dinò u Righjoni di a Sardegna è a Culletività di Corsica, è vistu dinò chì pocu tempu fà eti scuntratu u vostru omologu sardu.

Vi dumandemi :

À chì ne semi di u rinforzu assicuratu di a linea Bunifaziu/Santa Teresa di Gallura?

À chì ne semi di l'apertura pruposta di a linea Pruprà Porto Torres ?

Quali sò i novi iniziativi, s'iddi ci sò, chè vo aveti da piglià incù a Sardegna ?

Vi ringraziu

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Cara cullega.

Avà hà da risponde a presidente di l'Uffiziu di i trasporti.

Mme Flora MATTEI

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

Cara cunsigliera, vi ringraziu per a vostra dumanda à bocca chì mi permette di fà un puntu di situazione nant'à a linea marittima trà Corsica è Sardegna.

Nouvelle avarie moteur sur le Giraglia entraînant l'interruption de la continuité transfrontalière entre la Corse et la Sardaigne.

Cet été déjà, sous marché libre, donc avec aucune obligation de la part du délégataire pour le transporteur pour mettre en place une solution alternative ; idem, il y a une semaine, donc sous DSP exclusive gérée par la Sardaigne sur le même navire avec un diagnostic sévère pour une remise en eau,

en plus des forts aléas météorologiques qui mettent la liaison à l'arrêt pendant plusieurs journées consécutives régulièrement.

Est-ce que l'on se satisfait de ce scénario à répétition ? Non ! Et jamais ! Surtout en ce qui concerne la sécurité de nos résidents et la mise en danger récurrente qu'ils peuvent éprouver sur cette ligne unique.

Est-ce que nous n'avons pas essayé de lancer par le passé des appels d'offre spécifiques au départ de Propriano vers Porto Torres ? Oui, cela a déjà été fait : appel d'offres resté infructueux faute d'opérateurs maritimes intéressés et zéro candidature déposée... Nous n'inventons rien.

Nos deux assemblées n'ont-elles pas délibéré, main dans la main, pour la création d'un GECT corso sarde avec un service partage entre la Corse et la Sardaigne, fret et passagers ? Oui, cela a été fait et ce même GECT a trouvé à s'échouer sur un écueil de lenteurs administratives côté État pour la validation finale entre Etats-membres.

Avons-nous une solution miracle pour nous extraire des limitations des flottes disponibles ? Pour nous extraire des limitations d'enceintes portuaires trop exigües ? Pour nous extraire également des directives européennes ou du joug d'un Etat-membre pour avaliser une signature transnationale ? Non, non, non et non !

Les choses ne sont pas si simples, pour cette DSP comme pour d'autres, dont une d'ailleurs qui a connu une issue favorable avant hier et approuvée par la Commission européenne trois années après avoir été préparée, et dont je vous parlerai volontiers.

Même si la volonté politique y est, et vous le savez, sinon je n'aurais pas à interférer pour la DSP sarde actuelle sur la seule ligne entre Bunifaziu et Santa Teresa, j'ai essayé de coordonner au mieux avec nos infrastructures et avec les gestionnaires de nos infrastructures pour pouvoir assurer une continuité, en tout cas un tuilage de continuité. Je ne rencontrerais pas non plus mon homologue sarde à l'Assessorato de la Sardaigne.

Donc, des deux côtés des Bouches de Bunifaziu, je vous rappelle la teneur de nos réunions que nous avons eues avec l'Exécutif sarde :

- 1/ En juillet dernier, vous m'interpelliez déjà avec Barbara Manca que j'ai reçue au Gran Palazzu d'Aiacciu, en juillet dernier, pour poser un bilan réaliste des dysfonctionnement récurrents de cette ligne maritime, mais aussi

les compagnies présentes lors de la saison estivale.

- 2/ rebelote la semaine dernière, nouvelle avarie donc du Giraglia et cette fois, aucun navire de remplacement, et pour cause, aucune compagnie disponible à cette période automnale pour passer la main... Nous nous sommes réunies une nouvelle fois avec le cabinet de la présidente Alessandra Todde et mon homologue, l'assessore Barbara Manca, pour évaluer les solutions à court terme. Comme vu avec la Moby quelques jours auparavant, une rotation avait été mise en place le samedi entre Ajaccio et Porto Torres. Ensuite un communiqué de presse de la Moby lines avait été publié pour montrer la continuité transfrontalière à partir de lundi, cette semaine, depuis Portivechju jusqu'à Golfo Aranci, et à partir du mois de mars le Libourne qui va pouvoir aller de Bunifaziu à Santa Teresa di Gallura avec un capacitaire plus important encore que le Giraglia.

Donc oui, mais il nous faut préparer la suite.

Préparer la suite, Mme Pietri, en conseil d'administration de l'Office des transports, la semaine dernière, je vous ai déjà répondu à cette question que vous me posiez devant les administrateurs de l'office, la même question que vous posez aujourd'hui devant les élus de l'Assemblée de corse.

Trois issues de court ou moyen termes que nous avons mis sur la table des discussions :

La première, déposer conjointement un projet maritime et un projet aérien sur lesquels nous avons déjà commencé à travailler, et c'était le cas lors de notre réunion en juillet dernier pour les alternatives maritimes et aériennes pour connecter nos deux îles dans le cadre du traité du Quirinal pour la coopération franco-italienne qui se réunira dans les mois qui viennent, nous l'espérons. Là encore, c'est à l'Etat de mener la danse.

Examiner la disponibilité de tous les opérateurs maritimes insulaires pour participer à ces appels d'offres que peut lancer la région sarde, qui est déterminée également.

J'ai reçu et rencontré, vous le savez, tous les opérateurs maritimes : ceux de la délégation de service publique corso-française, la Méridionale, Corsica Linea, mais également tous les autres, y compris la Corsica Ferries, y compris la Moby Lines pour voir quelles étaient les disponibilités éventuelles sous marché privé.

Enfin, une réunion de nos deux Présidents Todde et Simeoni est à l'agenda et cela dépasse largement le cadre purement diplomatique et protocolaire, afin de capitaliser et rendre opérationnel ce travail en commun...

Per compie, diceraghju « Una rilazione marittima nova è ripensata trà a Corsica è a Sardegna, pè a Corsica è pè a Sardegna. Iè, una di più, mà micca una di troppu » !

Vi ringraziu,

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi pè a vostra risposta.

Allora avà ci hà da essa una dumanda à bocca fatta, s'ellu hè d'accordu, da Saveriu Luciani. Serà Antonia Luciani ch'hà da risponde.

À ringrazià vi.

Question n° 2024/O2/054 - **Édition littéraire en langue corse**, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Saveriu LUCIANI

À ringrazià vi Madama a Presidente.

Prima vuleria fà un passu in daretu quantunque nantu à a situazione.

Per dì vi chì sta dumanda era privista dui mesi fà. Chì ci hè statu dopu d'ottobre a ministra chì ghjè ghjunta chì hè stata accurtata a nostra sessione, si face chì bon, casca à pena tardi cum'è quistione ma bon, a vogliu pone listessa. Dì vi dinò chì m'hè parsu à mè utule in u cuntestu attuale di pone la, perchè chì al di là di l'edizione in lingua corsa scritta, emu parechji capatoghji à trattà da quì à pocu.

Eccu. Je reviens à ma question initiale.

Mme la Conseillère exécutive,

Voici bientôt deux ans, nous adoptions à l'unanimité, via la délibération N° 22/165 AC de notre assemblée, un rapport d'orientation sur la politique linguistique.

Sans rappeler les grands axes du plan Lingua 2020, l'attente de la signature du Contrat de Plan État-Région 2021-2028 et celle de la convention Langue Corse avec le Recteur d'Académie et le Préfet pour poser les nouveaux enjeux et objectifs dévolus à la langue Corse, sa place et son rôle dans le système éducatif, le sujet dont nous souhaitons parler ici dépasse tout cela et parle simplement de la littérature corse.

Quand je dis « littérature corse », je ne fais pas référence à l'anthologie de Ghjacintu Yvia-Croce de 1932 où il y intégrait la langue française, le latin et l'italien. Je parle de littérature corse tout simplement.

Si plusieurs écrivains se distinguent dans notre pays dans le domaine de la littérature purement française, je n'ai pas besoin de les citer, vous les connaissez : le premier d'entre eux aujourd'hui, Jérôme Ferrari. Mais a priori, on reste sur une littérature qui est justement en langue française.

On a quelques ouvrages en prose ou en poésie en langue corse, mais objectivement, aujourd'hui, je le dis simplement, c'est résiduel.

Manifestement, si au cours de bientôt dix années de mandature nationaliste il y a lieu de constater des éléments positifs et parfois décisifs, tout au moins au plan de la symbolique, depuis quelques temps il est regrettable, je le dis simplement, de constater qu'il n'y pas d'impulsion significative, et on peut parler d'un tassement, voire même dans certains domaines d'une régression sur le plan des publications. Les chiffres sont là et il y a même des interviews de professionnels qui en attestent.

Le constat s'applique aussi à la problématique de l'élargissement du public, et par là même à l'absence d'une politique de soutien affirmée à la promotion des auteurs se risquant à la création en langue minorée.

Au moment où notre pays doit proclamer en direction de l'Etat, et je reviens à l'actualité, le droit linguistique fondamental, nous naviguons paradoxalement dans un contexte largement défavorable.

Sans rentrer dans le débat général qui devra nous occuper, espérons-le, très prochainement, et ainsi revenir à cette question prégnante de l'édition en langue corse et à son soutien institutionnel, force est de constater que, malgré l'existence d'une source de financement pour cette production, on peut considérer à bon droit que la littérature d'expression corse subit une atonie persistante : en l'état, elle ne peut aller qu'en s'aggravant, ceci d'autant plus qu'elle ne bénéficie d'aucun effort significatif d'accompagnement culturel de la part des institutions.

Avant de poser ma question, je vais citer un auteur, qui n'est pas corse, qui est français, qui est mauricien avec une origine bretonne, Jean-Marie Le Clezio, Prix Nobel, et qui disait dernièrement, dans un journal, « la langue française, ce n'est pas la langue des français, c'est la langue de toutes les personnes qui le parlent ».

Allora eiu, nanzu di pone a quistione, s'ella m'hè cuncessa, quantunque, bisognu chè sta mane, u corsu hè di più chè cusì pè noi. Hè di più chè cusì perchè chì, scrive pè noi oghje, oghje più chè eri forse, ghjè un attu di vita, un attu puliticu fundamentale.

Diceraghju cum'è a l'esciute di tundere, ci vole ch'elli creschi, è ancu fà lu multiplicà.

Donc, ma question sera donc double :

- Est-il possible de dresser un état objectif et lucide de l'édition littéraire en langue corse ?

- Quelles actions comptez-vous engager pour donner à connaître, à un large public, c'est un défi bien sûr, les ressources littéraires, linguistiques de notre langue et le potentiel créatif de ceux qui ont fait le pari et pris le risque de bâtir la dignité du corse en tant que langue littéraire, servant en cela, par engagement et fidélité, les objectifs du fameux *riacquistu* ?

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Dò subito a parolla à a Cunsigliera esecutiva, Antonia Luciani.

Mme Antonia LUCIANI

Vi ringraziu.

Caru Saveriu,

Concernant cette question qui est finalement à cheval entre la compétence lingua corsa è cultura, je vais plus particulièrement répondre sur ce qui concerne particulièrement la culture, pour vous dire que depuis 2017, qui est la date à laquelle nous avons adopté notre feuille de route sur la culture, évidemment, un certain nombre de dispositions ont été prévues en soutien à

l'édition littéraire en langue corse, en lien avec les orientations également en matière de sauvegarde et de promotion de la langue corse.

Quels avaient été, je dirais, les grands objectifs à l'époque ?

D'abord, un contexte où le lectorat de manière générale a tendance à s'affaiblir pour de multiples raisons, et a fortiori en langue corse.

Une édition corse qui est face à des enjeux économiques majeurs qui ne sont pas sans conséquence sur le plan culturel, et de ce fait, la question qui nous a animés était de savoir comment encourager les auteurs et les éditeurs à produire des textes en langue corse quand on sait que la commercialisation de leurs livres peut être limitée en termes de vente, mais aussi en termes de notoriété et de rayonnement.

Pour cela, on a mis en place un certain nombre de dispositifs et on a mené des actions en faveur de la filière du livre corse. Je parlerai par exemple du développement sur l'ensemble du territoire, notamment dans le rural, en tout cas d'un soutien à une réelle vie littéraire à travers l'émergence de propositions culturelles innovantes qui font une part belle au bilinguisme, ou en tout cas, la langue corse tient toute sa place. On peut citer un certain nombre de lieux associatifs ou de festivals littéraires qui ont émergé particulièrement depuis 2019, évidemment grâce au soutien de la Collectivité de Corse. En tout cas, c'était important pour nous de les encourager dans cette dynamique.

Donc, on peut penser notamment au laboratoire Orma Creazione à Campile, celui d'Artelibri à Lisula ainsi que les festivals Libri Mondì à Bastia et à Luri, celui d'Altaleghje à Santa Lucia di Tallà, celui de Musanostra à Lumiu ou celui de Racines de Ciel au Palais Fesch à Aiacciu, qui sont des festivals littéraires dans lesquels on retrouve une place importante qui est faite à la langue corse.

Pour nous, la totalité des subventions que nous accordons à la vie littéraire avoisine environ 450 000 € par an, ce qui représente quatre fois plus qu'en 2018.

Ensuite, un deuxième dispositif qui est celui de la création littéraire en langue corse et en langue française à travers l'organisation de résidences d'écriture. Nous avons mis en place à la médiathèque de Folelli une ambition qui est de créer una casa di scrivani corsi. Entre 2023 et 2024, six écrivains et écrivaines ont été accueillis en résidence sur place entre six semaines et deux mois, pour produire des textes en langue corse pour la moitié d'entre eux, ce qui est important pour nous.

Je pense par exemple au travail qui a été effectué par Stefanu Cesari pour écrire des textes poétiques, donc important pour nous.

D'autres initiatives de ce genre ont émergé, notamment des résidences d'un mois effectuées dans certains Ehpad, notamment l'Ehpad de Vicu avec Noël Casale et Stefanu Cesari. Également Marco Biancarelli qui a effectué une résidence à l'Animu à Portivechju.

Également, l'appui au rayonnement des auteurs en langue corse en dehors de nos frontières insulaires. Le financement de traduction de textes en langue corse en langue étrangère, ça a été le cas d'un certain nombre de recueils de poètes corses qui ont été traduits en catalan et qui ont été présentés notamment dans le cadre de la programmation d'Artemare, qui a une partie consacrée à la littérature et où il y a eu un moment d'échanges entre poètes catalans et poètes corses.

Vous dire également qu'on a reçu et qu'on est appuyé par l'association la Marelle à Marseille, qui est un partenaire important pour nous parce qu'ils ont l'habitude de mettre en place ces résidences d'auteurs puisqu'on a démarré avec Folelli, mais l'idée serait évidemment d'avoir d'autres lieux où nous pourrions organiser des résidences.

La formation de nouveaux talents, ce qui est aussi important pour nous, c'est-à-dire comment renouveler les écrivains prêts à s'impliquer en langue corse, bien sûr, mais plus particulièrement à destination de la jeunesse puisque c'est aussi un public privilégié pour nous. En 2022, nous avons mis en place un partenariat avec la classe prépa de Sartène beaux-arts, avec une série de master class pour inciter les étudiants à se confronter à la création de livres illustrés en langue corse pour la jeunesse.

Plus globalement, pour résumer, pour nous, comment cela se traduit ? Concrètement, par la sanctuarisation d'aides directes à la filière pour la publication d'ouvrages avec environ 200 000 € par an priorisé sur la publication d'ouvrages et avec un bonus de 10 % quand ces ouvrages sont effectués en langue corse

Également, on le fait en confortant la commande publique à travers plusieurs biais, notamment l'achat régulier de livres corses au sein des bibliothèques de la Collectivité de Corse, mais également au sein des bibliothèques municipales. Donc c'est un effort consenti par la Collectivité pour aider les communes, des villes principales et secondaires de l'île, en tout cas qui détiennent des bibliothèques, à pouvoir faire des achats réguliers d'ouvrages en langue Corse. Et également, donc nous avons notre propre politique d'achat dans nos médiathèques territoriales. Donc le tout pour environ 300 000 € par an.

Soutenir l'activité des librairies corses, également.

Enfin, l'activité de l'ensemble des bibliothèques à travers notre soutien à l'investissement, pour le coup, parce que ça fait aussi partie, je dirais, du système global. Donc hier, nous avons une réunion sur Santa Lucia di Tallà avec la médiathèque qui sera ouverte en tout début d'année, des investissements importants à Monaccia d'Auddè, à Pietrusedda.

Donc l'idée, c'est que petit à petit, on ait un réseau de bibliothèques et de médiathèques qui puissent continuer à faire la part belle à l'édition littéraire corse.

Enfin, important aussi pour nous, en termes de médiatisation et aussi de création de moments fédérateurs, l'organisation de prix littéraires, dont certains existent depuis des dizaines d'années, je ne pourrais pas tous les citer, mais notamment les prix à destination de la jeunesse, le prix des collégiens, le prix « Leghje è leghje » que nous avons d'ailleurs transformé en « Leghje è cumedie » permettant à des compagnies de proposer la mise en scène d'ouvrages en langue corse que les élèves apprennent en classe pour justement les emmener de la lecture en langue corse au spectacle vivant. Donc, on touche près de 11 000 élèves par an. Donc ça fait aussi partie d'une politique globale de la mise en lumière de cette création en langue corse qui va jusqu'à la mise en scène véritablement dans des théâtres et salles de spectacle de l'île.

La Collectivité, vous le savez, elle décerne également le prix des lecteurs de Corse avec une partie corsophone. En 2024, ce prix a été décerné à Jean-Michel Neri pour le recueil de nouvelles bilingues publié donc aux éditions « Omara ». Et enfin, celui qu'on ne présente plus, le prix du livre corse dont on a fêté cette année les 40 ans.

Vous dire également que cette politique, elle est faite en bonne intelligence. On a un travail régulier avec les professionnels de la filière, les acteurs, les auteurs, pour essayer évidemment de faire monter en puissance cette édition corse, évidemment aussi de la diversifier. Sachez qu'il y a de petites maisons d'édition également qui naissent, les éditions Spondi de Norbert Paganelli, « Un puntu è basta », et d'autres.

Néanmoins, là où je partage une partie de votre question, c'est qu'effectivement, ces maisons d'édition sont souvent tenues par des petites maisons d'édition ou des petites associations et que donc, ce tissu reste fragile. C'est la raison pour laquelle nous continuerons évidemment dans les années à venir à les soutenir encore plus fortement que ce que nous avons pu faire jusque-là. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi Signora cunsigliera esecutiva.

Mi parmettu di dì chì ci hè statu un bellu salottu di l'editori da u 16 à u 17 di nuvembre. L'editori corsi hein in Parigi, sustenutu dinò da a nostra Cullettività.

Ghjè impurtantissimu perchè chì veramente ci eranu tutte e case d'edizione.

Eccu. Allora, avà, s'è ripigliu u mo filu, s'è un l'aghju micca persu, nurmalamente ci hè una dumanda ch'hà da esse fatta da Avanzemu nantu à l'usu di i fondi Europei. Allora ghjè una dumanda chì era prevista in settesima pusizione.

A risposta hà da esse fatta da Mma Flora MATTEI.

Allora Avanzemu, site voi ? Avete a parolla.

Question n° 2024/O2/065 - Utilisation des Fonds européens, posée par Mme Vanina Le Bomin au nom du groupe « Avanzemu ».

Mme Vanina LE BOMIN

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Madame la Conseillère exécutive, les fonds européens visent à soutenir le développement des régions, que ce soit dans le cadre du rattrapage d'un retard structurel, d'un soutien aux activités économiques, du renforcement de la cohésion sociale, de projets spécifiques de croissance sur un territoire, la liste des opportunités offertes est encore longue.

Pour la Corse, toutes enveloppes confondues, ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros qui sont accessibles à l'occasion de chaque programmation.

Dans une période où les finances de l'Etat, comme celles de la Collectivité de Corse, sont limitées, ces opportunités en matière de financements sont bienvenues. Nous pouvons même dire qu'elles sont nécessaires et tout le monde ici en a, semble-t-il, saisi l'importance.

L'accès aux fonds européens présente néanmoins certaines contraintes difficilement surmontables pour la plupart des acteurs socio-économiques insulaires. L'ingénierie de montage, de gestion et de suivi des dossiers manque cruellement à ces « petits » porteurs, notamment nos TPE et PME. Malgré le statut de chef de file de la Collectivité de Corse sur certaines enveloppes, mais aussi d'organisme instructeur pour la plupart des fonds, la mobilisation des financements est plus complexe qu'il n'y paraît.

Par ailleurs, la consommation de ces enveloppes par notre région est, selon les informations dont nous disposons, très en deçà des objectifs d'optimisation d'utilisation de la ressource financière. Il est acquis que, factuellement, la consommation des crédits d'une programmation se poursuit sur la période de la suivante, par exemple les crédits des programmations 2014-2020 ont continué à être consommés au-delà de l'exercice 2022. Cela vient, de fait, limiter considérablement la consommation des crédits des programmations 2021-2027 en début de période. Encore faut-il rattraper par la suite ces retards induits à l'allumage.

A l'heure où les besoins de notre territoire sont toujours plus importants dans tous les domaines, où le denier public vient à manquer, où les enjeux sociaux, sociétaux et économiques sont toujours plus forts, nous ne pouvons pas nous permettre de passer à côté de la moindre opportunité.

Madame la Conseillère exécutive, nous souhaitons, comme vous, le développement de ce pays et sommes inquiets quant à l'accès à ces financements et la capacité à les consommer de manière optimale.

Quel est, actuellement, le niveau réel de consommation de notre territoire sur les principales programmations 2021-2027 (FSE-FEDER, FEADER...) ? Courrons-nous un risque de dégagement d'office sur certaines d'entre-elles ?

Comment envisagez-vous, d'optimiser l'appui et l'ingénierie au montage, à la gestion et au suivi des dossiers afin d'augmenter la quantité de projets du territoire en mesure de mobiliser des fonds européens ?

À ce sujet et à titre d'exemple, j'attire votre attention, Madame la Conseillère, sur la motion présentée par le CESEC portant à notre connaissance les difficultés rencontrées par la « Scopà prova », toujours dans l'attente du versement des fonds obtenus.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, vi passu a parolla, Madama a Cunsigliera in carica di i fondi europei.

Mme Flora MATTEI

Merci de votre question qui me permet de faire un tour d'horizon sur l'utilisation des fonds européens, bien en amont de la présentation que je ferai demain de notre rapport sur la coopération européenne territoriale devant cette Assemblée.

Les fonds européens représentent depuis plusieurs décennies une des politiques emblématiques de l'Union européenne. Elle constitue une composante centrale du soutien à l'investissement public dans toutes les régions européennes et dans tous les territoires. Elle est une politique indispensable pour permettre à la Corse, territoire de contrastes et de spécificités, de soutenir un développement économique, social et l'aménagement durable de notre territoire.

Toutefois, comme vous le soulignez justement, les modalités de mise en œuvre et de gestion de ces fonds européens sont devenues lourdes et plus complexes à chaque nouvelle programmation.

Une évolution radicale de ces modalités est indispensable pour garantir à cette politique son efficacité, mais surtout son efficience dans un contexte budgétaire contraint qui risque de devenir de plus en plus serré.

Cette évolution est donc indispensable afin de permettre à l'ensemble de nos porteurs de projets d'en bénéficier utilement.

Malgré ce cadre contraint, la Collectivité de Corse a été en mesure de rattraper son retard et de consommer l'intégralité des crédits prévus au titre des Fonds européens 14-20. Je me rappelle de forts doutes d'ailleurs exprimés dans ce même hémicycle, il y a 2 ans, sur des dégagements d'office qui pouvaient être envisagés et pourtant aujourd'hui, nous avons atteint nos objectifs et la consommation est maximisée.

L'année 2024 a été particulièrement difficile parce que nous avons eu à superposer 3 exercices pour les programmations européennes. Premier exercice, la clôture des FEDER 14-20. 115 M€ intégralement consommés. Pour rappel, 242 projets programmés dans les domaines stratégiques pour la Corse, la recherche, l'innovation, la compétitivité des entreprises, la transition énergétique, l'aménagement urbain et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Premier exercice.

Deuxième exercice, la clôture des REACT, les fonds de relance post-COVID. Ces fonds-là, on aura le dernier appel de fonds de la part de la Commission européenne qui se tiendra début décembre. Nous sommes donc dans une bonne situation pour pouvoir les consommer.

Mais également, troisième volet de cet exercice particulièrement compliqué, en simultané du coup avec les équipes que nous connaissons qui sont limitées au sein de la Collectivité de Corse, une programmation 21-27, 113 M€ pour les FEDER.

Je voudrais revenir quelques minutes sur le desserrement du calendrier de clôture que j'ai pu piloter, que j'ai pu négocier et que j'ai pu arracher au niveau national auprès des institutions européennes via la Commission déléguée Europe de régions de France que je préside, accompagné par Renaud Muselier et Carole Delga, respectivement vice-président et président de l'Association de régions de France que je salue au passage.

Merci aussi à la forte mobilisation de nos services qui ont été réactifs, qui ont été au travail et au rendez-vous surtout, pour la consommation de nos fonds.

Merci aux DGA sectoriels, aux agences, aux offices de la Collectivité que je souhaitais mettre en avant et en valeur pour leur efficacité sur ce dossier-là.

Si l'on peut se satisfaire des résultats pour la programmation en cours de clôture, je vous rejoins, la Collectivité de Corse rencontre effectivement, comme certaines régions, notamment les régions d'outre-mer, des difficultés dans l'atteinte des objectifs pour cette fin d'année. Près de 10 % en décembre 2024 seront programmés lors de notre comité de programmation territoriale qui se tiendra début décembre, avec des dossiers stratégiques, oui, dans le domaine du numérique, de l'économie sociale et solidaire, de la rénovation énergétique, des logements sociaux et de la rénovation de l'éclairage public. Mais ce n'est pas nouveau. Les programmations précédentes étaient typologiquement les mêmes. Les débuts de programmation sont toujours poussifs, au milieu de programmation, un flottement et puis une montée en charge progressive.

La difficulté sur le 21-27 réside dans les seuils de dégagement d'office qui ont pratiquement doublé par rapport aux programmations passées. En clair, on nous demande de consommer 2 fois plus en 2 fois moins de temps, sans tenir compte des coupures actuelles des fonds étatiques, fonds de transition verte, fonds quelconque de la part de l'État où justement, il y a des milliards d'économies à réaliser.

Ces fonds étatiques apparaissent comme cofinancement, les porteurs de projets n'ayant plus cette part de cofinancement, plus de difficultés du coup à solliciter et à essayer de mobiliser des fonds européens. Premier problème.

Sans tenir compte non plus des retards pris par l'État pour donner des signaux qui passent au vert sur, par exemple, les régimes d'aides d'État. On dépend aussi de la décision et des différents arbitrages de l'État sur certains régimes d'aides.

Enfin, l'impérieuse nécessité que la Collectivité de Corse a pour nos services de sécuriser la programmation des dossiers et éviter tout ordre de reversement auprès de la Commission européenne que l'on aurait pu avoir mais que l'on n'a pas eu.

Dans un contexte donc de crise économique, bien sûr, les fonds européens sont plus que jamais le vecteur essentiel de la solidarité territoriale.

Afin d'optimiser l'utilisation des fonds européens pour la programmation 2014-2020, la Collectivité de Corse a développé de nouveaux outils au service des acteurs en renforçant notamment sa présence dans les territoires. C'est la première fois qu'aujourd'hui on a des permanences dans les territoires pour informer sur les fonds européens.

La proximité des acteurs, vous en parliez, elle est fondamentale, s'ils n'ont pas l'information, ils ne peuvent pas aller solliciter des aides. Mais on a aussi employé et déployé d'ailleurs auprès des villes, des instruments territorialisés intégrés, avec une concertation préalable de chaque territoire pour l'un, accompagnant donc les différents projets de mobilité dont Portivechju sera bénéficiaire direct.

La montée en puissance va donc se faire. Je vous donne un exemple : le bloc recherche et innovation, c'est programmé pour le premier trimestre 2025 et en une fois, on va consommer l'intégralité du montant dédié à ce vecteur.

De plus, on a été lauréat d'une aide spécifique pour pouvoir renforcer les capacités administratives de nos équipes. Vous parliez d'ingénierie en montage de projets, oui, mais quand on n'a pas forcément les personnels pour accompagner les porteurs de projets, c'est compliqué. L'organisation de la coopération et du développement économique a organisé donc un concours, la Collectivité de Corse a été la seule collectivité à répondre et à être retenue dans ce cadre-là pour pouvoir donner une aide administrative complémentaire sur l'ingénierie des projets.

Attention, il convient aussi de préciser que l'État insiste sur la faible consommation actuelle de toutes les régions de France dans un seul et unique but, de récupérer ces fonds destinés à la politique de cohésion pour les réaffecter à Bercy, toujours dans la perspective de faire des économies et de rassembler ces milliards d'euros qu'il faut encore mettre pour pouvoir injecter dans les politiques publiques de l'État.

Nous ne doutons pas que votre question vise à encourager les services de notre Collectivité à monter en charge et à conserver le financement en autorité de gestion, en Collectivité de Corse au plus proche de nos politiques publiques, parce qu'au-delà de la mise en œuvre des programmes européens actuels, chacun à notre niveau exécutif et avec nos différentes casquettes dans cet hémicycle, nous nous mobilisons auprès des instances nationales et communautaires pour la négociation de la politique de cohésion après 2027, car la prise en compte de l'insularité de nos spécificités ne se fera pas sans nous. Et vous le savez, dans ce contexte budgétaire européen particulièrement contraint, avec la sécurité qui commence à être une priorité pour tous les États membres, la militarisation, qui prennent des perspectives toutes nouvelles depuis les dernières élections aux États-Unis. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Madame la Conseillère. Nous allons maintenant passer à la question suivante, si les personnes sont prêtes.

Question n° 2024/O2/063 - Loi « Anti-Airbnb et lutte contre la spéculation », posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

M. Don-Joseph LUCCIONI

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame et Monsieur la Conseillère et le Conseiller exécutifs, le 7 novembre dernier, le Parlement a adopté définitivement la proposition de loi dite "anti Airbnb" visant à réguler l'activité des meublés de tourisme à l'échelle locale.

Ce texte de loi propose, entre autres, d'offrir de nouveaux outils de contrôle aux maires. Ainsi, les communes pourront, "*sur délibération motivée*", abaisser le nombre maximal de jours de location touristique des résidences principales à 90 jours (contre 120 aujourd'hui).

Elles pourront également fixer des quotas d'autorisation de meublés de tourisme, dans certains secteurs, et délimiter dans leur plan local d'urbanisme des zones réservées à la construction de résidences principales.

Il est également question d'étendre aux locations touristiques les obligations relatives à la fourniture de Diagnostic de Performance Energétique (DPE) des logements à l'année, en interdisant là aussi les passoires thermiques à terme.

Enfin, le texte propose une fiscalité des meublés de tourisme moins favorable, avec une baisse des taux d'abattement sur l'impôt sur le revenu en 2025.

La forte hausse de la mise en location touristique des nombreuses résidences secondaires en Corse, non déclarée, est une problématique que le Conseil exécutif de Corse traite depuis de nombreuses années, sans pour autant avoir les outils législatifs ou règlementaires adéquats.

Ce phénomène, nous le connaissons bien, il accroît la hausse des prix de l'immobilier et du foncier en Corse et percute les activités touristiques marchandes insulaires.

Madame la Conseillère en charge du tourisme, en collaboration avec le Président de l'ADEC, ont organisé plusieurs réunions de concertation sur le thème avec les différents acteurs et socio-professionnels du tourisme et de l'immobilier.

En parallèle, plusieurs communes ou communautés de communes de Corse, Bastia ou encore 11 communes du Capi Corsu et bien d'autres encore, n'ont pas attendu cette loi pour agir ; celle-ci viendra sécuriser juridiquement et compléter leur dispositif mis en place ou à venir.

Ainsi, pourriez-vous informer notre Assemblée des conclusions des différentes réunions de concertation menées par l'Exécutif sur ce thème ainsi que des actions qui pourraient être envisagées pour limiter les dérives du système, tout en luttant contre les ravages de la spéculation foncière et immobilière qui frappent notre pays ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, a presidente di l'ATC, avete a parolla.

Mme Angèle BASTIANI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller, je vous remercie pour cette question d'actualité qui vient après l'adoption du 7 novembre dernier par le Parlement, de cette loi qui a été appelée par les médias « la loi contre le Airbnb ».

En Corse, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Entre 2022 et 2024, le nombre de meublés de tourisme a augmenté de manière notable. Pour la première fois, cette année, un pic de 30 000 logements mis en location de courte durée a été constaté, en août naturellement, ce qui représente 11,5 % des logements en Corse. Notons que l'offre s'étend progressivement sur toute l'année, illustrant un élargissement des périodes de fréquentation.

Cette réalité économique est indéniable, elle devient une composante durable de la société et de l'économie de l'île.

J'en veux pour preuve le chiffre d'affaires engrangé qui s'est accru rapidement : de 290 M€ en 2022, nous avons atteint plus de 375 M€ en 2024, soit une augmentation d'environ 30 %.

En tant que Présidente de l'ATC et par ailleurs maire d'une commune du littoral très touristique, je tiens à le répéter, il n'est nullement question d'interdire de louer ou de stigmatiser les ménages corses qui louent leur appartement quelques semaines par an et qui s'octroient un complément de revenu non négligeable. Ce ne sont pas eux les spéculateurs !

L'enjeu réside tout particulièrement ici dans la régulation de ces meublés touristiques pour freiner les investisseurs, parfois étrangers à l'île, qui achètent plusieurs résidences secondaires. Leur but, précisément, c'est de les louer quelques mois dans l'année seulement et de profiter d'une défiscalisation que cette loi, à juste titre, vient tempérer.

L'enjeu est d'autant plus grand que l'on constate des corrélations entre la hausse des prix des transactions immobilières et la hausse des revenus générés par les meublés.

Plus la part du parc de logements d'une commune est occupée par des meublés de tourisme, plus les prix de vente des logements ont tendance à augmenter. Plus le prix médian au mètre carré dans une commune sera élevé, plus le revenu médian d'un meublé touristique aura des chances d'être élevé.

Vous en conviendrez, le problème est complexe. Il n'y a pas de réponse simple pour concilier le droit au logement des résidents avec le dynamisme touristique qui contribue à l'équilibre économique de nombreuses familles corses, professionnelles ou non, et notamment dans nos villages et nos villages de l'intérieur.

Depuis 2018, des efforts conséquents ont été déployés par la Collectivité de Corse et ses partenaires. Je citerai notamment les travaux de nos députés lors de la précédente législature, comme Jean-Félix Acquaviva, très impliqué sur le sujet. Ils ont œuvré, entre autres, pour qu'un travail approfondi soit mené par l'Etat sur l'attrition des résidences principales dans les zones touristiques qui a débouché sur un rapport. Celui-ci a jeté les bases de discussions parlementaires ayant mené à l'adoption de la loi en question. Notre action politique a permis de faire bouger les lignes pour tous les territoires touristiques.

Parallèlement, le travail de l'ATC s'est poursuivi. En collaboration avec la DREAL et l'AUE, via les plateformes Airdna et Likibu, nous publions des données qui visent à documenter les maires et à renforcer leurs capacités à mettre en place des politiques publiques adaptées.

Là encore, grâce à l'action de nos parlementaires, la mesure de la loi qui oblige l'Etat à transmettre à la Collectivité de Corse la liste exhaustive des logements mis en location sur l'île, constituera une base d'analyse essentielle.

Rappelons-le et c'est important, à partir de 2026, tout loueur quelque qu'il soit, doit déclarer sur une plateforme en ligne et obtenir un numéro pour pouvoir louer. L'observation, les études et des diagnostics partagés sont essentiels afin de prévenir des mesures brutales ou contre-productives.

Une réunion spécifique à ce sujet avec les maires est prévue en décembre. Elle vise à sensibiliser sur l'impact des meublés de tourisme et à partager les meilleures pratiques pour concevoir des régulations adaptées aux spécificités de chaque territoire, tout en responsabilisant les élus locaux dans la mise en œuvre de ces politiques.

Simultanément, nous restons pleinement mobilisés pour accompagner les professionnels de l'hébergement collectif, en particulier ceux qui subissent les conséquences de l'essor des plateformes de type Airbnb. Grâce au guide des aides de l'ATC et un dialogue continu avec les professionnels, les ateliers, les enquêtes clients, les actions de sensibilisation, nous leur apportons un soutien concret et permanent.

A présent, comme il ne s'agit pas que d'une problématique touristique, je laisse la parole à mon collègue Julien Paolini, président de l'AUE pour aborder l'aspect urbanistique.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Andate puru.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller, simplement quelques mots puisque j'aurai l'occasion cet après-midi, lors de la présentation du rapport d'analyse sur le PADDUC, de revenir plus en détail sur ce que vous indiquez, Monsieur le conseiller, les effets inflationnistes et spéculatifs des meublés de tourisme et leur impact négatif en matière de prix et d'accès au logement pour les Corses. Je crois que sur ce point de constat, il n'y a pas de débat aujourd'hui, il n'y plus de débat sur le rôle qu'ont pu jouer les meublés de tourisme sur cette dynamique des prix.

Mais avant, je vais rappeler un chiffre, un seul : 37 %, c'est le taux de résidences secondaires sur notre île. Beaucoup ont été transformés en meublés de tourisme, pas toutes. À titre de comparaison, la moyenne française est plutôt de 10 % et ce chiffre de 37 % peut s'envoler dans certaines communes touristiques, et notamment du littoral.

Je rappelle aussi que derrière le terme de résidence secondaire, il y a une diversité de situations.

La loi française aujourd'hui, malheureusement, ne permet pas de différencier une résidence principale d'une résidence secondaire. Notre Assemblée d'ailleurs s'était saisie de ce problème-là lors de la mandature précédente et un travail important avait été réalisé sur cette question.

En effet, la loi française ne permet pas aujourd'hui de différencier la maison de village, la maison de famille, le patrimoine des Corses, finalement, hérité de leurs parents depuis plusieurs siècles, qu'ils ont parfois du mal à entretenir, qui sont au risque de dépossession, notamment sur la question des droits de succession et la résidence de villégiature, la maison de luxe louée à la semaine plusieurs dizaines de milliers d'euros et qui sont souvent invisibles

d'ailleurs, ces maisons de luxe, des plates-formes Airbnb, puisque louées avec des conciergeries ou des agences spécialisées.

La loi française a également eu parfois des effets pervers, notamment les mécanismes fiscaux qui ont fortement contribué au développement de ces résidences secondaires et de ces meublés de tourisme.

Mais votre question, elle me donne aussi l'occasion de revenir en quelques mots sur les avantages et les limites de cette loi dite anti Airbnb.

Tout d'abord, dire que l'ambition, bien sûr, est louable. Elle va dans le bon sens en ouvrant de nouveaux outils, notamment aux communes pour garantir une offre pérenne de logement pour les résidents permanents.

Elle permettra également au PADDUC, vous l'avez dit, d'interdire la construction d'habitations destinées à la résidence secondaire ou à la location saisonnière dans certains secteurs des communes qui sont aujourd'hui dépourvues de PLU, et il y en a de nombreuses, environ 60 % des communes aujourd'hui. Et pour les communes qui disposent de PLU, elles pourront également définir elles-mêmes des secteurs dédiés à la résidence principale.

Donc finalement, des secteurs zéro résidence secondaire qui sont à rapprocher de l'habilitation du PADDUC à définir des espaces stratégiques agricoles. J'y reviendrai également cet après-midi.

Il convient aussi de rester vigilant, car cette loi présente certaines limites, rester vigilant à la lumière notamment des contentieux que nous avons connus dans le cadre de la cartographie des espaces stratégiques agricoles, et eu égard à la nouveauté de cette législation où aujourd'hui, contrairement finalement aux espaces stratégiques agricoles, on n'a aucune jurisprudence.

Donc, cette loi Airbnb nous offre une opportunité. Nous la saisisons bien sûr dans le cadre de la procédure de révision du PADDUC, des travaux qui sont devant nous et dont les principaux enjeux et le calendrier seront débattus cet après-midi. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, avà si Madama Chantal Pedinielli ghjè d'accordu, emu da passà prima a dumanda chì ghjera scritta, donc la première demande qui est inscrite sur la liste des questions orales de cette session qui concerne les travaux de sécurisation routiers à Angiolasca.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente, remplace la présidente MAUPERTUIS.

Question n° 2024/O2/056 - Travaux de sécurisation routiers à Angiolasca, posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Mme Chantal PEDINIELLI

À ringrazià vi.

Monsieur le Président, le 4 septembre dernier, vous recevez un courrier émanant de la mairie de Monte concernant le financement du « tourne à gauche » sur la RT 10, au lieu-dit Angiolasca, qui permettra d'emprunter une voie nouvelle et de désenclaver un hameau qui ne cesse de se développer.

Une question de sécurité avant tout puisque les infrastructures initiales n'étaient pas destinées à accueillir un tel flux de population.

Depuis le lancement de l'opération en avril 2021, les services de la Collectivité n'ont eu de cesse de valider techniquement et administrativement cette opération dont le coût est relativement modeste pour une institution comme la CdC : environ 200 000 €.

Toutes les étapes préalables ont été franchies. Depuis 2022, pour une raison inconnue, l'attentisme prévaut puisque la Collectivité doit lancer le marché et on ne voit, hélas, rien venir.

Il faut savoir que 300 logements vont sortir par cette voie nouvelle que la Collectivité a financé à hauteur de 350 000 €. Les travaux dont la commune était maître d'ouvrage sont terminés depuis juillet 2021.

Il ne reste plus que l'accès via le « tourne à gauche » sur lequel il y avait pourtant un accord.

Merci, Monsieur le Président, de porter à la connaissance de la représentation territoriale les raisons de ce blocage et vos intentions quant à la réalisation de cette opération.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziemu, lascemu a risposta à u Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour cette question.

Le maire de Monte m'avait en effet écrit le 4 septembre et dans son courrier, il m'avait indiqué qu'il relaierait son interrogation par une question orale. Je pensais qu'entre-temps, les réponses qu'il avait pu avoir le satisferaient, mais manifestement, elles n'ont pas été suffisantes. Et donc, vous m'interpellez et c'est bien volontiers que je vais répondre.

D'abord, rappeler qu'il n'y a pas que cette opération. C'est un aménagement qui a été décidé en son principe en 2020 en concertation avec la commune de Monte et que c'est un projet d'aménagement routier. J'ai la photographie, ça ne s'y prête pas trop en question orale, mais qui est sur un linéaire de plusieurs centaines de mètres et qui concerne cinq zones, et que plusieurs de ces zones ont déjà été aménagées depuis 2020 avec un objectif à la fois de sécurisation, de réduction de la vitesse, de sécurisation des accès et d'amélioration, donc, de la fluidité.

En ce qui concerne cette zone-là, dans le courrier, le maire dit que les services lui indiquent le déblocage ou le « feu vert politique », entre guillemets. Donc, ça me permet de préciser sans doute ce qu'est cette notion qui pourrait laisser penser qu'on hiérarchise les projets en fonction de décisions politiques. Non, c'est une décision budgétaire.

Donc, je voudrais être très clair de ce côté-là. D'abord, réinscrire sur cette phase-là, qui est la phase 4, il y en a 5, la mairie a dit : on veut à la fois requalifier un ancien chemin communal qui permet d'accéder à la route territoriale. C'est important pour les habitations d'ores et déjà existantes.

Et puisqu'on va élargir ce chemin communal, il faut revoir la gestion des flux, notamment avec un tourne-à-gauche sur la territoriale. On a validé l'opération d'ensemble.

Rappeler aussi qu'on a cofinancé l'opération communale à travers le fonds de solidarité territorial. Donc, vous voyez bien que l'intention politique, elle est d'aider toutes les communes qui ont des projets, et notamment des projets routiers.

Donc, on a cofinancé à hauteur de 57 % l'opération relevant de la compétence communale. 57 %, c'est-à-dire 350 000 €, et les travaux ont été terminés en 2022. Dans la foulée, devait suivre l'aménagement du tourne-à-gauche. Pourquoi on ne l'a pas fait tout de suite en 2022 ? Parce qu'on a découvert de l'amiante.

Donc, ça, le maire le sait, je pense que ça a dû lui être redit par les services. Comme souvent, en Haute-Corse, on a découvert de l'amiante. Et donc, ça a entraîné un décalage de quelques mois, effectivement, mais surtout, la découverte de l'amiante a fait que l'opération que vous chiffrez à 200 000 € dans la question, qui est le chiffre de départ, elle est passée à 480 000 €.

Donc, si vous voulez, c'est sûr qu'on a été obligés, a fortiori dans le contexte de contraintes budgétaires que l'on connaît aujourd'hui, de réfléchir pour ne pas engager des opérations qu'ensuite, on ne serait pas en mesure de financer totalement, notamment si les marchés sont conclus avec les entreprises.

Je termine en vous disant qu'on a inscrit en priorité cette opération, que le dossier de consultation des entreprises a été validé par la direction de la commande publique en juillet 2024, que le lancement de la consultation du marché interviendra avant la fin de l'année en cours et que l'exécution commencera dans le courant de l'année 2025, probablement en septembre 2025. Elle est programmée l'année prochaine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Presidente.

Passemu à a questione à bocca presentata da Véronique Pietri.

Question n° 2024/O2/062 - **Chi pulitica pà a lingua corsa ?** posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in fronte »

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu.

« Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures... »

Hè cusì chì Jules Ferry, u 28 di lugliu di u 1885, difenda a pulitica culunialista francesa parlandu di benefiziu umanitariu.

S'è cumenciu oghji parlandu di Jules Ferry hè chì i leggi di st'omu puliticu ani participatu à a cundanna à morti di a nostra lingua è di a nostra cultura, sott'a u focu di a lingua francesa.

Da a Rivoluzioni francesa, è sin'a oghji, hè stata missa in opara una pulitica linguisticida di u Statu pà custruiscia una nazioni francesa pigliendu com'è fundamentu l'ubblicazioni di u francesu, è cumbattendu i linguì materni.

« *A partir de 1793, on va instrumenter la fonction identité de la langue... pour construire la nation française on choisit comme pilier la langue.* »

Sò quisti i paroddi di Philippe Blanchet, prufessori di socio-linguistica, tinuti duranti a so vinuta è chì hà ripigliatu issi fatti, ch'è no cunniscimu, ma chì appoghjani issu bisognu di riazioni è di rispunsabilità di a nostra istituzioni, davanti à a situazioni di a nostra lingua. Sapemi tutti comu, pocu à pocu, c'hè statu un travagliu di minurizzazioni, di devalorizzazioni.

« *La pratique de la langue devient un trauma, une sorte de blocage, de rejet à la transmettre qui se met en place, ainsi qu'un chantage économique... la reconnaissance sociale, la promotion socio-économique pousse à l'abandon des langues maternelles...* » « *Se met en place un énorme phénomène de dévalorisation...* »

Issa riflissioni ci parmetta una certa cunfirmazioni, una validazioni ufficiali di ciò ch'e no purtemi dipoi sempri, da un eminenti prufessori.

Ringraziu u sgiò Colonna d'avè urganizatu issu scontru chì mi dà l'uccasioni di rivena nantu à stu cartulari di prima impurtanza è d'attualità.

Ma iss'audizioni ci metti dinò davanti à a situazioni pessima ch'è no cunniscimi oghji è à a nicissità di cuntinuà u cumbattu.

S'è no fighjulemi i riazioni davanti à u discorsu di u Prisidenti Talamoni, in u 2015, chì andavani sin'à parlà di « *violation de la Constitution, de défiance de l'autorité de l'Etat* », o più vicinu l'intardizioni d'utilizà a nostra lingua ind'è i nostri deliberazioni da u prifettu, cunfirmata da u tribunale di Marseglia marti, si vedi chì malgratu novi leggi è evoluzioni finti, nund'un hè scambiatu. Òn parlaraghju mancu di i rimprovari fatti à i studenti, rigularmenti quand'eddi adopranu a lingua corsa incù certi prufessori, o di l'ultima cacciata di u Prisidenti Macron davanti à l'Accademia francesa : « *les langues régionales sont un instrument de division de la nation* ».

A me dumanda sposta dipoi parechji ghjorni, hè dunqua viramente d'attualità.

Issa pulitica linguicida dunqua cuntinueghja oghji è si vedi chì ùn si pò micca cuntà nantu à u Statu pà favurizà a nostra lingua. Ci tocca à noi à ùn lintà micca, è à ùn lintà mai.

U prufessori Blanchet ci hà datu calchì punti da metta in risaltu ind'è a nostra rivendicazioni. Ma ciò chì vogliu ritena, eiu, hè a nicissità di metta in piazza una vera pulitica linguistica, quì, da par noi. Davanti à l'adesioni di u populu è a so brama, vulemi una vulintà forti di a nostra istituzioni.

Ancù s'è a scola devi riparazioni pà ciò ch'edda hà fattu contr'à a lingua, ancu s'eddu hè u locu u più favorevuli pà a so ripresa, ùn bastarà. Ci voli un effettu di movimentu cullettivu. A nostra azzioni devi essa nantu à tutti i lati di a sucità.

Sta mandatura, aparta trè anni fà ùn hà micca parmessu stu saltu di qualità à prò di a lingua. Peghju, issu viotu ci faci rinculà, issu tempu persu ùn si pudarà rimpatà.

Ùn hè un travagliu concretu di parlà di a lingua, di fà audizioni s'è nunda ùn avanza ! Da u dì à u fà, ci hè un long'andà! A nostra inazzioni hè cumparevuli à colpi murtali. Noi, ùn vulemi essa culpevuli, vulemu agiscia.

Diagnosticchi, misuri, bilanci, mezi finanziari, uffiziu di a lingua, ùn aspitemi più u Statu, ùn aspitemu un evoluzioni stituziunali.

Pà sta lingua chì devi fà nazioni, semi pronti à metta infini in piazza una vera pulitica di riacquistu linguisticu?

Ch'aspitemi dipoi trè anni ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi per a vostra dumanda. Mi girgu versu u Presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu pè a vostra quistione.

Avemu tutti à mente chì l'aviate digià posta guasi in listessi termini dui mesi fà. È dunque a mo risposta serà à pocu pressu listessa, for di sò chì s'hè passatu dipoi.

Sò chì s'hè passatu dipoi, hè u travagliu chì hà cuntinuatu, l'ete ramintatu, à u livellu, per esempiu, di a Cummissione legislativa di l'Assemblea di Corsica, incù 'ssu scontru interessantissimu chì ci ramenta chì, puru s'è a lotta per a lingua hè difficiule, ùn simu micca soli è pudemu cuntà nantu à u sustegnu è a solidarietà è e sperienze dinù d'altre lingue, in Francia o in Auropa, puru à u livellu internaziunale.

Po u secondu affare, ghjè a decisione di a Corte amministrativa d'appellu, chì hè ghjunta qualchì ghjornu fà. Pensu ch'è no averemu l'occasione di riparlà ne pendente sta sessione.

Pè contu meiu, in accordu cù a Presidente di l'Assemblea di Corsica, sò abbastanza favurevule à una dimarchja di più, cumuna, unanima, pensu, pè di ch'ùn pudemu micca accittà issa sarratura ghjuridica è custituziunale. Ma ci riveneraghju. Mi si pare dinù chì sta decisione, ancu negativa assai, hè vinuta à cunfirmà chì a nostra strategia glubale hè bona, puru s'ellu ci vole à migliurà parechji punti. A nostra strategia hè quella chì hè prisintata ind'è u raportu d'orientazione ind'è u quatu ch'è no emu travagliatu, ramintendu chì ci vole attempu una cuufficialità ind'è i fatti è una cuufficialità ind'è u dirittu.

A cuufficialità ind'è i fatti hè quella ch'è no avemu a rispunsabilità di mette in ballu è ghjè custi chì forse si pò fà rimproveri è l'accettu vulinteri. A pulitica ch'hè stata messa in ballu sin'à oghje ci vole à rinfurzalla è ci vole à miglioralla. N'emu digià parlatu, ùn rivengu micca addossu, nantu à u custattu.

S'ellu si tratta solu di sciffri, forse chì pudariam esse, micca cuntenti, ma à pocu pressu suddisfatti. Vogliu ramintà per esempiu chì s'ellu si guarda i crediti cunsumati, eramu in u 2015 à 2,5 milioni è simu oghje à 4 milioni à favore di a lingua ; vale à di una crescita di 70 %.

Ma i sciffri ùn volenu di nulla o guasi nulla. Ciò chì conta hè di sapè s'è no emu pussutu cambià u corsu di l'affare, è u corsu hè un corsu negativu chì, a sapemu, ci cunduce à a sparizione di a nostra lingua. Dunque di sta parte quì ùn pudemu esse suddisfatti di a nostra pulitica è ghjè per quessa chè v'avia datu un appuntamentu, pinsavam à a fine di l'annata, simu stati ubligati à rimettelu appena per via di tutti i prublemi ch'emu cunnisciutu, ma pensu

veramente chì ci vole à fà di a lingua è di e nostre decisione, micca di u nostru dibattitu, perchè u dibattitu l'emu avutu, ma di e nostre decisione à prò di una pulitica linguistica, una priurità assoluta di a rientrata di ghjennaghju è di ferraghju. È quessa vi prupongu ch'è no a fiamu, è ch'è no a fiamu veramente à tutti i livelli, ch'ellu sia à u livellu di u rinforzu di e nostre risorse umane, di a nostra urganisazione, di e nostre leie incù l'associ, incù a pulitica linguistica glubale, ind'è l'educazione ma micca solu ind'è l'educazione, ind'è a sucetà glubale.

Què hè a cuufficialità di fattu.

Dopu ci hè a cuufficialità in dirittu. Sapete chì avemu fattu una scelta tattica, micca strategica, tattica, d'un impiegà micca, ind'è u nostru prugettu di scrittura custituzionale a parolla « cuufficialità », ma emu datu una definizione di u statutu ch'è no vulemu, per a lingua corsa, è ch'è no vulemu, mi girgu versu u gruppu di diritta, ch'è no vulemu à l'unanimità, s'è no ripigliemu a redazione ch'è no emu adupratu, per esempiu ind'è u testu di a dichjarazione sulenna prima à u nostru ultimu incontru cù u Ministru di l'internu. Ch'aviamu dettu ? Aviamu scrittu, è aviamu signatu chì vulemu prima un bislinguisimu veru è tutale è secundamente chì 'ssu bislinguisimu ùn pò esse toccu ch'attraversu un statutu di a lingua chì permetti à tutte è à tutti d'aduprà u corsu in tutte e circustanze di a vita privata o publica, incù tutte e stituzione chì anu u duvere di rende st'usu pussibile, creendu dinù e cundizione per quelli ch'ùn parlanu micca una lingua o l'altra, di sicuru saranu più numarosi à ùn parlà micca corsu cà ùn parlà micca francese, ma hè u spiritu di u nostru scrittu, quelli chì ùn parlanu micca una lingua o l'altra devenu avè i mezi di capisce sò ch'ellu si dice o sò ch'ellu si decide ind'è a vita publica. È in appiigazione anticipata di 'ssu statutu, emu decisu per esempiu di pudè parlà corsu è francese ind'è u quadru di i nostri travagli, à l'Assemblea di Corsica o ind'u Cunsigliu esecutivu, puru s'è i travagli di u Cunsigliu esecutivu ùn sò micca in publicu in generale, di pudè parlà corsu o francese, pigliendu a decisione di fà traduce in corsu quandu si parla in francese è in francese quandu si parla in corsu. È pinsavu chè no aviamu travu, identificatu, una strada à pocu pressu accettevule pè tuttu u mondu.

Chì ci dice l'arrestu di a Corte amministrativa d'appellu ? È què ghjè impurtante, è ghjè impurtante dinù micca pè noi, quandu dicu per noi, dicu per i naziunalisti, puru è vogliu insiste nantu à 'ssu fattu puliticu è sucetale maiò : a lingua corsa ùn hè micca l'affare di i naziunalisti, ùn hè micca l'affare solu di i naziunalisti è a sapemu tutti. A lingua corsa è l'affare di tutti, di noi tutti è ùn pensu micca chì, ch'è no siamu di diritta o di manca o naziunalisti, o altri, chì si possi pinsà chì ci sò chì sò più attaccati à a lingua chè d'altri. Ma ci vole dinù, à parte si di 'ssu custattu quì, ch'è no siamu chjari ind'è l'interpretazione di ciò chì si passa. È ghjè per quessa chì emu fattu bè di fà appellu di a decisione di u

Tribunale amministrativu. Perchè a Corte amministrativa d'appellu vene à ramintacci chì fora di un statutu di lingua ufficiale ùn ci pò micca esse piazze pè a lingua corsa in u spaziu publicu, puru cù una traduzione.

Je voudrais reprendre en français ce qui me semble être le considérant essentiel de l'arrêt de la Cour administrative d'appel qui rappelle, cet arrêt, l'objet du litige.

Ce sont les deux règlements intérieurs. Le règlement intérieur du Conseil exécutif dans lequel nous disions, mais ce sont des travaux internes, que nous pouvons utiliser le corse ou le français, y compris dans les échanges administratifs, avec toujours une traduction, je le rappelle. Mais ce qui est le plus éclairant, c'est bien sûr le règlement intérieur de l'Assemblée, dans la mesure où les débats de l'Assemblée sont des débats publics et essentiels pour la vie démocratique de la Corse. Nous l'avons dit souvent, cette Assemblée est le cœur battant de la démocratie insulaire.

Nous disions dans ce règlement intérieur voté à l'unanimité que le corse et le français sont les deux langues d'usage. Derrière, nous avons mis en place une traduction simultanée qui n'était pas précisée dans le règlement intérieur.

Mais quand bien même l'aurions-nous précisé, l'arrêt qui intervient dans son considérant de principe ferme la voie à l'adoption du corse et à l'utilisation du corse dans le cadre des débats, en tout cas dans une mesure reconnue par le droit. Que dit la Cour administrative d'appel ? De telles dispositions, celles que je viens de citer, ont pour objet et pour effet de conférer aux membres de l'Assemblée de Corse le droit de s'exprimer en séance de cette Assemblée dans une langue autre que la langue française. Ces dispositions, quoiqu'elles n'imposent pas l'usage exclusif d'une langue autre que la langue française, sont ainsi par nature contraires aux exigences de l'article 2 de la Constitution qui dit que la langue de la République est le français.

Ce qui veut bien dire que s'exprimer dans cette langue autre que le français est par nature contraire à l'article 2 de la Constitution. Et donc, moi, je dis très tranquillement que nous avons la démonstration que ce verrou constitutionnel ne peut pas être dépassé autrement que par une révision de la Constitution. Ce, d'autant mieux que cet article que l'on nous oppose aujourd'hui, comme l'alpha et l'oméga de l'interdiction, avait été voté à l'époque, vous vous en rappelez sûrement, non pas pour s'opposer à une généralisation de l'enseignement et de l'usage des langues dites régionales, mais pour venir réaffirmer la nécessité de défendre le français contre l'omnipotence de l'anglais.

Il y a donc même un détournement de la volonté du constituant. Il faut, oui, une coofficialité. Je finis, madame la conseillère, pour vous répondre. Il faut que nous renforçons de façon très significative notre politique linguistique dans le cadre de la coofficialité. Il faut que nous continuions le combat démocratique avec d'autre parce que ce qui a été décidé pour la langue corse dans cet arrêt vaut, bien sûr, pour toutes les autres langues, et notamment pour les langues dites régionales, le breton, le basque, l'occitan et autres.

Donc, il faut que nous continuions le combat pour obtenir un statut de la langue corse. Ce statut de la langue corse, dont nous savons qu'il est la condition sine qua non pour sauver la langue, et ce ne sont pas les politiques qui le disent, ce sont les scientifiques qui le disent, il ne peut pas y avoir d'usage et de sauvetage d'une langue en situation de diglossie, en situation minorée, si l'usage de la langue ne s'appuie pas sur un statut d'officialité.

Il faut que nous continuions ce combat, à la fois pour la révision de la Constitution et de son article 2, et pour le statut d'officialité de la langue corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, è di sicura ne riparleremu in corsu è in francese da quì à pocu.

Presidente ci hè una ultima dumanda à bocca.

Question n° 2024/O2/057 - Gestion des personnels et audit RH, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, Monsieur le Président, ma question souvent reliée par notre collègue Chantal Pedinielli dans cet hémicycle, concerne les hommes et les femmes qui habitent ce navire tous les jours et qui ont la charge de mettre en œuvre les politiques publiques, dont les délibérations se déroulent dans ce que vous appelez le cœur battant de la démocratie corse, c'est-à-dire ici même.

Ma question fait suite à une communication du syndicat majoritaire de cette maison, à qui on ne peut pas faire un procès en sorcellerie d'opposition, puisqu'on peut considérer que leur thèse et les vôtres sont assez proches et

qu'elles ont donc contribué à ce que vous puissiez occuper ce siège. Ça ne donne que plus de crédibilité et compte tenu des problématiques qui sont soulevées, de préoccupation, qui sont, pour aller vite de deux ordres : elles sont d'ordre organisationnelle et humaine.

Premier sujet, l'organisation. Nous sommes en attente de celui ou celle qui va vous seconder au quotidien dans l'organisation des services. Nous sommes en manque d'un DGS, une candidature qui se profile et si oui, dans quel délai ?

Deuxièmement, nous attendons avec impatience depuis très longtemps, non pas un organigramme, mais un organigramme stabilisé, notamment depuis la fusion. On peut comprendre que les effets de la fusion vous aient conduit à agir avec circonscription, avec modération, prenant le temps qu'il fallait, mais une fune longue, devenant un sarpi.

Deuxième bloc de préoccupations soulevé par ledit syndicat, qui est plus préoccupant, qui concerne la ressource humaine et les jours de maladie. On ne va pas se lancer dans une bataille de chiffres, parce que d'abord on ne dispose pas de beaucoup de chiffres, peut-être allez-vous nous éclairer. Mais enfin on a au moins le rapport dit « social unique », le rapport social unique qu'il faudrait pouvoir, si j'ai bien compris, consulter chaque année. Ce n'est pas le cas. On y relève qu'on a un taux d'absence préoccupant. Quand on parle d'un taux d'absence, il faut être très précis évidemment, parce que les absences, ça se rattache à des droits. Mais on constate que la durée moyenne d'absence médicale, l'absence médicale avec encore une fois les droits qui s'y attachent, distinguant la maternité, la naissance, l'adoption, les autorisations spéciales d'absence, on se concentre sur le médical pur, elles étaient en 2020, par agent, 2020, année du COVID, de 38 jours par an. Toujours dans les mêmes rapports de 40 jours en 2021, et de 45 jours en 2022.

Ce qui nous ramène, par rapport à des indicateurs nationaux dans une strate préoccupante. Ça c'est tout ce qui est quantifiable et chiffré.

Mais dans ledit communiqué, il y a des choses en plus préoccupantes encore, parce que c'est de l'humain tout ça et c'est avec humanité qu'il faut examiner ces données. On parle pêle-mêle, de risques psychosociaux, de démotivation, de démobilitation, de souffrance au travail, de mal-être au travail. Tout ça est un tableau diagnostique préoccupant et donne l'impression, ce tableau clinique, que le navire CdC est un peu à la cape ; à la cape en marine, c'est quand on s'immobilise et pour éviter le ressenti de la houle, et ne pas importuner de passagers, on se laisse dériver. Le problème, c'est qu'on va vers un récif avec le risque de briser la coque.

Et donc ma question est simple, Monsieur le Président, êtes-vous en situation de poser une lumière sans concession sur ce sujet grave ? Et si ce n'est pas le cas, au terme de ces 10 années ou presque d'exercice du pouvoir, ce bilan organisationnel et humain préoccupant doit-il vous conduire à solliciter un audit dont la double tâche serait de poser un diagnostic objectif et de vous proposer des solutions, parce qu'il faut bien que cette maison soit à terme organisée pour répondre aux ambitions qu'on se fixe, et surtout qu'on sache ce qui se passe en termes de mal-être dans cette même maison. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci. Beaucoup de questions légitimes.

D'abord, en termes de méthode, vous avez cité le communiqué du STC qui a été rendu public, et comme tel, bien sûr, il devient ensuite loisible à toutes et à tous et singulièrement aux élus de cette Assemblée de le commenter et de me poser des questions concernant le contenu de ce texte.

En ce qui me concerne, vous l'avez peut-être noté, j'ai fait le choix de ne pas répondre au plan médiatique. Je préfère répondre d'abord aux organisations syndicales, l'organisation syndicale majoritaire qui a fait le choix de ce communiqué, et les autres organisations syndicales.

Je vais les recevoir individuellement et collectivement très bientôt et je n'ai pas voulu m'exprimer médiatiquement.

Par contre, je dois bien sûr répondre à votre question, je le fais bien volontiers, en précisant que le temps imparti et le délai ne permettent peut-être pas d'aller aussi profondément qu'il le faudrait dans les réponses, étant précisé que l'instance privilégiée, vous l'avez rappelé au moins indirectement dans votre question, pour aborder au fond ce type de problème, bien sûr l'instance paritaire dans laquelle votre groupe est représenté et dans le cadre de laquelle nous échangeons souvent longuement, souvent de façon complète et globalement apaisée, même s'il peut y avoir des pics de tension comme dans toute organisation humaine.

Trois éléments de réponse. Le DGS ou la DGS d'abord.

Deuxièmement, qu'avons-nous fait jusqu'à aujourd'hui et notamment depuis la fusion ?

Troisièmement, qu'est-ce qu'il reste à faire et que dire de ces doléances exprimées ?

D'abord, le DGS ou la DGS, c'est important d'avoir un homme ou une femme qui porte la fonction de directeur ou de directrice générale des services. Ça avait été annoncé, pas par moi, mais parce que la Corse est une société de proximité, vous savez qu'un premier choix avait été fait, conduire un fonctionnaire dont tout le monde s'accorde à saluer les qualités, à prendre ses fonctions au 1^{er} novembre. Pour des raisons indépendantes de ma volonté et de la sienne, ça n'a pas pu être possible. Il y a eu quelques reports pour essayer de voir si les choses pouvaient se faire. Elles n'ont pas pu se faire. Dont acte !

J'en profite pour exprimer à ce fonctionnaire toute ma gratitude pour avoir accepté l'hypothèse de venir relever le challenge ici. Je me dis que pour lui comme pour un certain nombre d'autres, l'avenir dure longtemps et au moins pour l'institution, j'espère que des femmes et des hommes de cette qualité, originaires de Corse et qui, pour plusieurs d'entre eux, évoluent à l'extérieur, feront le choix demain ou après-demain de revenir au service de notre institution. Ça c'est pour le DGS. Donc oui, il faut un DGS ou une DGS très rapidement. Pour moi, c'est une question de semaine et peut-être même de jours.

Deuxième point, ne pas oublier que nous avons fait beaucoup. En quelques mots, depuis le 1^{er} janvier 2018, je rappelle que la fusion, la fusion que nous, nous avons mise en œuvre, c'est une expérience sans équivalent dans le paysage institutionnel français. On a fusionné des régions, on a fusionné une région et un département, on n'a jamais fusionné une région et deux départements ayant des trajectoires propres aussi différentes que le CD 2A et le CD 2B. Nous avons regroupé et nous accueillons aujourd'hui dans notre institution 270 métiers différents. Il n'y a nulle part en France, quelle que soit l'institution, une telle palette et une telle diversité.

Priorité a été donnée, je vous le rappelle, à l'harmonisation de la réglementation du travail et des conditions de rémunération dans un souci d'équité et d'égalité de traitement. Nouveau référentiel en matière de temps de travail annuel, de régime indemnitaire et d'actions sociales. Je rappelle que nous avons le dispositif d'actions sociales qui est sans doute le plus volontariste et le plus complet de toutes les collectivités de France. Notre budget en matière d'actions sociales est la somme des 3 budgets des collectivités ayant fusionné, auxquels nous avons fait le choix d'ajouter une enveloppe supplémentaire de 800 000 €. 9,172 M€ tous les ans pour l'action sociale, une politique qui a pour objectif de soutenir nos agents dans leur vie professionnelle mais également personnelle pour leur permettre de faire face aux aléas de la vie, à une gestion la plus équilibrée possible de vie professionnelle et de vie personnelle et familiale,

4 régimes de temps de travail, je le rappelle, mais également faciliter l'accès aux activités de loisir, avec des dispositifs d'aides, avec les aides à la famille, l'aide à la rentrée scolaire, les aides attribuées dans le cadre de la vie professionnelle, comme les tickets restaurant qui ont été augmentés 2 fois depuis la fusion, la protection sociale complémentaire avec le nouveau dispositif que nous avons mis en œuvre et qui couvre aujourd'hui près de 75 % de l'effectif, les loisirs avec l'attribution de chèques vacances et le soutien social avec l'instauration de commissions d'actions sociales. Nous avons eu une politique qui place la Collectivité de Corse parmi les collectivités ayant l'action la plus forte et la plus soutenue en matière de garantie et de protection sociale pour nos agents.

À côté de cela, il y a aujourd'hui, c'est vrai, des difficultés. Je pense que nous n'avons ni à les taire, ni à les occulter. Nous allons les aborder comme nous avons commencé à le faire très tranquillement avec les organisations syndicales.

Un mot, vous rentrez dans cette problématique, par exemple, le taux d'absentéisme, c'est un élément qui est un élément important. Je vous précise que le document social unique a été communiqué l'année dernière, qu'il devait l'être à cette session, mais que pour pouvoir être présenté devant l'Assemblée de Corse, il faut qu'il soit présenté en CST. Comme on n'a pas eu le quorum du fait du choix du syndicat majoritaire de ne pas siéger et de communiquer, y compris de façon publique dans les termes que vous avez rappelés, on n'a pas pu être en l'état pour cette session.

Donc, on reconvoquera un CST pour pouvoir avoir un document social qui est un document, il est prêt, extrêmement complet dans tous les domaines et nous aurons cette discussion de fond sur la gestion humaine notamment, et la gestion de nos personnels qui est une préoccupation majeure au moment de la présentation du document.

Mais simplement vous dire, le taux d'absentéisme est important. On distingue traditionnellement entre le taux compressible et le taux incompressible, c'est-à-dire les absences qui relèvent de congés de longue maladie, de longue durée, etc. On est un peu plus haut que la moyenne. On est dans des taux équivalents, par exemple à une région, celle des Hauts-France qui n'est pas connue... en tout cas je ne pense pas que vous soyez très à distance de la majorité qui gère cette région, mais toujours est-il, il y a aussi des éléments objectifs qui expliquent les difficultés. Alors, quand il y a de l'absentéisme, certains pointent les personnels. Il peut y avoir un absentéisme excessif par recours abusif aux absences et nous cherchons à mettre en place des dispositifs qui permettent de contrer ces abus, il faut le faire, je le dis très tranquillement. Mais on ne peut pas limiter l'absentéisme à l'explication « les gens sont des

paresseux ». L'absentéisme, il est toujours le révélateur d'une difficulté ou d'un mal-être. Donc, il faut l'intégrer. Il y a des raisons internes certainement, il y a aussi des éléments externes. Je prends l'exemple du social. La dégradation de la situation sociale, l'augmentation du volume des interventions, fait que les personnels, notamment ceux qui sont au contact du public, eh bien, sont en permanence exposés à des situations de stress, à des situations quelquefois de violence objectives ou subjectives, qui contribuent aussi à l'augmentation du taux d'absentéisme et son corollaire, les contrats de remplacement, etc. Donc tout ça, nous l'avons bien en tête.

Je termine en disant, je respecte profondément toutes les expressions syndicales et je dirais que, à partir du moment où elles proviennent d'un syndicat nationaliste, forcément ça interpelle sans doute d'autant plus le président nationaliste que je suis. Mais je dis aussi que les syndicats n'ont pas raison sur tout et que les syndicats nationalistes n'ont pas non plus raison sur tout.

Moi, je redis très tranquillement et très fermement qu'aujourd'hui, être agent de la Collectivité de Corse, c'est un honneur. Servir la Corse, oui, c'est un honneur, Xavier, vous haussez les sourcils, mais moi je le dis... Ah je suis heureux ! J'avais mal interprété...

M. Xavier LACOMBE

Je disais « ancu troppu ».

Le Président Gilles SIMEONI

Vous dites « ancu troppu », mais je vais dire ce que je dis toujours et ce que nous allons concrétiser mieux encore. Il y a des droits et il y a des devoirs. Les droits, ils sont très larges, ils doivent être respectés et si les syndicats considèrent qu'ils le sont insuffisamment, il est normal qu'ils fassent entendre leur voix et nous discuterons du respect des droits.

Et il y a aussi des devoirs, des devoirs pour tout le monde. Je pense que celles et ceux qui travaillent à la Collectivité et qui sont lucides, savent que, au-delà d'être un honneur, c'est aussi un privilège dans le contexte actuel, que de travailler à la Collectivité de Corse parce que je ne pense pas que les travailleurs d'autres collectivités, ou les travailleurs du secteur privé aient le même degré ni de rémunération, ni de protection, ni d'accompagnement social. Donc, ça veut dire que je ne conteste pas les difficultés, je ne conteste pas les améliorations, mais je dis aussi, parlons entre nous de tout ce qui va, ce qui ne va pas, d'un côté, de l'autre et prenons ensemble le bon chemin. Le bon chemin, c'est celui du respect des droits et c'est celui du respect des devoirs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Allora, eiu vi facciu una pruposta. Sò 1 ora è 22.

Feremu l'appellu dopu miziornu, in principiu di dopu miziornu. L'allocuzione po u PADDUC. Femu cusì, d'accordu? Ghjè megliu, avà tuttu u mondu ghjè stancu, certi anu amparatu gattive nutizie dunque ghjè megliu à piantà, d'accordu? È ripigliemu i nostri dibattiti dopu manghjatu pè certi, è d'altri nò ma ripigliemu à 3 ore.

Ma à 3 ore cuminciemu! À 3 ore cuminciemu è anderemu à pena tardi. À 3 ore in punta cuminciemu.

La séance est suspendue à 13 h 23 et reprise à 15 h 25.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ripigliemu i nostri travagli è sta mane ùn avemu fattu chè a seduta di e dumande à bocche è avà ci hà da esse a chjama chì hà da esse fatta.

M. Don Joseph Luccioni procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque, avemu u corumu, pudemu principià i nostri travagli di deliberazione.

S'è vo mi permettite, vulerebbe prima di calchì parolla per ghjente chì sò partute, chì ci anu lasciatu dipoi un mese, dipoi l'ultima sessione.

Ci hè prima l'anzianu merre di Bigornu, René GRAZIANI, chì hè statu merre da u 1977 à u 2016, è quandu un merre si ne và ind'un paese sapete bè chì ancu puru l'anzianu merre, hè sempre una perdita.

Dopu, hè partutu dinò un prufessore, u prufessore GIORGETTI, di Corti, Pierre GHIONGA u cunosce bè.

Gérard GIORGETTI hè statu un professore parechji anni, cù l'agregazione di storia, à u liceu Pasquale PAOLI. Ghjera appassionatu per a storia di a Corsica, ma dinò è soprattuttu di u Curtinese, di u centru di Corsica, di u Curtinese è di a cittadella. Hà fattu assai travagli nant'à a cittadella di Corti, è hà riisciutu dinò à mustrà tuttu u valore di sta cittadella. Hà travagliatu dinò cum'è Presidente di u Cunsigliu scientificu di u prugettu di reabilitazione di a cittadella di Corti. L'aghju avutu cum'è professore quandu era chjuca, è vulerebbe avè una pensata dinò per ellu è per a so famiglia.

Dopu sò partuti dui militanti culturali, Ghjuvan'Ghjacumu ALBERTINI, passiuatu di lingua corsa, chì ghjera anch'ellu ind'è l'insignamentu in cuntinente, ind'è a diaspora, a spaluzzera, chì s'hè impegnatu assai per a lingua corsa, è chì ind'è l'anni 70, à a fine di l'anni 70 s'hè impegnatu assai per a riapertura di l'Università di Corsica, è in particolare, prima, incù l'Università d'estate, chì eranu à u liceu dinò, à u liceu di Corti, stu bellu liceu curtinese, è malurosamente qualchì ghjorni dopu à ellu ghjè a so moglie chì hè partuta. Anna Maria hà passatu a so vita cum'è militante à cantu à ellu è po dopu si n'hè andata anch'ella qualchì ghjorni fà.

Eppo di sicuru vuleria fà un umagiu à quellu chì fù un militante, un professore, un sindacistu, un omu puliticu dinò, u nostru amicu Franciscu BERLINGHI, François BERLINGHI. Avemu tutti in mente l'azione di François BERLINGHI ; prima hè statu militante di a lingua è di a cultura corsa, dipoi à u riacquistu. Hè statu assai impegnatu, a sapete, ind'è a creazione di u Tavagna club, è ùn si pò micca parlà di François BERLINGHI senza pensà à Francis MARCANTEI di sicuru. A creazione dopu di Settembrinu, u festivale Settembrinu di Tavagna, ma tant'altri attività culturale ind'u teatru in particolare, postu chì in 89 hè statu impegnatu ind'è a creazione di u teatrinu, incù Guy CIMINO, Jean-Pierre LANFRANCHI, Jo FONDACCI, Jacques FILIPPI. Hè venutu u tempu dinò di i Storti incù Daniel PARIGI chì si n'hè andatu anch'ellu troppu prestu. Sò passati à a televisiò incù a famiglia Pastasciù. Tuttu u mondu si n'arricorda, cù Marie-Ange GERONIMI chì ghjè quì, chì face a traduzione. Jean-Pierre GUIDICELLI, Guy CIMINO torna, Stella GUELFUCCI, di tutti vi n'arricurate, è po da u teatru, à a televisiò, hè passatu à i filmi cum'è attore, filmi corsi, filmi francesi, è ultimamente hè statu ancu u persunagiu principale di un filmu maruccanu, "Ymma", di Rachi EL OUALI, è di sicuru ùn ci pudemu scurdà di u so impegnu dinò cum'è professore d'ecunomia è di gestione, sindacistu dinò, rispunsabile sindacale è u so impegnu cum'è puliticu, cum'è merre di Peru Casevechje, Presidente di a cumunità di comune di Costa Verde da 2007 à 2014, è Vici Presidente dipoi st'annate.

Eccu, vulia avè una pensata per ellu, di sicuru, sò veramente trista perchè dumane simu in sessione è ùn pudèraghju micca andà à l'interru ma pensu à a so moglia, Restie, à Marie-Charlotte, a so figliola, è à tutti i so amichi ch'aghju numatu quì ma à tutti l'altri perchè n'avìa di sicuru assai assai assai ind'è tutta a Corsica è aldilà.

Eccu ciò chì vi vulia dì nantu à ste persone care chì si ne sò andate, è di sicuru, troppu prestu.

Vi passu a parolla, Presidente, s'è vo vulete intervene nantu à u sugettu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu, Signora Presidente,

Tengu à aghjustà duie parolle perchè chì particularmente isse duie persone ch'avete mintuvatu, i tinia cari assai.

Ghjuvan'Ghjacomu ALBERTINI era unu di i cumpagni fidi di strada di u mo babbu, è di u mo ziu Max. Eiu l'aghju cunnisciutu da zitellu à e prime Università d'istate è m'arricordu chì qualchì volta, quandu u mo babbu era in prigiò, quand'ellu era ghjuntu in casa da parlà cù a mo mamma, è ancu dopu à a prigiò, u mo babbu l'avìa ricevutu, è vecu, pè mè, hè qualchissia chì ùn hà micca invichjatu. Dopu ùn l'aghju più vistu, è quandu pensu à ellu, pensu sempre à ciò ch'ellu era, in 73, 75, 77.

Vulia dì dinù chì ancu dopu à l'evenimenti d'Aleria avia cuntinuat u so ingaggiamentu, è lighjendu u giornale Arritti, eranu parechji studenti di l'epica à rendu lu umaggiu perchè avia fattu u giru à pena di l'Università, circhendu à cunvince tutti i giovani di vultà in Corsica, è chì parechji eranu stati cunvinti, avianu fattu a scelta di rientre. Dunque si n'hè andatu, a so moglia dinù, è mi pare nurmale chì a nostra stituzione li rendi umaggiu.

È po dopu Franciscu BERLINGHI dinù, l'avete detta, l'avìa cunnisciutu era zitellone, à u club di Tavagna, incù i so amichi di sempre, Francis MARCANTEI, Jean-Marie è Francis PALENTI, François VINCENSINI è Claude GIANNINI, è tant'altri. Avete dettu quasi tuttu, forse ci vularà à ramintà dinù ch'ellu era appassionatu di ballò è di rugby, è chì era u guardianu di a squadra di Nizza, di i studenti. Allora li piacìa à ride, à scaccanà, ma era dinù un omu ingaggiatu pè u so paese, pè a so pieve di Tavagna, per a Corsica, pè u so ideale chì u purtava sempre ver'di i più povari è i più debbuli è custì dinù, saria statu u so anniversariu oghje, era natu u 28 di nuvembre, è dunque di sicuru simu parechji à esse quì è à rigrette d'ùn esse micca quassù à

fiancu à ellu è à a so famiglia è i so amichi, ma ci simu di stintu è di core. È tante cunduleanze à a so figliola è à tutta a so famiglia.

Puisque maintenant la nouvelle est rendue publique, depuis ce matin, nous sommes nombreux à être sous le choc, les élus de Balagne sont repartis vers Calvi, nous avons donc eu l'immense tristesse d'apprendre le décès brutal de Thierry Ricco qui avait été élu au sein de la municipalité calvaise, qui était un footballeur, un passionné et surtout un homme aimé de toutes et de tous. Donc bien sûr, nous pensons à ses enfants, à sa famille, à ses amis et là aussi, même si nous sommes retenus ici par nos obligations, notre esprit va vers lui et vers celles et ceux qui en ce moment sont en train de le pleurer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu,
Signore è Signori cunsiglieri esecutivi,
Signore è Signori cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,

Sta sessione di nuvembre s'apre in un cuntestu fattu cum'è sempre di bone è di gattive nutizie. Avemu amparatu, cum'ellu hà dettu avà u Presidente a morte d'un giovanu Calvese. Principieraghju stu discorsu incù dui affaracci chì mi danu assai penseru.

Prima, vuleria commentà a decisione di a Corte d'Appellu Amministrativa di Marseglia chì hà cunfirmatu a decisione di u Tribunale Amministrativu di Bastia di marzu 2023 nantu à l'usu di a lingua corsa à l'Assemblea di Corsica è à u Cunsigliu esecutivu. Pare dunque chì per una certa parte di a ghjustizia è di l'amministrazione francese, ùn si pò micca scrive ind'è u nostru regulamentu internu chì e duie lingue di i nostri dibattiti sò u corsu è u francese. Pare chì ùn la pudemu micca scrive è dunque, infatti, ùn si puderebbe micca parlà corsu quì. Dicu « pare », perchè cum'è a sentite, è a ponu sente dinò quelli chì ci fideghjanu nantu à e rete suciale, eiu parlu corsu. Parlu corsu quì è oghje perchè chì ghjè a mo lingua. Parlu corsu quì è oghje perchè chì ghjè u mo dirittu. Parlu corsu è ùn pienteraghju mai di parlà corsu perchè chì ùn pigliu nunda à nimu quandu parlu corsu. D'altronde, tutti quelli chì volenu stà à sente i nostri dibattiti in francese a ponu fà cù u sistema di traduzione simultanea. Allora, senza meze parolle, a vi vogliu dì, noi quì avemu da cuntinuvà à parlà a nostra lingua !

Cù u Presidente di l'esecutivu, ni discuteremu cù i presidenti dinò di i gruppi po cù tutta l'Assemblea, vuleriamu fà un ricorsu à u Cunsigliu di Statu. Ma sta decisione, pigliata da a corte d'appellu di Marseglia, ghjè assurda è inghjusta, face capì ancu à quelli chì ne dubitavanu, chì ci sò ghjente chì volenu a morte di a nostra lingua è a morte di a lingua, ghjè a morte di u populu.

S'è e regule impediscenu un dirittu umanu fundamentale, cum'è u dirittu di pudè parlà a so lingua ind'è i servizii publichi, è soprattutto quand'ellu c'hè un dibattitu democraticu, allora ùn hè micca u locutore ch'hà da cambià u so cumportamentu, ghjè a regula è a custituzione chì deve cambià.

U travagliu ch'avemu fattu nantu à u statutu di a lingua in u quattru di a revisione custituziunale deve cuntinuà. L'esperti, da e Nazione Unite , cum'è l'universitarii, ci dicenu ch'avemu ragiò di cuntinuà à luttà per i nostri diritti linguistichi. U prugettu di scrittura custituziunale hè statu fattu di modu à cunferi à a nostra lingua un carattere ufficiale è cusì prumove un bislinguismu attivu. N'emu parlatu sta mane quandu c'hè statu a dumanda à bocca di « Core in fronte » è a risposta dinò di u Presidente di l'esecutivu. St'Assemblea l'hà dettu è l'hà vutatu : vulemu chì a nostra lingua sia ufficiale è cuntinueremu nantu à issa strada è noi simu nantu à u filu ghjustu di a storia !

Aghju un antru sugettu d'attualità chì mi dà penseru, ghjè quellu di a situazione in a cumunità di Valencia, in Spagna, è in altre rughjoni di Spagna è Catalugna, induve u timpacciu hà purtatu disgrazie, distruzione è morte.

Les 29 et 30 octobre derniers, des inondations sans précédents ont touché la Province de Valence ainsi que les régions de Castilla-la-Mancha, d'Andalucia et la Catalunya. Le dernier bilan fait état de 225 morts et 14 disparus. Face à ce drame, j'ai souhaité que nous puissions, à l'occasion de cette session, manifester notre solidarité et notre soutien fraternel aux populations et institutions concernées. Une motion vous a donc été transmise en ce sens et je sais que nous nous retrouverons tous autour d'une question qui touche aujourd'hui nos amis en Espagne et en Catalogne, mais qui est malheureusement amenée à se répéter dans bon nombre de territoires du pourtour méditerranéen, compte-tenu de la forte exposition de la zone méditerranéenne aux effets du changement climatique.

Ma solidarité m'a également conduite à rencontrer ce matin des associations corses qui se mobilisent pour exprimer, avec la générosité qui les caractérise, la proximité du peuple corse avec les communautés endeuillées.

Puisqu'il est question de solidarité méditerranéenne, je souhaitais faire remarquer ce jour que la Méditerranée figure à notre agenda pour deux raisons. Tout d'abord, le 28 novembre est « la » journée de la Méditerranée dans le monde, depuis novembre 2020, et la décision des 42 états membres de l'Union pour la Méditerranée de déclarer officiellement cette date pour célébrer annuellement l'héritage millénaire de ce berceau d'humanisme, de sagesse et de dialogue interculturel.

Cette journée vise à nous rappeler le destin commun des peuples méditerranéens, dans cette mer source de bien des richesses, sur les plans culturel, naturel, économique et tout simplement humain. Nous rappeler aussi cette identité que nous oublions quelques fois, trop concentrés que nous sommes sur nos questions internes.

Rappeler aussi que cette nécessaire intégration est à rechercher avec nos voisins tant les défis sont immenses. Car oui, la Méditerranée concentre aussi bien les richesses et les beautés du monde mais elle est aussi au centre de bien des enjeux :

- Géopolitiques d'abord, avec les conflits et instabilités notamment sur la rive sud et les enjeux migratoires et sécuritaires associés ;
- Ecologiques ensuite, avec son extrême vulnérabilité au changement climatique et aux risques qu'il comporte ;
- Economiques, avec le vrai défi de l'intégration d'un espace à plusieurs vitesses où on rencontre à la fois 25 % des échanges du commerce international et puis une extrême pauvreté et des enjeux profonds sur les plans démographiques ou encore économiques ;
- De gouvernance enfin, avec la nécessité d'aborder la Méditerranée au bon niveau, et sous le bon angle, loin des coups d'épée dans l'eau de certaines démarches trop intellectuelles, trop théoriques ou de celles trop technocratiques. La Méditerranée mérite un cadre qui lui ressemble, loin des logiques de domination ou de prédation auxquelles elle a assisté des siècles durant, un cadre plus proche et respectueux de sa diversité et de sa richesse humaine. Vous voyez donc où je veux en venir pour le second point concernant la Méditerranée.

Enfin une bonne nouvelle, si nous en avons une à célébrer, c'est la visite de Sa Sainteté Papa Francesco en Corse le 15 décembre prochain. Bien avant l'annonce officielle, la Corse tout entière retenait son souffle pour ce qui est, bel et bien, un événement historique sur le plan symbolique et politique compte-tenu de l'égard fait à notre peuple et de la grâce ainsi accordée à tous les Chrétiens de cette île.

Mais permettez-moi aussi de renouer avec mon propos précédent sur la Méditerranée. Papa Francesco nous fait donc un honneur immense, celui de visiter le petit peuple que nous sommes, celui de fouler le sol « di stu scornu di Mare Tirranu », stu pizzatellu di terra. Depuis 2023, après Bari, Firenze ou encore Marseille, le Pape a entrepris une vraie « marche » au service des peuples méditerranéens. Je veux croire que le choix de la Corse, dans le cadre du colloque de l'Eglise de Corse sur la piété populaire en Méditerranée, s'inscrit dans cette histoire, celle d'un pèlerinage pour rappeler au monde, et rappeler à

chacun d'entre nous en particulier, que nous vivons et œuvrons dans un espace géographique et symbolique à portée universelle et que nous avons le devoir de l'incarner dans nos vies de femmes et d'hommes mais aussi de responsables politiques que nous sommes.

Nous aurons d'ici le 15 décembre, et après, l'occasion de revenir sur ce qui constituera définitivement un temps fort de communion et de partage pour les Corses et la Méditerranée dans son ensemble. Mais, afin de mieux nous permettre d'en apprécier la portée et le sens profond, je voudrais terminer ce propos en rappelant les quelques mots prononcés par le Pape dans son discours en conclusion des « Rencontres Méditerranéennes » de Marseille le 23 septembre 2023 : « Allez de l'avant, courageux ! Soyez une mer de bien, pour faire face aux pauvretés d'aujourd'hui avec une synergie solidaire ; soyez un port accueillant, pour embrasser ceux qui cherchent un avenir meilleur ; soyez un phare de paix, pour anéantir, à travers la culture de la rencontre, les abîmes ténébreux de la violence et de la guerre. »

Que nous soyons laïcs ou croyants, responsables politiques ou simples citoyens, ayons en tête et au cœur ces quelques mots au moment où nous accueillerons, avec humilité, Papa Francesco.

À ringrazià vi.

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,

Mesdames et Messieurs les élus, dire quelques mots pour poursuivre par où vous avez terminé, Madame la Présidente.

Le pape François viendra donc en Corse le 15 décembre. Nous ne pensions pas que cela fut possible, y compris lorsque l'annonce officielle a été faite, cela restait largement du domaine de l'abstraction.

Ce matin, j'ai eu l'honneur de participer à une conférence de presse à l'initiative du cardinal Bustillo, en présence du maire d'Ajaccio qui nous recevait dans les salons de l'hôtel napoléonien, du préfet de Corse, également de la présidente du Conseil de surveillance d'Air Corsica, et je dirais que d'être ensemble devant une presse nombreuse et d'avoir à parler de l'événement, lui a finalement donné une réalité et une matérialité qu'il n'avait pas jusque-là.

Je peux vous dire que, que l'on soit croyants ou que l'on ne le soit pas, la perspective de cet événement lorsqu'elle devient tangible vous traverse, vous transporte, vous bouleverse. J'ai hâte que nous puissions le vivre ensemble.

Il y a deux aspects dans cette visite : un aspect logistique et un aspect religieux, spirituel et philosophique.

Sur l'aspect logistique, rappeler que c'est un immense défi que d'accueillir à Ajaccio, en Corse, dans une île donc, le pape, la délégation qui l'accompagne et des dizaines de milliers de personnes, dans un temps particulièrement réduit puisque nous n'aurons eu que quelques semaines pour organiser cette journée.

Mes premiers mots seront pour remercier celles et ceux qui l'ont rendu possible. Je pense d'abord bien sûr au cardinal Bustillo, évêque de Corse, certainement au cardinal Mamberti, à Rome, qui, bien que parti depuis longtemps, conserve avec son île des liens extrêmement étroits, remercier aussi l'abbé Constant, vicaire général qui, comme chacun sait, est la cheville ouvrière au plan technique et organisationnel de la préparation de cette journée et au-delà, l'ensemble de l'Église de Corse qui est donc l'organisatrice et l'initiatrice principale de ce voyage.

Remercier également bien sûr, toutes celles et tous ceux qui ont contribué et qui vont y contribuer, les citoyens, mais aussi des services et derrière le terme de service, des femmes et des hommes, mairie d'Ajaccio, communauté d'agglomérations du pays ajaccien, Collectivité de Corse, État, mais également agences et offices de la Collectivité de Corse, communes et intercommunalités de la Corse tout entière, des agents et des élus qui se sont mobilisés dans un esprit de concorde qui laisse présager déjà ce que sera cette journée et cela, en concertation étroite bien sûr avec les services de l'État puisque la visite du pape est également la visite d'un chef d'État. Les choses s'organisent largement d'État à État et il y aura également présents ce jour-là le président de la République, Emmanuel Macron, et certainement d'autres très hauts responsables français et européens.

En ce qui concerne la Collectivité de Corse, nous avons essayé au plan logistique de contribuer au mieux à cette journée et je vais vous en rendre compte en quelques mots.

D'abord, puisque nous sommes une île, les transports ont une dimension essentielle, transports externes d'abord, les compagnies maritimes se sont organisées, transport aérien ensuite.

Je voudrais à ce stade rendre un particulier hommage à la compagnie Air Corsica, à sa présidente, Marie-Hélène Casanova, notre collègue et amie, le président du directoire, l'ensemble des salariés de la compagnie puisque celle-ci offrira 6 000 sièges supplémentaires par rapport à la desserte normale, avec des prix particulièrement attractifs, 299 € aller-retour entre Paris et Ajaccio et 199 € entre Marseille et Nice et Ajaccio. Au-delà des transports de ces pèlerins et/ou visiteurs, il y aura bien sûr, vous le savez, l'immense honneur de ramener le pape depuis la Corse jusqu'à Rome. Donc, c'est la compagnie nationale italienne qui amènera le pape et la délégation papale de Rome jusqu'à Ajaccio et c'est la compagnie de la Corse et des Corses qui ensuite ramènera le souverain pontife à Rome et au Vatican. Je crois que c'est pour nous toutes et nous tous, puisque la Collectivité de Corse est actionnaire principale de cette compagnie, je crois que c'est pour nous toutes et nous tous, un immense honneur. Je sais ce qu'est la joie des salariés d'Air Corsica.

Je voudrais avoir une pensée, comme je l'ai eue ce matin, pour toutes celles et tous ceux qui ont contribué à écrire l'histoire de cette entreprise. Certains ont disparu, d'autres l'ont quittée, mais ils sont tous et toutes partie prenante de ce moment extraordinaire qui se dessine. Et je veux bien sûr avoir un mot particulier pour Philippe Ceccaldi qui avait eu la décision visionnaire à l'époque, il y a plus de 30 ans, de créer cette compagnie. Imaginer qu'un peu plus de 3 décennies plus tard, cette compagnie, les femmes et les hommes qui y travaillent, vont transporter le pape de la Corse jusqu'à Rome, cela relève presque du rêve qui devient réalité.

Il y a également les chemins de fer qui se sont mobilisés, établissement public industriel et commercial de la Corse. Une contrainte, vous le savez, nous avons engagé des travaux importants sur le réseau et donc, il n'y a pas de train possible entre Bastia et Corte. Par contre, il y aura le samedi, la veille de la visite papale, des trains supplémentaires à partir de Corte jusqu'à Aiacciu, 600 places assises dans des conditions de confort optimal et également la possibilité le dimanche jusqu'à 06 h 30 le matin, donc de très tôt jusqu'à 06 h 30, de prendre le train de Mezana jusqu'à l'entrée de la ville où des navettes routières pourront ensuite transporter les personnes désireuses de se rendre en centre-ville jusqu'à 06 h 30, car après la route est coupée puisque vous savez que l'itinéraire qui a été choisi, c'est depuis Campo dell'Oro, de longer la route du front de mer jusqu'à la CCI. A partir de 06 h 30, il faudra donc couper la route et la sécuriser.

Dire également que dans l'urgence, mais dans le respect du code de la commande publique, nous avons procédé à la désignation d'une entreprise qui repeindra la façade de la cathédrale, que nous avons également, dans l'urgence, choisi un menuisier Corse qui procédera au renouvellement des bancs.

Ce n'est pas normalement dans le règlement, mais on a une demande exceptionnelle qui sera faite, y compris de validation auprès de l'Assemblée de Corse.

Et puis, comme tous les ans, mais avec un peu plus d'éclat, la Collectivité de Corse, au-delà de sa compétence stricte, prendra en charge l'éclairage de la façade de la cathédrale, avec un éclat particulier, cette année jusque au 31 décembre, pour que la magie de la visite papale se poursuive pour Noël et pour les fêtes de fin d'année, puisqu' Ajaccio s'apprête à vivre un mois de décembre exceptionnel et la Corse tout entière avec la ville. Bien sûr, nous nous en réjouissons, toutes et tous.

Un mot pour m'adresser à vous puisque nombreux, vous avez été, c'est bien normal, à me dire, « mais quelle sera la place que nous aurons dans ce dispositif ? », pour celles et ceux qui souhaitent être présents. Sachez que nous travaillons étroitement à ce que les élus de la Corse, tous les élus de la Corse puissent être associés et impliqués dans la journée. Nous n'avons pas de certitudes, y compris pour la présidente de l'Assemblée de Corse et pour moi-même, tout au long de la journée, car il y a encore beaucoup d'inconnues liées à la météo, à l'état de santé du pape, à la capacité à respecter les horaires et des ajustements de dernière minute. Mais bien sûr, dans toutes les étapes prévues de la journée, qu'il s'agisse du colloque, de la déambulation ou de la messe qui sera célébrée à titre principal au Casone, avec une retransmission sur la place Miot, bien sûr, nous avons toujours à l'esprit la volonté de permettre aux élus de l'Assemblée de Corse et du conseil exécutif qui le souhaiteront d'être aux premières places, étant précisé que les premiers sont toujours les derniers, vous le savez !

Un mot pour dire aussi que grâce aux communes, il y aura également la possibilité pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer, d'assister à la retransmission radiophonique, télévisuelle, radiophonique à RCFM, télévisuelle avec Via Stella, à travers y compris des écrans géants qui vont être installés, qu'il y aura également une dimension de gestion de l'événement dans sa dimension, y compris sécuritaire, qui est importante. L'État qui est en première ligne, eu égard à ses compétences régaliennes, faisait remarquer ce matin par la voix de Monsieur le préfet de Corse, qu'il y aurait à peu près 2 000 forces de police et de gendarmerie supplémentaires qui seraient mobilisées. Donc, ça va être effectivement un événement considérable.

Comme je le disais ce matin, je termine avec un sourire puisque beaucoup d'amis nous appellent en disant « on a un enfant qui est né », alors c'est tantôt des parents, tantôt des grands-parents, « est-ce que tu peux regarder pour que le pape le bénisse ? »

Donc on fait passer le message qu'il y a un protocole très strict et qu'on ne peut pas obtenir que le pape bénisse les nouveau-nés corses à l'occasion de la journée du 15 décembre. J'espère que le message sera entendu et compris !

Donc ça, c'était pour l'aspect logistique.

Très brièvement pour terminer sur la dimension religieuse, spirituelle et politique au sens premier et noble du terme, je crois que c'est un événement d'abord sans précédent dans l'histoire de la Corse, un événement qui, selon toute probabilité, ne se reproduira pas avant très longtemps et un événement qui va placer la ville d'Aiacciu et l'île de Corse au cœur des regards du monde entier.

Donc, la question qui se pose à nous et qui a été posée souvent, c'est : mais pourquoi le pape vient-il en Corse ? Chacun aura sa ou ses réponses. Moi, j'ai essayé d'écouter et de lire ce qu'ont eu à dire celles et ceux qui peuvent exprimer la parole et la pensée du pape, et je pense notamment au cardinal Bustillo qui a dit d'abord que, mais ça a été dit par la présidente de l'Assemblée de Corse, que le pape vient ici visiter un peuple, son peuple. S'adressant à nous, il s'adressera bien sûr à toutes et à tous au-delà des frontières de la Corse. Ce que nous a dit le cardinal Bustillo, c'est aussi que le pape était un homme qui aimait les choses simples, l'humilité, le dépouillement. Je crois donc que nous avons bien plus à écouter et à réfléchir à ce qui sera dit qu'à commenter, a fortiori de façon superficielle.

Mais le cardinal Bustillo a dit également que si le pape vient en Corse, c'est pour deux raisons essentielles. La première, et je ne veux rien trahir de ce qui a été dit, c'est parce qu'il veut sans doute rappeler qu'il existe un lien simple, facile, constructif à établir entre la religion et la laïcité. Et dans le monde tourmenté que nous vivons aujourd'hui, la Corse et le peuple Corse, ont-ils quelque chose à dire dans ce débat essentiel sur la relation entre profane et sacré, religion et politique, laïcité et appartenance à un culte ? Il faut croire que oui, c'est en tout cas la conviction du cardinal, et sans doute celle du pape qui a choisi pour la première manifestation à laquelle il participera, d'assister au colloque sur la piété populaire en Méditerranée et d'intervenir en clôture de ce colloque.

Et s'il le fait ici, c'est parce que, j'y reviendrai, nous sommes une île de Méditerranée ayant donc en commun un certain nombre de traits particulièrement relatifs à cette religiosité ou à cette piété populaire avec d'autres régions, territoires, pays de Méditerranée, mais aussi parce que la Corse a un rapport fort et singulier et depuis des siècles à la religion chrétienne.

Depuis notre histoire la plus ancienne, les relations entre la Corse et le Vatican la Corse, Terre vaticane, la garde papale, la Corse présente dans la salle des 40 cartes au Vatican, les Corses, habitants historiques du quartier de Trastevere que nous avons visité ensemble. Et puis plus récemment, les relations étroites entre les révolutions de Corse, l'État et la nation Corse et la religion catholique, la consulta de Corti qui place la Corse sous la protection de la Vierge Marie, le choix d'un hymne national « Diu vi Salvi Regina », et aujourd'hui encore, cette société Corse baignée, imprégnée, pétrie de religiosité de façon consciente ou inconsciente, mais tellement naturelle que ça ne nous surprend pas à nous, mais ça étonne celles et ceux, y compris catholiques, qui viennent d'ailleurs. Par exemple, le serment aux glorieux anciens, le jour de la Madonuccia, l'imaginerait-on ailleurs ?

Par exemple, le fait, sans que cela ne choque personne, de bénir un ouvrage public, la participation naturelle, que l'on soit élus, citoyens, croyants ou non-croyants, à des manifestations à dimension religieuse, mais qui sont finalement également et tout autant des manifestations culturelles qui ont rythmé et organisé depuis des siècles la vie économique, sociale de notre communauté humaine. Je pense par exemple à a Santa di u Niolu qui est le lieu de rencontre du profane et du sacré où la Granitula rythme à la fois un temps religieux et un temps de la production pastorale. Tous ces endroits de Corse, confère l'importance, Jean Biancucci, de la toponymie où dans chaque village, tout nous parle de cette relation étroite entre le fait religieux, le fait culturel et les femmes et les hommes qui ont vécu depuis des temps immémoriaux dans cette île et qui en forment le peuple.

Mais cette situation ne nous éloigne pas du concept de laïcité qui reste un concept à mon avis essentiel et fondateur du pacte républicain en France, mais d'un pacte républicain au sens premier du terme, partout, quels que soient les états, d'un pacte citoyen et d'un pacte démocratique, parce que la laïcité qui est conçue aujourd'hui comme trop souvent, un instrument de distance, de suspicion et quelquefois de défiance vis-à-vis de la religion, a d'abord été initialement la réaffirmation de la liberté religieuse, de la tolérance vis-à-vis de la religion et de la liberté de croyance qui n'était elle-même qu'une déclinaison de la liberté de conscience et de la liberté d'opinion, des libertés essentielles dans toute démocratie.

J'en veux pour preuve les références à la laïcité dans la Constitution de 1946, reprise ensuite dans la Constitution de 1958, mais dans la Constitution et la Déclaration des droits de l'homme de 1789, il y a bien l'affirmation selon laquelle nul ne doit être recherché ni querellé pour ses croyances, y compris religieuses.

La loi de 1905 n'est pas une loi de conflit, elle est une loi de réconciliation. Elle vise à mettre un terme à ce que l'historien Émile Poulat avait appelé « la guerre des deux Frances », d'un côté une France catholique et de l'autre une France qui ne l'était pas.

Et ce n'est finalement qu'au tournant des années 80 et notamment en réaction à un islam qui va commencer à devenir un islamisme, y compris radical, que la laïcité commence à être conçue comme un instrument qui vise à tenir à distance la religion de tout l'espace public, en la reléguant totalement dans l'espace privé et par parallélisme des formes, à considérer que dès lors qu'on traite une religion de cette façon, on ne peut pas traiter autrement les autres. C'est là sans doute qu'il conviendra, et c'est peut-être sur ce chemin-là que nous aurons à réfléchir ensemble, de réfléchir à une approche un peu moins rigoriste. Bien sûr, la liberté de culte totale, bien sûr des institutions à équidistance entre toutes les religions et à équidistance entre tous les citoyens, qu'ils croient ou qu'ils ne croient pas.

Mais faut-il pour autant rejeter dans la non-existence des manifestations qui, religieuses, sont également culturelles et qui structurent notre vie collective ? Très sincèrement, je ne le crois pas. Et c'est là qu'il faudra trouver le point d'équilibre entre la liberté de participer à ces manifestations, la capacité à faire que celles et ceux qui arrivés ici ne sont pas initialement partie prenante de cette histoire, de cette culture, ont peut-être vocation à rester en dehors de la religion, mais proposer un pacte social, politique et citoyen qui permet à toutes et à tous, au-delà de la religion, de devenir des citoyens Corses.

Je voudrais terminer en citant l'intervention d'Anghjulina Antonetti puisqu'il a eu en amont du colloque à venir, le 15 décembre, un colloque à l'université de Corse en présence des autorités religieuses, une intervention intitulée « Entre sacré et profane, les religiosités populaires en Corse face au défi de la laïcité contemporaine » et elle faisait référence notamment dans cet article, Anghjulina, au rôle des confréries que l'on sait être omniprésentes et elles ont une dimension religieuse, mais également culturelle, sociale et sociétale. On pense souvent au concept de croyants non pratiquants et elle rappelle que certains ou certaines entrent dans les confréries en étant des pratiquants non-croyants, c'est-à-dire des femmes et des hommes qui adhèrent aux confréries sans que leur motivation essentielle ne soit la religion, mais bien plutôt la volonté de participer à ce rite communautaire et chemin faisant, selon les trajectoires individuelles, les uns rencontrent la foi et les autres la tiennent à distance ou la questionnent.

Donc, tout cela nous ouvre des perspectives fondamentalement politiques et qu'il faudra aborder ensemble parce qu'en arrière-plan de ces

questions que l'Église pose, mais que la société tout entière se pose, y compris au moment où nous ressentons une angoisse profonde, y compris jusqu'à l'existence de notre peuple, ce n'est pas en laissant de côté ces interrogations spirituelles, philosophiques et métaphysiques que nous parviendrons à répondre à ces angoisses.

Et puis, au-delà de la Corse, il y a effectivement, et là aussi, la présidente de l'Assemblée de Corse l'a dit, la volonté, à travers ce voyage, de rappeler qu'il y a l'ardente nécessité, l'urgence absolue de réinventer la Méditerranée. L'Europe, le monde ont besoin d'une Méditerranée que le pape François identifie comme le lieu à la fois géographique et symbolique du carrefour entre la rencontre d'un côté ou la confrontation, le choix entre la culture de l'humanité et de la fraternité d'un côté et celle de l'indifférence et de la haine, de l'autre. Ce message-là, il n'est pas seulement celui de l'Église, il nous interpelle directement en tant que citoyens et en tant que responsables politiques et comme souvent, les responsables politiques citent le Pape en ne retenant de ses propos que ce qui les intéresse.

Je voudrais terminer le mien en citant le Pape, à Marseille, dans son discours au mémorial dédié aux marins et aux migrants disparus en mer, mais citer le Pape à travers la référence qu'il a voulu faire à une parole politique.

Après avoir rappelé combien il était important de réinscrire l'humanité et la fraternité au sein de chacun de nos choix, le Pape François a terminé son discours en disant : « En guise de vœux, je voudrais enfin citer quelques mots que David Sassoli », la présidente l'a bien connu, c'était l'ancien président du Parlement européen, malheureusement décédé, que « David Sassoli a prononcé à Bari et à l'occasion d'une rencontre sur la Méditerranée. Il disait la chose suivante : à Bagdad, dans la maison de la sagesse du calife Al-Ma'mun, juifs, chrétiens et musulmans se retrouvaient pour lire les livres sacrés et les philosophes grecs.

Aujourd'hui, nous ressentons tous, croyants et laïcs, le besoin de reconstruire cette maison pour continuer ensemble à combattre les idoles, à abattre les murs, à construire des ponts et à donner corps à un nouvel humanisme.

Regarder notre époque en profondeur et l'aimer plus encore quand elle est difficile à aimer, je crois que c'est la graine semée en ces journées si soucieuses de notre destin, il faut cesser d'avoir peur des problèmes que la Méditerranée nous pose pour l'Union européenne et pour nous tous, notre survie en dépend ».

Je pense, je crois et je veux croire, avec nous toutes et nous tous, que la journée qui nous attend le 15 décembre sera une graine semée en un jour qui permettra d'inventer un autre destin.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avemu, s'è vo vulete, s'è vo site d'accordu, prima, da passà u cartularu di u PADDUC.

Vi sumettu u prucessu verbale di a sessione, sans transition.

Mettu à a vostra decisione, u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 24 d'uttobre di u 2024.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 313 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 24 d'ottobre di u 2024

Rapport n° 313 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 24 octobre 2024

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu, à ringrazià vi.

(Le procès-verbal est ADOPTE).

Mi girgu versu l'Esecutivu. Raportu 300.

Passeraghju sta sera dopu u picculu raportu nant'à l'Assemblea di a Giuventù, perchè hè digià passatu di settembre

Dunque avete a parolla, o Sgiò Presidente di l'agenzia d'Urbanisimu è di l'energia di a Corsica.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Raportu n° 300 : Analisi glubale di a messa in opera di u Pianu d'Assestu è di sviluppu durevule di a Corsica è messa in anda di a prucedura di revisione

Rapport n° 300 : Analyse globale de l'application du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et engagement de la procédure de révision

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse,

Difficile de revenir sur terre après avoir passé un petit moment dans les cieux. Je vais pourtant devoir aborder un dossier compliqué, celui relatif au PADDUC.

En préambule, je rappellerai que la loi de 2002, relative à la Corse et issue du processus de Matignon, a permis à notre collectivité de disposer de compétences majeures en matière de planification et d'aménagement du territoire.

Pourtant, il aura fallu attendre plus de 10 ans et la fin de la mandature du président Giacobbi, en octobre 2015, pour que l'Assemblée de Corse se dote enfin d'un Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, le fameux PADDUC.

Des tentatives précédentes de planification ont été plutôt couronnées d'échecs que de succès.

Nombreux sont ceux qui se souviennent ici, dans cet hémicycle, du PADDUC de la période 2008-2009 portée par la droite, un PADDUC mort-né, le président Santini ayant été contraint de retirer dans l'urgence son projet face à la contestation tant populaire que politique qui lui reprochait de céder à l'économie résidentielle, en sacrifiant la protection du littoral.

En revanche, moins nombreux sont ceux qui se souviennent du Programme d'action régionale adopté par l'État, à la fin des années 50, 1957, je

crois, qui préconisait comme modèle de développement pour la Corse, je cite, « Raisonnable d'espérer que l'île de beauté deviendra rapidement une seconde côte d'Azur ». L'un des objectifs avoués de l'État était alors de démontrer, et je cite une nouvelle fois « l'efficacité nationale en matière de colonisation intérieure ».

Le combat contre cette vision étatique de notre développement a été l'un des catalyseurs essentiels de la revendication des mouvements nationalistes, avec parfois la manifestation de cette contestation par des actions violentes.

Depuis presque une décennie, le PADDUC de 2015 n'échappe pas à la règle de vifs débats, de polémiques dans cet hémicycle et dans l'espace public.

Mais il est vrai que des polémiques ont pris des formes plus diverses : des articles de presse aux tribunaux administratifs, en passant par les réseaux sociaux, avec des échanges tendus, pour ne pas dire autre chose, souvent circonscrits d'ailleurs aux seules problématiques d'urbanisme, voire de la question de la constructibilité des terrains, ou encore uniquement concentrées sur la question des espaces stratégiques agricoles.

Pourtant, dans son élaboration, le PADDUC a été voulu par les élus de notre Assemblée en 2015, non pas comme un simple document d'urbanisme opposable aux communes ou aux tiers, mais comme un projet de société permettant de fixer une trajectoire pour la Corse à l'horizon 2050.

Il couvrait différents aspects : le développement économique, la protection de l'environnement, des secteurs comme le BTP, les transports ou encore l'agriculture, des domaines variés de la culture, du patrimoine ou encore de la langue, du social également en passant par le sport.

Dans l'analyse et dans la présentation de ce rapport, je vais aborder deux parties que vous retrouvez dans le rapport qui vous est proposé : première partie sur l'analyse du PADDUC et la seconde sur les enjeux de la révision.

Concernant l'analyse, je ne vais pas revenir bien sûr en détail sur l'ensemble des annexes, qui est relativement dense.

L'ensemble des orientations stratégiques prévues en 2015 ont fait l'objet d'un travail d'analyse.

Ce qu'on a surtout retenu finalement du PADDUC de 2015, c'est son habilitation normative, notamment en matière d'urbanisme, c'est-à-dire sa capacité à fixer des normes de nature réglementaire. On les avait appelées « orientations réglementaires » en 2015 et elles ont permis, par exemple, de

préciser les modalités d'application des lois « littoral » et « montagne », de créer des espaces de protection à vocation agricole, des espaces stratégiques agricoles, mais également les aires PAD ou à protection de nature environnementale, comme les espaces stratégiques environnementaux.

Ces orientations réglementaires du PADDUC ont également permis de déterminer les aménagements autorisés, par exemple sur la bande littorale, au travers de la vocation des plages.

Aujourd'hui, et conformément au code général des collectivités territoriales, une procédure d'analyse globale du PADDUC et de son application, a été adoptée par votre assemblée en novembre 2021.

Rappelez simplement que cette délibération de l'Assemblée de Corse de novembre 2021, elle précise l'association entre les acteurs, la procédure de concertation qui a été organisée entre les services de la Collectivité de Corse, de l'État, les maires, les EPCI, notamment au travers de la Chambre des territoires, mais également les chambres consulaires, les professionnels du secteur de la construction et de l'immobilier, les associations de défense de l'environnement au travers du Conseil d'aménagement et d'urbanisme de Corse créé également en novembre 2021 par délibération de l'Assemblée de Corse.

Concernant le contenu de cette analyse, donc le fond, elle s'est concentrée autour des 3 principaux volets du PADDUC et donc des 14 orientations stratégiques.

On a souhaité y ajouter une orientation stratégique supplémentaire qui apparaissait de manière transversale dans le PADDUC de 2015.

La question de la spéculation foncière et immobilière, j'y reviendrai de manière plus détaillée dans la suite de mon propos.

Ce travail d'analyse, aussi bien interne qu'externe, a notamment permis d'une part de mesurer les divergences entre les objectifs du PADDUC et leur déclinaison opérationnelle, notamment au travers des schémas, plans, programmes et règlements votés par notre Assemblée depuis 2015, et d'autre part, de faire émerger des pistes de réflexion en vue d'une évolution du PADDUC, notamment de ses orientations stratégiques et réglementaires.

C'est un travail important qui a mobilisé une cinquantaine d'agents de la Collectivité de Corse, des agences et offices, de nombreuses réunions de travail, et qui est annexé au rapport du président du Conseil exécutif, aussi bien pour ce qui concerne l'analyse interne, c'est les 3 premières annexes qui correspondent aux 3 principaux volets du PADDUC, et l'annexe 4 concernant

l'analyse externe qui a mobilisé notamment la Chambre des territoires, au travers d'un questionnaire auquel une centaine de communes ont répondu, ce qui représente environ 60 % de la population du territoire, et la diversité de la typologie des communes y est également représentée, des communes de l'intérieur, des communes urbaines et des communes régies soit par le RNU, soit par des plans locaux d'urbanisme ou des cartes communales.

Qu'est-ce qu'on peut dire de cette analyse, de manière assez rapide ?

Il est difficile de brosser l'ensemble des orientations stratégiques dans le cadre de cette présentation, mais je voudrais insister sur quelques points de la traduction opérationnelle ayant produit des effets, je le crois, positifs, des déclinaisons du PADDUC.

Tout d'abord, concernant les espaces stratégiques agricoles, puisqu'on en a beaucoup parlé, 10 ans de procédure pour sécuriser les espaces stratégiques agricoles de manière définitive. La Collectivité de Corse s'est efforcée de défendre devant les différentes juridictions, suite aux annulations successives de la cartographie, même si les critères ont continué de s'appliquer, première annulation en 2018, une seconde annulation en 2022, pour obtenir finalement gain de cause en 2023 par la Cour administrative de Marseille qui a été entérinée de manière définitive en Conseil d'État en 2024.

2015-2024, 10 ans de procédure pour construire une véritable jurisprudence et sécuriser cette habilitation qui avait été conférée à la Corse et au PADDUC de définir des espaces à vocation stratégique, notamment en matière agricole.

Deuxième exemple de traduction concrète du PADDUC de 2015, en matière de soutien à l'investissement dans les territoires, j'ai répondu ce matin à la question de Marie-Thé Mariotti relative à l'aide aux communes ; des règlements d'aide qui ont été déclinés depuis 2015 en matière de soutien aux territoires, aux communes, se sont fait en s'appuyant sur le PADDUC, notamment sur le plan montagne et sur les différentes contraintes qui avaient été définies à l'époque et qui nous ont permis d'avoir des taux différenciés entre les communes de montagne, les communes de l'intérieur et les communes urbaines.

En matière de logement, également, par les mises en place d'un règlement d'aide spécifique.

En matière du numérique, notamment par la couverture en fibre optique de l'ensemble du territoire, des zones les plus peuplées aux zones de l'intérieur.

En matière d'adressage également des communes, où on a rattrapé un retard structurel important. Aujourd'hui 190 communes ont pu réaliser leur adressage.

En matière de planification également, avec une bonification de l'aide aux communes pour celles qui ont réalisé un PLU en compatibilité avec le PADDUC depuis 2018.

En matière de transition écologique également avec, par exemple, la rénovation de l'éclairage public, le développement du photovoltaïque. La Corse étant une des premières régions de France en matière de production électrique, photovoltaïque ou encore en matière d'eau avec le plan Acqua Nostra et sa déclinaison opérationnelle par la délibération de 2023.

Enfin, en matière de transport, autour du réseau ferroviaire et des investissements en matière portuaire et aéroportuaire.

Donc ça, c'est pour les côtés positifs de la mise en œuvre du PADDUC.

Ce bilan, il apparaît malgré tout contrasté et certains indicateurs traduisent en revanche un retard important dans la mise en œuvre du PADDUC.

Quelques exemples.

Premièrement, la planification à l'échelle communale. Aujourd'hui encore, 60 % des communes sont régies par le règlement national d'urbanisme. Aucun SCOT n'est actuellement en vigueur sur le territoire.

Ce constat de retard en matière de planification à l'échelle communale est toutefois nuancé avec une dynamique certaine ces dernières années dans les communes à fort enjeu, et j'en veux pour preuve la Commission pour la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers qui s'est tenue lundi, où on a eu à examiner le PLU de Bastia, le PLU de Furiani, mais également le PLU de Porto-Vecchio notamment. Donc un défaut de planification, mais un retard aujourd'hui qui tend à se combler et c'est une très bonne chose.

Deuxième problématique, le fort rythme d'artificialisation sur ces dernières années. Même si la Corse reste une région à la densité la plus faible en nombre d'habitants par km², elle a connu un développement très rapide ces dernières années, que certains jugent anarchiques, en tout cas dans certains territoires, notamment périurbains, où on a vu se développer un urbanisme en discontinuité qui a consommé beaucoup d'espace, notamment agricole, et souvent en ignorant les principes protecteurs de la loi littoral.

Alors sur ce point de l'artificialisation des sols, on aurait pu admettre une consommation modérée des espaces, si cela avait eu vocation à favoriser l'accès au logement pour les Corses et donc pour la résidence principale. Mais aujourd'hui, en Corse, malheureusement, en tout cas sur la dernière décennie, on a beaucoup construit, mais on a mal construit. Il faut s'interroger sur pour qui on a construit.

On constate dans certaines communes qu'on a construit exclusivement sur la dernière décennie que des résidences secondaires destinées en grande partie, on en a parlé ce matin, à la location saisonnière. Certains chiffres dans certains territoires sont affolants : par exemple, 85 % de logements construits en 10 ans uniquement des résidences secondaires, 15 % de résidences principales, 4 logements créés pour un habitant gagné dans certaines communes, et 4 000 m² consommés pour un habitant gagné.

On voit bien que ce modèle de développement, il n'est aujourd'hui plus tenable et rejeté par de nombreux Corses.

On peut aussi imputer cette non-application du PADDUC aux dérogations accordées par l'État : 3 ans accordés aux communes pour la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le PADDUC. Une période durant laquelle on a assisté à une course aux autorisations d'urbanisme, notamment aux permis de construire.

Encore un chiffre : durant cette période transitoire, donc 2015-2018, où on a laissé un temps de latence pour la mise en compatibilité avec le PADDUC, 6 000 permis de construire en 2017 environ, 6 000 également en 2018-2019, contre seulement 4 à 5 000, 1 000 à 1 500 de moins en 2022 et 2023. On voit bien ce qu'ont produit les effets d'une non-application immédiate du PADDUC sur notre territoire.

Autre exemple de la non-application du PADDUC : l'absence de prise en compte des secteurs d'enjeux régionaux dans la réalisation des opérations d'aménagement, en raison notamment des problèmes de gouvernance et de priorités partagées entre les acteurs. Et donc le manque de grands projets structurants dans les programmes d'investissements structurants portés par l'État, je pense bien sûr au PEI ou au PTIC sur lequel nous avons beaucoup débattu et sur lesquels nous avons proposé d'autres manières d'aborder ces programmes structurants à l'État, sans pour autant obtenir gain de cause.

Il y aurait encore beaucoup à dire bien entendu sur cette analyse. Je m'arrêterai là pour passer, je dirais, à l'étape qui est devant nous ; l'analyse, c'est déjà derrière nous. Ce qui est devant nous, ce sont les enjeux de la révision.

3 ans de travaux nous attendent.

Novembre 2024, si nous votons cette délibération, cette délibération qui prévoit bien sûr de valider l'analyse qui vous est proposée, mais surtout d'engager une procédure de révision qui devrait durer 3 ans, jusqu'à la fin 2027, avec probablement des points d'étapes réguliers devant l'Assemblée, des points d'étapes thématiques par exemple tous les 6 mois, en y associant au préalable bien sûr l'ensemble des acteurs, que ce soit les commissions de l'Assemblée de Corse, la Chambre des territoires ou encore le CESEC et l'Assemblea di a Giuventù.

Les enjeux de cette révision, ils sont multiples. Je vais en citer quelques-uns qui m'apparaissent comme les plus saillants.

Premièrement, en matière d'urbanisme. Depuis 2015, il y a des évolutions législatives et réglementaires majeures qui sont intervenues.

Tout d'abord, en novembre 2018, la loi Elan. La loi Elan qui offre la possibilité, ce n'est pas une obligation, au PADDUC de déroger à l'application de la loi littoral dans les communes où on a une application simultanée des lois littoral et des lois montagne. Donc l'application dans les communes qui ont une façade littorale de la loi littoral, la loi qui est la plus restrictive, dans leur secteur de montagne et qui pose des problématiques de développement dans ces communes. En tout cas, c'est une attente forte des maires de pouvoir leur dire, dans le PADDUC, que la loi montagne s'appliquera en montagne et la loi littoral dans les secteurs littoraux ; ça peut paraître naturel mais ce n'est aujourd'hui pas le cas. Une révision du PADDUC peut permettre de revenir sur cette disposition et elle permet également, la loi Elan, de densifier les secteurs déjà urbanisés, à condition que ces secteurs dits déjà urbanisés soient préalablement identifiés dans le PADDUC ou dans un SCOT. Mais aujourd'hui, les SCOT font manifestement défaut en Corse.

Alors là aussi, sur la question des secteurs déjà urbanisés, c'est intéressant de rappeler que le PADDUC de 2015 permettait la densification des secteurs déjà urbanisés. C'est la loi Elan qui est venue détricoter une habilitation du PADDUC, qui était finalement une souplesse pour les maires puisqu'ils pouvaient, sous réserve d'un certain nombre de justifications, densifier leur secteur urbanisé. La loi Elan est venue contraindre cette disposition du PADDUC, en exigeant d'une part leur identification, donc dans le PADDUC ou dans un SCOT, et également exiger l'accord du préfet pour pouvoir valider la densification de ces secteurs.

Donc, vous le voyez, cette loi Elan, finalement, ça pourrait être une manière d'assouplir certaines dispositions de la loi littoral, en tout cas pour certaines communes.

À ce titre, je crois qu'il est important de rappeler un principe fondamental qu'on a rappelé ensemble d'ailleurs, en tout cas pour ceux qui l'ont voté, dans la délibération de juillet 2023 « Autonomia », qui prévoit notamment un principe fondamental, celui de la non-régression environnementale, notamment en ce qui concerne des dispositions protectrices de la loi littoral, auquel tout le monde ici, je crois, est attaché, du moins je l'espère.

Deuxième évolution importante qui est intervenue de manière postérieure au PADDUC de 2015, c'est la loi climat et résilience, août 2021, puis ses précisions en matière de réduction de l'artificialisation des sols en juillet 2023.

Cette loi qu'on a appelé « loi ZAN » pour zéro artificialisation nette, elle prévoit des dispositions spécifiques à la Corse, et différentes en tout cas de ce qui s'applique sur le continent ; à savoir qu'en Corse, on doit parvenir à l'objectif de 0 artificialisation nette en 2050, mais c'est au PADDUC de préciser l'effort de réduction dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire de fixer des tranches de réduction tous les 10 ans, tous les 5 ans, ce sera à nous de le dire. Et également de dire comment cette réduction s'applique dans les territoires, en l'adaptant finalement aux trajectoires passées mais également aux spécificités de nos territoires.

Reste à savoir quelle sera l'échelle dans laquelle on va traduire de manière territorialisée cet effort de réduction : est-ce que ça doit être l'échelle intercommunale ? Une échelle propre à d'autres territoires, par exemple, les 9 territoires du PADDUC ? Ou encore à une échelle plus fine, qui pourrait être à l'échelle communale, comme ça a été le cas par exemple pour les espaces stratégiques agricoles.

Enfin, dernière habilitation nouvelle et celle-là elle date d'aujourd'hui, j'ai presque envie, de novembre 2024, la possibilité d'intégrer dans le PADDUC des espaces réservés aux logements sociaux et à la résidence principale, et donc des secteurs dans lesquels seraient exclues les constructions de résidences secondaires ou de meublés de tourisme, et j'ai précisé cela ce matin lors de la réponse à la question orale sur ce sujet, uniquement pour les communes qui sont actuellement au RNU et qui ont un taux de résidence secondaire important. Mais je crois que toutes les communes de Corse sont concernées par des taux importants de résidences secondaires, peut-être pas pour les mêmes raisons, mais elles sont toutes concernées.

Et pour les communes qui ont aujourd'hui un PLU ou qui se dotent d'un PLU, elles pourront également proposer des zones dédiées à la résidence principale uniquement dans leurs plans locaux d'urbanisme.

Deuxième enjeu fondamental de la révision qui est devant nous en matière environnementale. Tout d'abord, un document doit être, de manière obligatoire, ce sont les textes qui nous l'imposent, intégré dans la révision du PADDUC. Il s'agit de l'élaboration du schéma territorial de cohérence écologique qui complète la trame verte et bleue qui figure déjà dans le PADDUC. Un schéma qui est en cours d'élaboration par l'Office de l'environnement de Corse.

Il faut citer également en matière environnementale, le Schéma Régional Climat Air Énergie, dont je parle souvent, qui date de 2013, sur lequel l'Agence d'urbanisme et d'énergie est en train de travailler et qui doit également être intégré dans le cadre de la révision du PADDUC.

Enfin, en matière de transport, l'intégration du plan territorial de l'intermodalité qui a été rendu obligatoire par la loi à l'été 2016 et qui traite du maillage et de l'organisation des transports, que ce soit les transports ferroviaires, routiers, maritimes, ou encore les grandes infrastructures, ou les outils nécessaires à la mobilité douce.

La partie d'analyse, j'en ai parlé.

La partie relative aux grands enjeux de la révision sur lesquels nous aurons à travailler durant les 3 prochaines années et la dimension politique de ce futur PADDUC, et je terminerai là-dessus.

Le nouveau PADDUC, celui sur lequel le Conseil exécutif vous propose de travailler jusqu'en 2027, celui dont je crois la Corse a besoin aujourd'hui, ce doit être un PADDUC de nouvelle génération. Quand je dis « un PADDUC de nouvelle génération », c'est un PADDUC qui intègre les problématiques du 21^{ème} siècle, un PADDUC qui devra faire de la Corse une île-modèle, notamment en matière de développement durable et de transition écologique en Méditerranée.

Un PADDUC qui devra permettre de traduire les avancées, que nous attendons depuis maintenant un certain temps, en matière d'évolution institutionnelle ; évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie. Mais aussi un PADDUC qui devra permettre de renforcer nos objectifs en matière d'autonomie énergétique, alimentaire, en matière de souveraineté hydraulique et numérique, en matière de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Vous l'avez compris, c'est un PADDUC qui devra rendre la Corse plus résiliente face aux menaces qui sont devant nous, et je pense notamment aux crises sanitaires, environnementales, sociétales qui sont devant nous mais que nous avons d'ores et déjà rencontrées ces dernières années.

Pour rappel, la crise du COVID en 2020. On l'a déjà oubliée quelque part.

Les tempêtes, celle du 18 août 2022 qui a ravagé la Balagne, avec des conséquences humaines et matérielles désastreuses. 2023 les tempêtes Ciaran et Domingos, dont la Restonica, je crois, gardera pour toujours les stigmates.

Les épisodes répétés de sécheresse. L'année 2024 a été l'une des années les plus chaudes que la Corse ait connu depuis un siècle, mettant à mal l'approvisionnement en eau de nos villages et fragilisant notre réseau électrique en pleine saison estivale.

Le changement climatique donc, et les risques afférents à ce changement climatique, se sont considérablement accentués ces dernières décennies, et nous devons bien entendu mieux les prendre en compte dans le PADDUC de 2^{ème} génération.

À ce titre, Madame la Présidente, le travail que vous menez, notamment dans le cadre de Corsica Pruspettiva, sera bien sûr une source de données et d'expertise précieuse pour anticiper le devenir de la Corse à l'horizon 2050.

Les enjeux du changement climatique, du transport, de l'urbanisme, des infrastructures, de l'environnement. Mais si on devait choisir une seule priorité pour l'évolution du PADDUC, ce serait sans aucun doute le combat nécessaire contre la spéculation foncière et immobilière.

Les difficultés d'accès au logement se sont considérablement accentuées ces dernières années. Cela renforce le sentiment de dépossession. Il angoisse, le Président l'a dit, on est aujourd'hui dans une situation de tension, d'angoisse, à juste titre, les Corses, ce sentiment de dépossession, notamment la jeunesse.

Et malgré des indicateurs économiques plutôt favorables, Monsieur le Président de l'ADEC, vous m'avez donné certains chiffres, je vais les partager avec vous.

Depuis 2015, le PIB de la Corse par habitant est passé de 26 000 € par habitant à 29 000 € en 10 ans. 15 % d'augmentation.

Le taux de chômage est passé de 10 % à 6 % en 10 ans ; indicateurs positifs, l'augmentation du PIB, diminution du taux de chômage.

Le taux de pauvreté a également diminué, passant de 20 % à 18 %.

Alors en quoi le PADDUC a contribué à l'amélioration de ces indicateurs ? C'est difficile à dire. C'est plus compliqué que ça, bien entendu. Mais pour autant, malgré des indicateurs économiques pour la Corse qui sont au vert, le sentiment d'angoisse des Corses est plus prégnant aujourd'hui, je crois, qu'en 2015. Ça traduit un malaise en Corse et je crois ailleurs, de manière plus générale en France, et ça, je ne crois pas qu'on puisse l'imputer ni au PADDUC, ni à la majorité territoriale.

Ceci étant dit, petite parenthèse, je ne crois pas qu'aujourd'hui la trajectoire que la Corse a pris ces dernières années est tenable à long terme, notamment en matière de spéculation foncière et immobilière.

Sur les causes de cette spéculation foncière et immobilière, interrogeons-nous sur les causes de la spéculation foncière et immobilière. Trois facteurs nous semblent avoir contribué fortement à favoriser les phénomènes spéculatifs, je les cite.

Premier point, la démographie.

En 20 ans, la population corse a augmenté de 30 %. La Corse a accueilli en 10 ans 30 000 personnes, non pas par un seuil de natalité positif, mais uniquement par un flux migratoire extérieur. 1 % de croissance démographique par an, quand la France a une croissance démographique de 0,5 % le double. Et dans certains territoires, notamment les territoires périurbains de Corse, on a des croissances démographiques qui ont atteint 2 à 3 %. On peut s'interroger, et moi je vous pose la question, est-ce que c'est raisonnable ? Est-ce que c'est tenable ? Est-ce que la Corse a aujourd'hui la capacité de charge, la capacité d'accueil en termes d'infrastructures routières, en termes de réseau d'eau, en termes de réseau électrique pour maintenir cette trajectoire.

Cette question-là était absente du PADDUC de 2015, mais elle est devant nous aujourd'hui et il faudra la traiter.

Deuxième cause des phénomènes spéculatifs sur les marchés fonciers et immobiliers : des aides fiscales à l'investissement, il faut qu'on en parle également.

Les aides fiscales à l'investissement, les dispositifs Pinel, Robien, j'en oublie probablement certains... Ces dispositifs fiscaux, ces réductions fiscales ont triplé entre 2000 et 2010. Et sur la dernière décennie, donc sur la période du PADDUC, elles ont doublé. Il faut le dire très clairement, ces dispositifs ont été détournés à des fins spéculatives. Ils ont permis l'essor des meublés de tourisme dont on a parlé ce matin. Les chiffres vous ont été donnés. Des augmentations importantes, considérables, notamment dans les zones touristiques et dans les zones à fort enjeu urbanistique, avec des taux de rentabilité considérables.

Alors, est-ce que la révision du PADDUC va permettre de régler tous les problèmes, notamment les problématiques d'accès au logement, de spéculation foncière et immobilière ? Ça, je ne peux pas le promettre, que le PADDUC nouvelle version, le PADDUC des nationalistes stoppera la spéculation foncière. A droit constant, je vous le dis même clairement, le PADDUC ne pourra pas tout régler, même en poussant aux limites de la légalité de ses habilitations.

Dire que le PADDUC, même en poussant les curseurs au maximum, au risque même d'être retoqué par le contrôle de l'égalité, voire par le Conseil constitutionnel ou le Conseil d'État, on ne parviendra pas à enrayer de manière forte les phénomènes qui sont aujourd'hui à l'œuvre. Le dire, ça serait déformer la réalité et ça serait mentir aux Corses.

Les orientations réglementaires actuelles du PADDUC, sa capacité normative, sont bien trop fragiles. Il n'y a qu'à constater le parcours judiciaire pour le moins tumultueux des espaces stratégiques agricoles. Je le disais précédemment, 10 ans de procédure, 2 annulations de cartographie, 3 000 m² d'espace stratégique agricole consommés entre 2015 et 2018 ou 2020, au moment du rétablissement de la carte. On est passé de 105 000 à 102 000 hectares.

Donc le PADDUC n'a pas aujourd'hui, au moment où on parle, et il n'aura pas demain les leviers indispensables pour enrayer efficacement la spéculation.

En gros, le PADDUC, quoi qu'on en dise, il n'a pas aujourd'hui les moyens de ses ambitions ; il ne les avait pas en 2015, il ne les a pas aujourd'hui.

Pour parvenir à enrayer la spéculation foncière et immobilière, et j'en veux pour preuve ce qu'ont mis en place les îles autonomes de Méditerranée, nos voisines, la Sicile, la Sardaigne, mais également le Val d'Aoste. Il faut disposer à minima d'un pouvoir législatif conditionnant l'accès au logement à la notion de résident ou de résidence. Il faut avoir un pouvoir en matière de fiscalité du patrimoine.

Il faut avoir des leviers en matière d'imposition des plus-values. Il faut avoir un droit de préemption foncière renforcé et les moyens budgétaires pour son exercice par les collectivités de Corse. Sans ces outils, on pourra freiner les choses, on pourra les atténuer, mais on ne pourra pas les enrayer de manière durable.

Vous l'avez compris, il nous faut disposer d'un véritable statut d'autonomie, avec un transfert de compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme et de fiscalité.

Sans autonomie, impossible de combattre à la fois les forces de l'argent, des logiques de rente et les dérives affairistes. Ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est même pas le Conseil exécutif qui vous le dit, ce n'est même pas les nationalistes qui se trouvent dans l'opposition ou dans la majorité qui le disent, c'est l'Inspection générale des finances publiques qui l'a dit en 2018. Elle souligne dans un rapport, « le marché spéculatif existe en Corse et pire, il a conforté une économie de la rente, notamment au travers des investissements para-immobiliers ».

Depuis 2018, statu quo. Pire, ces phénomènes progressent et ruissellent sur notre territoire.

Je ne vais pas être plus long.

Pour conclure et laisser la place au débat, je le dis tranquillement, mais je le dis aussi avec une conviction sincère, sans évolution institutionnelle, je suis persuadé qu'à moyen terme, le PADDUC, la Corse, son peuple risque bien d'être emporté par le tsunami grandissant de la spéculation et les vagues répétées de la dépossession. Je vous rappelle les problématiques, notamment liées à la fin des arrêtés MIOT et aux risques que ça fait peser sur le patrimoine des Corses.

Mesdames et Messieurs les élus, Chers Corses qui nous écoutent, préparez-vous au pire pour espérer le meilleur pour la Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Presidente di l'Agenza di l'urbanisimu.

Ci hè un avisu di u CESEC, un avisu di a Camera di i territorii è a CDENATE ch'hà fattu un raportu.

Allora, forse dateci u raportu di a CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Après avoir remercié le conseiller exécutif, **la présidente NIVAGGIONI**, a reconnu la complexité du sujet impliquant que les préoccupations des groupes politiques puissent être très différentes.

Se situant du point de vue du débat général, elle a estimé particulièrement réducteur de circonscrire le PADDUC aux seuls aspects de l'urbanisme, du logement et de la cartographie, cela revenant à réduire considérablement les politiques sectorielles, notamment sociales et sanitaires, où des efforts relativement importants ont été réalisés. Elle a notamment pris l'exemple de la part substantielle réservées aux politiques de lutte contre la précarité, cela témoignant des préoccupations envers le quotidien des insulaires. Aussi, elle a appelé à poser le bon débat et à mesurer en toute objectivité ce qui a été réalisé à partir des différents plans sectoriels, le PADDUC ayant ainsi permis de fixer des orientations importantes.

Elle a souligné la nécessité de bien définir les intentions de développement et d'être en capacité de comparer ce qui a été réalisé à l'échelle de la Corse avec d'autres régions de France qui n'ont pu mettre en œuvre un programme d'aménagement et de développement similaire.

Elle a rappelé par ailleurs la complexité de l'exercice et a salué la chance que cela constitue pour la Corse de disposer d'un tel document, lequel a permis notamment de dimensionner des espaces stratégiques agricoles (ESA) - qui, pour certains, ont été grignotés- et plus globalement de fixer un certain nombre d'éléments. Elle a estimé enfin que la future révision conduirait nécessairement dans certains domaines à devenir plus contraignants et exigeants ou à l'inverse à assouplir les règles de fonctionnement.

Après avoir remercié à son tour l'ensemble des services ayant participé à l'élaboration de ce rapport d'évaluation, **Monsieur Jean-Felix ACQUAVIVA** a salué le fait de rentrer dans le vif du sujet au travers de ce qui est proposé aujourd'hui jusqu'à la future mise en révision du PADDUC, document réglementaire qui, à défaut d'autonomie à ce stade, - laquelle aurait permis d'aller beaucoup plus vite dans de nombreux domaines (péréquation territoriale)-, doit permettre d'agir sur le terrain de manière concrète.

En premier lieu, il a souhaité préciser que le PADDUC constituait un document résultant d'évolutions politiques très importantes portées par les élus de montagne. En effet, il a rappelé que lors des concertations qui ont préexisté à l'élaboration du PADDUC, il n'existait pas de volet montagne.

Pour autant, la forte demande et la mobilisation des maires des communes de montagne ont permis alors d'obtenir la prise en compte d'une politique différenciée au nom du cumul des différentes contraintes propres à l'île-montagne (temps de parcours, faiblesse démographique, accès aux services publics) ; il a d'ailleurs souligné que l'actuel zonage servait aujourd'hui de base à la déclinaison des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Il a indiqué rejoindre les propos de la **présidente NIVAGGIONI** sur la polarisation du débat au seul volet urbanistique et au droit à la construction, rappelant l'existence de questions fondamentales telles que la précarité, la transition écologique énergétique ou encore la question de l'eau, qui auront vocation à venir se croiser avec le volet urbanistique.

Il a fait état par ailleurs de logiques plus fines qui devront nécessairement intégrer la vision d'aménagement du territoire et du droit à la construction (prérogatives de la Loi ELAN, ZAN et Airbnb). Il a souhaité rappeler l'importance, à défaut d'autonomie, d'avancer en matière de lutte contre la spéculation foncière/immobilière s'agissant d'un mal qui ravage le pays, tant d'un point de vue social qu'urbanistique, et entrave non seulement le logement des résidents mais aussi l'activité professionnelle touristique par rapport aux logiques de tourisme prédateur. Pour autant, il s'est voulu rassurant dans la capacité des amendements à permettre des avancées ajoutées à l'avantage de pouvoir disposer aujourd'hui, contrairement au PADDUC de 2015, de chiffres clairs en matière d'artificialisation et donc susceptibles de garantir une objectivation des situations, à l'instar de données comme celles conduisant à relever un taux de 80% des transactions immobilières concentrées sur 34 communes relevant du RNU et possédant, avec d'autres communes, le taux d'artificialisation le plus élevé de France (construction de logements neufs à vocation secondaire en très grande majorité, croissance du prix de l'immobilier entre 250 et 400 % en 10 ans pour une moyenne régionale de 136 %) ; ces éléments démontrant, comme cela est désormais admis aujourd'hui, que le PADDUC n'a ainsi pas empêché la constructibilité d'un point de vue macro.

Il a souhaité revenir notamment sur l'importance du travail parlementaire mené avec ses collègues dans le cadre de l'adoption des amendements sur la Loi ZAN, un maintien en l'état aurait conduit fortement à pénaliser les communes du rural et de montagne.

Aussi, il a estimé qu'il appartenait au PADDUC, en concertation avec les maires, d'être le lieu de la péréquation territoriale et de traduction de la trajectoire.

En conclusion, il a indiqué situer l'enjeu de révision du PADDUC dans une société en situation d'urgence sur de nombreux sujets.

Il a rappelé l'existence d'outils nouveaux tout autant que la connaissance de données qui n'existaient pas auparavant, ce qui, à défaut d'autonomie, devra permettre le débat politique, l'étape suivante consistant à créer les convergences ou le fait majoritaire nécessaires pour traduire une vision de la Corse.

Pour sa part, sans dénaturer les propos de son groupe, il a précisé que la question de l'urgence du droit au logement, de l'accès au foncier et de la prise en compte des péréquations territoriales en la matière constituait un enjeu assumé à travers la révision.

En réponse aux différentes observations, le **président Julien PAOLINI** a souhaité préciser que si la question du PADDUC a souvent été limitée à la problématique de l'urbanisme, il n'en demeure pas moins que tout est lié et que la révision du document, qui constitue une réécriture et une refonte totale, ne peut faire l'économie de la prise en compte de toutes les problématiques.

Pour illustrer ses propos, il a notamment pris pour exemple celui de la démographie. Il a ainsi précisé que sa progression depuis 2015 de 1% annuel (25 à 30 000 personnes) ne constituait pas un élément neutre car supposant en conséquence des logements, services et infrastructures. Il a ainsi ajouté que tout cela participait à une mécanique qui, en l'absence de régulation, pouvait produire des effets négatifs voire du rejet. Il a fait état de bons indicateurs, le PIB de la Corse témoignant d'une progression de +20 %.

Sur la question de la dynamique des permis de construire, il a confirmé les propos de Monsieur ACQUAVIVA situant la problématique sur le fait d'avoir sans doute mal construit et sur leur vocation (résidences secondaires).

Se situant dans le contexte mondial des phénomènes d'augmentation de la spéculation foncière et immobilière, mais encore du changement climatique, il a indiqué que le PADDUC, grâce notamment aux évolutions législatives et réglementaires, permettrait à l'évidence des avancées notables, mais il a également fait part de ses craintes à voir les effets du document quelque peu limités pour un territoire comme la Corse au sein de mécanismes mondialisés.

Il a précisé que l'idée consistait aussi à pousser au maximum les habilitations du PADDUC, à défaut d'une évolution législative et réglementaire ou d'autonomie, la détermination pour y parvenir demeurant toutefois intact.

Sur l'évolution démographique, la **présidente Nadine NIVAGGIONI** a estimé qu'une analyse devra aussi porter sur les raisons expliquant qu'en dépit de cette augmentation les espaces productifs n'aient pas ou peu augmenté, laissant penser qu'il existe une dépendance permanente à la France ou au reste de l'Europe. Elle a ainsi fait état de contradictions qui devront être posées, notamment à l'instar de la problématique posée par certaines communes qui délivrent des permis de construire afin de loger des nouveaux arrivants ou afin de réaliser des résidences de tourisme, sans que pour autant ces mêmes communes ne sollicitent de surfaces agricoles supplémentaires pour s'inscrire dans un modèle d'agriculture nourricière.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non inscrite)

Absence du groupe « Core in Fronte ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Alors, il y a un avis de la Chambre des Territoires que je vais vous lire, mais de manière synthétique.

Donc, à l'unanimité des membres présents, la Chambre des territoires :

Donne acte de la présentation de l'analyse globale du PADDUC et des enjeux auxquels il faut répondre afin de mettre en adéquation les objectifs et la réglementation en vigueur, et notamment les lois Elan, Climat et résilience et ZAN ;

Alerte, dans ce cadre, sur l'importance de la révision du PADDUC à brève échéance par rapport à l'élaboration ou à la révision en cours et à venir des documents d'urbanisme dans les territoires ;

Se félicite d'avoir collaboré à l'élaboration du questionnaire à destination des communes dans le cadre de l'analyse externe du PADDUC ;

Confirme être prête à s'impliquer dans l'élaboration de ce document en participant aux diverses réunions du bureau élargi, tel que cela a été proposé ;

Prend acte du calendrier proposé avec un passage devant l'Assemblée de Corse à la fin du mois de novembre et la réalisation de points d'étape réguliers tous les 6 mois d'ici à 2027 ;

Souligne l'importance d'inscrire la démarche dans le cadre des autres processus en cours, comme l'autonomie, permettant de souligner la singularité du territoire de Corse.

La séance a eu lieu - j'y étais, je me souviens - le 4 novembre dernier, après un débat très intéressant avec les maires, qui sont les premiers confrontés à la demande évidemment de foncier et de logement.

Le CESEC, le rapport est assez long, vous l'avez reçu je pense.

Le CESEC regrette en fait que le PADDUC soit largement méconnu ou mal compris par la population, ce qui est la vérité, avec d'ailleurs des mauvaises interprétations à son sujet. Et il souhaite qu'il y ait une analyse globale plus poussée sur d'autres domaines que l'urbanisme. Donc, ce qui est bien normal, le CESEC souhaite qu'au-delà de la question de l'urbanisme, on aille sur la question de la culture, de la langue, du travail social, des solidarités dans l'emploi. Donc dans la partie plus développement en fait. Et rappelle que c'est réellement un projet de société.

Le PADDUC étant un projet de société qui doit se faire sur un temps très long, le CESEC suggère qu'il conviendrait d'en sécuriser les contours et les idées principales pour le prémunir d'éventuels changements brutaux à l'occasion d'événements sociétaux ou politiques qui seraient susceptibles d'en altérer l'intention initiale.

Le CESEC a souvent déploré la faiblesse du nombre de communes qui ont élaboré des documents d'urbanisme, ou mis en compatibilité le leur avec le PADDUC, alors que cela aura dû être réalisé dans un délai de 3 ans maximum, et partage donc le constat sur ce point qui est exprimé dans l'analyse globale du PADDUC.

Il constate que, malgré les dispositions du PADDUC, le mitage perdure et la régularisation des tâches urbaines est source d'inquiétude.

Il préconise aussi d'accorder une attention particulière à la loi ZAN et à ses évolutions.

Il s'interroge sur le nombre conséquent de recours qui ont été déposés devant le TA pour des affaires d'urbanisme et il estime que cela remet en cause l'efficacité des moyens dédiés à la mise en œuvre.

J'essaie d'être synthétique.

Sur la méthodologie envisagée, puisque je crois que c'est surtout un rapport aujourd'hui qui marque le début et il faudrait surtout à mon sens parler méthodologie, mais ça c'est mon avis personnel.

Sur la méthodologie envisagée, le CESEC rappelle que dans son avis relatif au rapport du PADDUC, il souhaitait que la volonté de concertation qui a présidé à son élaboration se retrouve aussi dans les processus de révision à venir. Et il préconise la recherche de bons leviers, de bons outils pour que cette concertation soit mise en place.

Il considère qu'une ou deux réunions du CAUC par an et des rapports d'étape seront insuffisants et préconise la mise en place d'ateliers de travail thématiques, donc qui impliqueraient l'ensemble des forces vives. Donc, on est vraiment dans la logique CESEC.

Il considère par ailleurs que l'analyse des réponses au questionnaire adressé aux communes dont on a parlé tout à l'heure contient un certain nombre de constats dont il faudrait rechercher les causes, par exemple, dans les différences de niveau de taux de réponse et dans la typologie des communes.

Il fait un certain nombre aussi de préconisations.

Il suggère qu'il y ait un jeu de fiches-outils plus claires, plus concises, annexé au PADDUC à venir.

Il relève le caractère obligatoire de la législation, et le PADDUC est trop souvent considéré comme un outil de coercition. Il rappelle donc que là-encore, il doit contribuer au contraire à une meilleure qualité de vie des habitants de l'île.

Il considère que la croissance démographique de la Corse et ses caractéristiques sont une des composantes transversales des réflexions qui devront être menées, mais qu'elles doivent être envisagées en gardant en tête que notre territoire est, des territoires insulaires et méditerranéens, celui qui a aussi la densité de population la plus faible.

Il préconise que le développement en termes économiques, mais aussi culturels et sociétaux, soit considéré comme une co-préoccupation majeure tout autant que l'urbanisme.

Il rappelle aussi l'importance de la prorogation des arrêtés MIOT jusqu'en 2037 et il demande qu'on ait un travail en lien avec les députés sur ces questions-là.

Il considère qu'une sécurisation juridique du futur PADDUC sera nécessaire pour empêcher notamment qu'une commune voit sa carte communale ou son PLU acceptée et non déferée en justice, alors même qu'ils ont fait l'objet de réserves lors du passage en CTPENAF.

Il préconise également une référence au PADDUC dans toutes les décisions d'ordre administrative qui seront prises. Et il suggère aussi qu'il y ait une transversalité très forte des réflexions.

Voilà ce que je pouvais dire.

Il a pris acte du rapport du Président de l'Exécutif et évidemment de l'engagement dans cette procédure de révision.

Je les ai lus de manière synthétique parce que les gens se donnent beaucoup de mal dans le travail.

Je rappelle que la séance de la Chambre des territoires, je n'étais pas présente pour le CESEC bien sûr, mais pour la Chambre des territoires, il y a des débats très longs qui ont eu lieu. Les gens se donnent du mal et c'est important qu'on tienne compte de ce qui est dit par les maires ou les présidents d'intercommunalités, mais aussi par les représentants de la société civile, parce qu'il y a un travail réel qui est réalisé. Merci.

Bien donc, maintenant la parole est à qui veut la prendre, sachant que nous avons décidé du doublement des temps de parole.

Jean-Félix Acquaviva !

Ensuite, Paul Quastana et Jean Martin Mondoloni, en tout cas pour une première prise de parole. Merci.

Vous avez la parole.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Cara Presidente,
 Caru Presidente,
 Cari cunsiglieri esecutivi è territoriali,

Prima vogliu felicità, fà i mo auguri di cunsigliere à Julien PAOLINI è i so servizii, perchè ci hè statu un travagliu tremendu di cuncipitura d'una metudulugia di valutazione nentru à i servizii cù l'agenzia è l'uffizi di a Cullettività, è à l'infora, cù l'altri attori, i merri, cù e dumande è e quistione chì sò state poste, è e risposte chì ci permette di schjarisce a sfida oghje per raportu à a messa in anda di issa messa à ghjornu di u pianu d'assestu è di u sviluppu durevule di a Corsica.

È per via di stu travagliu, oghje simu più ricchi in termine di cunniscenza. In 2015, ùn si sapia micca tuttu ciò chè no sapemu oghje in termine di custattu à nantu à u terrenu, è vogliu parlà di i sciffri chì sò ramintati ind'è u raportu par raportu à l'evoluzione di a custruzione, di l'artificialisazione, di l'autorisazione d'urbanisimu, di crescita di i prezzi di l'immobiliare, di u fattu chì 35 comune possinu raprisintà 80% di i scambi di l'immobiliare in Corsica chì ci face dunque vede chì ci sò duie Corsica ; una Corsica di u litturale, cù una pressione immobiliare impurtantissima, è po una Corsica di l'internu ch'ùn hè micca forse a listessa.

È po si vede dinò chì ci hè una rilazione trà u rivinutu di i Corsi, in termine di sciffri, è u prezzu di l'immobiliare chì face chì a Corsica hè a più povera di Francia tinendu puru à contu ancu l'isule ultramarine.

È quessa, in 2015, ùn si sapia micca. Cum'è ùn si sapia micca chì ancu dopu u fattu d'avè adupratu i spazii agriculi strategichi, u Statu hà datu quantunque autorisazione à l'incontru di issi spazii, ancu puru à l'incontru di a cumpetenza di u PADDUC, a cumpetenza di a Cullettività di Corsica.

Cum'è ùn si sapia micca chì u PADDUC ùn hà micca impeditu ne a custruzione, cù una crescita maiò più forte chè in altrò, più forte chè in altrò, in termini di permessu, d'autorisazione, è una crescita maiò in termine di prezzu, più forte chè in altrò.

Dunque ci hè statu una crescita economica immobiliare impurtantissima chì cuntinueghja, è à tempu una puvertà chì s'allarga in Corsica.

È quessa in u 2015 ùn si sapia micca.

Oghje a sapemu, per via di u vostru travagliu, per via di issu cuntenutu forte. Dunque si puderà sempre cuntistà, pè quelli chì volenu cuntistà, ma noi sapemu chì ghjè a rialità. Chì ghjè qualcosa chì oghje hè chjaru, pè l'inseme di a sucetà corsa.

Allora u PADDUC ùn pò micca tuttu. U PADDUC hè qualcosa di tecnicu, è si vede ind'è e quistione ch'avete poste à i merri o à livellu di l'avisu, di u parè, di u Cunsigliu Economicu, Suciale è Culturale, è d'altre cummissione chì, hè vera, in termine di comunicazione, à chì pò ghjuvà u PADDUC, ghjè un affare à pena stranu issu PADDUC, ci hè sempre qualcosa à schjarisce à nantu à ciò ch'ellu pò permette o ùn permette stu pianu. Di sicuru chì u PADDUC ùn pò micca permette tuttu. Di sicuru è sò l'inseme di e pulitiche chì permettenu d'agisce ind'è u quadru di u PADDUC. Ma u PADDUC permette cunfine, limite, scopi.

Allora eiu aghju da pone à pena a quistione à l'arringuerciu. S'è in 2015 ùn ci seriamu attastati i spazii agriculi strategichi? Vistu ciò ch'emu dettu avà, chì serebbe a Corsica, in termine di fundariu 10 anni dopu? A cunniscimu a risposta. Quessa a cunniscimu. Vistu a pressione, quessa a cunniscimu. Ùn face micca un sviluppu, ma face una prutezzione. Postu chì in più, ùn hà micca impeditu a custruzione. Dunque s'hè custruitu, si custruisce assai, ma male, è micca per i Corsi. Micca per i residenti principali. È quessa, hè impurtantissimu di fà u custattu oghje, à l'iniziu di issu travagliu complicatu chì deve esse fattu à traversu una cuncertazione trà a libertà di a Cullettività cù e so cumpetenze, è e libertà di e cumune cù e so cumpetenze, pè circa d'avè un cunsensu, un accunsentu puliticu u più largu pussibile per una visione di a Corsica à traversu issa messa à ghjornu.

È po dopu aghju da mintuvà ciò ch'aghju dettu in cumissione. In 2015, à l'iniziu di u dibattitu di u PADDUC u fattu muntagnolu ùn era micca previstu, mancu in 2008. L'isula muntagna ùn hè stata ricunnisciuta in a lege cà in 2016, durante a siconda generazione di a lege muntagna. L'isula muntagna hè una manera di vede a Corsica. S'hè vulsutu una mubilisazione, s'hè vulsutu una discussione, una cuncertazione cù Maria GIUDICELLI è d'altri, di st'assemblea quì à l'epica, è ci hè statu un appicciu, un appicciu muntagna di u pianu muntagna. Ùn hè mancu un scopu strategicu. È ne prufittu oghje pè dì chì forse serebbe impurtante di mette a dimensione muntagnola cum'è scopu strategicu di issa messa à ghjornu. Cù precunisazione più chjare di issa messa à ghjornu. Allora avemu e definizione di e zone custretti per e zone chì anu disavantaghji naturali o strutturali chì ci anu permessu, 6 zone, di permette dopu l'aiutu di e cumune, l'aiutu di i territorii, una mudificazione d'aiuti publichi perchè ci hè statu issu travagliu di fattu acquistatu per raportu à u dibattitu puliticu, u fattu di fà acquistà cù d'altri eletti di tutte e tendenze, un fattu muntagnolu.

Docu un esempiu d'evoluzione per via di u dibattitu di un prugettu di sucetà. Chì serebbe oghje l'aiuti publichi s'è ùn ci era statu quessa per raportu à e cumune ? O d'altre imprese ?

È cumpieraghju per raportu à ciò chì ghjè u nostru spiritu pensu à l'eletti di a magiurità è pensu chì issu spiritu ùn hè micca solu quellu di a magiurità territoriale, ancu di grazia. Simu impenseriti di l'evoluzione di a nostra sucetà, cum'è d'altri, pensu, è per contu meiu, pè d'astri, pè raportu à u cambiamentu sociologicu è culturale in raportu à a demugrafia è à a dimensione residenziale di ste crescite. Simu in traccia di vede a Corsica cambià. Allora ùn avemu micca l'autunumia. Avete a ragiò di dì chì senza cumpetenze fiscali, senza cumpetenze legislative, senza cumpetenze di piglià misure forte, di manera abbastanza pè luttà contr'à a speculazione, hà da esse difficiule. Avete a ragiò di dì la perchè ghjè vera. Perchè u PADDUC ùn hè micca una lege. Ghjè un regulamentu chì pò esse cambiatu da un antra lege, dunque ci vole andà u più prestu pussibile à l'autunumia vistu issu cuntestu di cambiamentu chì ci impinzerisce assai assai, per i Corsi d'oghje, è quelli di dumane, a nostra giuventù. Basta à andà in carrughju. Basta à vede isse Corsiche sfarente chì si mischjanu oghje. Ci vole à circa d'avè quessa in capu. In tutti i casi, per contu nostru, l'avemu in capu, da induve no venimu, è da induve vulemu andà, è pensu chì ghjè u locu è u mumentu di fà stu dibattitu maiò perchè stu cambiamentu hè in marchja disgraziosamente, è ci vole à fà di manera di prutege ciò chè no simu, custruisce un destinu chì rispetta ciò chè no simu. Hè perquessa chì simu stati fieri, sò statu fieru in tantu chè diputatu di permette, d'avè permessu l'amendamenti ch'avete mintuvati. Una sfarenza per raportu à l'altre regione ghjè ch'avemu quantunque, ancu puru s'è ùn avemu l'autunumia, a capacità d'aghjustà a traghjittoria, a strada di u zeru artificialisazione nettu in 2050. Di fà a perequazione trà i territorii, di fà a cundizionalità di a custruzione. È tandu, sapemu u nostru parè per raportu à stu mezu, à st'arnese. U nostru parè serà di luttà contr'à a speculazione. Serà d'impedisce certe zone, di sicuru, di prupone d'impedisce e residenze sicundarie induve ci n'hè troppu, cum'è l'amendamentu ind'u a lege di a pigiò turistica chì ci permette, à e cumune è à i regulamenti naziunali d'urbanisimu, d'impedisce, oghje, da a lege, da a cumpetenza ch'ella dà a lege, e residenze secundarie. Iè, simu cuntenti è fieri d'avè permessu st'acquistu à u nivellu di a lege. Ùn basterà micca. Ùn basterà micca. Ma ci permetterà di dà una dimensione, un passu di più, più forte per mantene una pruduzione di a tarra di u fundariu chì deve ghjuvà à e nostre generazione d'oghje è di dumane, micca solu per vede una statula à l'altare ch'ùn cambia micca. Nò, pè ghjuvà à a pruduzione agricula, a pruduzione d'alloghju turisticu prufessiunale contr'à quelli d'appigiò chì ghjovanu à a rentabilità di e residenze secundarie, pè permette un ecunomia pruduttiva à u livellu ecunomicu in generale, è pè permette dunque in giru à quesse di sviluppà

pulitiche di furmazione, d'insignamentu, pè l'impiecu, pè u benefiziu è pè u prufittu.

Allora u PADDUC ùn permette micca tuttu. Ghjè vera. Ma, aspittendu l'autunumia, s'ellu ci permette digià quessa, permette di prutegge u populu corsu, serebbe digià un affarone.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà ghjè Paul Quastana ch'hà da parlà.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

L'exposé du Julien Paolini, ce n'est pas une critique Julien, a été déroulé de telle façon qu'il en arrive automatiquement à la conclusion qui a été faite, d'évolution du pouvoir, on reviendra dessus.

On ne peut pas non plus déconnecter le PADDUC de tout l'ensemble de la problématique corse, au plan économique, au plan social, au plan culturel. C'est théoriquement, philosophiquement, un projet de société. Je n'en ai pas vu, je n'ai vu qu'un document d'urbanisme, qui vaut ce qu'il vaut, compte tenu de toutes les contraintes dont il est victime.

La société, en revanche, elle a beaucoup évolué, elle, même sans projet, ùn n'hà micca avutu bisognu di un prughjettu pà sviluppà si. C'est-à-dire que vous avez présenté des éléments économiques, un indicateur économique comme un progrès. Le PIB quand on sait comment il est calculé, le PIB c'est assez pervers. On construit une résidence secondaire, le PIB augmente, et l'augmentation, elle est due essentiellement à l'invasion démographique dont nous sommes victimes. Le PADDUC n'y est pour rien. Plus de 60 000 personnes sont arrivées dans les 30 ans à-peu-près.

Est-ce que le réseau routier était adapté ? Non !

Est-ce que l'assainissement était adapté ? Non !

Est-ce que le réseau hydraulique était adapté ? Non !

Est-ce que le système de santé était adapté ? Certainement pas !

Est-ce que les bâtiments scolaires étaient adaptés ? Rien n'était adapté à une telle invasion.

Alors là, on en arrive au logement, tous ces gens-là il faut les loger.

Est-ce que le logement a évolué aussi vite ? Certainement pas, et ça a créé une tension énorme sur les prix, c'est-à-dire que pour loger tous ces gens-là, les prix ont augmenté.

Si on passe maintenant dans l'avenir, qu'est ce qui va se passer ? Fin des arrêtés Miot. La plupart de ceux qui vont hériter, parce que vous savez qu'il y a beaucoup de gens qui sont retirés dans leur montagne mais qui ont des terrains au bord de mer par suite du pastoralisme, des transhumances et du reste, ces gens, quand ils vont hériter, ils ne vont pas pouvoir payer les droits de succession, ils vont vendre, ils ne vont pas vendre aux voisins, u vicinu hè ind'è u listessu casu chè eddi, donc ils vont vendre probablement au premier spéculateur qui arrivera.

Donc, une des conséquences ou pas, ça se discute politiquement, du PADDUC, disons plutôt une des réalités de la situation, ça a été l'explosion des résidences secondaires spéculatives, il y en a des dizaines de milliers.

Alors, on a parlé de l'artificialisation des sols, on a parlé de la possibilité de réguler tout ça, en attendant, elles y sont, elles y restent ; les paysages qu'elles ont défigurés, y sont et y restent.

Le PADDUC, c'est un petit élément, on en a tiré le bilan, pas grand-chose, et on en a tiré la conclusion. La conclusion, c'est la dévolution d'un certain nombre de pouvoirs, en particulier le pouvoir législatif, le pouvoir fiscal, etc. On en a déjà parlé 10 fois. OK ! Ça on en est loin.

Donc le problème c'est, qu'est-ce qu'on fait maintenant, en attendant cette hypothétique dévolution de pouvoir ? C'est la seule question qui vaille, comment on stoppe tout ça ?

J'en ai terminé Madame la Présidente, je n'ai pas la réponse que vous souhaiteriez.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Paul. Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Nous allons parler à 2 voix avec Marie-Thé, et puis après d'autres personnes.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Cher Julien, si on pouvait partager quelques éléments du bilan, la présentation, elle a plombé l'ambiance, surtout la conclusion. Je vais l'expliquer un peu plus tard.

D'abord, il faut arrêter de tout mélanger. On ne peut pas tout mettre sur le compte du PADDUC, et nous pensons que c'est pour ça que c'est un échec. Quand vous dites que c'est le PADDUC qui nous permet de rénover l'éclairage public, non, c'est le « fonds vert » et l'appel à projets de l'Agence de l'urbanisme.

Donc honnêtement, qu'on ait eu un PADDUC ou pas, il nous fallait de toute façon un schéma d'aménagement et de planification territoriale. Et je pense que c'est en partie une des raisons de l'échec du document, c'est qu'on a voulu tout mettre dans ce document et finalement il est tellement dense qu'il en devient complètement inanalysable.

Alors on va rappeler quand même qu'il y a 22 ans, la loi permettait à la Corse d'élaborer, je cite, « son projet de société pour le territoire Corse et les Corses ». 22 ans déjà, ce n'est pas rien. Il y a 19 ans, il y avait effectivement le début des travaux effectifs sur le PADDUC, 9 ans que vous avez pris les rênes de la Collectivité, on dispose enfin aujourd'hui, on en a longuement discuté, d'un bilan qui aurait peut-être pu être fait en 2021, en mai 2022, comme on l'avait annoncé. Bon, on l'a aujourd'hui, quelque part, on commence à s'habituer à avoir des retards plus ou moins longs dans la livraison des documents.

Ce qui est un peu compliqué, c'est que toutes les interventions passées que nous avons eues dans cet hémicycle, on pourrait pratiquement les reprendre sans en changer une virgule.

En septembre 2020, il y a eu un premier bilan d'étapes qui était très intéressant, qui avait été fait, bilan d'étapes 2017-2019. Les résultats étaient déjà aux antipodes des objectifs affichés. Le bilan est sans appel, vous l'avez un petit peu édulcoré, mais vous avez eu le mérite de dire qu'effectivement, les objectifs n'avaient pas été atteints. Pourquoi n'ont-ils pas été atteints ? Parce que déjà ils n'étaient absolument pas clairs. C'est effectivement ce que nous nous ressentons.

La question de fond finalement, est : à quoi sert un document de planification et d'aménagement ? En tout cas, ça ne doit pas être un exercice philosophique et c'est un petit peu le reproche que l'on peut faire au PADDUC actuel.

Alors a-t-il permis de stopper ce que l'on appelle maintenant communément la spéculation foncière ? A-t-il permis de mettre en production les terres agricoles qui ont été protégées ? A-t-il permis de loger les jeunes Corses ? A-t-il enrayer la progression des résidences secondaires ? Non !

Alors vous allez dire : OK, c'est l'autonomie qui va tout régler. Bon, nous verrons.

Alors ce bilan, je vous crois quand vous dites qu'il a été très compliqué à faire. Et je salue d'ailleurs le travail de vos équipes qui ont dû évaluer un document très difficilement évaluable et là, vous n'y êtes pour rien, vous avez hérité de ce bébé. Vous dites que 27 % des communes ont répondu au questionnaire. Moi, vous le savez, j'ai voulu jouer le jeu en tant que maire et même en étant de la partie, ça a été très compliqué de répondre au questionnaire, parce que les objectifs de départ étaient extrêmement mal posés.

On a parlé de l'intégration du dispositif zéro artificialisation nette, de la nécessité de scinder pour les communes soumises aux 2 lois, on en parle maintenant, les secteurs soumis à la loi littoral, à la loi montagne, de donner une valeur juridique au secteur déjà urbanisé, au SDU, puisqu'aujourd'hui, je vous rappelle quand même, alors même s'il y a eu beaucoup de permis acceptés jusqu'à aujourd'hui, aujourd'hui en revanche, il n'y a plus rien qui sort, en tout cas sur certaines communes et sur ces SDU. C'est un problème aussi. Clarifier les critères des ESA, vous avez dit 10 ans de procédure administrative, c'est compliqué et in fine, c'est compliqué pour nous, pour nous qui devons rédiger le document d'urbanisme, parce qu'on a beau dire, « le PADDUC n'est pas qu'un document d'urbanisme », il est quand même aussi un document d'urbanisme supra qui s'impose aux communes et aux intercommunalités. Et ça, c'est compliqué.

Il y a tellement d'autres adaptations, on en a déjà parlé, que pour nous, le PADDUC aurait dû intégrer avant.

Je vous ai parlé aujourd'hui de la difficulté, même s'il y a eu, je vous l'accorde et vous avez cité les chiffres, beaucoup de permis de construire accordés, aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Le travail a minima de modification, maintenant on est plutôt dans une révision totale d'après ce que j'ai compris, aurait dû être une priorité et il aurait été capital pour éviter encore plus d'injustices sur le territoire.

Nous, nous n'avons jamais rendu le PADDUC responsable de tous les maux, parce qu'il y a également la loi littoral, il y a la loi montagne, il y a certaines incohérences de ses dispositifs. Mais si le PADDUC avait été a minima adapté dans un premier temps, en temps et en heure, il aurait pu être l'outil d'aménagement et de planification de la Corse. On ne va pas refaire les débats qu'on a depuis 10 ans sur l'épaisseur du trait, la définition des zones, le schéma de mise en valeur de la mer, ce qui est une plage naturelle fréquentée, je vais vous dire, le jour où on sera plus élus, on pourra peut-être être consultant en urbanisme. Donc ce que je vous ai dit, le problème c'est que nous aurions dû l'avoir.

Donc vous nous proposez aujourd'hui effectivement, une révision. Ce qui nous inquiète, on est reparti pour 3 ans, excusez-moi, je suis crue, ça nous fout un peu la trouille et quand on connaît, je vous l'ai dit, la capacité de notre Collectivité à ne pas respecter les délais, je suis gentille, nous sommes inquiets.

Alors oui, il faut revoir, il faut faire une révision urgente et totale de ce document, mais il faut fixer des objectifs clairs et des objectifs opérationnels. Et nous, votre conclusion nous fait craindre un peu le pire. Il faut capitaliser sur le retour d'expérience. Le PADDUC, ce n'est, chère Nadine, pas qu'un document d'urbanisme et ça ne doit pas être une usine à gaz et là, j'ai l'impression qu'on repartirait encore vers des usines à gaz. Donc il ne faut surtout pas commettre les mêmes erreurs. Le PADDUC, ce n'est pas open bar, il doit être cadré et recadré.

Donc si la révision est obligatoire, nous nous posons encore énormément de questions sur la méthode que vous allez appliquer, sur le planning que vous allez proposer et surtout ce que vous considérez comme prioritaire dans ce document d'urbanisme, dans ce document supra.

Une autre question, j'ai l'impression que cette Collectivité, elle a toujours tendance maintenant plutôt que de présenter un rapport en une fois, on le présente en 3, 4 fois : d'abord le principe, après le ceci, après le cela. Donc vous nous dites qu'aujourd'hui, on va voter le principe de la révision et qu'allez-vous nous présenter en janvier, parce qu'a priori on a entendu parler d'un nouveau rapport de janvier ? Est-ce qu'il n'était pas plus utile et peut-être plus intelligent de regrouper les 2 rapports pour qu'on ait également une idée, dès ce stade, sur les orientations sur lesquelles vous souhaitez vous orienter ?

Voilà. Vous n'aviez pas trop mal démarré, par contre vous avez été un peu plus flippant sur la fin. Merci.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Juste en transition, pour compléter le propos de Marie-Thé qui a consacré l'essentiel de son propos sur la dimension directive territoriale d'aménagement.

Après les propos évangéliques du Président, vos propos étaient stratosphériques, ça partait dans tous les sens, Julien. Vous avez parlé tout à l'heure du problème de communication, de lisibilité du document. On ne sait plus ce qui est de l'ordre du PADDUC et ce qui ne l'est pas, y compris dans la genèse, et pour le coup, vous n'êtes pas responsable.

L'idée, c'était de planifier à 40 ans, mais est-ce que vous connaissez un pays, un territoire, une microrégion qui aujourd'hui arrive à se projeter à 40 ans ? O figlioli, 5, 10 anni, 15 anni.

Essayons de ramener les choses à ce qu'est le monde d'aujourd'hui, à ses turbulences, à ses évolutions, aux chocs qui se succèdent et qui nous empêchent de planifier sur des temporalités si longues. Premièrement.

Deuxièmement, un petit point d'histoire.

Mon cher Julien, vous n'étiez pas là et je vais le vivre à mon corps défendant, si le PADDUC 2008-2009 a été avorté, c'est pour cause de majorité relative et par cause de mobilisation populaire. Cette mobilisation populaire, mon cher Julien, c'était ni plus ni moins qu'une meute de militants qui, à l'époque, n'hésitaient pas, n'hésitaient pas à salir honteusement certains élus dans des réflexes les plus vils d'instinct de conquête du pouvoir. C'est comme ça que ça s'est passé. En tout cas, c'est comme ça que de l'intérieur, je l'ai vécu, certains évidemment sur les bancs à l'époque de l'opposition, ont dû le vivre plus joyeusement, ce n'était pas notre cas.

Si on en revient à la genèse de ce qui rend complexe le document, il faudrait se poser les bonnes questions, les objectifs que vous avez fixés, je dis « vous » parce que pour refaire un peu d'histoire, le PADDUC est adopté nuitamment en 2015 parce que vous y apportez à l'époque un soutien, notamment avec une mesure emblématique qui consiste à sanctuariser 105 000 hectares de terres agricoles, et ce fut une bonne chose. Très bien.

Et puis le PADDUC, 2 ans plus tard, vous arrivez aux responsabilités, donc c'est vous qui le mettez en œuvre.

Donc, vous êtes directement rattaché politiquement à l'histoire, à la genèse de ce document. Très bien. Des objectifs sont fixés. Est-ce qu'on pourrait les balayer ? Je ne parle pas de la partie urbanisme, elle a été esquissée par Marie-Thé, puisque c'est un document, je vais presque dire « évangélique », on y trouve de tout, c'est une Bible.

En se posant des questions d'ordre méthodologique, est-ce que des politiques qui ont été mises en œuvre, étaient fixées comme objectif dans le PADDUC ? Non.

Est-ce que ce qui a été fixé dans le PADDUC a été mis en œuvre ? Réponse, l'idée, je cite les propos de l'époque, « c'était d'ouvrir une capacité de modulation de la loi ». La loi, a-t-elle été modulée grâce aux efforts du PADDUC ? Non. Je cite toujours, « ça devait être », c'est très poétique, « une rencontre entre la géographie et le projet de société ». De quelle géographie parle-t-on ? De quel projet de société parle-t-on ? Néant ! Ça devait être, l'objectif ESA, l'idée était quand même d'installer des agriculteurs sur ces 105 000 hectares. Combien de nouveaux agriculteurs, de jeunes agriculteurs ont été installés en plus des périodes précédentes sur ces 105 000 hectares ? Très peu. Très peu ! Ça devait être au regard des luttes contre la précarité que nous avons tous en partage, la définition d'une charte et sa mise en œuvre, où est sa mise en œuvre ? Néant ! Ça devait être un schéma régional d'infrastructures des transports, où est ce schéma ? Ça devait être un schéma d'orientation pour le développement touristique, où est ce schéma ? Et à l'inverse, vous nous dites que grâce au PADDUC, on a pu déployer la fibre, on a pu installer des luminaires à led ici ou là et on va pouvoir désormais intégrer des évolutions institutionnelles.

Je pense, pour se ramener aux ambitions du discours fixé par le Pape François, qu'il faut ramener les choses à beaucoup d'humilité. Le PADDUC, il n'a rien changé ou si peu, et le PADDUC, y compris en renforçant la capacité normative, il ne va rien changer ou si peu. Il faut avoir le courage de le dire aux Corses, parce que vous avez fait dans les mémoires collectives de ce document, un document en capacité de changer la vie des gens. Or, la vie de la Corse, elle dépend grandement des mouvements du monde et des 4, 5 révolutions qui nous arrivent et qu'on affronte de plein fouet à notre corps défendant. Vous les connaissez tous, la révolution climatique, les bouleversements liés au numérique, les bouleversements liés au changement de travail, très belle conférence hier soir où on nous expliquait ce que va être le monde de demain, qu'il s'agira de ne pas subir, mais contre lesquels on ne va rien pouvoir faire. Ça va être la révolution de la bioéthique, ça va être les révolutions démographiques et les grands mouvements démographiques. Et vous pensez qu'avec un

PADDUC, avec un peu plus de capacité normative, on va pouvoir lutter contre ça ?

Les gens qui changent le monde, ils s'appellent aujourd'hui Trump, Xi Jinping, Poutine, Macron, ùn conta più pè nunda. C'est autour de ça que va s'organiser le monde. Et si, à la place d'en revenir à ce qui pourrait parler aux Corses, 3, 4 documents, évidemment la directive territoriale d'aménagement, c'est celle dont on a besoin, pour connaître in fine la destination du sol et peut-être à ce moment-là, pouvoir enrayer un certain nombre de dérives, y compris spéculatives, peut-être.

Mais pour le reste, la Corse, elle a besoin de quoi ? Elle a besoin d'un document qui nous dise quel traitement des déchets on veut, elle a besoin d'un document qui nous dise de quel modèle énergétique on veut dans les prochaines années, elle a besoin d'un document qui nous dise quel modèle de développement économique on veut. Est-ce que dans 30 ans, par rapport à la conférence de l'autre jour, on va encore parler de tourisme ou de bâtiment ou on va parler de gens qui partent de Corte et qui aujourd'hui distillent des emplois dans le monde entier dans des sujets d'intelligence artificielle auxquels on ne comprend rien les uns les autres ? Elle a besoin d'un modèle touristique qui nous dise à-peu-près quelle forme de tourisme on veut è bastà ! Elle n'a pas besoin d'une Bible qui soit la compilation des politiques que de toute façon, en répondant à la fois aux directives européennes et aux directives nationales, nous sommes contraints de mettre en œuvre. Et dans le peu de latitude qui nous reste, et dans le surplus ou le surcroît de latitude qui nous restera, au bénéfice des capacités normatives que les uns les autres désirent, espèrent et verront peut-être se concrétiser, nous pourrons, au bénéfice de ces politiques, mettre en œuvre.

Mais c'est de ça dont il faut qu'on parle lorsqu'on révisé le PADDUC. Or la révision du PADDUC que vous nous proposée, qui va des éclairages publics jusqu'à la destination des sols de la mairie de Taglio Isulacciu, de cette révision-là, on n'en veut pas. Nous, on veut une révision qui soit à l'image de ce qu'a été pour l'heure le PADDUC, c'est un échec quasi total qui appelle une révision quasi totale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Anne-Laure Santucci, avete a parolla.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais me placer à une échelle très opérationnelle, une échelle qui parle aux Corses, aux Corses de Bunifaziu jusqu'à Ersu, en passant par le centre, bien entendu.

Donc évidemment, dire que oui, on partage un projet de société, parce que moi je crois au contraire qu'un plan de cette ampleur, il doit être la démonstration écrite d'un projet de société. Et depuis Platon et Aristote, la philosophie et la politique sont étroitement liées, contrairement à ce que l'on pourrait croire.

Donc, tout a été dit. Je voulais simplement, cher Julien, d'abord vous remercier et dire quelques mots sur le volet urbanisme de ce document qui est une des parties, infime mais importante du volet, il y en a d'autres très importantes que peu de Corses connaissent, je pense au schéma de valorisation de la mer, par exemple.

Donc, je voulais porter quelques précisions sur l'aspect urbanistique que le Conseil exécutif a déjà un petit peu développé et apporter des pistes d'enrichissement et d'analyse que nous pourrions proposer dans cette révision.

Pour cela, il est important de porter notre regard à la plus petite échelle de l'organisation de l'aménagement du territoire, qui est l'échelle de la commune, parce que c'est une attente forte des Corses et des acteurs en la matière, ceux qui ont la responsabilité partagée avec nous ici, de l'aménagement du territoire.

Donc le Conseil exécutif l'a dit, depuis 2018, la loi Elan, elle permet de préciser les secteurs qui aujourd'hui sont entièrement soumis à la loi littoral. Et elle pourrait, sur ces secteurs-là, faire appliquer 2 lois, la loi montagne et la loi littoral. Dans cette réflexion, il faudra y associer bien sûr tous les acteurs et construire un cahier des charges qui permette aux petites communes du rural qui ont un littoral, de pouvoir aussi permettre aux administrés de construire leur résidence principale dans certains hameaux de la montagne.

Insister aussi, comme l'a dit le Conseil exécutif, sur la Loi Elan. Le PADDUC va être habilité à reconnaître des secteurs urbanisés qui pourraient être densifiés. Là également, j'insiste sur un projet de réflexion pour les petites communes rurales pauvres et exsangues, il y en a, il n'y a pas que des communes riches en Corse. La possibilité ensemble d'identifier et de critériser les possibles densifications de ces secteurs.

Enfin, pour conclure sur le troisième volet, la célèbre loi ZAN, je pense qu'il est inenvisageable que certaines parties de notre territoire, il est même impensable pour certaines parties de notre territoire, que nous puissions atteindre l'objectif zéro artificialisation, là où justement notre projet d'artificialisation et de construction va permettre aux jeunes Corses de vivre chez eux, dans leur village.

Enfin, je pense et je conclurai là-dessus, qu'il nous faudra ensemble avoir le courage, le courage politique, de rééquilibrer les territoires entre les zones urbaines et les zones rurales, déjà réduites en termes de surface à construire.

Voilà quelques mots de réflexion, Madame la Présidente, sur ce sujet et ce projet.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Cathy Cognetti, prima, è dopu Pierre Ghionga è Georges Mela.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci Madame la Présidente.

Pocu libru ! Alors, le sommaire était complet, la conclusion, cher Julien, l'est moins.

Je serai brève pour vous faire part du ressenti des communes de l'intérieur, celles qui effectivement ne subissent pas la même pression foncière que les communes littorales et celles qui ne sont pas soumises concomitamment aux lois littoral et montagne.

Le PADDUC devait faciliter l'élaboration par les communes des documents d'urbanisme. Même dans l'intérieur, c'est très compliqué, c'est le parcours du combattant. Ceux qui ont tenu la plume en 2015, ont peut-être parfois dans ce domaine, manqué de discernement.

Sans compter qu'après le PADDUC, nous avons eu droit à la loi Elan, la loi Climat et Résilience qui ont complexifié la pratique, la palme d'or revenant à la suppression du recours au hameau nouveau intégré à l'environnement comme option possible.

Allez expliquer à une famille qui veut s'établir dans son village, sur la terre de ses anciens, terre qui est souvent évoquée dans cet hémicycle, en plein espace rural, que l'on ne peut pas accéder à sa demande au nom de ce mille-feuilles. Comment explique aux communes du désert rural que pour les permis de leurs administrés, ils sont rejetés systématiquement alors qu'ailleurs, ça se construit ? Et je cite vos propos, » on a beaucoup construit et mal construit. Ce modèle n'est plus tenable et rejeté par de nombreux Corses ».

Vous l'avez dit, et j'attire votre attention sur le couperet à venir, celui du ZAN, si le PADDUC ne détermine pas l'objectif propre à la Corse avant 2027.

Certes, notre île n'est pas tenue par la date butoir du 22 novembre 2024 pour le ZAN, mais elle devra s'y conformer quand même à terme et c'est bien le PADDUC qui doit l'établir.

N'oublions pas qu'à compter du 22 août 2027, l'extension de l'urbanisation dans toute commune corse qui n'est pas couverte par un plan local d'urbanisme, un document en tenant lieu ou une carte communale, sera interdite et que la « garantie rurale » d'un hectare de surface artificialisable aux communes rurales est limitée à celles dotées d'un PLU ou d'une carte communale antérieure au 22 août 2026. Voilà un nouveau problème pour nous.

Sont donc exclues les communes en RNU qui représentent 26 % des municipalités au niveau national mais 57 % des communes insulaires ! Près du double. 201 sur 360, 56 %, lorsque seulement 68, soit 19 %, ont un PLU et 91, soit 25 %, une carte communale.

Pour élaborer et faire adopter un PLU il faut minimum 30 mois, et encore, dans le meilleur des cas. C'est pile le temps que l'on a pour faire le PADDUC, sans compter qu'il faut que les PLU soient mis en compatibilité.

D'où l'urgence de trouver et d'instaurer un cadre d'application au ZAN en Corse pour que l'île ne se trouve pas une nouvelle fois au pied du mur par manque de décision, d'autant plus qu'il s'agit d'une compétence transférée et que la Chambre des Territoires est habilitée par la loi pour faire des propositions, ce qui nous conduit, à mon sens, à revoir le calendrier pour que le PADDUC puisse entrer en vigueur début 2027, et non pas fin 2027.

La théorie, c'est une connaissance qui ne fonctionne pas. La pratique c'est quand tout fonctionne. Dans le cas présent, hè megliu à scambià di stradda, sinon on va se sentir mal.

À ringrazià vi.

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Lors de son adoption par l'Assemblée de Corse, comme cela vient d'être dit, en octobre 2015, le PADDUC a été vu et surtout voulu par les élus comme un véritable document stratégique fixant des objectifs pour un développement durable du territoire.

Il a été élaboré dans des conditions particulières, ça été rappelé, même si deux ans de concertation avec les maires ont été nécessaires, le PADDUC devait aussi faciliter l'élaboration des documents d'urbanisme. Certes, je vous l'accorde, c'est vrai, Julien le PADDUC n'est pas responsable de tous les maux.

Dans une région que je connais bien, des lotissements et des habitations individuels déjà battis avaient le triste sort de se retrouver sur des espaces classés ESA, et principalement en milieu rural.

Ces ESA ont été positionnés, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, en faisant référence à des cartes qui dataient de 1976, sans identifier les terres répondant aux critères qualitatifs les caractérisant. Je regrette, mais à ce moment-là, lorsque l'on prenait de telles décisions, le ver était déjà dans le fruit dès le vote de 2015.

J'avais alerté à l'époque celle qui était alors à la manœuvre, Maria Giudicelli, sur ces confusions préjudiciables sources de contentieux futurs, mais, sans résultats.

L'ambition qui était partagée par ceux qui siégeaient ici, dans cet hémicycle, était de sortir ce document le plus rapidement possible et ce, pour les 40 prochaines années avec l'alpha et l'oméga, et beaucoup d'autres choses comme le précisait ma collègue Marie-Thé Mariotti qui s'exprimait il y a quelques instants.

3 000 pages quand celui qui est établi par la région PACA en fait à peine 40. Il y avait 14 orientations stratégiques. Qu'en est-il aujourd'hui après 9 années d'existence ? Vous nous direz que certaines ont été atteintes, je vous l'accorde. Mais ce n'est pas le cas pour ce qui était votre objectif premier, à savoir : la consommation foncière sans accentuer les tensions économiques et sociales relatives à l'accès au logement.

Vous avez pu identifier et vous l'avez dit, plus de 1 000 hectares d'ESA artificialisés sur les 105 000 hectares positionnés, mais on ne retrouve

pas dans votre bilan le nombre d'autorisations d'urbanisme accordées depuis le PADDUC, qui devrait être comparé sur une même période avant le PADDUC.

Si l'objectif du rapport est d'analyser les résultats de l'application de celui-ci depuis son adoption et d'en faire le bilan en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, force est de constater que c'est un échec total. Pourquoi un échec total ? A-t-on tenu compte de nos spécificités et fait en sorte qu'un groupement de 7 à 10 habitations soit susceptible d'être considéré comme un hameau et non de l'habitat diffus ? Non, cette passivité a généré des difficultés de densification et ne permet pas à nos jeunes générations de construire sur les terrains de leurs ancêtres.

Y a-t-il moins de spéculation ? Non, celle-ci n'a jamais été aussi forte !

Notre jeunesse trouve-t-elle à se loger à un prix décent ? Non. Elle n'a jamais rencontré autant de difficultés pour se loger, et pour cause.

Après le gel des 105 000 hectares, a-t-on fait les efforts nécessaires pour les mettre en exploitation ? Non.

Mais il y a un modèle économique qui produit malheureusement des effets immédiats et dévastateurs qui est apparu. Raréifier l'offre de terrains constructibles en utilisant souvent les ESA comme rempart, a eu pour conséquence une augmentation des prix au mètre carré.

Mais, au-delà de ces éléments factuels qui ont été développés par les uns et les autres, je tiens à évoquer un sujet totalement passé sous silence, tant dans votre analyse que dans votre prospective, et ô combien important, les fameuses paillotes exploitées sur l'ensemble de notre littoral.

Rappelons que depuis 2015, la cartographie des ESA et la question des paillotes sont des points noirs majeurs. Le ressenti de la dernière saison estivale et l'approche de la suivante nous renvoie aux difficultés liées à l'aménagement du territoire littoral, rencontrées à la fois par les collectivités et les exploitants exerçant leurs activités dans le cadre d'établissements de plage.

La complexité de la problématique est liée à la superposition de plusieurs réglementations : décret plage, espaces remarquables, occupation du domaine public maritime, etc.

Un problème hétérogène qui exige des réponses adaptées, à différents niveaux. A celui national, avec la révision du décret plage. Cette Assemblée avait statué à la quasi-unanimité le 31 mars 2017 sur les périodes d'ouverture

des établissements de plage situés en zones urbaines, mais il y a aussi des dispositions qui relèvent de la compétence régionale et qui peuvent trouver une issue par notre seule volonté.

Outre la problématique des AOT sur le DPM et de leur évolution sur une période pluriannuelle pour offrir davantage de visibilité aux exploitants, avec obligation ou non de démonter les structures durant la période de l'AOT qui relève de la compétence de l'Etat, il y a surtout, et c'est là la demande, la question sensible et structurante de la classification des plages établie dans le PADDUC : naturelles, naturelles fréquentées, urbaines, etc., dont on parle peu et qui pourtant est déterminante.

Oui, elle nous incombe sans avoir à attendre une quelconque réponse.

Pour établir un cahier des charges clair, adapté aux différents littoraux et surtout en mesure d'être appliqué, il faut au préalable revoir cette classification des plages.

Le but étant de trouver un juste milieu entre le maintien de l'activité économique et le respect du droit et la préservation du littoral.

Alors, êtes-vous prêts à réviser la classification des plages du PADDUC ? Et si oui, quelles seraient les orientations de cette révision ? Nous souhaitons qu'elle soit révisée et que ce soit inscrit dès le processus de révision.

On le voit bien, ce document a été sans effet et très peu efficace, surtout sur des orientations essentielles.

La révision de ce document aurait dû intervenir en 2021. Mais nous sommes fin 2024. Sans aucun esprit de polémique, on ne peut pas dire que vous avez manifesté un empressement particulier pour ce faire. Non, on affiche trois ans de retard. Avec les diverses explications que j'ai vues aujourd'hui et entendues, je ne comprends toujours pas pourquoi celle-ci n'a pas été anticipée.

Vous nous proposez aujourd'hui que cette procédure de révision conduisant à une nouvelle élaboration du PADDUC soit engagée dès l'adoption du présent rapport, pour se terminer fin 2027. Prenons garde au calendrier, je manifesterai la même prudence que Cathy qui s'est exprimée juste avant moi, car de nombreuses communes risquent de se retrouver en difficulté par un manque crucial de décision. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les élus, cari tutti, on a demandé ces dernières années, avec d'autres groupes, que ce vote puisse intervenir, on ne va donc pas boudier notre plaisir et associer le groupe « Avanzemu » à ce qui est, ça a été dit, une ambiance un peu particulière aujourd'hui. Certes, le contexte n'est pas des plus heureux, mais on doit pouvoir parler de ces questions sans qu'elles entraînent une forme de dépression collective ou d'angoisse généralisée et définitive.

Qu'est-ce qui nous est demandé ? On évalue et on lance la révision.

Donc à ce stade, on va évaluer avec vous et accepter l'idée que l'on révise dans des modalités et selon un agenda que je voudrais à mon tour et au nom de mon groupe, préciser.

Au plan tout d'abord, je dirais, des constats. Vous dites, Julien, et dans une pudeur proverbiale, vous ne mentionnez pas le nom de la ville, donc je vais le faire pour vous, des communes où l'on a eu 85 % de résidences secondaires, 15 % de résidences principales, avec un ratio nombre d'hectares consommés, nombre d'habitants à l'année relativement déséquilibré, etc., etc. Cette commune, je me tourne vers mon ami et prédécesseur, et sans accabler qui que ce soit, c'est Porto-Vecchio.

Mais d'une part, si je ne veux pas retenir de malice ou de caractère partisan dans ce propos, mais simplement le constat d'un conseil exécutif, et d'autre part, ne pas le déconnecter d'une situation plus globale, je dois dire que c'est la Corse en général, à l'exception d'un certain nombre d'autres lieux, qui a été entraînée dans une espèce de tourbillon sans fin.

Je le dis parce que je suis maire, président d'une communauté de communes et que je ne voudrais pas que ce débat, et je sais que ça n'est pas votre intention, serve de nouveau dans des postures qui seraient moralisantes ou moralisatrices à distinguer les bons des mauvais, les gentils des méchants, et à accabler une ou plusieurs parties du territoire contre le reste de l'île qui serait nécessairement vertueux. Le monde n'est pas fait ainsi, vous le savez Julien comme moi, et je vous remercie de ne pas a priori prêter le flanc à de telles spéculations intellectuelles, pour rester dans le registre spéculatif.

Cela étant dit, préciser également un autre chiffre. 2011-2021, moi j'aime bien les faits, les chiffres comme chacun d'entre nous, pas les généralités, 200 et quelques hectares.

J'ai fait regarder par nos services, ce qui s'était passé de 2021 à 2024. Alors certes, au début de l'année, pas à la fin, mais je ne suis pas persuadé qu'il y ait eu énormément pour les signer tous, d'actes d'urbanisme ou de permis de construire de nature à changer globalement l'équation que je vais préciser. Le chiffre, c'est 5 hectares d'artificialisés. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que pendant 20 ans, 10 ans avant le PADDUC et 10 ans après, avec la fragilité juridique du document et notamment les décisions relatives aux ESA, la loi Pinel, la loi Scellier, un certain nombre d'autres dispositions, l'absence de protection juridique de la Corse au sens d'un statut adapté, résident résidence, peu importe, peu importe non, mais d'un statut adapté, avec bien sûr une logique de marché mondialisée, un phénomène de littoralisation qui est le propre du monde entier, on a subi de plein fouet un certain nombre de choses, c'est vrai.

Parenthèse, je suis très heureux qu'un PADDUC ait été élaboré et voté et plutôt content, à l'époque d'y avoir participé. Je veux le dire. Je veux dire pourquoi ? Parce que moi, je considère toujours qu'il vaut mieux des règles perfectibles, voire par certains côtés de mauvaises règles, qu'une absence complète de doctrine.

Or, la Corse a vécu pendant longtemps, à l'aune ou pas, on va dire dans une situation où elle n'avait pas de règles de ce point de vue-là. Donc, des règles.

J'aurais préféré, comme je le crois chacun d'entre nous, que dès 2021, nous ayons pu réviser, modifier ledit document, pour des raisons qui ne sont pas très claires à ce stade des opérations, ça n'a pas été le cas. On est 3, 4 ans, quasiment après, c'est tard Julien, c'est très tard. Je sais que vous avez des difficultés, on en a tous. Mais c'est quand même très tardif. Je ne parle pas de vous en tant qu'homme ou conseiller exécutif, je parle des élus en général, c'est tard.

Dans l'intervalle, pour celles et ceux, ils sont nombreux dans cette Assemblée, qui ont voulu faire des documents d'urbanisme, il s'est passé beaucoup de choses : la loi ZAN, la conjugaison dans les effets, y compris un peu retardée, des lois littoral et montagne, et bien sûr, mais également Elan, NOTRe, Alur, etc., la loi Le Meur en discussion, un certain nombre de choses qui sont en train d'éclore.

Donc je vais vous donner mon propos. Moi, je suis comme vous, avec notre sensibilité nationaliste corse, je pense qu'il y aura toujours dans ce pays comme dans tous les pays du monde, une part de spéculation, mais je pense que les effets conjugués des dispositifs que je viens de rappeler et de tant d'autres choses, ne peuvent pas, indépendamment du débat du jour, nous conduire à appréhender les 20 prochaines années de la même manière qu'on a vécu les

20 dernières. Ce sera 2 décennies ou 2 fois des décennies radicalement différentes.

Bien sûr qu'il y a des gens qui spéculeront, il y en a partout, tout le temps. Bien sûr qu'il y en aura qui contourneront et qui trouveront des voies de passage ou pas. Mais moi, je suis persuadé que l'enjeu aujourd'hui, il est de savoir de quel type d'urbanisation nous voulons pour ce pays. Moi je vous le dis, il y a une façon simple de ne pas beaucoup artificialiser, c'est la verticalité. Et dans un pays qui a vécu pendant des siècles sans POS, sans PLU et sans PADDUC, il y a très longtemps, on a constitué historiquement, anthropologiquement, géographiquement un certain type d'habitat, case di i paesi, des choix d'implantation, à a sulia, à l'umbria, avec un sens de l'histoire et des lieux qui sont désertés des débats du moment.

Donc moi, je vous le dis, un pays qui, pour moins consommer, en l'occurrence la Corse, choisirait la verticalité et le R+6 ou +8, contre. Contre ! Ce n'est pas le pays dans lequel on est nés et ce n'est pas le pays dans lequel j'ai envie que mes enfants grandissent.

Aujourd'hui, il y a des gens qui nous encouragent à faire ça et qui nous disent, mais vous avez 80 % de gens éligibles au logement social, OK ! Pourquoi ? L'horizon pour notre jeunesse, et je sais que vous êtes d'accord, en tous les cas je l'espère vivement, ça ne peut pas être d'attendre un logement social ou autre pendant une vie, parce qu'on sait tous que notre devoir d'élu, c'est de créer les conditions d'un accès à la propriété, à la location dans certains cas, qui soit conforme à une éthique du lieu, à une façon de l'habiter. De ceci, à ce stade, il n'a pas été question.

Donc je voulais très simplement, très vite amener cette petite contribution en disant que ce choix de consommation qui tendrait vers le développement de la verticalité partout, n'est pas pour nous un choix culturellement et architecturalement heureux.

Rajouter pour la parenthèse, qu'on doit réfléchir collectivement bien sûr à la constructibilité ou pas, mais également à la façon de construire. Il est question dans ce pays et depuis fort longtemps, d'une école d'architecture, j'en avais parlé avec le président Federici, il est question d'un certain nombre de sujets. Je crois qu'on doit aussi y réfléchir collectivement parce qu'on ne pose en permanence que la question de la constructibilité, jamais celle de la façon dont on construit.

Deux autres idées. Premièrement, vous dites : il y a un certain nombre de bilans. Je suis désolé, mais je ne suis pas certain, Julien, que le rapport que vous nous proposez, que j'ai lu attentivement avec les élus de mon groupe,

puisse juridiquement parlant, être assimilé au bilan mis en perspective par le législateur au moment du PADDUC en 2015. C'est un état des lieux, une espèce de revue des choses, mais pas nécessairement le bilan qu'on était en droit d'attendre. Je le dis avec beaucoup de sérénité, dès lors qu'on ne dispose pas du bilan qu'on était en droit d'espérer, on a effectivement une espèce de compilation qui donne un peu le tournis et dont je voudrais dire, d'aucuns l'ont dit ici sur tous les bancs, qu'elle aurait pu et qu'elle peut encore, se traduire par des dispositions fortes de la part de notre Assemblée.

Pour moi, il y a trois ou quatre sujets, et j'en rajouterai un ou deux. Premier sujet, le SRDE2I, on a une doctrine économique, on l'actualise, on la reprend, je laisse ce débat de côté.

Deuxième sujet, il y a eu *Acqua nostra*, Gilles reprend des choses, etc., on en discute.

Troisième sujet, le PADDUC.

J'en ajouterai deux autres. Julien, moi je suis très sensible à la question des ESA. 105 000 hectares de terres agricoles.

Question : à l'horizon 2033, à l'horizon 2043, etc., etc., combien, pour ne pas dire 32 ou 35 ou 50, combien de ces 105 000 hectares auront été mis en production ? Donc, quel est l'état de notre système à l'échelle de la Corse ?

De quel type de production avons-nous besoin pour atteindre l'objectif dont on n'a plus parlé, en tous les cas plus aujourd'hui, d'autonomie alimentaire à l'horizon 2040 ou 2050 qui est fixé par le PADDUC ?

Quelle est la rampe de mise en production d'année en année ou de décennie en décennie ?

Moi, je préfère qu'on dise aujourd'hui, là il n'y aura jamais d'agriculteurs que de se donner collectivement bonne conscience en affichant des chiffres qui ne correspondront jamais à aucune réalité. Le volume me paraît cohérent et il faut qu'on s'y attache. Et ça a été dit, si ça n'avait pas été préservé, sanctuarisé qu'en serait-il aujourd'hui de ces terres-là ? On est d'accord avec ça.

La question maintenant, c'est : comment ces terres sont réellement mises en production pour concourir à l'objectif d'autonomie alimentaire notamment. Et de cela, en l'état, le document ne dit pas grand-chose.

Deux ou trois idées, deux ou trois principes et je m'arrête. Deux ou trois idées supplémentaires. Il y a beaucoup de communes, je ne sais pas en

Haute-Corse, je connais moins, mais en Corse-du-Sud qui me disent : « nous, on n'a pas de document d'urbanisme ». OK. « Combien vous délivrez de permis de construire ? ». « Ah, les bonnes années deux ». Ça, ça existe. Il n'y a pas que des communes qui ont la frénésie du béton et qui n'ont qu'une hâte, c'est de signer un permis, etc. Il y en a aussi des tas...

Au-delà de ces trajectoires, la question est posée de savoir comment l'Agence de l'urbanisme, la Collectivité peuvent nous aider à élaborer nos documents.

Pourquoi il y a que 50 ou 60 PLU en Corse ? Pourquoi 25 ans après qu'on ait parlé notamment de celui de la Balagne, en 2025, demain matin, on n'a toujours pas de SCOT ?

Pourquoi personne ne parle de PLUI ? Vous le savez pourquoi ? Parce que le parcours du combattant à côté, ghjè una risata ! La réalité, c'est ça. La réalité !

Donc, moi je pense que de ce point de vue-là, il faut, ça a été dit, qu'on aboutisse à un document qui nous aide à limiter le cumul des contraintes et à fluidifier les procédures d'élaboration de documents d'aménagement et d'urbanisme. Premier point.

Deuxième point ou principe, je sais que ce n'est pas évident à l'aune notamment du passé douloureux qu'on a un peu évoqué les uns les autres, faites confiance aux maires. Le principe de libre administration des collectivités locales, il est reconnu d'un point de vue constitutionnel. Mais à côté de la constitution, quand on aligne toutes les contraintes que l'on connaît et que l'on peut partager par certains côtés, cette liberté, elle est réduite à néant et le maire, l'élu local, le président d'EPCI qui fait un SCOT, même s'il ne travaille pas à la parcelle, il ne peut plus déterminer librement ses choix. Il est tenu dans les timides marges de manœuvre que lui laisse le cumul des choses de positionner, quand il y arrive, telle ou telle option. C'est une démarche qui est gênante d'un point de vue éthique, d'un point de vue démocratique.

Je voudrais pour notre part que nous ne soyons pas dans cette procédure en train de l'alimenter. Je pense tout au contraire qu'il vaut mieux que nous la conjurions.

Je termine sur deux idées. La première, il y a cette loi Le Meur. Il y a eu plus près de nous la question des zones tendues et la possibilité de majorer les THRS. Il y a la question, on en a délibéré, nous, il y a très peu de temps, des numéros d'enregistrement et des modalités de compensation. Il y a tout ce qui arrive et notamment le PADDUC remodelé. On peut dessiner un paysage qui, à

droit constant, ne sauvera pas tout, on a besoin d'une révision constitutionnelle et d'une évolution institutionnelle, c'est clair, mais qui nous permette quand même, et je ne parlerai pas du permis de louer etc., de poser des choix forts. Nous, vous connaissez notre singularité, on est des militants ardents de la révision constitutionnelle et de l'évolution, mais on pense que la meilleure manière, y compris d'obtenir des choses nouvelles, c'est de pousser les prérogatives dont on dispose jusque dans leur dernier retranchement. Faisons un PADDUC qui nous le permette et pas qui nous l'interdise parce que par certains côtés, le PADDUC tel qu'on l'a voté et tel qu'on l'a vécu, il a été, je le dis très tranquillement, un frein, pas un facilitateur.

Et je finis là-dessus. Élaborons une PPI, une programmation pluriannuelle de l'investissement, Président et disons-nous, quels sont les grands investissements structurants dont on a besoin. On les situe dans l'espace.

On a un environnement juridique qui évolue, législatif, réglementaire, etc., et des communes, des communautés de communes qui posent des choix de développement et je vais dire un gros mot, de croissance. Et ensuite, on évalue ensemble et on ajuste.

Donc, profitons de l'opportunité qui est aujourd'hui offerte par la délibération que vous nous proposez de voter, j'en aurai conclu et on va la voter, pour alléger, pour fluidifier et pour simplifier, pas pour alourdir, pour grever, pour en remettre une couche. O zité, la situation on la connaît tous, on ne va pas du point de vue de l'idéologie ou de la Realpolitik, l'appréhender en des termes comme dans une espèce de grand concours de synonymes, c'est bon. Maintenant, 2025, 2050, qu'est-ce qu'on fait ?

Alors moi, je finirai là-dessus. Je pense qu'on a, à travers ce premier débat, une opportunité qui doit nous conduire à préciser notre doctrine et la façon que l'on se donne collectivement pour la mettre en œuvre. Je vous le dis en tant que militant nationaliste, je vous le dis en tant que maire, je vous le dis en tant que citoyen, on en a un grand besoin.

Donc pour conclure, on va voter ce rapport, on va lancer les choses ensemble, on va contribuer à l'aune des quelques principes ou propositions que j'ai voulu avec mon groupe verser aujourd'hui au débat et on espère que vous serez entendu parce que toutes les grandes équations du moment restent non résolues, l'accès au logement, l'accès à la propriété, parfois l'accès à la location, la manière d'habiter les lieux, la rampe de mise en production des espaces agricoles, etc., et qu'on a encore les moyens, Julien, je serai un peu plus optimiste que vous, de faire en sorte que la décennie à venir ne ressemble pas à la décennie passée.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga avait demandé la parole, il y a un petit moment.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

Duie parolle per di a mo fiertà d'esse statu cunsigliere esecutivu da 2010 à 2015, chì hà fattu vutà stu PADDUC, cù un travagliu tamantu u ricordu di Maria GUIDICELLI. Aviamu appuntellatu stu PADDUC cù un agenda 21 per fà vede a nostra fede in u sviluppu à long'andà. I risultati, certi ùn ci sò micca stati. Eiu pensu chì ci sò stati nantu à a prutezzione di l'ambiente è a prutezzione di a nostra identità. Nantu à e custruzione, forse ùn ci hè micca statu bon'risultati ma ci vole u tempu, è dicu, ùn hè micca u PADDUC u respunsevule di u fattu chì parecchi PLU ùn sò micca stati fatti. I merri, torna ci vole chì fideghanu ind'è e so case, per vede. Ùn hè micca solu u PADDUC. A vulia di.

Dunque, issa revisione, o Sgiò Presidente, eiu vuleria ch'ella stessi in a listessa filusuffia. Perchè sentu nantu à parecchi lati chè ùn deve esse più chè una carta per sapè s'ellu s'hà da fà una casa o nò.

Ci vole à tene contu torna di u sviluppu à long'andà, di a cultura corsa è a lingua corsa chì face parte da u PADDUC. Certi ùn l'accettanu micca ma face parte da u PADDUC o allora si dice fimu una carta d'urbanisimu per a Corsica. Ùn hè micca listess'affare. Ùn simu micca in u listessu quadru.

Dunque eiu sò d'accusentu incù a vostra presentazione, è seraghju daretu à voi s'è vo state nantu à sta strada, di u sviluppu à long'andà.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Efficace ! Voilà, je me permets, efficace !

Josepha a la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Effectivement, chacun des intervenants a parlé du retard qui a été accumulé dans la présentation de ce rapport. Moi, je ne vais pas y appuyer pour insister, mais rappeler quand même une méthode effectivement qui devra présider, celle qu'avait institué Maria Guidicelli qui avait donné un sens véritable, je dois le dire, pour y avoir participé, à la co-construction et à ce que devait être la co-construction avec les élus et avec l'ensemble de ceux qui doivent prendre part à ce PADDUC et ensuite qui avait fixé des objectifs qui étaient les objectifs d'équilibre. Parce que le PADDUC, chacun a redonné une définition de ce qu'il était, c'est un cadre programmatique et de planification dont toutes les politiques ensuite doivent découler dans toute leur latitude. Et dans ce cadre essentiel, il y avait un équilibre qui avait été trouvé et adopté par tous, entre protection et développement.

Il faudra donc être précis parce que dans le document que moi je vois aujourd'hui, vous livrez, d'une certaine manière, un diagnostic et une analyse sur les 14 axes. Cela veut dire qu'on ouvre, non pas sur la possibilité d'une révision partielle où il faudrait aller corriger des effets, on ouvre tout, le PADDUC et l'ensemble de l'économie générale de ce document, à la révision. Je vous appelle à être attentif et il faudrait être précis parce qu'alors on remet en cause une philosophie qui avait été celle adoptée par tous. Je sais que ce n'est pas votre vœu, Monsieur le Conseiller exécutif, en tout cas je ne le pense pas, mais je crois qu'il faudra être extrêmement précis pour la suite. Il va convenir de sécuriser, sécuriser également à l'intérieur de ce document ce qui est fondamental, aujourd'hui et pour l'avenir.

Je m'explique. Il y a un fil conducteur qui a été, dans les interventions, y compris dans la vôtre, celui de la fragilité juridique finalement de l'ensemble des dispositions du PADDUC, fragilité juridique qu'il faudra sécuriser. Pour sécuriser la fragilité juridique, il faudra avoir une précision parce que ce diagnostic, aujourd'hui, se fait au prisme des adaptations législatives, dans leurs possibilités et dans leurs limites, et au prisme d'un constat, des impossibilités de mise en œuvre ou pas du PADDUC.

Et nous aboutissons, c'est un constat qui est ressenti comme une évidence, à celle de la consommation des terres agricoles, de permis de construire en hausse dans certaines communes et d'une spéculation immobilière et foncière qui fait exploser les prix du foncier et agit jusqu'à la location. Je dirais que c'étaient des effets qui étaient déjà ressentis en 2015, malheureusement, nous ne les avons pas découverts depuis, et des communes en difficulté pour la rédaction de leur document d'urbanisme avec, vous l'avez dit, un équilibre démographique finalement, une arrivée massive de 4 à

5 000 arrivants par an. Pour précision, 4 à 5 000 arrivées, c'est 2 fois la moyenne des pays de l'OCDE, de l'immigration légale et 4 fois la moyenne de l'immigration en France avec aucun moyen de régulation, avec une absence de mesure de protection de notre économie et une situation qui est une déclinaison de la colonisation de peuplement, une situation de type colonial puisqu'aucun moyen d'agir.

Je disais donc que face à ce constat, quand on pose la question de ce qu'il faut faire aujourd'hui et que je vous appelais à être précis, par exemple sur les ESA, elles sont aujourd'hui fragilisées, elles ont été fragilisées. Il faut très certainement gommer les exemples qui servent de caricature à ceux qui considèrent que finalement, ce qui n'est pas mis en culture « oui, mais parce qu'on a été positionné un ESA à tel endroit au milieu d'un espace », je suis absolument...

Mais en revanche, lorsque j'appelle à être précis, l'équilibre de dire « nous voulons que soient préservés 105 000 hectares de terres agricoles qui ont déjà été plus que consommés aujourd'hui », il doit être préservé. Les moyens d'action aussi que vous devez mettre en œuvre puisque pour l'heure, la politique ne s'est pas accompagnée d'une véritable politique foncière, d'installation, de mise en production de ces terres agricoles, de mise en irrigation de ces terres agricoles, de planification. Aujourd'hui, les terres agricoles sont sous l'effet d'une spéculation. Il y a une spéculation également sur les terres agricoles. Alors attention lorsque l'on dit, « revoir la cartographie des ESA », revoir la cartographie des ESA sur certains aspects, pas sur ses équilibres fondamentaux et la nécessité de maintenir les objectifs.

Sur la spéculation foncière et immobilière, de la même façon, soyons précis. Les outils qui existent aujourd'hui, je sais que ce matin, notamment dans votre réponse, vous avez dit que la question du positionnement de la CdC face aux documents d'urbanisme qui contreviennent manifestement aux dispositions du PADDUC, nous continuons de dire, nous l'avions dit par une voie de motion qui avait été ensuite adoptée en 2019 par l'exécutif, il faut, là où des documents d'urbanisme contreviennent manifestement au PADDUC, il faut se positionner, il faut être requérant.

Sur les permis de construire, vous avez dit, « il est impossible au nombre des permis, d'être vigilant sur tout ». Je peux vous entendre en partie. En revanche, la mise en œuvre d'une cellule de veille où sur le plan symbolique, on commence à attaquer ce qui contrevient véritablement aux équilibres du PADDUC peut avoir valeur d'exemple.

Et ensuite, parce qu'il ne faut pas se contenter d'être un censeur à l'endroit des communes et des intercommunalités, mettre enfin en œuvre le vrai

rôle de l'agence d'urbanisme, celui d'aménageur, celui d'accompagnateur aussi des communes et des intercommunalités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, accompagner cette recherche d'équilibre, lutter contre le développement anarchique en poussant les curseurs au maximum des compétences qui sont aujourd'hui les nôtres et des possibilités que nous avons, et en allant au-delà. Vous avez employé l'autre jour, en commission, le mot de « borderline » avec certaines dispositions, je vous accompagnerai si vous êtes « borderline », parce qu'il va falloir l'être face à la vague qui nous arrive.

Par l'institution, vous me reconnaissez, poser la question des rapports de force et puis évidemment quid des évolutions institutionnelles, quid donc du PADDUC dans ses évolutions institutionnelles, il faudra sécuriser, sanctuariser l'ensemble des dispositions dans la loi fondamentale. Pour ça, encore une fois, il va falloir être lisible. Vous avez posé, Monsieur le conseiller exécutif, la question du pour qui ? Pè quale femu què ? Per i Corsi.

Je vous attire encore sur un glissement que vous considérez comme sémantique, celui de la notion de statut de résident et de statut de résidence. Ce statut de résident voté par délibération de l'Assemblée de Corse dès 2014, pourrait être appliqué dans un premier temps sur la dimension foncière et immobilière, statut de résidence. Il n'a jamais été autre chose, celui voté en 2014, sauf que le statut de résident, ça désigne le qui ; le statut de résidence, ça désigne le bien qui, individu, statut résident avec des droits, avec la possibilité de travailler sur un dispositif d'intérêts matériels et moraux, sur la question des indivisions, sur la question des maisons de famille et patrimoniales des Corses, sinon comment vous le caractérisez, et le bien, sur certaines choses, pour des zonages, pour d'autres dispositions, on peut y travailler, ma ùn bastarà micca ! Ce n'est pas possible.

Je vous appelle à être précis, et ce n'est pas seulement, je le répète une question sémantique, c'est la question du « Qui », u populu nanz' à a so terra chì deve avè u drittu à campà ci.

Allora, quelli chì sò passati nanz' à me, sò stati à pena cummossi di a vostra chjusura, pudere mu sparte 'ssa chjusura. Sè no cuntinuemu cusì, di sicuru per un mumentu, artificializà, ùn ci serà più tantu.

Il faudra développer des dispositifs pour concasser le béton et faire des pâtes à pizza avec parce que lorsque l'on parle de défi climatique, d'autonomie alimentaire, il faudra qu'il nous reste une terre pour le développer, de défi du numérique. Bien sûr, se projeter dans le 21^{ème} siècle, bien sûr faire un PADDUC qui soit celui du 21^{ème} siècle.

Ma sè no cuntinuvemu cusì, à oghje incù ciò chè vo pudeti fà perchè cert'affare chè vo pudeti fà è di dumandà veradimente per u populu nant'à a so terra è i mezi. Sè no cuntinuvemu cusì, saremu artificializati noi è feremu un PADDUC per una pupulazione for'di terra. Penseremu tuttu u sviluppu di a Corsica di u 21^u seculu, ma ùn ci fermerà pocu è micca.

Allora vi chjamu, caru Cunsiglieru esecutivu, à esse chjaru, à esse precisu nant'à e vostre dumande è da ùn mette micca in periculu ciò chì era veramente l'essezza di l'equilibru trà prutezzione di u nostru populu nant'à a so terra è sviluppu chè no bramemu tutti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous étions un peu « border time » !

Paul-Félix Benedetti a la parole.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Merci.

Je rappellerai ultérieurement le fond de ma pensée technique sur ce document.

Mais je vais commencer par quelque chose de conclusif. Moi, j'ai l'impression que ce qui se dessine aujourd'hui, c'est qu'on a la fonction d'aménageur, qu'elle soit un élu communal ou un dirigeant territorial de haut niveau, elle suscite la pensée, alors que logiquement, quand on fait de la politique, c'est la pensée qui doit susciter l'aménagement et la gestion des espaces, la planification.

Le fait qu'il y ait du retard, il y a eu le COVID, il y a eu plein de choses, mais je pense qu'il y a eu un peu d'insouciance, c'est qu'on est confrontés aujourd'hui à des superpositions d'échéances, avec des lois nouvelles qui n'existaient pas, qui ont été créées ces 3 dernières années, avec la loi DD, la loi ZAN, la loi climat, la loi Elan et des échéances et des planifications urgentes à faire.

Le fait d'avoir retardé ce document d'analyse fait que le PADDUC révisé va être adopté en 2027 et qu'il va être concomitant avec une période d'élections, les élections territoriales. Je crains que le PADDUC, comme le PADDUC de 2015 lorsqu'il a été revu après le passage en enquête publique, devienne un document de consensus. Si c'est un document de consensus, ça pourrait devenir un document de reniement par rapport à la doctrine originelle

qui a animé les fondamentaux du nationalisme Corse, avec essentiellement la lutte contre la dépossession, la préservation de la terre et la lutte de manière très simpliste contre la colonisation, colonisation de peuplement, 5000 nouveaux arrivants chaque année. Moi, c'est ma vision, elle est peut-être étroite, mais ça la reste.

Ensuite sur la partie de l'analyse du document. Elle est succincte, d'ailleurs elle n'est pas formalisée par un document matriciel, avec un sommaire, avec des rubriques, avec les objectifs antérieurs, les actions suscitées par ces objectifs, le *commodo incommodo* de chacune des 14 actions et la priorisation à venir des éléments à réviser. Je considère que ce n'est pas une analyse. C'est un document qui a le mérite d'exister, qui a suscité beaucoup de travail, mais qui ne répond pas à une question : quels sont les éléments qui ont fait que la machine PADDUC, que l'on soit du côté à la limite de la droite ou de mon côté, on considère qu'il y a quelque chose qui a fauté ? La faute au document lui-même ? La faute aux imprécisions de sa rédaction ? La faute à sa non-mise en application, je dirais, virtuelle ? La faute à la superposition des documents ? Peut-être. C'est écrit vaguement, tout est écrit, mais il n'y a pas de piste précise sur l'analyse.

Or la piste, elle est doctrinale. Ou on considère que le PADDUC initial est sur une bonne doctrine, et je considère qu'il est sur une bonne doctrine et que toute révision va dans un sens de simplification, d'amélioration et de renforcement du côté protectionniste, ou on considère que c'est le document déviant de la société Corse qui est la source de tous les malheurs et qu'il est aujourd'hui à la genèse des phénomènes spéculatifs parce qu'il suscite la raréfaction de l'offre en foncier.

C'est pour ça que j'ai fait un amendement où je demande à ce que l'on précise de manière doctrinale que la révision, dans le sens législatif, on prend le mot partiel, parce que dire une révision totale, ça veut dire qu'on rejette totalement l'ancien PADDUC. Et là, pourtant à la fin, je ne l'ai pas voté, j'ai voté le premier PADDUC, celui qui a été soumis à l'enquête publique, mais ensuite, comme il y a eu des marchandages électoraux entre-temps et que la notion d'espace stratégique agricole a été revisitée avec des notions nouvelles de compensation qui ont suscité tous les déboires que nous connaissons, je ne l'ai pas voté. Mais doctrinalement, j'étais en phase avec le document initial. Alors, je voudrais qu'on comprenne l'esprit de ma demande.

Ensuite, bien entendu, comme je ne suis pas d'accord sur votre diagnostic, ne me le faites pas assumer, mais j'en prends acte, d'ailleurs, le Conseil économique et social a fait la même chose. Donc, je pense que je ne lèse personne en demandant ces deux modifications, la première de forme, la

seconde est quand même importante. Je pense qu'il ne vous a pas échappé qu'elle est très importante, du moins dans notre état d'esprit.

Ensuite, sur l'analyse interne, ce sont vos services, ce sont vos compétences, je ne vais pas chercher à épiloguer. Mais quand vous cherchez une analyse externe, elle est succincte, elle est quand même, je pense, assez légère. Trois pages, un quart exactement. Essentiellement, la révision, elle doit s'intéresser aux problèmes environnementaux, c'est écrit dans le corps de la loi et dans l'article. Il n'y a pas eu une seule audition d'associations, de personnalités ou de personnes, je dirais, associatives au sens moral pour donner des pistes. Cela étant, elles sont agréables ou désagréables pour certaines oreilles, mais ça faisait partie des choses à faire dans une analyse générale.

Ensuite, moi j'ai quand même regardé par curiosité comment ont fait les autres régions quand elles font une analyse de ces documents-là. Il y a quand même un document de base, c'est la superposition, entre autres, pour les consommations d'espaces, année par année, de ce qui est fait avec une base de données et la base de données françaises pour l'usage des sols, c'est le fonds cartographique OCSOL. Je me pose même la question si vous vous en servez de temps en temps ou si vous avez exigé des services de l'État qu'il le mette à jour ou qu'il nous donne les codes source pour que nous puissions le faire. Ça fait partie des outils fondamentaux en gestion d'espaces et ça permettrait de voir les grossissements instantanés des taches urbaines, des modifications de consommation d'espaces, de l'agrandissement du périmètre forestier, de la disparition du pastoralisme naturel de prairie, toutes ces choses-là. Je prends un exemple, la région Occitanie l'a fait. Ils ne sont pas indépendantistes, ils ne sont même pas autonomistes. C'est pour vous donner les pistes.

Ensuite, je dirais, vous mentez par omission dans le document. Le Président ou vous-même, Président de l'agence de l'urbanisme, vous écrivez en milieu de votre rapport de présentation dans les premières pages, que vous avez la possibilité depuis la délibération de novembre 2019, d'aller en justice contre tous les documents d'urbanisme, qu'ils soient privés ou publics, contraires à l'esprit et à la doctrine du PADDUC. Combien en avez-vous déféré ? Vous l'avez écrit que vous pouvez le faire, il vaut mieux ne pas le dire à la limite, de faire l'omission supplémentaire... Oui peut-être un, mais combien de dizaines d'hectares ont été transgressés par une commission qui fonctionne de manière très bizarre, mais que vous coprésédez, la CDENATE ? Tous les PLU, tous les documents d'urbanisme forts de toutes les communes qui sont le temple de la spéculation, fondée ou infondée, parce qu'il y a de la spéculation naturelle, l'accroissement des populations, les 5 000 arrivants, il faut les loger.

Quand je vois pousser des immeubles à Borgo, Biguglia ou Lucciana, je sais que ce n'est pas de la spéculation intrinsèque, c'est la logique naturelle d'accueillir. Mais pourquoi ils arrivent ? Quelle économie on crée autour de tout ça ? Pourquoi ? On a autant de chômeurs qu'avant et on crie misère à chaque coin de rue. Donc tout ça, c'est quelle économie, pour qui, quoi, comment ?

On va augmenter de 12 millions d'euros les stockages en eau, d'accord. Moi, je vous rappelle au passage que quand on était en équipe office hydraulique serrée, entre 1990 et 2000, on a créé 20 millions de stockage sur 4 barrages, l'Ortolo, Figari, Bacciana et Padule. On n'avait aucun moyen informatique è un c'era quasgi nimu. Donc 12 millions, je ne vais pas vous féliciter, je veux dire, c'est un petit strict minimum. Sauf que 12 millions, c'est 3000 hectares irrigables en plus. Qu'est-ce qu'on fait ? Où est la planification ? Quel est l'objectif ? Parce que si c'est pour faire de la vigne irriguée et que derrière, on fait le lotissement dans la vigne et on crée le complexe hôtelier viticole, il faut me le dire, moi, j'ai des beaux terrains à Monaccia, si c'est la règle, si c'est le jeu. C'est tout un système qu'il faut à un moment donné qu'on mette en phase où ça devient un document qui, pour nous, sera doctrinal et il sera peut-être un document de confrontation.

Le premier PADDUC n'a pas été si consensuel que cela. En revanche, ça a été un document qui est venu vers nous à ce moment-là en 2015, sur nos bases doctrinales fortes. Aujourd'hui, je ne veux pas qu'on donne à l'esprit que ce PADDUC, c'était de la merde et qu'on va le jeter complètement et qu'on va brûler toutes les pages. Moi, à la limite, je n'aurais même pas parlé de révision, j'aurais pris l'autre terme de la loi, c'est une adaptation. Mais si vous gardez « révision », moi j'admets « révision », « révision partielle ». Ensuite, vous avez mis, et c'est la loi qui le dit, que c'est l'Assemblée de Corse qui doit donner et qui doit fixer les modalités de la révision, qu'on ne laisse pas penser que c'est la « foire à Neuneu ».

En revanche, j'admettrai que doctrinalement on fige tous les hameaux existants de Corse, ceux qui n'avaient pas été voulus dans l'ancien PADDUC, et c'est là où il a été une erreur, c'est-à-dire que tous ces petits hameaux qui n'ont pas d'église, qui n'ont pas de place de village, mais certains ont une mairie annexe, ils ont même l'église, mais on dit que ce n'est pas des hameaux, c'est Gianuccio, là où il habite, par exemple. Mais il y en a plein, comme de Sotta, commune de Figari, beaucoup de communes qui sont morcelées, plus dans le sud que dans le nord, parce que dans le nord, le bourg est une commune.

La particularité du sud, 130 communes, population quasiment identique à la Haute-Corse, c'est que des communes sont plusieurs communes ou plusieurs petits villages, mais qu'il n'y a que le bourg principal qui est retenu

comme bourg urbanisable et que derrière, on a un problème de réglementation. C'est à nous de le définir.

Ensuite, il ne faut pas craindre la précision. La discussion qu'on a eue et qui avait été tranchée en la défaveur de l'épaisseur du trait fin, n'est pas insensée. Lorsque la carte des ERC représente à peu près 1500 km de trait, une imprécision à 2 millimètres au 50/1 000, c'est 100 mètres tous les 100 mètres, 1 hectare. Ce sont des milliers d'hectares d'imprécision.

Sur les ESA où là alors, les patatoïdes de tache, si on considère que la fin c'est le trait et que le trait, il est dans cette limite de précision qui a été écrit dans le PADDUC parce qu'on dit que la discrétisation de toutes les taches, c'est 2500 m², c'est écrit dans l'ancien document, ça crée des incertitudes et des conflits.

Donc, il y a deux théories, elles s'étaient affrontées il y a plus de 10 ans, elles se réaffronteront. Ou on est précis, mais on travaille en amont, en concertation commune par commune, zone à problèmes par zone à problèmes et on fait quelque chose qui est réaliste avec la réalité d'aujourd'hui et avec nos projets de demain, ou on laisse la place au flou et ça va encore être une zone de contestation permanente.

Ensuite les constructions. Il faut donner une rampe de progression, c'est-à-dire que même si on autorise des zones urbaines ou de l'urbanisation à venir, c'est quoi la rampe de progression ? 1 %, c'est-à-dire 2 000 logements par an ? 2 %, 4 000 ? 3 %, c'est ce qu'il y a en ce moment ? Quels sont nos besoins ? Des besoins pour que des jeunes Corses puissent se loger, des besoins pour que des Corses aient un accès au soleil, c'est-à-dire à profiter de la manne touristique ? Mais c'est à nous de le définir, mais collectivement.

Ensuite, dans chaque territoire puisque les SCOT n'ont pas pu être faits, les DOCOBAS, tous ces trucs-là, eh bien qu'on définisse des logiques de compensation. La commune qui n'a pas utilisé son droit au bout de 5 ans, automatiquement c'est un droit à prendre sur telle microrégion. Moi je le vois de manière, je dirais, socialisante di u spiritu di u spartimentu, mais dans quelque chose qui soit directif, qui ne soit pas opposable. On ira à la confrontation. Je considère qu'aujourd'hui, la majorité politique de l'Assemblée de Corse, ce n'est pas une majorité de spéculation. On ne sera pas en phase avec le groupe de droite, ou du moins sur une partie de sa doctrine. Mais on pourra le retrouver sur beaucoup de choses, sur la définition de tous les hameaux, le droit à construire en zone rurale, le droit en prérogative supérieure pour un maire en zone désertifiée, sur beaucoup de choses. Mais il faut qu'on les pose et tout ça aurait dû être dans l'inventaire du diagnostic.

Donc c'est pour ça, je vais m'en arrêter là, l'expertise, j'en prends acte et révision partielle.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nadine Nivagionni et Jean Biancucci, ensuite.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À la différence d'il y a bientôt 10 ans, c'est que nous avons deux expressions complètement opposées : les pros, je dirais, PADDUC, basés sur l'économie résidentielle et les protectionnistes.

Aujourd'hui, j'entends quatre expressions : les héritiers du feu PADDUC économie résidentielle décomplexée, allant jusqu'à réfléchir sur l'évolution des plages, ça veut dire qu'on va loin, gênés, lorsqu'il y a un îlot agricole qui gêne, mais c'est souvent le prétexte par rapport aux ESA, ça veut dire que là, on va très loin, mais c'est une expression. Elle est décomplexée et elle existe. Ça correspond à une idéologie aussi.

Il y a ensuite, je sens bien une tendance plutôt majoritaire, protectionniste qui considère que ce PADDUC avec ses 105 000 hectares était une bonne chose et il faudra peut-être revenir sur les critères de ces ESA, parce qu'évidemment, il faut tenir compte aussi du changement climatique. On voit bien que même les viticulteurs, aujourd'hui, commencent à s'intéresser par exemple, à partir d'un exemple très concret, des terres au Niolu parce qu'il fait tellement chaud en plaine, qu'il va falloir commencer à s'interroger à ce qu'il est possible de faire en altitude. Donc, on va certainement devoir changer les critères d'éligibilité. Donc, un groupe protectionniste.

On voit aussi, eh bien, que l'expérience a permis de constater aux maires du rural que ce fameux jeune qui a tellement de mal à s'installer, c'est vrai en milieu rural, mais ce n'est qu'un prétexte dans les autres zones. Comment va-t-on le traduire ce petit jeune qui a du mal à s'installer, mais qui est une réalité effective en milieu rural, mais qui l'est moins, et on l'a dit tout à l'heure, Julien l'a très bien traduit tout à l'heure, pour un jeune installé, c'est combien ? Un habitant.

Et ensuite, il y a cet entre-deux où on n'ose pas dire qu'on est pour la constructibilité, on va chercher des prétextes vers la verticalité, mais on est tout autant opposés, il me semble, la verticalité, c'est évident que ce n'est pas la solution, mais une villa, une enceinte, une piscine, ce n'est pas non plus la solution. Donc il va falloir aussi réfléchir à tout ça.

Donc, on sent bien qu'il y a 4 expressions aujourd'hui et ça sera encore plus dur demain, ce zonage, il va devenir encore plus compliqué d'autant plus avec la superposition des différentes lois, c'est évident.

Notre planche de salut, je crois qu'aujourd'hui tout le monde en a mesuré les limites à travers cet exercice, notre seule planche de salut, c'est qu'on ait notre propre législation. Ce n'est que comme ça que nous arriverons, demain, à avoir la possibilité de protéger ce que nous voulons, selon ce que nous voulons faire.

Donc moi, je pense que là, l'exercice va être compliqué. Et ce à quoi je voulais en venir, c'est que nous allons décider, l'Assemblée à travers ses commissions, et l'exécutif à une méthode de travail. Donc très vite, nous allons vous proposer à travers les commissions, une méthode de travail à partir de thématiques, d'objectifs, d'indicateurs, etc., sur une programmation qui vous sera donnée de façon qu'on ait, et la perspective sur la réalisation du plan, et la méthode.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

J'ai souhaité, avant d'intervenir, essayer d'entendre et surtout de comprendre ce que les autres élus pouvaient penser à la fois de ce pré bilan, on aura l'occasion d'y revenir, et puis des enjeux que vous avez présentés.

Ind'a manera di prisintà a problematica di u PADDUC, pensu chì manca una parti di storia. Si parlava di pianu ancu trent'anni fà è po ci sò, cunsiglieri esecutivi, cumpetenti, chì diciani "Après tout, à quoi sert un plan ?"

Donc le débat, il est ancien, ùn hè micca d'oghji. In seguita, quandi a mandatura di 2004 è 2010 incù Ange Santini hà prisintatu un cartularu, hè sicura, Ghjuvan Martinu chì, ci dava a prissioni, ma quissa, hè u fattu di l'opposizioni, u fattu di di chì ùn pudiami micca essa d'accordu, d'accusentu incù u documentu chì era prisintatu.

Le débat, c'est toujours le même. Est-ce qu'on doit régler parce que justement, il y a danger ? Et dès 2008, il y avait danger.

On ne vient pas de nulle part. Il y avait même des nuits très éclairées, pour prendre une image. Je veux dire qu'il y avait une situation qui nécessitait de la part des politiques une prise de conscience et la nécessité de faire, non pas sur le court terme, mais sur le moyen terme.

Et ensuite, j'ai été extrêmement désolé de ne pas pouvoir argumenter sur le PADDUC de Santini, je dois vous le rappeler, ci hè statu una fisicata, on nous présente en commission permanente, on nous dit, « il y aura en discussion le PADDUC ». 5 minutes après, devant l'Assemblée, le PADDUC était retiré par le même qui nous avait dit... Bon ! J'ai vu Ange Santini, j'ai dit « ce n'est pas sérieux tout ça ». Alors, est-ce qu'il craignait justement que ce PADDUC soit refusé ? Certainement. Je ne vais pas m'attarder là-dessus.

Mais il y a aussi un certain nombre d'événements qui ont précédé l'adoption du PADDUC. Il y a eu d'abord le vote par l'Assemblée du statut de résident. Je crois que c'était le 24 avril 2014. Et puis, il y a eu fin 2015 le vote du PADDUC. Mais avant de voter, je crois qu'on a eu de nombreuses réunions, on a pu échanger, on ne va pas dire aujourd'hui qu'on a fait ça à l'emporte-pièce. Ensuite, il faut le dire, il y avait aussi une opinion qui nous demandait de réaliser un plan.

Il y a aussi des défauts, Monsieur le Président de l'agence de l'urbanisme, dans la cuirasse. On a manqué, et je l'ai regretté, quand j'étais président de l'agence de l'urbanisme, d'une agence d'aménagement. On ne peut pas faire du développement si n'on a pas l'outil d'aménagement. Et là, c'est vrai, il y avait un manque.

Ensuite, il ne faut pas oublier pourquoi on n'a pas paré à la situation, mais il ne faut pas oublier que des attaques contre le PADDUC, je cherche Pierre, il est parti, il y en a eu. Il y a eu des actions en justice. Il y a même eu une action sur le préambule du PADDUC au prétexte qu'il y avait la notion de peuple Corse. Tout ça s'est éteint en justice. Le peuple Corse est encore au préambule du PADDUC et c'est heureux.

Quand j'étais président de l'agence de l'urbanisme, j'ai essayé de parler avec les maires. J'ai rencontré à-peu-près 180 maires et adjoints. Il y a eu un véritable échange, quand j'arrivais dans certains villages qui étaient constitués de hameaux où même la loi montagne était inapplicable, mais il fallait bien réfléchir. Il y a des réflexions, je pense, à partager avec les communes. On ne peut pas faire comme si tout était bien, qu'on avait trouvé la pierre philosophale et qu'il n'y avait rien à redire. Je pense que ce lien avec les maires, j'ai insisté et je continuerai d'insister auprès du président de l'exécutif, ou plus précisément ce lien avec les communes, il faut non seulement l'entretenir, mais le conforter.

On ne peut pas opposer les communes et la Collectivité de Corse. Ce n'est pas une bonne chose. Les communes et la Collectivité sont complémentaires.

Ensuite, comment on va à la fois rentrer dans le cadre de la loi ZAN, ça n'est pas simple ? Là aussi, quand on rentre dans le détail et l'application, commune par commune, ça n'est pas rien. Mais il faudra s'y plier.

Ensuite, je voudrais, dommage, il n'est pas là, mais je vais quand même dire à Paul-Félix Benedetti, il n'y a pas de révision partielle. Ça n'existe pas, lui qui est ingénieur devrait le savoir. Mais en tout cas, je l'ai appris, on fait une révision du PADDUC, comme on fait une révision du PLU ou pas. Ensuite, bien entendu, on parlera du contenu. Mais le point de départ, c'est la révision ou sinon, on s'arrête à ce qu'on a mis en œuvre lors de la cartographie, c'est ce qui regarde la modification et à ce moment-là, on ne touche pas le fond. Mais quand on parle de révision, à ce moment-là, il y a des notions dont on aura à parler forcément. Très bien.

Donc moi, je pense que c'est un gros travail qui attend l'exécutif, mais c'est un gros travail qui nous attend aussi. Il faut absolument associer à la fois l'Assemblée de Corse, essayer d'entretenir cet esprit qui peut nous animer comme il anime aujourd'hui une partie des élus, mais aussi, je pense, il faut qu'il y ait un dialogue permanent avec les communes.

Aujourd'hui, les documents d'urbanisme pourront se matérialiser avec la révision du PADDUC. Il n'y aura plus d'obstacles, on pourra avancer à la condition que l'on prenne en compte les réalités, en sachant que certaines réformes nécessaires sont conditionnées par l'évolution institutionnelle, on le sait.

Faut-il revenir au statut de résident ? Si je dis les choses comme je les pense et de manière contributive, je pense qu'il faut y revenir parce qu'on n'est peut-être pas allé jusqu'au bout. La problématique de la résidence ne se pose pas uniquement en Corse, elle se pose dans les Hautes-Alpes, elle se pose en Pays basque, elle se pose dans des pays comme l'Allemagne, elle se pose dans des centres-villes, elle se pose un peu de partout, à la différence près, c'est qu'ici, nous avons un peuple qui a des droits, ce pourquoi d'ailleurs nous sommes là.

Ce que je veux ajouter, est-ce qu'il y a suffisamment d'outils ? Par exemple, est-ce qu'il ne faut pas conforter la CTPENAF ? Je vous signale que la CTPENAF, la présidence est assurée à la fois par la Collectivité et le préfet. Est-ce qu'il ne faut pas donner une dimension plus importante à cette CTPENAF ?

En tout cas encore une fois, et à l'adresse de Paul-Félix, il sera difficile d'imposer directement aux communes. Les communes ont un droit, la liberté de décider qui est une liberté constitutionnelle, il faudra la respecter. Mais ce n'est pas parce qu'il y a un droit, qu'on ne peut pas engager un dialogue et ce n'est qu'à partir de ce dialogue que l'on pourra avancer.

Voilà. J'ai voulu un peu dédramatiser cette histoire du PADDUC.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Jo Caitucoli.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Merci, Madame la Présidente.

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je voudrais dans le droit fil des interventions de mes collègues du groupe, préciser certaines choses sur les terres agricoles et sur les territoires.

Lors de cette session, on a convoqué beaucoup de grands hommes, je voudrais en convoquer un, c'est Jean-Jacques Rousseau dans le projet de Constitution pour la Corse en 1763 qui disait : « la première chose qu'elle, (la nation corse) doit faire, est de se donner par elle-même toute la consistance qu'elle peut avoir. Quiconque dépend d'autrui et n'a pas ses ressources en lui-même ne saurait être libre. Le seul moyen de maintenir un état dans l'indépendance des autres est l'agriculture. Eussiez-vous toutes les richesses du monde, si vous n'avez de quoi vous nourrir, vous dépendez d'autrui. Le commerce produit une richesse, mais l'agriculture assure la liberté ». Ces propos, vous l'avez bien compris, en 1763, c'était ceux d'un visionnaire.

Ce que je voudrais rappeler, c'est que, au même titre que la langue et que le peuple, la terre pour notre famille, et je me permets d'associer l'ensemble des groupes, car je sais que c'est ce qui nous lie, la défense de cette terre, elle nous a coûté des vies, elle nous a coûté des années de liberté et pas qu'aux nationalistes. Je voudrais avoir une pensée pour Lucien Tirroloni et sa famille, en ces veilles de fête de Noël, qui était aussi un défenseur de la terre Corse et de l'agriculture.

Donc, les choix que nous faisons aujourd'hui, ce sont ceux qui vont avoir un effet dans 30 ans et des choix dans cette matière-là sont importants.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que ce PADDUC, il a eu le mérite de permettre de faire une carte des ESA qui a permis notamment, je prendrai

comme exemple la commune de Peri, de faire un PLU exemplaire avec une ZAP, et à d'autres communes aussi. Qu'en aurait-il été si nous n'avions pas eu ce cadre ? Donc, des points positifs.

Deuxièmement, je pense que nous avons gagné la bataille des idées en défendant ces terres agricoles, ce niveau de nombre d'hectares. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, la Corse, c'est la région française où il y a le plus d'installations de jeunes agriculteurs. Alors, on n'a pas gagné, bien entendu, l'ambition que nous avons de l'autonomie alimentaire, loin de là et j'en parle la gorge nouée puisqu'il y a quelques jours, la dernière coopérative fromagère de Corse a fermé ses portes faute d'apporteurs.

Mais raisonner en disant qu'il faut revoir un peu ces terres agricoles parce qu'il n'y aurait pas de gens à installer, c'est aller vite en besogne. Je ne reparlerai pas ici des lois douanières, je ne reparlerai pas ici du découpage et du démantèlement des communes au 17^{ème} et au 18^{ème} siècles, lorsque l'État avait nécessité de remplir ses caisses et qu'on a coupé le fil historique de ces territoires et de ses communes.

Je terminerai en disant qu'il y a une autre notion dans le PADDUC qu'on n'a pas abordée, Jean-Christophe l'a abordée, et avant ça, je voudrais vous dire qu'en 1981, j'ai vu des forêts de chênes se transformer en quelques mois, en quelques années, en des champs de blé dans des petits villages reculés et peut-être qu'avec le recul, on a fait une erreur historique, c'est ne pas se concentrer dans les zones arables pour lancer cette production.

Je voudrais dire aussi que dans le Taravo, ou dans le Sartonais, ou dans le Sud, dans les années 80, il fallait monter à Montesoro pour se former, pour pouvoir faire son métier d'agriculteur. Aujourd'hui, nous avons des lycées agricoles, nous avons des formations, nous avons un CPS qui s'est développé et qui a apporté énormément. Mais il faut bien regarder d'où on vient, où on veut aller. Elle n'a que 30, 40 ans, notre agriculture, elle est très jeune et ce qu'elle a subi comme contraintes, et nos territoires aussi, eh bien c'est quelque chose d'important.

Enfin, je voudrais terminer par la notion de territoire et je voudrais le dire sans créer de polémique. Jean-Christophe a parlé tout à l'heure des SCOT et des PLU. Le schéma de cohérence territoriale, vous pouvez avoir les PADDUC que vous voulez, si vous n'avez pas de PLU, de POS et de schémas de cohérence territoriaux dont la première des missions, c'est de faire un SCOT au niveau des PETR, c'est la priorité, eh bien vous ne pourrez pas avoir de politique publique digne de ce nom qui puisse s'inscrire dans le temps.

Et je vous le dis aussi tranquillement, et là je le dis au Conseil exécutif, c'est que nous devons aussi revoir notre politique de territorialisation à ce sujet.

L'autre point, il est lié à ce que nous vivons en termes de finances publiques. Je vous le dis aussi sans polémique, nous allons assumer jusqu'au dernier jour de nos mandats les critiques, c'est la logique de la démocratie. Nous allons y faire front, nous allons faire face parce que ce sont des décisions politiques collectives, nous allons les assumer collectivement, ce n'est pas un homme ou un individu, mais c'est une équipe. Mais si on analyse ces fonds-là, je peux vous assurer, comme ça à la louche, que sur les 30 dernières années, il n'y a pas eu autant d'aides aux communes et aux petites communes en respectant bien entendu, comme ça a été dit, la libre administration des collectivités, sauf que cette libre administration des collectivités, elle implique quoi ? Elle implique que, eh bien c'était open bar, alors que si demain nous avons, comme c'est le cas dans différentes intercommunalités, on les voit aujourd'hui émerger ou dans d'autres territoires, si on avait ces schémas qui nous permettraient de mutualiser des outils, on le dit souvent, on prend l'exemple historique des stades, mais c'est une réalité, eh bien aujourd'hui, nos finances nous auraient permis et nous auraient obligés à faire des arbitrages. Mais cela aussi dans le futur, il faudra qu'on l'intègre, pour faire en sorte de rationaliser beaucoup mieux, beaucoup plus, et d'avoir des politiques.

Il y a eu un autre élément et un élément qui est lié à la politique et à la vie des institutions, et notamment sur les institutions infra, c'est la loi NOTRe, c'est tous ces chamboulements qu'il y a tous les 4 ou 5 ans sur la possibilité pour les territoires de se structurer, de s'organiser.

Donc moi, je propose qu'on ait un débat serein sur les différents niveaux, parce qu'aujourd'hui je vais vous dire, on participe avec Arghjusta, avec Belgodère et avec la Ville de Marseille à un projet européen sur la demande de la métropole de Tirana.

Il faut être très prudent sur la métropolisation, très très très prudent, et je le dis sans polémique. Il faut être très prudent parce que c'est un rouleau compresseur qui peut, ça a été évoqué tout à l'heure, u locu, qui est très important dans cet aménagement du territoire, dans ce lien au terroir et au territoire qu'il y a, c'est que ces mastodontes peuvent avoir un effet incroyable sur la disparition de la culture, des terres agricoles, etc., etc. Essayons de ne pas faire les mêmes erreurs qu'ont fait d'autres territoires et d'autres pays en Europe avant nous il y a 30 ans.

Donc, voilà moi ce que je voulais poser comme principe, et surtout dire que ces terres agricoles, c'est la possibilité que nous aurons demain, et il est

vrai que dans ce statut d'autonomie, nous aurons aussi à définir la notion de ces territoires, de ces structurations des territoires. Pour moi, ce n'est pas forcément partagé par tout le monde, mais vous le savez, je milite depuis longtemps pour 8 territoires avec des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux qui ont fait leurs preuves et qui ont été créés justement quand à l'Assemblée nationale et au Sénat ont été créées les métropoles à l'époque. Et un sénateur, Monsieur Vall, a dit, « aujourd'hui, si nous avons ces outils qui se développent, sans avoir quelque chose qui puisse contrebalancer cela, et c'était la structuration autour des PETR, eh bien nous ne pourrions pas. »

Alors les schémas, bien entendu, mais dans un PETR ou dans une communauté de communes, on peut voter un schéma du numérique, on peut voter un schéma de la mobilité, on peut voter l'ensemble de schémas qui viennent ensuite se coller ou s'adapter aux politiques publiques, aux grandes politiques publiques définies par la Collectivité territoriale de Corse.

Donc à travers cette rediscussion du PADDUC, je pense qu'on peut remettre dans le bon sens tous ces éléments qui nous ont permis d'arriver jusqu'à aujourd'hui, mais qui peuvent nous donner une perspective beaucoup plus importante, avec la sérénité.

Et le dernier point bien entendu, ce projet de société ne peut se faire que s'il y a derrière une politique de formation, d'éducation qui soit liée aux principes que l'on veut et à la société que l'on veut voir évoluer. Et créer, c'est résister. Et je pense que même dans les plus petites sociétés, avec une organisation particulière, eh bien on peut faire de grandes choses. Et je pense que sur ce terrain qui est encore vierge par certains côtés, ne faisons pas les erreurs qui ont été commises ailleurs.

Et je pense qu'on peut se donner la main pour reconstruire autour de ce nouveau PADDUC a felicità è u benistà pè i nosci zitelli è pà dumane.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quand je pense que certains voulaient tripler les temps de parole.

Par contre, je fais cette remarque, parce que je vois des fois des soupirs et de l'impatience, mais en CPO, il y a une proposition quand même de triplement des temps de parole sur le PADDUC... Je ne vise personne... Voilà.

Mais par contre, je pense qu'il est absolument nécessaire que nous discussions de cela, que nous prenions le temps d'en discuter. Et je me permets de vous dire que c'est un débat de grande qualité, avec des interventions particulièrement intéressantes où effectivement, on a des lignes de faille, bien évidemment, il va y avoir des visions différentes.

Moi, je voudrais prendre deux minutes très, très rapidement.

Brouhaha.

Vous avez demandé le temps de parole ? Attendez, on va revérifier si vous avez encore du temps de parole.

3 minutes, alors je vous en prie. Allez-y banco !

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Tout d'abord, je voudrais dire que ce n'est pas 3 jours, ni 3 mois, mais ça a déjà été dit, mais plus de 3 ans que cette révision aurait dû débiter, mais on ne va pas s'éterniser là-dessus. Mais je pense que ce n'est pas une bonne chose de prendre autant de temps et de retard, premièrement. Ça prouve quand même une certaine faiblesse, une défaillance, peut-être une forme de négligence, je n'en sais rien, je ne suis pas là pour juger, mais tout simplement pour le dénoncer.

Deuxième point, j'interviens à la fois en tant que conseiller territorial, mais particulièrement en tant que maire, et vous le comprendrez bien parce que je suis en pleine élaboration de PLU, le plan local d'urbanisme, et je remercie mon ami, Paul-Jo Caïtucoli, d'avoir qualifié le PLU de Peri, qui n'est pas encore approuvé, mais d'exemplaire, tout simplement parce qu'il est passé en CTPENAF et a eu un avis favorable à l'unanimité des membres. Ancu u Levante hà vutatu !... Comme dirait Madame la Ministre VAUTRIN, si le Levante vote pour vous, hè chì u stintu paisanu ci hè è ùn si compra micca !

Justement, dans le PADDUC, je crois que c'est cet esprit qu'il faut avoir et conserver pour la Corse et les Corses.

Alors, moi, je vais vous dire, j'assume pleinement ce que je suis, sans être héritier, je ne suis héritier que de mon père et de ma mère, ancù a poca lascita ch'eddi m'ani fattu, mais je ne suis héritier de personne.

En contrepartie, ce que je voudrais dire, même si mon ami Pierre Ghionga n'est pas là, lors de l'élaboration du PLU, j'ai toujours été opposé à certains points, non pas à un document de planification et d'aménagement qui est nécessaire pour la Corse, on peut l'appeler PLU, il s'appelle SRADDET ailleurs, ce n'est pas ça l'objectif. C'est qu'il a manqué très fortement de concertation avec les représentants locaux, à savoir les maires qui ont la compétence d'urbanisme sur leur territoire. Ça, surtout, c'est une erreur à ne pas reproduire. Pourquoi ? Parce que même si aujourd'hui il y a une grande absence de PLU, de documents d'urbanisme pour la Corse, et pour cause, c'est très complexe et il y a des obstacles majeurs dans la réalisation des documents d'urbanisme. Même si aujourd'hui quelques-uns, et il y a une petite précipitation, non pas parce que le PADDUC et la carte des ESA est validée, c'est faux. C'est la loi climat et résilience... Et je tiens à rappeler que le Zan n'est pas une loi, mes chers collègues, c'est un objectif de la loi climat et résilience. Bon, ça c'est autre chose.

C'est parce qu'il y a ça et qu'il y a l'échéance de 2027, d'août 2027, que tout le monde s'active et essaie de sortir son PLU, pour ne pas être pénalisé par la suite. Ça, c'est un point important qu'il ne faut pas négliger.

Mais, encore une fois, on va arriver à faire les PLU, contraints et forcés, si on est en responsabilité et on est responsable à la tête de... Oui, j'insiste, « contraints et forcés », pourquoi ? Tout simplement, vous êtes maire, Monsieur le Président, parce que les projets de développement ou les projets communaux de développement de telle ou telle commune, et je suis d'autant plus bien placé, je suis d'une commune dite périurbaine. Mais on ne peut pas l'appliquer à travers ce PADDUC, on ne peut pas le mettre en œuvre.

Ce n'est pas pour autant qu'il y a une envie de spéculation, de bétoniser, loin de là. La preuve en est, c'est qu'il y a la création de ZAP justement après un DOCOBAS, il y a un diagnostic agricole. Et la première action d'un DOCOBAS, il ne suffit pas de faire un diagnostic, la première action du DOCOBAS, c'est l'élaboration d'une ZAP, ce qui vient aujourd'hui phagocyter, scinder la commune en 2 parties et qui empêche tout grignotage, ou du moins la consommation d'espace pavillonnaire diffus, ou de grignotage de terre.

Donc à partir de là, je crois que tout le monde peut faire l'effort. Mais il y a un effort à faire du côté du nouveau document qui sera élaboré en collaboration avec les communes et ses représentants, pas que le maire, il y a les adjoints et les conseillers municipaux, pour pouvoir parvenir et trouver un équilibre entre la protection et le développement.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc merci. Le point de vue des maires, quel qu'il soit, est important.
Merci.

Donc je disais que le débat est très important et que nous aurons donc à travailler dessus tous ensemble.

Je sais aussi qu'il y a une attente forte des associations, elles nous l'ont déjà signalé.

Moi, je voudrais avoir un mot quand même pour Maria Guidicelli, parce qu'on a beaucoup parlé de ce PADDUC, on va en parler tout au long de 2025 et je sais tout le travail qu'a réalisé Maria Guidicelli et la vision qu'elle avait surtout, au-delà de la partie ingénierie et du travail de l'AUE, c'est la véritable vision qu'elle avait et à la fois du développement de la Corse, du projet de société, mais aussi, bien évidemment, des nécessaires encadrements en matière d'urbanisme.

Je regrette que Jean-Martin ne soit pas là, parce que je voudrais lui adresser deux mots en particulier, car j'ai la faiblesse de croire que Jean-Martin apprécie mes initiatives.

D'abord, autonomia è benistà, ça lui avait beaucoup plu, mais pour remettre en cause, ne pas comprendre la conclusion et en conclure que l'autonomie ne remplissait pas les frigos, ce qui était exactement le contraire.

Je sais qu'il apprécie aussi Corsica Pruspettiva, le travail que nous réalisons et auquel participe d'ailleurs activement un des membres de votre groupe.

Et il a apprécié, il l'a dit tout à l'heure, la réunion d'avant-hier soir où nous avons invité, pour des questions de dynamique du travail, le professeur Askenazy, entre autres, de l'Ecole normale supérieure.

Alors effectivement, Jean-Martin a retenu qu'il y aurait des grandes évolutions climatiques, numériques, des grandes modifications exogènes qui impacteront notre territoire. Mais il a oublié de rappeler que ce qu'a dit le professeur Askenazy, c'est que pour faire face à toutes ces évolutions, il faut recentrer les décisions au niveau des territoires. Seuls les territoires organisés seront en capacité d'être résilients et de répondre aux différents chocs que nous aurons.

Donc, ça signifie que nous avons tout un programme, et ça ce n'est pas d'idéologie, puisqu'il s'agit d'éminents scientifiques, plusieurs fois d'ailleurs récompensés par des labellisations internationales.

Jean-Martin, oui, nous pouvons planifier, nous devons planifier. La planification, celui qui l'a voulue, c'est le général De Gaulle. Donc vous voyez, sur le plan idéologique, on n'est pas véritablement sur les mêmes lignes. C'est le général De Gaulle qui, à la sortie de la 2^{de} Guerre mondiale, a souhaité le Commissariat général au Plan. Et la France se remet à planifier, les États européens se remettent à planifier parce qu'on a vu ce qui s'est passé avec le COVID, plus personne ne trouvait de masque, ni de paracétamol. Et donc le plan est de retour, je vous le dis, et ça permettra effectivement au niveau des territoires de pouvoir anticiper le futur.

La deuxième preuve que le plan est important, elle a été faite par Georges Mela. Georges Mela a sorti son plan. Georges Mela a un plan. Le plan de Georges Mela est très simple, on l'a compris. Je ne pense pas que vous soyez tous d'accord d'ailleurs à droite. D'abord, la Corse ce n'est pas la Corse, c'est le littoral. Ce n'est même pas le littoral, parce que sur le littoral il y a des lagunes, il y a des étangs, il y a plein de choses sur le littoral. Non, il y a des plages de sable fin, uniquement des plages et des paillotes. Ça, c'est un beau plan.

Voilà. Donc, oui, Jean-Martin, on peut planifier et il y a quelqu'un dans votre groupe qui planifie très, très bien. Avec toute l'amitié que je peux avoir et la sympathie pour Georges, bien évidemment, la Corse n'est pas un littoral ou un gâteau que l'on partage.

Que nous dit-on ailleurs sur le PADDUC ? Vous savez ce qu'on nous dit ailleurs dans les autres régions ? Nous faisons partie effectivement, avec Madame Mattei, de commissions à Régions de France, et le Président aussi. On nous dit que nous avons de la chance, nous avons su préserver notre terre. Nous avons su préserver notre langue. Nous avons su préserver notre environnement. Et nous avons la chance d'avoir un PADDUC qui, encore aujourd'hui, nous préserve de l'application stricto sensu de la loi ZAN, la fameuse loi ZAN qui inquiète tous les maires.

Donc, anch'assai ch'ellu ci hè stu PADDUC ! Hà e spalle larghe, u corciu...

Que serions-nous sans PADDUC ? Je crois que c'est la véritable question qu'il faut se poser. Si j'avais une petite critique à faire, c'est qu'il aurait fallu faire une démarche, une démonstration contrefactuelle de ce qui serait arrivé s'il n'y avait pas eu le PADDUC, en termes de consommation des ESA, en termes d'augmentation de la bétonisation, etc., etc. Et là on aurait convaincu

même Jean-Martin et tout son groupe, indiscutablement. Mais on est toujours à temps peut-être de le faire.

Donc oui, il nous faudra une méthode, Nadine l'a dit, une méthode qui est forcément systémique, qui est prospective.

Systémique, pourquoi ? Parce que non, ce n'est pas qu'un document d'urbanisme, parce qu'il y a des questions centrales qui se posent et qu'il faut analyser le sujet de manière globale.

D'abord, à quoi nous servirait une croissance, si c'est une croissance où on a 20 % aujourd'hui, 25 demain, ou 30 % de gens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté ? Parce que ça, c'est la réalité.

Que nous servirait à contrario une hyper protection, tout sous cloche, sans activité économique ? Indiscutablement, ça posera problème.

Que nous servira d'être une destination touristique au top du top, si on ne peut plus se loger ? À rien.

Donc, vous voyez bien qu'on a intérêt à avoir une réflexion globale, une réflexion sur les ressources stratégiques. Je rejoins certains d'entre vous, la question de l'eau, la question de l'énergie, bien évidemment, au-delà du patrimoine naturel mais aussi du patrimoine culturel.

Je rejoins Jean-Christophe, il faudra réfléchir sur les infrastructures et les investissements à réaliser indiscutablement.

Donc oui, il s'agit de penser l'avenir, parce que quand on ne pense pas à l'avenir, on est mort.

Je ne peux pas dire à l'Assemblea di a Giuventù, que demain, c'est terminé, c'est impossible.

Comment on va faire ? Indiscutablement, Nadine a raison, Paul-Félix a raison, il y aura une ligne de fracture entre ceux qui seront pour et ceux qui seront contre et elle va se faire, pas le document d'urbanisme ou le trait sur la carte, elle va se faire sur la question des valeurs dans une société qui se donne un plan et une prospective et qui a envie de vivre.

La question essentielle, c'est sur quelle valeur fondons-nous l'avenir ? C'est ça la question. Est-ce qu'on veut encore de l'environnement ? Est-ce qu'on veut encore des agriculteurs ? Est-ce qu'on veut de l'autonomie alimentaire, parce qu'ici tout le monde est pour l'autonomie alimentaire, mais on ne se pose

pas la question de savoir s'il va encore y avoir des agriculteurs et des terres pour ces agriculteurs et pour des jeunes qui veulent s'installer.

Donc, premièrement, les valeurs ; deuxièmement, le modèle économique, indiscutablement. Dans les valeurs, je mets la solidarité. Et quelles règles ensuite pour le garantir ? Des règles d'urbanisme, des règles pour les loyers ou le logement, des règles de protection pour l'environnement, des règles pour investir, et une société qui ne se donne pas de règles, c'est le chaos.

Et quelle gouvernance ? Plusieurs d'entre vous l'avez évoqué, chacun de son point de vue, mais tout le monde l'a dit, du point de vue des maires, des intercommunalités, il n'y a pas de souci là-dessus. Mais précisément se donner des règles et se donner une gouvernance, c'est un peu déjà être autonome. Et indiscutablement, il faudra qu'on ait une avancée de ce point de vue parce que sinon face aux chocs et aux évolutions déjà en cours, ce n'est pas demain, c'est déjà en cours, nous aurons d'immenses difficultés. Et au moment où je le dis, je ne pense pas à nous, je pense, comme Josépha d'ailleurs l'a dit, à la génération qui arrive derrière nous et à ceux qui arriveront après.

À ringrazià vi. Je repasse la parole à l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je crois que le président de l'AUE et Conseiller exécutif, Julien Paolini, va revenir.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, il est en interview, donc vous pouvez intervenir bien sûr.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, je vais dire quelques mots et il parlera en dernier exceptionnellement, puisque je crois qu'il avait envisagé de demander une suspension pour attendre son retour, mais je vais parler comme ça, on va avancer dans la soirée.

D'abord, je voudrais saluer l'ensemble des intervenantes et intervenants pour la qualité des contributions.

Nous sommes, nous l'avons compris, au début d'une procédure complexe, lourde, et qu'il va falloir essayer de simplifier, de fluidifier et d'opérationnaliser au maximum.

Je veux d'abord, au seuil de mon propos, remercier bien sûr Julien Paolini, remercier l'AUE, remercier la DGA aménagement du territoire, la DGA Audrey Antonetti-Giacobbi, le DGA adjoint Pasquin Cristofari de la mission urbanisme qui est dans les tribunes.

C'est un travail considérable qui a été conduit, même si les critiques qui ont été formulées par un certain nombre d'intervenants, notamment par Paul-Félix Benedetti sont à mon avis largement fondées. Mais à titre principal, ce ne sont pas les agents ou les techniciens qui sont responsables des carences du constat ou du bilan. Je crois que, effectivement, nous ne sommes pas encore outillés, y compris politiquement, organisationnellement, pour avoir passé la bonne commande, mais j'y reviendrai.

Simplement rappeler en quelques mots, pour essayer de rendre plus lisible ce qui peut paraître complexe, tant les problématiques évoquées sont denses, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Nous en sommes aujourd'hui à l'application d'un texte qui dit que, à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de la date d'approbation initiale du PADDUC, le Conseil exécutif doit procéder à une analyse globale des résultats de son application, notamment du point de vue environnemental et que cette analyse globale précède une éventuelle révision.

Alors, novembre 2015, 6 ans, novembre 2021, premier constat, il est fondé là-aussi, nous sommes en retard.

Pourquoi ce retard ? Un certain nombre de raisons objectives, il faut quand même le dire pour qu'on ne pense pas que nous sommes désintéressés d'un dossier essentiel. Il y a eu le COVID, c'est vrai. Il y a eu des contentieux, c'est vrai, jusqu'en appel, je le rappelle, voire jusqu'au Conseil d'État, y compris sur la cartographie. Une multiplication de lois qui ont impacté directement le PADDUC et notamment, c'est vrai, la loi Elan du 23 novembre 2018 et la loi Climat et résilience avec la référence aux ZAN du 22 août 2021. Et puis aussi notre agenda politique qui a été télescopé, vous le savez, par 3 élections territoriales, par l'assassinat d'Yvan Colonna, par le processus d'autonomie.

Nous avons pris un certain retard. Nous arrivons aujourd'hui à un moment où la loi nous impose de faire un bilan. Ce bilan, il a été fait au plan technique. Il est dense, il est exact et c'est en cela que je remercie le travail considérable qui a été fourni par les services. Si nous avions eu des moyens supplémentaires, nous aurions effectivement, comme l'a dit la Présidente de l'Assemblée de Corse, fait une projection sur ce qu'aurait été la situation si nous n'avions pas eu le PADDUC. Nous aurions fait un bilan commodo incommodo, mis en perspective ce qui avait marché et pourquoi, et ce qui n'avait pas marché

et pourquoi. Nous ne l'avons pas fait pour l'instant, ça ne veut pas dire que nous ne pourrions pas le faire chemin faisant, y compris en forgeant les outils méthodologiques et je crois que ça sera important.

Une fois que ce bilan est fait, je me tourne vers Paul-Félix Benedetti, que nous permet la loi ? La loi nous permet soit une modification, soit une révision. La modification nous l'écartons puisqu'elle ne permet pas de modifier l'économie générale du document et que là, nous allons prendre des décisions qui vont être structurantes. Nous pouvons faire à ce moment-là une révision qui est soit totale, soit partielle au terme fixé par le code.

La révision totale, elle nous permet de revisiter l'ensemble du document, ce qui ne veut pas dire que nous modifierons tout.

La révision partielle nous impose de choisir ab initio, y compris dans le cadre d'une délibération que nous pourrions prendre, ce à quoi nous allons limiter notre travail. En termes de temps, que nous soyons sur une totale ou une partielle, ça sera le même délai : 3 ans environ. Donc cet argument-là décisif sur le choix entre total et partiel.

Est-ce que le choix d'une révision totale veut dire que nous voulons bouleverser la philosophie du PADDUC initial ? La réponse est clairement, en ce qui nous concerne, y compris si nous devons faire le choix d'une révision totale pour pouvoir aborder l'ensemble des sujets, nous ne voulons pas modifier la philosophie initiale du PADDUC, même si 10 ans après, la Corse a changé, les enjeux ont changé et le monde a changé. J'en veux pour preuve, par exemple, qu'un aspect aussi essentiel que la lutte contre le réchauffement climatique n'est même pas évoquée dans le PADDUC.

Alors, je pose une question, si nous faisons une révision partielle, est-ce que nous excluons de ce champ-là, par exemple, la lutte contre le réchauffement climatique ? Evidemment que non. Donc, nous aurons à réfléchir.

Ce que je veux dire d'abord, la continuité de notre engagement. Je fais partie de ceux, j'étais alors dans l'opposition, qui ont voté pour le PADDUC, parce que nous avons salué à l'époque, et sur la méthodologie, et sur le contenu, ce qui avait guidé le Conseil exécutif et la majorité de l'époque à laquelle nous étions opposés, Paul Giacobbi, Président du Conseil exécutif, et Maria Guidicelli, qui a été l'artisan principal de la conceptualisation, avec le soutien de l'exécutif, y compris notre collègue et ami Pierre Ghionga.

Nous avons des critiques, mais globalement, nous nous reconnaissons dans la philosophie de ce PADDUC, comme nous avons été en

opposition respectueuse, mais déterminée, du projet de PADDUC initial et avorté qui avait été porté par Ange Santini.

J'ai envie de dire que c'est le passé et c'est un passé qui est déjà loin tant la Corse et le monde ont accéléré leur marche depuis. Mais ce n'est pas parce que les choses ont beaucoup changé qu'un certain nombre de principes pour nous sont remis en cause.

Donc ce PADDUC, en 2015, n'était pas le nôtre. En ce qui nous concerne, je parle pour le Conseil exécutif et celles et ceux dans la majorité qui étaient là, nous l'avons voté même s'il n'était pas le nôtre, parce que nous avons considéré qu'il allait globalement dans le bon sens.

Est-ce que ce PADDUC, y compris pour nous, et à l'usage, a démontré des lacunes et des faiblesses ? Oui, à l'évidence.

3 catégories de faiblesses.

D'abord, parce que nous lui avons traité plus de vertus sans doute et de pouvoir qu'il n'en avait. Et je rejoins totalement ce qui a été dit par un certain nombre d'intervenantes et d'intervenants venant de la famille nationaliste, qu'elle soit aujourd'hui dans la majorité ou dans l'opposition. Y compris si nous faisons ensemble un PADDUC irréfutable, si le PADDUC ne s'accompagne pas d'un véritable pouvoir législatif, d'un pouvoir fiscal, d'une vision et d'une stratégie économiques, d'une articulation avec nos investissements stratégiques, et bien le PADDUC n'aura pas les effets positifs que nous attendons de lui. Donc première limite, nous attendions à l'époque sans doute trop de ce PADDUC.

Deuxième élément. Pour nous qui étions nationalistes, nous espérions qu'il mettrait un frein à la spéculation. C'était pour nous son objectif et sa vertu principale.

A-t-il empêché la spéculation ? Non ! À l'évidence non.

Y aurait-il eu plus de spéculation sans PADDUC ? Très certainement oui. 105 000 hectares, nous avons perdu entre 1 500 et 3 000 espaces stratégiques agricoles. L'étaient-ils réellement ? Avaient-ils été mal classés ? Y a-t-il eu des compensations ? Mais nous sommes sur une perte qui est douloureuse pour nous mais qui, en termes statistiques, reste objectivement marginale. S'il n'y avait pas eu le PADDUC, il y a fort à parier que ce sont beaucoup plus d'espaces qui auraient été ouverts à la construction et qui n'auraient pas pu être préservés.

Notre vocation de nationalistes et notre vocation de Corses, que nous soyons nationalistes ou pas, attachés à l'agriculture de production, est-elle de sanctuariser à perpétuité des espaces stratégiques agricoles ? Non. S'il n'y a plus d'espaces stratégiques agricoles, il ne peut pas y avoir d'agriculture de production. Mais s'il n'y a que des espaces sanctuarisés sans mise en place d'une stratégie agricole, nous n'arrêterons pas la mer avec les mains, la spéculation gagnera.

Et donc, l'objectif du PADDUC de la 2^{ème} génération, c'est bien, au-delà des enjeux d'urbanisme, de permettre de passer d'une logique de sanctuarisation à une logique de mise en production.

Donc deuxième difficulté et deuxième limite du PADDUC, il n'a pas réussi à empêcher la spéculation.

Troisième limite, troisième difficulté que nous n'avons pas suffisamment envisagée, il y avait sans doute des lacunes, il y avait sans doute un déficit de pédagogie et d'explication. Et le PADDUC a été identifié notamment par les maires, mais également par les Corses de façon générale, comme un instrument ayant contribué non pas à empêcher la spéculation, mais souvent à empêcher une urbanisation vertueuse. Nous avons été interpellés à plusieurs reprises, et notamment par des maires, par exemple de l'intérieur, qui disaient et souvent à tort, « c'est le PADDUC qui m'empêche aujourd'hui de délivrer les 2 ou 3 permis de construire pour des résidences principales qui sont demandés par des gens qui veulent s'installer dans ma commune, et dont j'ai besoin pour revitaliser l'intérieur ».

La réalité est un peu plus complexe, c'est en fait le cumul de textes : la loi littoral doublée avec la loi montagne, la loi Elan ensuite, la loi ZAN enfin, mais également, il faut le dire, le fait que nous n'ayons pas su ou pas pu mettre en œuvre les mécanismes d'adaptation autorisés par le PADDUC, par exemple sur les secteurs déjà urbanisés. Tout cela a conduit à ne pas interdire la spéculation, ou en tout cas à l'interdire insuffisamment d'un côté et quelquefois à contribuer à paralyser une urbanisation vertueuse que nous appelons de nos vœux.

Et donc aujourd'hui, en ce qui nous concerne, nous le disons clairement : nous restons dans la philosophie initiale qui nous a conduits à voter ce PADDUC, mais nous voulons passer à un PADDUC de la 2^{ème} génération. Le PADDUC initial, c'est celui que nous avons accompagné, mais qui n'était pas le nôtre. Le PADDUC que nous devons construire, c'est un PADDUC enraciné et adossé à notre vision de cette société corse du 21^{ème} Siècle, avec un projet que nous qualifions de projet national et nous devons bien sûr intégrer et dépasser

tout ce qui n'a pas été bien fait. Et c'est ça qui nous attend. Et c'est là peut-être que nous verrons, mais nous ne pouvons pas le savoir au début.

Moi, je le dis très tranquillement, certaines interventions ont suscité mon adhésion. D'autres, par exemple, la façon de poser les problèmes de Georges Mela, ont plutôt pour conséquence de me dire que je vais être en désaccord avec vous. Mais je le dis, je ne vais pas me positionner par rapport à hier ou avant-hier. Si ce PADDUC, et ce débat qui nous attend sur la révision doit nous conduire à nous opposer autour d'une vision, nous opposer démocratiquement, à nous opposer autour d'un projet, d'une vision de la société corse d'aujourd'hui et de demain, nous le ferons tranquillement, parce que la société corse est suffisamment mûre, me semble-t-il, pour accepter et même attendre et demander ce type de débat démocratique. Mais allons-y de façon sereine.

Donc moi, je termine en disant que nous devons choisir à l'évidence une révision. L'amendement de la droite, nous avons réfléchi. Moi, je pense que si on veut pouvoir aborder sereinement, y compris les enjeux de fond, comme par exemple ceux liés à la lutte contre le réchauffement climatique qui interpelle toutes les régions, tous les pays du monde, et surtout en zone méditerranéenne, il faut impérativement que nous donnions le signal d'une priorisation, en tout cas d'une opérationnalisation rapide de notre réflexion sur les enjeux d'urbanisme.

Oui, dans votre amendement vous dites, me semble-t-il, mais nous en discuterons en commission puisque nous allons suspendre, « il faut un périmètre prioritaire ». Le périmètre prioritaire, selon la loi, peut l'être dans le cadre de nos travaux, mais il ne peut pas l'être dans le cadre d'un séquençage de nos décisions. En gros, nous ne pouvons pas prendre, dans le cadre d'une procédure de révision, une première délibération qui serait sur l'annexe 3, les deux orientations stratégiques consacrées à l'urbanisme, et puis, 6 mois après, en prendre une autre, ça le législateur nous l'interdit.

Ce que nous pouvons faire, c'est prioriser nos travaux autour de ces questions et autour d'autres, mais dans le cadre global de la révision et ça répond me semble-t-il aussi à la problématique posée par Paul-Félix pour nous, y compris si nous devons aller vers une révision globale, c'est-à-dire une révision qui nous permette dans le délai de 3 ans qui nous est en gros imposé quoi que nous fassions, une révision globale pour nous permettre d'aborder l'ensemble des problématiques. Cela ne veut pas dire, bien sûr, que nous allons remettre, en tout cas en ce qui nous concerne, en cause l'armature fondamentale et la philosophie, y compris du PADDUC initial. Nous sommes dans une logique de continuité, même si nous voulons aller plus vite, plus loin, mieux, en intégrant l'ensemble des questions.

Et je termine en disant : oui, il faut des réponses.

Il faut des réponses, par exemple, sur est-ce qu'on peut faire primer la loi montagne sur la loi littoral dans les communes où les deux lois s'appliquent ? A l'évidence, je le dis très clairement, oui.

Faut-il trouver le moyen d'intégrer les formes urbaines qui existent, par exemple, et notamment dans le sud, mais pas seulement, où il y a des habitats historiques, mais qui sont des habitats constitués de maisons isolées et considérer que ces ensembles ouvrent le droit à l'urbanisation dans leur périmètre ? Je pense que oui. Non pas à travers, je dirais, une extension infinie, mais à travers une définition que nous aurons à définir ensemble, à poser ensemble, permettant, comme ça a été dit souvent, à celles et ceux qui sont notamment héritiers de terrains autour de ce périmètre historique, de pouvoir les rendre constructibles.

Pour lui, pour nous, il n'y a pas de problème.

Brouhaha.

C'est ce que je vous disais, si nous sommes d'accord, nous le constaterons et si nous sommes en désaccord, nous l'assumerons.

Je vais vous prendre un exemple qui est peut-être celui que vous avez qualifié comme le plus difficile : celui des plages. La classification des plages, elle a été définie à l'époque, elle a entraîné aujourd'hui un certain nombre de difficultés. Exemple, y compris à l'occasion de discussions récentes, vous le savez, de documents d'urbanisme, et je ne méconnaissais pas la difficulté et donc le courage politique qu'il faut aux élus à Porto-Vecchio, à Pianottoli, à Figari ou dans d'autres zones soumises à la spéculation pour aller vers un PLU, et a fortiori pour aller vers un PLU intercommunal ou pour un SCOT. Mais j'ai envie de dire, me tournant vers Xavier Lacombe, que si dans une commune comme Peri...

Brouhaha.

Non, mais vous avez réussi à faire un PLU qui a suscité l'adhésion de la CTPENAF. Et si par exemple le maire de Pianottoli Caldarello, dans un extrême sud soumis à la spéculation, a réussi à faire voter un PLU, y compris avec le soutien et l'adhésion des agriculteurs, ça montre bien qu'il y a un chemin quand il y a une volonté politique. Et il me semble bien que le fait que ces maires soient de sensibilité politique différente montre bien que nous avons des chemins à identifier ensemble.

Je vais prendre l'exemple des plages.

Moi, je suis attaché en l'état à la plage semi-urbaine ou naturelle fréquentée, et pour moi, par exemple, classer aujourd'hui en plage semi-urbaine, une plage qui a toutes les caractéristiques de la plage naturelle fréquentée, ce n'est pas conforme à l'esprit du PADDUC. Par contre ce que nous avons vu ensemble, c'est le paradoxe, c'est que la plage naturelle fréquentée, où existent effectivement un certain nombre d'activités économiques, interdit tout matelas, etc. Est-ce que de cela nous pouvons discuter ? Je vous dis très directement oui. Je vous dis très directement oui.

Par contre, en sens inverse, s'il faut classer en plage semi-urbaine, en considérant que l'on a construit à proximité du littoral et en quelque sorte pour déverser sur la plage semi-urbaine les excès qu'on a connus au fil des années sur le littoral et en quelque sorte que l'accessoire de la plage suive le principal de la spéculation, je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord et de tout ça nous allons discuter très tranquillement.

Après, bien sûr qu'il y a des points d'équilibre à trouver. Est-ce que ça veut dire, si demain on autorise, par exemple, dans un endroit où il y a une activité économique qu'il y ait une plage naturelle fréquentée, si on autorise par exemple des matelas, est-ce que ça veut dire qu'on les autorise sur 50 % de la plage ? Est-ce que ça veut dire qu'on autorise sur 80 % ? Ou est-ce que ça veut dire qu'on pose des limites importantes, très importantes, notamment pour préserver les lieux ? Est-ce qu'on respecte les espaces naturels remarquables ? Est-ce qu'on va aller ensemble vers la carte et l'adoption de la carte territoriale des espaces naturels sensibles ? C'est ceux-là les enjeux dont on va parler et dont on va parler avec les maires.

Donc moi, je dis : commençons ce débat, prenons-le à bras-le-corps, discutons aussi et donnons les gages, et je terminerai dessus. Vous savez, certains ont peur de l'autonomie en Corse, y compris des gens qui auraient vocation à y adhérer.

Les gens nous disent « on ne veut pas l'autonomie parce qu'on a peur des voyous ; montrons que nous sommes une société capable de générer des points d'équilibre. Les voyous, dans toutes les sociétés, ils existent. Je l'ai souvent dit, le problème ce n'est pas l'existence de voyous, le problème, c'est l'existence d'une règle qui est appliquée et qui est respectée. Après, dans les sociétés, il y a des marginalités, dans notre société comme dans d'autres et nous, parce que nous sommes une société de proximité, dans chaque famille, oui, c'est vrai, ça plaît ou ça ne plaît pas aux journalistes continentaux, il peut y avoir des voyous, ou quelqu'un qui a été voyou, quelqu'un qui a souvent été nationaliste, il y a quelqu'un qui est allé en prison pour une raison liée à la politique ou pour

d'autres raisons, et nous avons des solidarités qui sont difficiles à comprendre à l'extérieur.

Est-ce que ça nous prive de notre capacité à faire adopter une règle et à la faire respecter ? Je crois que non.

Est-ce que sans autonomie, nous avons eu droit jusqu'à aujourd'hui à l'état de droit ? Je crois que non également.

Donc, chacun doit faire sa part de chemin, y compris l'État dans ses compétences régaliennes.

Et puis après, il y a des gens qui nous disent : nous on ne veut pas de l'autonomie parce que l'autonomie, ça va être la dérégulation dans le domaine de l'urbanisme. Et il y a peut-être des gens qui sont aujourd'hui pour l'autonomie, pour faire de la dérégulation dans le domaine de l'urbanisme. Et c'est pour ça que nous avons dit qu'il fallait encadrer les choses et il faut que nous nous fassions confiance. Il y a des textes, il y a des principes constitutionnels, ça a souvent été dit. Il y a la clause que nous avons prévue de mieux-disant social et environnemental. Et il y a la capacité à nous assumer en tant que peuple, collectivement, y compris au moment où notre terre est à l'épicentre de tensions terribles : tensions démographiques, tensions économiques, tensions sociales, tensions sociétales.

La grande différence, en tout cas ce qui va peut-être constituer une ligne de partage entre nous : est-ce que nous voulons nous en remettre à d'autres pour décider ? Ou est-ce que nous pensons que nous avons la maturité collective en tant que peuple pour décider sur l'essentiel des choix ? C'est celle-là la question à laquelle nous aurons à apporter une réponse, y compris dans le cadre du débat qui s'ouvre aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Dunque vulete intervene o nò ?

Brouhaha.

Non, on n'a pas le droit. On n'a pas le droit, c'est fini, je suis désolée.

Alors attendez ! Attendez, s'il-vous-plaît. Il y a un amendement, même deux amendements, donc je voudrais savoir si l'amendement va être examiné ici ou si vous allez l'examiner en commission ? Et c'est ce soir, parce qu'on ne coupe pas le raisonnement et le fil de nos débats, c'est-à-dire ce soir, on fait la CDENATE et on enchaîne sur le vote à la suite.

Donc moi, il faut me dire ce que vous souhaitez faire. Je me tourne vers l'Exécutif.

Concernant les amendements, donnez-nous votre avis sur les amendements ou est-ce que vous souhaitez là qu'on fasse une interruption de séance ?

Monsieur le Président de l'Agence de l'urbanisme, je vous en prie.

M. Julien PAOLINI

Au vu de la dimension des amendements, notamment ceux portés par le groupe « Un Soffiu novu », je pense qu'il est préférable de pouvoir en discuter en commission avant d'en débattre en séance publique, parce que j'ai peur que sinon ce soit compliqué à suivre pour ceux qui nous écoutent... pour nous-mêmes aussi d'ailleurs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc on a deux options, deux questions liées : est-ce que la discussion se fait en CDENATE ? Ou un représentant par groupe et vous en discutez ? Parce que si on convoque la CDENATE, ça veut dire que la moitié de la salle qui sort et on ne peut plus continuer à délibérer.

Par contre, il y a une option, c'est qu'on puisse continuer à présenter un rapport, je peux présenter le rapport sur l'Assemblea di a Giuventù, par exemple, et si l'exécutif identifie quelque chose...

Donc, réfléchissez à cela.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Présidente, les amendements doivent être étudiés en CDENATE, mais une CDENATE allégée, je dirais, numériquement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Restreinte !

Jean-Martin, je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Avant que nous nous rendions en CDENATE ou ailleurs, je demande une suspension de séance d'à peu près 1/4 d'heure, s'il vous plaît.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous souhaitez avoir 1/4 d'heure ? Donc 1/4 d'heure qui nous donne le temps de nous organiser. Mais vous êtes tous d'accord pour que, si la CDENATE se réunit, on puisse quand même poursuivre un petit peu ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Tout à fait !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous êtes tous d'accord ? Merci.

Donc là, de toute façon, quoi qu'il en soit, c'est 15 minutes de suspension de séance.

La séance est suspendue à 20 heures et reprise à 21 h 15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais vous présenter rapidement le rapport sur l'Assemblea di a Giuventù. Ensuite, il y aura 2 rapports de l'exécutif que nous pourrons passer, en nous avançant d'ailleurs sur demain : un concernant le SIS et l'autre qui concernera la convention avec ViaStella, s'il y a besoin encore d'avancer.

Je vous le dis à l'avance pour que vous vous prépariez, ceux qui avez prévu d'intervenir.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 301 : Cumpusizione è stallazione di l'Assemblea di a Giuventù per a quarta mandatura 2024/2026

Rapport n° 301 : Composition et installation de l'Assemblea di a Giuventù au titre de sa quatrième mandature 2024/2026

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sur l'Assemblea di a Giuventù, vous connaissez le dossier parce que je l'ai présenté au mois de septembre, mais au mois de septembre c'était simplement une prise d'acte.

Là, ce que je vais vous demander, c'est une validation, d'une part, de la dernière composition, puisqu'il y avait de petits ajustements. Et puis il y aura un amendement parce que, dès hier, nous avons une jeune qui avait été retenue, dont on avait parlé au mois de septembre et qui figurait d'ailleurs dans le rapport, qui est toujours dans le rapport au moment où il vous a été transmis, et qui, pour des raisons professionnelles donc, démissionne et c'est la première de la liste complémentaire qui remonte, ce qui est une bonne nouvelle.

Moi, je tenais à vous informer que donc, rapidement, 62 jeunes conseillers de 16 à 29 ans, ça vous le savez, un collège des étudiants de 15 membres, eux, ils ont fait leur désignation, vous avez la liste, je ne vais pas dire tous les noms. Donc ça, ça a été validé.

Un collège des lycéens par contre, qui est toujours en attente de désignation et Marie-Claude Branca nous l'avait dit, elle avait un peu anticipé.

C'est le 9 décembre la désignation, et dès le soir même, nous aurons la liste des lycéens. Et, pour être très formelle, pour le coup, parce qu'il n'y aura pas de session d'ici le 9 décembre et d'ici la prochaine Assemblea di a Giuventù, du coup, je réunirai une commission permanente décisionnelle en visio pour que vous validiez la liste qui nous sera proposée par le Rectorat et par les comités des lycéens, de la vie lycéenne.

Je vous rappelle qu'ils sont 9 les lycéens.

Ensuite, vous avez un collège d'actifs de 7 membres désignés par les syndicats, en fonction des résultats aux élections professionnelles, et les candidatures individuelles que je vous avais présentées la dernière fois, qui est

composée en partie d'ailleurs par des gens qui ont été renouvelés. Je ne reviens pas sur cette discussion.

Donc, moi je vous propose ce soir de délibérer sur les désignations qui ont été effectuées au sein des collèges étudiants, au sein des actifs, au sein des candidatures individuelles.

Je répète, nous sommes dans l'attente de la désignation des lycéens et je vous ferai valider dans une commission permanente en ligne.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Et on espère pouvoir tenir la première session avant les vacances de la Noël. C'est pour ça que je voulais qu'on ait la délibération à temps.

Dernier point, il y a un amendement, suite à ce que je vous disais, à savoir que donc c'était dans le collège des candidatures individuelles, il y avait une jeune qui s'appelait Léa Giudicelli, je vous avais présenté cette liste au mois de septembre, eh bien elle a démissionné. Et donc l'amendement que vous avez reçu consiste en fait à remplacer Léa Giudicelli par Davia Maria Leccia, qui est une jeune femme qui était la première sur la liste complémentaire, puisque nous avons pris soin de faire une liste complémentaire.

Voilà ce que je pouvais vous dire à ce sujet. Est-ce que donc maintenant il y a des questions ? Oui, Marie-Claude, je t'en prie.

Mme Marie-Claude BRANCA

Ghjustu una piccula riflessione pà u CAVL.

N'avemu parlatu dunqua hè vera, ci hè un prublema di data, ok. Ma nurmalmenti, annu, aviamu privistu, l'aviamu dumandatu, di ghjinnaghju mi pari. Aviamu fattu passà u missaghju di ghjinnaghju. Di ghjugnu ùn ci era mancu un candidat u CAVL, semu d'accordu? Eppuri, s'è vo feti attinzioni à a lista di candidati individuali, n'avemu almenu 3 o 4 chì venini da i licei, è ci n'hè ancu unu chì hè raccomandatu da u pruvitore diciaraghju, da u direttori. Dunqua issi ziteddi facini parti di un CAVL.

Chì vò dì? Vò dì chì u missaghju ùn hè micca ghjuntu in tutti i licei. Pò essa omancu in un liceu. Ghjeiu a socu, à u me liceu, u missaghju ùn hè micca ghjuntu. Dunqua voddu dì chì par mè, com'è pà a lingua, pà mond'affari, ci hè un prublema cù u Ritturatu, allora ùn socu micca s'eddu hè un prublema di cumunicazione o di voluntà.

Eccu sò chì vuliu dì.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ghjè vera chì à u Retturatu ci hè statu cambii, cum'è a sapete, di Rettore, noi femu e dumande cum'ellu ci vole, u mo scagnu a vi pò dì, ch'ellu sippia pà l'Assemblea di a ghjuventù come pà l'Assemblea di i zitelli postu chè no travagliemu, ùn hè micca u sugettu oghje ma cum'è no travagliemu cù l'Assemblea di i zitelli dinò, l'affare di volte sò à pena longhi, è ancu puru s'è u Rettore o u so scagnu mi dicenu di sì, chì l'affari sò fatti, dopu, ci si pare chì l'infurmazione ùn ghjunghjessinu micca ind'è e classe, e scole, secondu u livellu.

Eccu. Dunque ci hè di stu puntu di vista probabilmente un prublema di cumunicazione ma à l'Educazione naziunale, pensu, eiu.

Sta volta l'affare sò chjare. U 9 ci hè a reunione di tutti i CAVL è ci hà da esse a designazione di sti novi zitelli, liceani, è, v'aghju da dì un affare, ci anu inviatu à cullà, eiu ùn ci seraghju micca ma ci serà a mo Direttrice di scagnu, serà presente, è a sera stessa averemu a lista. Ma ghjè vera chì s'hè passatu calcosa ma què, noi ùn ci simu per nunda, eiu ùn possu micca fà prucessi nè à u Rettore, nè à a so amministrazione. Ùn ci avemu micca da mette male cù e ghjente avà ! Quand'elli ghjunghjenu manc'appena hein !

Dunque eccu ci hè calcosa chì ùn hè micca passatu, ùn sò micca ciò ch'ellu hè, ma vole si dì chì noi semu in ritardu perchè ùn possu micca reunisce à l'Assemblea, a prima seduta di l'Assemblea di a giuventù fin'chì tutti i zitelli, o i giovani scusate, sò à pena più vechji, i giovani ùn sò designati.

Eccu, d'accordu ?

Oui Christelle, je t'en prie.

Mme Christelle COMBETTE

Madame la Présidente, merci.

Deux petites questions.

Une première, c'est sur l'organisation. Alors vous avez parlé de réunir l'Assemblée avant la Noël. Il me semble qu'il y a des convocations qui sont parties pour le 18. J'ai quelques remontées au niveau des jeunes, c'est vrai, c'est le cas pour mes propres enfants, même s'ils ne sont pas candidats à l'Assemblée di a Giuventù, c'est quand même une semaine où ils sont beaucoup en partielle, donc ça risque de poser problème. Ils risquent d'y avoir peut-être pas mal

d'étudiants absents et du coup pour tout ce qui est vote de vice-présidence, commissions...

Donc, c'est une petite alerte que je vous faisais passer.

Et ensuite, à la dernière session, ma collègue, Santa Duval, vous avait interrogée sur le 7^{ème} actif qui n'avait pas été désigné par le syndicat FO et on n'a pas bien compris à qui avait été attribué ce siège. Est-ce qu'il a été attribué à un autre syndicat ou à un autre collègue. ?

Donc voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, je réponds directement.

Pour ce qui est du 18 décembre, à part les lycéens, tous les autres savent qu'ils sont désignés maintenant depuis des semaines.

Il y a des examens tout au mois de décembre selon les filières, et il y a des examens aussi et des partielles au mois de janvier dans certaines universités et certaines écoles. Donc, trouver une date est compliquée, j'en suis d'accord. Je ne peux pas consulter tout le monde. L'idée était de rester dans l'engagement que nous avons pris ici tous ensemble, d'avoir une prorogation de l'Assemblea di a Giuventù de 6 mois. Les 6 mois se sont écoulés et depuis le mois de juin dernier, il n'y a plus eu d'Assemblea di a Giuventù.

Il y a ce souci du rectorat qui a été évoqué, des CVL plus précisément, qui posent problème. Donc moi, j'ai tenu jusqu'au bout et je vais même faire encore une CPD, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, pour tenir les délais.

Donc maintenant, s'il s'avère que c'est intenable pour le mois de décembre, mais ça ne sera pas non plus le mois de janvier parce qu'il y a des examens et des partielles (je suis professeure d'université) dans des écoles, dans des universités, tout au mois de janvier aussi.

Voilà, je vous réponds à la première question.

Et certains sont désignés depuis le mois de juin, notamment ceux qui renouvellent.

Ensuite, autre question, c'était le syndicat. Oui, c'est le syndicat en fait FO qui, dans ses statuts, ne prévoit pas la désignation et comme ils ne veulent pas changer de statut, ça les regarde, il n'y a pas eu de désignations.

Du coup, je vous rappelle que pour les syndicalistes étudiants, comme pour les syndicats professionnels, les répartitions du quota des sièges à l'Assemblée di a Giuventù est fonction des résultats aux élections : élections à l'université d'un côté ou élection paritaire syndical pour les syndicats professionnels. C'est le syndicat qui a obtenu le plus fort reste en fait qui récupère le poste, le siège, je dirais, de FO, destiné initialement à FO, et en l'occurrence c'est le STC.

Voilà, tout cela a été réalisé sur la base des élections professionnelles, comme pour les syndicalistes et étudiants. Voilà pour les réponses.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, je vous en prie.

Mme Santa DUVAL

(Début inaudible) Sauf que les dates de partielles, ils ne les savent pas les jeunes, avant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a des partielles, ça y est, à partir de cette semaine dans certaines filières. Le problème, c'est ça, c'est qu'il y a des partielles jusqu'à Noël, et ça recommence en janvier. Il y a des partielles tout le mois de janvier et puis il y aura des examens toute l'année.

Si vraiment il y a un impact... D'ailleurs je suis en train de faire une enquête auprès de ceux qui sont déjà désignés pour voir les conséquences que ça a, sinon ils enverront une procuration. Je ne peux pas non plus faire un sondage général en permanence pour trouver une date, je ne peux pas faire... C'est compliqué. Et nous, nous avons nos propres contraintes aussi.

Et après, que ce soit Madame Combette ou Madame Duval, la volonté, c'était simplement de respecter ce que nous avons décidé à l'Assemblée de Corse, voilà. Et ce n'est pas moi qui fais les désignations au CVL.

En visio, pour une première installation, ce n'est pas possible.

Il y a deux ans, on l'a faite le 16 décembre. Ce n'est pas un scoop qu'il y ait Noël le 24 décembre, qu'il y ait les partielles au mois de décembre et qu'il y ait des partielles au mois de janvier. Ce n'est pas un scoop ça.

Je vous le dis, je vous informe.

D'autres questions ? Non.

Donc, je vous demande d'approuver l'amendement, parce qu'il s'agit qu'on ne perde pas un représentant.

Donc sur cet amendement, donc **le remplacement de Mademoiselle Giudicelli par Mademoiselle Leccia**, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Tout le monde est pour, je vous remercie.

L'amendement est adopté.

Je sou mets à votre approbation le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc le rapport est ADOPTE.

Je vous remercie et je vous tiens informés, et bien évidemment, on tiendra informés tout le monde.

Et puis je nous félicite, collectivement en tout cas, d'avoir fait la liste complémentaire. Ça, c'est clair. Du coup ça a servi avant même l'installation de la session.

Voilà, merci donc pour ce rapport.

Je me tourne vers l'exécutif. Je donne la parole donc à Monsieur Giovannangeli, vous avez la parole, je vous en prie.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 291 : Rinuvimentu di a convenzione pè a mutualisazione di servizii trà a Cullettività di Corsica è u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte per assicurà u mantenimentu di i materiali rutulanti

Rapport n° 291 : Renouvellement de la convention de mutualisation de services entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse pour assurer la maintenance des véhicules d'incendie et de secours

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, c'est un rapport qui concerne le renouvellement d'une convention de mutualisation entre la Collectivité de Corse et le SIS Cismonti.

Cette convention précise bien sûr les modalités de la mutualisation des moyens humains, matériels et techniques entre les deux entités, afin d'assurer en commun la maintenance de leurs moyens roulants et la maintenance des équipements hydrauliques.

C'est une convention qui est renouvelée, qui a donné plutôt grande satisfaction et qui démontre toute son efficacité.

Je vous le disais, elle concerne essentiellement des travaux de maintenance, de réparation des organes mécaniques, pneumatiques aussi, la réalisation des contrôles techniques, la maintenance des équipements hydrauliques et la réparation des petits dommages de carrosserie.

Pour cette convention, il y a bien entendu du personnel de la Collectivité de Corse, dont vous avez la liste en annexe, qui est mis à disposition pour réaliser cette convention et, en miroir, il y a un cadre du service d'incendie et de secours Cismonti qui est chargé de faire le lien entre le SIS et la Collectivité de de Corse. Ces travaux, ils se réalisent dans les locaux et avec le matériel de la Collectivité de Corse à Biguglia, à Moriani et à Corti.

Enfin, pour cette convention, le SIS 2B paye une contribution à la Collectivité de Corse de 626 054 € pour l'année 2024.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Il y a deux avis donc, un de la CDENATE qui était favorable et un de la commission des finances, favorable aussi. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Oui Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci Madame la Présidente.

Très brièvement, juste un mot pour me réjouir du renouvellement de cette convention de mutualisation entre la CdC et le SIS 2B qui reprend celle de 2021, qui elle-même s'inscrivait dans la continuité de l'initiative prise par le département de Haute-Corse en 2014.

Force est de constater que les conseillers généraux étaient des institutions opérationnelles et qui savaient coller aux réalités de terrain et aux attentes de la population.

En plus de 10 années, la Convention a fait ses preuves en termes d'optimisation des coûts et de la maintenance. Et notre groupe l'accompagnera cette fois-ci encore.

Je regrette qu'on n'ait pas d'élus à désigner dans le COPIL puisque la Collectivité ne doit désigner qu'un élu qui, de fait, revient au premier groupe, celui de la majorité. Notre collègue Pierre Guidoni, qui présidait le Sdis lorsque cette initiative avait été prise, aurait volontiers siégé dans ce comité.

Attention cependant au timing, on renouvelle la convention au dernier moment, le 28 novembre, alors que la convention actuelle tombe le 30 novembre. Bon, ce n'est pas la première fois, et je pense qu'il nous faut collectivement observer la plus grande vigilance sur ce point.

Je regrette, je sais qu'au SIS 2A la maintenance est gérée en interne avec le recours de prestataires privés, c'est à regretter. Est-il prévu d'harmoniser entre le 2A et le 2B ? Auquel cas est-il envisagé de copier le modèle du Cismonte dans le Pumonté par l'établissement d'une convention de mutualisation avec la CdC également. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez la parole.

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Alors une petite réponse, effectivement dans le 2A nous avons nos garages. Maintenant, à la question qu'on fait appel à des prestataires privés, non...

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Je pensais que vous faisiez en interne recours à des prestataires privés...

Mme Véronique ARRIGHI

Pas du tout, on fait tout en interne...

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Même les grosses réparations ?

Mme Véronique ARRIGHI

Tout dépend le niveau de réparation, mais même le 2B.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Je pensais que le garage faisait tout...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pas de chjama è risponde, non ! Allez-y terminez vos explications.

Mme Véronique ARRIGHI

Merci.

Ensuite, pour des réparations très spécifiques, effectivement on fait appel à un prestataire. Maintenant on ne peut que se féliciter effectivement de l'accompagnement de la Collectivité de Corse sur le SIS Cismonte, puisque oui, nous n'avons pas les mêmes pratiques, mais nous sommes bien aussi dans le 2A !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien ! Qui d'autre souhaite intervenir ? Cathy vous voulez intervenir à nouveau ? Non ? Donc pas d'intervention, donc je vais soumettre au vote ce rapport.

Monsieur le Président, vous voulez réintervenir ? Non.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Madame Luciani est toujours d'accord, on va vous présenter un rapport qui était prévu demain, dans le domaine de la culture...

Pardon, excusez-moi, avant la présentation de ce rapport, j'ai oublié, il y a une désignation à faire dans le cadre du rapport précédent, c'est-à-dire que dans l'article 3 de la délibération, il est prévu qu'on désigne un conseiller de l'Assemblée de Corse comme membre du comité de pilotage.

C'était Hervé Valdrighi qui y était et qui est à nouveau candidat pour le groupe « Fà populu », je suis obligée de demander s'il y a quelqu'un d'autre qui est candidat.

(Brouhaha).

Mme Frédérique DENSARI

Excusez-moi, Madame la Présidente, ça revient à la majorité, donc il n'y a pas matière à discuter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Je sou mets donc au vote quand même la **désignation de Monsieur Valdrighi.**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour. Merci.

(Désignation de M. VALDRIGHI ADOPTEE)

Très bien. Donc maintenant je reviens vers Madame Luciani, la conseillère en charge de la culture qui va nous présenter le rapport 286.

CULTURA / CULTURE

Raportu n° 286 : Cunsentutu di a cunvenzione 2024-2027 trà a Cullettività di Corsica, France Télévisions è u Statu

Rapport n° 286 : Approbation de la convention 2024-2027 entre la Collectivité de Corse, la société nationale de programmes France Télévisions et l'État relative au développement de la chaîne Via Stella

Mme Antonia LUCIANI

Merci Madame la Présidente.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter concerne le renouvellement de la convention pour la période 24-27 entre la Collectivité de Corse, France Télévision et l'État relative au développement de la chaîne Via Stella.

Dans les années 80, la Corse s'est dotée d'un outil d'appropriation de son image avec la création du premier journal télé Corse le 16 décembre 82 et d'une antenne régionale FR3 en 92.

La création d'une direction territoriale à part entière et d'une unité de programme à France 3 Corse en 94, fruit de plus de 10 années de revendications sur la nécessité d'une cellule de création et de production dans l'île qui marque véritablement un point de départ d'une filière audiovisuelle insulaire avec l'émergence de sociétés de production audiovisuelles.

La loi de janvier 2002, avec le transfert de compétences en matière culturelle et patrimoniale de la DRAC à la Collectivité de Corse, a donné un nouvel élan au développement de la filière.

En 2003, alors que le projet de création de la chaîne ViaStella était en gestation, l'Assemblée de Corse s'est engagée dans une démarche globale maillant économie, culture, formation et visant à accompagner et à amplifier l'émergence d'une filière en Corse.

Cet engagement s'est traduit par la signature d'une convention de développement cinématographique et audiovisuel avec l'État et le CNC et la création de la chaîne satellitaire de plein exercice ViaStella en septembre 2007, reste encore aujourd'hui une expérience unique en France et a marqué également l'évolution du paysage audiovisuel insulaire.

Je tiens à signaler que la Collectivité de Corse soutient la chaîne ViaStella depuis sa création.

Donc aujourd'hui, nous nous intéressons plus particulièrement au renouvellement de cette convention tripartite. Cependant, avant de vous présenter les grands objectifs de cette nouvelle convention, je vais vous énumérer quelques points importants, notamment au regard du bilan que nous avons établi ensemble. Nous avons un comité de suivi qui se réunit tous les ans et qui permet de voir si la chaîne respecte bien les engagements que nous partageons à travers cette convention.

D'abord sur les heures de diffusion annuelles. Il est important de signaler que le minimum de 8 000 heures de diffusion annuelle est atteint et dépassé par la chaîne. Vous le savez, nous sommes, je crois, toutes et tous des spectateurs et spectatrices de ViaStella, c'est une chaîne qui aujourd'hui présente une grande diversité de genres : information, cinéma, fiction, programme documentaire, magazine, sport, jeunesse, divertissement, musique, captation de spectacle, etc.

La chaîne a un rôle très important, notamment dans le développement économique audiovisuel Corse par, vous le savez, le système de coproduction et de préachat d'un certain nombre de programmes qui se traduisent par des commandes d'œuvres, de programmes, de prestations techniques, notamment en privilégiant la production de fiction et de documentaires pour fabriquer du stock et également du flux, mais dans une moindre mesure.

Cet objectif, c'est un point majeur qui lie la Collectivité de Corse à la chaîne. Et ça a pour nous comme objectif de professionnaliser la filière audiovisuelle insulaire et de faire en sorte que la Corse soit un territoire de création audiovisuelle. On en a parlé à plusieurs reprises, notamment dans des débats ou dans des questions orales sur la question de l'audiovisuel. Il était important de rappeler le rôle que joue ViaStella au sein de la dynamique qui est aujourd'hui engendrée plus globalement par la filière audiovisuelle.

La filière de production se compose aujourd'hui d'une quarantaine de producteurs, dont 15 % disposent d'un compte de soutien automatique au CNC, ce qui est très important pour eux en termes de continuité, d'action et d'activité.

Il est important à noter également dans l'objectif numéro 3, que la chaîne a respecté ses objectifs en dépassant même l'engagement auprès de sociétés de production corses, puisqu'on était à 1,3 M€ en 2007 pour aujourd'hui atteindre plus de 4 M€ en 2023. Donc, on voit vraiment la montée en puissance de ces commandes, de ce préachat et donc de cette volonté de s'investir auprès de ces sociétés de production corses.

L'objectif 4, traite de la poursuite de la valorisation de la sauvegarde de la langue corse, en coproduisant et en diffusant des programmes en langue corse.

Cet objectif dédié à la langue corse concerne l'usage de celle-ci à l'antenne de manière régulière et naturelle, mais aussi la coproduction d'œuvres en langue corse.

Aujourd'hui, la convention prévoit un minimum de 1 200 heures annuelles et le bilan est de 2 410 heures en diffusion en langue corse en 2023, sur un total de 9 261 heures, donc ça fait 26 % de parts de langue corse contre 17 % en 2016.

La langue corse concerne aussi la formation, vous le verrez, notamment la formation des agents de ViaStella.

Concernant plus particulièrement l'information, la part de la langue corse représente 39 % du volume total des cases d'information en 2023. Cette augmentation, puisqu'il y a une augmentation importante également en nombre d'heures sur l'information, s'explique notamment par la diffusion d'Ochjata, magazine mensuel d'information en long format langue corse, ce qui fait que la part de langue Corse représente 25 % du volume des programmes.

Je vous le disais également avec une dynamique proactive de formation à l'attention des personnels de la chaîne, d'abord avec la mise en place du diplôme universitaire qui a eu un effet très bénéfique, donc journalisme, média et corsophonie, donc grâce à la mise en place de ce DU, ça a permis à la chaîne d'incorporer 13 alternants formés par la chaîne, dont 8 sont aujourd'hui en CDI, ce qui est vraiment une réussite pour nous.

En 2022, les alternants de la troisième promo du DU ont obtenu leur diplôme et aujourd'hui ils sont en CDD et essentiellement travaillant sur la rédaction en tant que journalistes bilingues.

Il y a également des possibilités de formation continue avec le Greta et nous avons grâce à l'augmentation continue du volume horaire de la langue Corse qui crée, si vous voulez, une dynamique et un appel d'air aussi bien en matière de formation en interne qu'en externe.

L'objectif 5 de la convention est la poursuite des émissions liées bien sûr à l'actualité, mais aussi, vous le savez, il y a des axes spécifiques sur le patrimoine, la culture et les traditions de Corse. Et donc là, la chaîne véritablement joue un rôle de service public, en assurant une information de

proximité réactive, bien sûr à travers l'actualité, les JT etc., les bulletins météo, l'info.

Également vous avez vu, c'est un point sur lequel on a travaillé ensemble, sur lequel on était attentifs, c'est-à-dire que le développement du numérique et la part des publications sur les réseaux sociaux a pris une importance capitale et très importante pour la chaîne, notamment grâce à tout ce qu'ils ont mis en place, ce qui leur a permis d'être encore plus dans la proximité avec le téléspectateur en étant sur d'autres formes que la télé qui finalement, perd quand même un peu, même si c'est une chaîne qui est plutôt bien suivie en Corse, mais souvent d'un public assez âgé. Et c'est vrai que la possibilité de retrouver toute l'information par les réseaux sociaux et par le numérique a permis de capter un public plus jeune. Ça a donc été un tournant important pour la chaîne qui lui a permis véritablement de continuer à être très dynamique.

Pour ce qui est de l'objectif 6, le développement des partenariats méditerranéens, vous savez que c'est aussi un axe important pour nous que celui d'être tourné vers la Méditerranée. Donc, il y a des magazines spécifiques comme « Méditerranéo » ou d'autres. En tout cas, la Méditerranée est naturellement présente dans la grille des programmes, je dirais, de manière transversale.

Il y avait la volonté dans l'ancienne convention, dans l'objectif 7, de créer et d'alimenter une plateforme numérique qui se serait donc appelée « Via Méditerranée » qui, pour le moment n'a pas vraiment pu voir le jour. Donc, la chaîne reconsidère cet objectif mais pour autant, il y a toujours la même exigence sur le traitement de programme en lien avec la Méditerranée.

Pour ce qui est donc de la nouvelle convention qui s'applique sur 2024-2027, aujourd'hui, nous avons 6 objectifs. D'abord, le premier qui est de développer la programmation locale en préservant la diversité des genres abordés. Toujours renforcer la présence à l'antenne de programmes portant sur la Corse. Bien sûr, comme je vous le disais, continuer à poursuivre la collaboration avec la filière économique audiovisuelle corse, poursuivre la valorisation et la sauvegarde de la langue corse en coproduisant et en diffusant des programmes en langue corse.

Un objectif sur toujours ces émissions d'actualité, de patrimoine et de culture, avec un renforcement sur les questions autour de l'action citoyenne qui sera également proposé.

Un objectif sur la volonté d'ouverture à des régions voisines méditerranéennes, donc de continuer à travailler avec des chaînes et des sociétés de production du bassin méditerranéen.

Enfin, valoriser les contenus conformes à la ligne éditoriale de la chaîne, aux objectifs de la convention sur les différents supports numériques dont je vous parlais précédemment.

Pour finir, je voudrais rappeler que ViaStella représente un maillon essentiel dans le développement de la filière audiovisuelle corse. Aujourd'hui, c'est un outil majeur de développement économique, mais surtout de transmission de la langue et de vivacité aussi d'un certain nombre de domaines. Je pense notamment à ce qu'ils font sur la captation de certains spectacles, le fait qu'ils ont pu, il y a quelques jours, retransmettre en direct, le Liet qui est un concours en langues minoritaires. Tout ça fait en sorte qu'aujourd'hui nous considérons que notre engagement auprès de Via Stella est plein et entier et qu'il contribue de manière globale à ce que les acteurs de la filière montent en compétence et surtout soient beaucoup plus dynamiques encore.

Concernant la subvention qui leur est allouée, elle est de 800 000 € par an, ce qui fait donc 1,6 millions d'euros sur la période 2024-2027.

Et je tiens à vous préciser que l'avis du CESEC est favorable.

Et que... voilà et que j'ai terminé. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quelle belle chute ! Merci Madame la Conseillère.

Alors il y a plusieurs rapports. Je vais donner la parole d'abord à Frédérique Densari et pour la Commission.

Mme Frédérique DENSARI

Merci Madame la Présidente.

La Commission a émis un avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ». Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Il y a un avis du CESEC qui est favorable, qui a beaucoup apprécié le rapport et la reconduction de cette convention, bien sûr.

Il alerte sur deux sujets : il souhaite que les conventions soient reconduites dans leur forme ancienne qui permet le versement d'un premier

acompte dès le début de l'année. Et après, une autre remarque qui est particulièrement, je dirais, bienveillante, il déplore l'absence de sous-titrage pour les personnes malentendantes, c'est pour ça que je souhaitais le signaler, avec au moins une traduction en langage des signes qui serait au moins pour les bulletins d'information, comme le prévoit d'ailleurs la loi de 2005 sur le handicap.

L'avis, comme j'ai dit tout à l'heure, est favorable et plus que favorable.

Est-ce qu'il y a un autre rapport ?

M. Georges MELA

S'il vous plait, Mme la Présidente...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Attendez deux secondes, on en est aux avis.

M. Joseph SAVELLI

Un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu », l'absence des groupes « Avenzemu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Parfait, très bien. Donc, Monsieur Mela.

M. Georges MELA

Non, c'est pour tout à l'heure.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'accord, alors Muriel.

Mme Muriel FAGNI

Grazia, Signora Presidente è cari cullegghi.

Madame la Conseillère exécutive, je vais un peu reprendre tout ce que vous avez dit, mais la chaîne ViaStella, je tiens à intervenir, c'est notre chaîne à tous, alors pour les plus anciens c'est FR3 et ça reste un petit peu dans la tête de nos plus anciens.

Mais aujourd'hui, c'est vrai que nous soutenons ViaStella depuis sa création, donc 2007. Elle est regardée chaque jour par des milliers de téléspectateurs. Elle diffuse de façon significative in lingua nustrale les sujets qui traitent de l'actualité, du patrimoine, de la culture, des traditions avec une ouverture sur d'autres régions du bassin méditerranéen.

Alors au-delà de l'information en langue corse passée, comme vous l'avez signalé, de 146 heures en 2013 à 413 heures aujourd'hui, les programmes diffusés tout au long de la journée sur des thématiques diverses ont eux aussi considérablement augmenté en langue corse avec un contenu proposé de très grande qualité.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse souhaite renouveler cette Convention pour la période 2024-2027, afin de poursuivre la concrétisation des objectifs que la conseillère exécutive nous a décrits. Et chaque année, le comité de suivi se réunit et atteste d'un bilan satisfaisant et encourageant pour la suite.

Le doublage en langue corse des dessins animés à destination des enfants, je trouve que c'est un point non négligeable dans l'apprentissage de la langue corse, apprendre et comprendre de façon ludique et accessible.

Le progrès technique oblige, ViaStella a su saisir l'opportunité de son développement en matière de numérique, avec une présence accrue sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, c'est primordial pour tous les jeunes et donc un site internet repensé qui comptabilise 22 millions de visiteurs pour l'année 2022.

ViaStella, c'est la chaîne de télévision de la Corse, c'est le rendez-vous quotidien du Corsica Sera et c'est aussi et surtout un point de rencontre et de transmission pour les différentes générations avec des programmes à destination de toutes les tranches d'âge, qui nous informent, qui nous cultivent et qui nous permettent de faire rayonner notre pays et notre langue pour des Corses d'ici et les Corses ailleurs.

Pour conclure, évidemment féliciter tout l'ensemble des salariés de la chaîne pour le travail qu'ils fournissent. Une pensée particulière pour tous ces jeunes qui sont issus du DU de journalisme de l'université, que l'on voit souvent dans l'hémicycle d'ailleurs, et qui ont démontré leur totale insertion dans le monde professionnel et leurs compétences au service de la Corse.

Alors, longa strada à ViaStella !

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère pour votre intervention, j'y souscris totalement. Merci.

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Georges peut-être un peu, non ? Tout à l'heure, d'accord. Alors qui d'autre ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Merci Présidente.

Deux mots pour vous dire que bien entendu on va voter ce rapport, même si on n'a pas participé en commission. Il faut dire que c'est quand même une longue route, c'est quelque chose qui a été engagé il y a très longtemps, je m'en rappelle très bien. Notamment, on parlait tout à l'heure de dessin animé, de doublage, je me rappelle avoir soutenu, nous avons soutenu à l'époque Fiura Mossa qui fait un travail considérable et qui participe aussi à l'émancipation de cette langue sur les écrans de télévision.

Deux ou trois petits points qui me semblent intéressants. Il y a un comité de pilotage, malheureusement, je parle pour l'opposition et pour certains qui sont passionnés, ne peuvent pas y participer, mais bon, tant pis ! Peut-être qu'il faudra réfléchir à un moment donné à ouvrir un peu plus ce comité de pilotage parce qu'il y a forcément des choses à dire et des choses à proposer, notamment par rapport à l'évolution.

Ce qui est important maintenant dans le contexte politique, ou l'auto-politique, on l'a vu ce matin, l'actualité nous rattrape, c'est qu'on a besoin justement de renforcer le plus possible la langue dans tous les secteurs, y compris et surtout puisque c'est quand même une audience, et vous l'avez souligné, qui est très importante, je crois que c'est la troisième audience après TF1 et France 2. Donc, c'est quand même la télévision corse, a televisìo corsa, comme disait les vieux, c'est quand même une institution, c'est peut-être une des plus suivies, en tous les cas au niveau de ce qu'on appelle les « régionales » et je mets des guillemets quand même à « régionales », vous le savez, c'est largement au-dessus de ce qui se passe ailleurs. Ailleurs c'est un épiphénomène, chez nous c'est carrément une institution.

Donc, rien de plus pour nous ici d'impulser une politique de la langue corse beaucoup plus forte, je pense, je ne dis pas qu'elle n'est pas efficace, mais je pense que comme d'habitude, on en veut toujours plus et pas pour se faire plaisir, vous le savez, c'est parce qu'aujourd'hui, on joue notre survie, on joue la survie de la langue corse comme on joue la survie d'un peuple.

Je crois que c'est important de le dire et la télévision, c'est une arme. Et cette arme-là, il faut absolument lui donner les moyens de continuer.

Par exemple, on évoquait, je reviens au dessin animé, il n'y a pas que des dessins animés, mais c'est important aussi que la partie scolaire, apprentissage, je veux dire la télévision en direction de tous ces jeunes qui apprennent le corse, je crois que là il y a un effort à faire de pédagogie, peut-être conventionné avec Canopé, je ne sais pas, il y a tellement de supports aujourd'hui modernes qui peuvent le permettre. Mais c'est important qu'on puisse légitimer et qu'eux-mêmes puissent légitimer leur propre apprentissage avec justement ces canaux officiels d'informations et de diffusion. Voilà donc, la partie scolaire.

Et après bien entendu, il y a aussi, je crois que c'est important de le souligner, vous avez souligné justement la partie ouverture à la Méditerranée, ça, c'est essentiel pour nous. Je crois que là aussi, il faut accélérer un peu, même si, encore une fois, l'effort est considérable. Je crois qu'il y a une évolution, une progression depuis quelques années, mais je crois que la Méditerranée romane pour nous, est aussi une cible intéressante parce que ça permet et pour les nôtres, je parle pour les nôtres, quand je dis les nôtres, ce sont les générations jeunes, les générations qui sont aujourd'hui en recherche de repères et d'identité et la langue est le premier support, avoir une collaboration beaucoup plus forte avec la Méditerranée romane. Je le dis pourquoi ? Parce qu'en tant qu'enseignant à la retraite, un petit peu, tous les ans on avait situé des déplacements en Méditerranée romane, notamment en Italie, en Sardaigne, en Ligurie, en Toscane, en Sicile et on voit bien que cette coopération et cette confrontation est très formatrice et permet de resituer le corse au cœur de la Méditerranée, de le légitimer aussi et surtout de montrer aussi aux générations jeunes que, finalement, on est très tolérant entre nous dans la variété linguistique, mais en même temps, on a en face de nous, des gens qui parlent pratiquement comme nous. Ça, c'est une découverte qui est importante pour les générations jeunes parce que ça leur apprend la tolérance et surtout ça leur apprend à se restituer par rapport au reste du monde.

Pour moi, ce versant, je dirais, pédagogique, il est essentiel.

Donc voilà, il y a 2 ou 3 pistes comme ça qu'il faudra peut-être fouiller. Nous on est prêts à vous aider là-dessus, parce que c'est essentiel et c'est vital. On ne peut pas se contenter, et je comprends très bien que les sous-titrages sont importants, mais on ne peut pas se contenter aujourd'hui de pas de financement et de faire des bilans. Aujourd'hui, il y a forcément des pistes, et le politique et vous en particulier, êtes aussi en situation justement de les proposer. Bien entendu, on est prêts à vous accompagner.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Saveriu. Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Iè, qualchì parolle nantu à a quistione generale di a cunvenzione cù Via Stella. Ci hè un bilanciù, è ci sò e prospettive. Di sicuru ch'ellu ci vole à cresce nantu à a quistione di a lingua corsa.

Allora, accresce di sicuru i mezi pè a so diffusione, ma cresce à l'ingiru tutti i mezi di a pruduzione postu ch'è in u duminiu di l'audiovisivu, Via Stella hè unu di l'elementi di un ecosistema maiò induve ci entrenu parechji attori, pruduttori, di pruduzione, di diffusione, tuttu què si tene, allora di sicuru ingiru à a quistione di a lingua, a quistione dinù di u Mediterraniu, di l'accresciturà di u sviluppu aldilà di a Corsica, è tutti i punti ch'è sò messi in risaltu.

Eccu.

Eiu aghju da prufittà dinò di issu raportu nant'à a quistione di Via Stella pè chjamà dinù, ghjustapuntu, ci hè un sustegnu à u sviluppu di Via Stella, è ghjè di sicuru una bona ma aghju fattu riferenza à un ecosistema di a pruduzione è audiovisiva è di u sinemà. Sapemu ch'è in issi pochi tempi ci sò stati quantunque parechji difficoltà, ch'è e difficoltà sò dinò davant'à noi postu ch'è ci serà, ci vole à pinsà la, un eserciziu bugettariu ch'è serà difficiule, ma pensu ch'è ci hè statu una costruzzione paziente di u settore sanu, induve a diffusione, pruduzione è ecosistema d'attore piglia un sensu, è ch'ellu ci vole à cuntinuà di sustene lu, si mantene lu, è d'accresce lu perchè e riescite sò veradimente à l'altezza di l'investimentu ma ci vole à cuntinuà à accumpagnà l'inseme di l'attori di issu settore.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè qualchissia d'altru ch'è vole piglià a parolla ? Nò.

Ripassu a parolla à a cunsigliere esecutiva.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Je souscris à tout ce qui a été dit. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on puisse, peut-être hors du cadre du comité de suivi, qui est un comité de suivi, je dirais réglementaire, avoir un débat peut-être en commission sur la chaîne, y compris prévoir un échange avec eux, je pense que ça peut être aussi intéressant.

Et bien sûr, je remercie Josepha d'avoir rappelé que c'était un soutien global, il y avait la chaîne d'un côté et que bien sûr il y a des restrictions budgétaires. Pour nous, c'est quand même un effort important que d'avoir maintenu l'aide à 800 000 € par an, ça vient évidemment en complément de tout l'effort qu'il faudra continuer à faire sur la filière audiovisuelle comme j'ai pu l'expliquer, notamment en répondant à votre question écrite. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Donc je soumetts au vote la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi, è po salutemu di sicuru ViaStella per u so travagliu. Sò quì cù noi, è dumane dinò.

Allora, avà chì femu ?

M. Georges MELA

Chì femu ? Maintenant c'est le moment de vous solliciter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Maintenant, c'est le moment de Georges Mela.

M. Georges MELA

Présidente, c'est très simple, est-ce que vous nous accordez une suspension de séance ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle est de droit. De combien ? Un quart d'heure.

La séance est suspendue à 22 h 00 et reprise à 22 h 35.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- SUITE -**

(suite – reprise discussion et examen amendements après réunion CDENATE)

Raportu n° 300 : Analisi glubale di a messa in opera di u Pianu d'Assestu è di sviluppu durevule di a Corsica è messa in anda di a prucedura di revisione

Rapport n° 300 : Analyse globale de l'application du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et engagement de la procédure de révision

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Site pronti ? Dunque c'eranu 2 amendamenti, donc il y avait 2 amendements : le premier amendement déposé par « Un soffiu novu ».

Normalement, la règle veut que le groupe ou le porteur de l'amendement s'exprime. Il peut y avoir une intervention par groupe et on va demander son avis à l'exécutif aussi. Donc nous vous écoutons.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, Madame la Présidente, rapidement, il a été examiné en commission, je ne vais pas vous en faire une lecture exhaustive.

Cet amendement consistait, premièrement à prendre acte du bilan plutôt que de l'approuver.

Deuxièmement, à regretter formellement les délais qui ont couru depuis.

Et troisièmement, à réclamer une révision totale et non partielle. Cet amendement n'était pas sécable, nous voulons en conserver l'intégralité, il a été rejeté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Donc, je demande son avis à l'exécutif.

M. Julien PAOLINI

Défavorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer ? Non.

Donc, je soumetts à votre approbation cet amendement.

Qui est contre l'amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Avenzemu ». Qui est pour ? « Un soffiu ».

L'amendement est rejeté.

Le deuxième amendement, l'auteur de l'amendement est Serena Battistini, vous avez la parole ?

Mme Serena BATTISTINI

Merci. Nous, on propose de prendre acte du rapport relatif à l'analyse globale du PADDUC et de faire une proposition partielle, c'est-à-dire de garder l'esprit du PADDUC avec les priorités, mais surtout ne pas revenir sur les fondamentaux tels que l'amendement de la droite l'a proposé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, je demande son avis à l'exécutif.

M. Julien PAOLINI

Avis favorable, Madame la Présidente, et simplement deux points d'explication sur cet avis favorable.

Sur la prise d'acte de l'analyse bien entendu, aucune difficulté. C'était d'ailleurs une partie de l'amendement de la droite à laquelle on pouvait adhérer.

Ensuite, sur la question de la révision partielle versus la révision totale, ça ne change en rien la procédure, sachant qu'on reviendra, comme c'était prévu, devant l'Assemblée de Corse pour préciser le périmètre de cette révision, le calendrier et les modalités, en intégrant bien sûr tous les points dont on a

discuté, notamment les questions relatives à l'intégration des dispositions de la loi Elan, loi littoral, loi montagne, la question des secteurs déjà urbanisés, la question des zones dédiées à la résidence principale ou encore la traduction de la trajectoire ZAN. Donc, on sait que ce sont des choses qui sont attendues par les maires auxquelles bien sûr on répondra.

Donc, la révision partielle en intégrant dans une prochaine délibération l'ensemble de ces questions-là, avec un travail qu'on aura à formaliser dans les prochaines semaines. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'agence d'urbanisme. Qui souhaite s'exprimer sur cet amendement ? Personne.

Je sou mets l'amendement au vote.

Qui est contre cet amendement ? Qui s'abstient ? « Un soffiu ». Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tous les autres.

L'amendement est adopté.

Merci. Donc maintenant je sou mets le rapport...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Explication de vote, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, c'est le droit.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Rapidement, nous allons voter pour ce rapport parce qu'on souhaite ardemment réviser ce PADDUC, votre PADDUC qui n'est pas le nôtre, nous ne l'avons pas voté, nous ne l'avons pas mis en œuvre. Nous souhaitions, c'était l'objet de l'amendement, procéder à la révision totale. Donc qui peut le plus, peut le moins, si on voulait le réviser totalement, évidemment on veut le réviser à tout le moins partiellement. Ça, c'est le premier point.

Le second point, c'est que je voulais vous mettre en garde sur le terme du débat. On va passer 3 longues années à parler de ce PADDUC. Je pense que les propos, quelques propos que j'ai entendus ce soir laissent augurer une musique de fond très désagréable.

Je veux dire à Nadine et à d'autres, on ne va pas commencer ce débat en ramenant les choses à deux camps, le camp des gardiens du temple, qui seraient les protectionnistes et le camp « des affreux Jojo » qui veulent spéculer et vendre la terre de leurs ancêtres, ça ne va pas se passer comme ça. Il y a sur ces bancs, Nadine, je le dis pour d'autres, que des gens qui sont respectueux de cette terre, qui veulent concilier le développement intelligent, harmonieux et préserver ce qui doit l'être.

Troisième point, vous comprendrez que sur le fond, nous, on va être attentifs, notamment à ce que nous disent un certain nombre de maires, sur les délais qui vont être contraints. Il va falloir être pieds sur le champignon pour qu'on puisse essayer de faire coïncider des temporalités différentes mais qui sont préoccupantes pour un certain nombre de maires qui veulent développer sans spéculer ou sans défigurer le littoral, des gens qui veulent loger des personnes chez eux, sur leur territoire et sur la terre de leurs ancêtres, et ne pas vendre à des Russes. C'est de ça dont on parle.

Enfin et surtout, nous souhaitons retrouver dès le mois de janvier, dès, en tout cas, le prochain rapport qui va nous être soumis, les marqueurs des priorités que nous avons fixés dans l'amendement.

Sur cette base-là, ce soir, ensemble, nous souhaitons réviser ce PADDUC dont vous avez qualifié le bilan de mitigé, mais en général, quand la majorité qualifie le bilan de mitigé, l'opposition peut s'autoriser à être un peu plus dure sur ce bilan.

Donc, il est ce qu'il est ce bilan, et c'est la raison pour laquelle, ardemment, nous souhaitons le réviser pour des raisons qui sont parfois aux antipodes des vôtres.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, d'autres interventions en explication de vote ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour que les choses se passent sereinement, avec des débats qui sont des débats d'idées ou des débats de logiques économiques, il ne faut pas non plus qu'il y ait des instrumentalisations hasardeuses avec des personnes qui ne sont heureusement, ni mes amis, ni mes électeurs, qui se permettent de cibler les associations, qui, en faisant un contrôle de légalité a posteriori, en lieu et place des services de l'État, ont fait appliquer le PADDUC.

Ce ne sont ni mes électeurs, ni mes amis qui disent qu'il faut tuer les associations. Ce ne sont ni mes électeurs, ni mes amis qui sous-entendent qu'ils sont la genèse de la dérive mafieuse et qu'ils soient eux-mêmes des mafieux et que certains d'entre eux, dont Maxime Susini, qui est mon ami, qui est le parrain de mon neveu, a été tué parce qu'il faisait du trafic de drogue.

Donc, si on est sur ce tempo-là, on va se retrouver ailleurs, tous.

Mme Chantal PEDINIELLI

On est sur des explications de vote ? Qu'est-ce que ça veut dire ça ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ça veut dire ce que ça veut dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ?

Mme Valérie BOZZI

Oui présidente, juste deux mots.

D'abord, je trouve les propos scandaleux et justement on tombe dans ce qu'il ne faudrait pas faire dans ce débat-là.

Moi je pense qu'évidemment cette révision est attendue par beaucoup de maires, elle est souhaitable. Il n'y a pas tout à jeter dans le PADDUC non plus, ce n'est pas ce qu'on a dit. Il y a évidemment des choses à garder, mais il y a aussi une attente, ça a été dit tout à l'heure, les hameaux, le cumul des loi littoral et loi montagne sur certaines communes. Ce sont des priorités qu'on pourra faire avancer, je pense rapidement pour que les communes soient aussi facilitées dans leurs documents d'urbanisme. Et, il n'y a pas les vertueux et les mauvais qui seraient dans un camp ou dans un autre.

Donc vraiment, je trouve les propos qui viennent d'être tenus assez dangereux d'ailleurs sur ce sujet.

Donc voilà, favorable bien sûr à cette révision et nous travaillerons à faire évoluer ce document. On le sait, il aurait dû être fait depuis un moment, donc heureusement, il arrive, enfin.

Merci Madame la Présidente.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Explication rapide de vote, on votera pour. Je l'avais dit dans mon propos liminaire et avant même que le document ne soit amendé. On se réserve, on ne l'a pas fait aujourd'hui parce qu'on est restés, comme on l'a dit, sur l'intention stratégique et juridique, on se réserve néanmoins la possibilité d'amender ce qui sera à débattre dans les temps à venir et dont nous considérons que ce sera l'essentiel au sens des marqueurs de la procédure engagée.

A ce stade, il y a un accord de principe, c'est un vote valise. Ceux qui sont très favorables au PADDUC de 2015 diront, « on a voté pour parce qu'on veut », etc., ceux qui y sont plus ou moins opposés, diront précisément l'inverse.

Moi, je veux simplement dire, pourquoi nous, nous le faisons. Il y a des élus, Pierre est absent et sera là demain, Tony également, etc., maires ou en responsabilité, Xavier, bien sûr, mais au-delà des éléments dont les maires ont besoin pour simplifier la vie de leurs concitoyens, il y a pour notre part une fidélité à l'esprit de 2015, je vais le dire très clairement, et une nécessité impérieuse désormais de le réviser.

Donc ça a été dit et c'est sur quoi on aura l'occasion d'intervenir. Essayons de voir notamment au-delà du contenu, sur le plan de l'agenda, de la méthodologie et du respect des délais, 2027 paraissant de l'avis général et pour des raisons évidentes, une date à la fois trop éloignée et dirons-nous, trop tendue vers des objectifs qui pourraient polluer le débat attendu à ce à ce moment-là.

Cela étant posé, on votera ce soir et on voulait simplement et très sereinement vous y rendre attentifs. Merci.

M. Jean Félix ACQUAVIVA

Oui, sans surprise évidemment, le groupe majoritaire soutiendra ce rapport simplement pour manifester le fait que nous sommes heureux de pouvoir enfin rentrer dans le vif du sujet, puisque même si nous n'avons pas malheureusement à ce soir l'autonomie qui nous permettrait d'aller plus loin en termes d'établissement de règles fiscales de portée législative, qui seraient pourtant nécessaires pour lutter contre un certain nombre de fléaux, notamment la spéculation foncière et immobilière.

Ce PADDUC, cette révision avec les nouvelles prérogatives conférées par la loi au PADDUC, nous permettra, en tout cas c'est notre sentiment, de faire

les pas nécessaires, sinon suffisants, pour essayer de répondre à un certain nombre d'urgence.

Oui, nous confirmons qu'aujourd'hui on peut mieux faire avec la révision du PADDUC que nous pourrions faire il y a 3 ans parce que les lois notamment d'adaptation du ZAN aux réalités locales de 2023, mais aussi la loi Airbnb nous a conféré de nouvelles compétences que nous n'avions pas il y a 3 ans. Et, ces nouvelles compétences par rapport à l'urgence de l'accès au logement, de lutte contre spéculation, nous allons pouvoir en débattre.

Moi je pense que, le Président l'a dit, nous sommes dans le cadre d'une révision qui s'inscrit dans un projet national. Un projet national, ce n'est pas simplement un projet nationaliste, nous avons toujours dit que la convergence nationale, ce sont l'ensemble des Corses qui se réclament d'un peuple, d'une langue, d'une culture, d'un attachement à la terre, et là, il n'y a pas d'exclusive. Il peut y avoir une convergence qui s'opère. Ça ne peut pas être non plus le consensus mou. Ça sera un débat de projets. Oui, nous savons aujourd'hui un certain nombre de choses que nous ne savions pas il y a 10 ans, l'urgence climatique, le changement climatique, le Président l'a dit, c'est très important. Le PADDUC en 2015 n'en parlant pas, il va falloir en parler.

La question de la guerre de l'eau, qui va arriver, qui arrive, il va falloir le traduire dans le PADDUC. Il y a 10 ans, ce n'était pas le cas.

Et puis évidemment, il y a les chiffres sur la spéculation qui ont galopé, des choses beaucoup plus précises qui font que, pour nous, c'est une urgence absolue. Il va bien falloir, par exemple, que l'on se mette d'accord sur le zonage en RNU de ce qui sera uniquement des résidences principales. Il va bien falloir qu'on se mette d'accord sur la trajectoire du ZAN et l'artificialisation et la péréquation à faire au profit des communes rurales de montagne, diminuer d'autres rythmes.

Oui, nous sommes pour cet état d'esprit-là et nous espérons que beaucoup le seront sans exclusive. Mais en tout cas c'est un rendez-vous, à travers cette révision, qui est un rendez-vous dans les 3 ans qui arrivent, qui est un rendez-vous avec l'histoire sur notre façon de pouvoir préserver ce qui doit l'être et projeter ce qui doit l'être pour les années à venir et pour la jeunesse corse en particulier. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Tous les groupes se sont exprimés puisque normalement c'est une expression par groupe.

Maintenant, s'il n'y a pas d'autres remarques de la part de l'exécutif, je soumetts au vote le rapport ainsi amendé, puisque nous avons voté les amendements.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci.

Je souhaiterais vous informer, pour ceux qui étaient en commission, que d'une part, nous avons passé 3 rapports : le rapport sur l'installation de l'Assemblea di a Giuventù, le rapport du SIS concernant le renouvellement de la convention de mutualisation de service entre la Collectivité et le SIS de Haute-Corse et également le rapport sur Via Stella. Donc, ces rapports sont passés pendant que vous étiez en commission.

Je vous demande aussi de bien vouloir accepter la proposition de dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général. Je ne l'ai pas fait voter tout à l'heure.

**DEROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DES TEMPS DE TRAVAIL
DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

ADOPTE à l'unanimité.

Je vous remercie.

Bona notte, dumane matine 9 ore è mezu.

La séance est suspendue à 22 h 50.



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
28 è 29 di NUVEMBRE di u 2024**

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
28 et 29 NOVEMBRE 2024
2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée**



2^{da} SESSIONE URDINARIA DI U 2024
28 è 29 di NOVEMBRE DI U 2024
 2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE 2024
 28 et 29 NOVEMBRE 2024

SUNTA di u VENERI u 29 di NOVEMBRE di u 2024
SOMMAIRE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

<p>Reprise de la séance à 10h45 Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI</p>	
<p><u>SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u></p>	
<p>Raportu n^u 302 : Prugettu di una sucetà cuuparativa d'interessu cullettivu (SCIC) per u sfruttamentu di a surgente territoriale d'Orezza Rapport n^o 302 : Projet de création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour l'exploitation de la source territoriale d'Orezza Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>	12
<p>Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n^o 2024/O2/038) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i></p>	30
<p>Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n^o 2024/O2/036) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i></p>	34
<p><i>Prise(s) de parole :</i></p>	
<p>Mme Paula MOSCA</p>	37
<p>Mme Vanina LE BOMIN</p>	39

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	43
M. Pierre GHIONGA	46
M. Paul-Felix BENEDETTI	46
M. Jean-Paul PANZANI	48
<i>12h34 Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	53
<i>12h51 La Présidente MAUPERTUIS préside</i>	
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	53
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	56
M. Jean-Christophe ANGELINI	58
M. Paul-Felix BENEDETTI	61
M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse	62
M. le Président Gilles SIMEONI en complément	64
<i>Explications de vote :</i>	
M. Paul-Felix BENEDETTI	70
M. le Président Gilles SIMEONI	71
Suspension de la séance à 13h44 / Reprise de la séance à 14h15	
M. Jean-Christophe ANGELINI	72
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	73
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	73
VOTE RAPPORT	74
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 309 : Cunvenzione custitutiva di un gruppamentu di cumande per mette in opera un accumpagnamentu per l'avvicinera di a Camera di cummerciu è d'industria di Corsica è di a Camera regionale di i mistieri è di l'artisgianatu di Corsica apressu à a Cullettività di Corsica, in appiigazione di l'articulu 46 di a lege n° 2019-486 di u 22 di maghju di u 2019 relativa à u sviluppu è a trasfurmazione di l'impresu, detta lege PACTe	
Rapport n° 309 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un accompagnement pour le rapprochement de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse	

(CCI) et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse (CRMA) auprès de la Collectivité de Corse en application de l'article 46 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTe	
VOTE sur l'urgence	75
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse	76
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O2/039) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	80
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Michel SAVELLI	81
M. Paul-Felix BENEDETTI	84
M. Jean-Christophe ANGELINI : son groupe s'abstiendra	85
Mme Valérie BOZZI	86
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	87
M. le Président Gilles SIMEONI	87
Suspension de la séance à 14h58 / Reprise de la séance à 15h15	
VOTE RAPPORT	90
Suspension de la séance à 15h20 / Reprise de la séance à 17h16	
<u>EUROPA È INTERNAZIONALE</u> / <u>EUROPE ET INTERNATIONAL</u>	
Raportu n° 265 : Raportu pè a messa in ballu di a strategia di cuuperazione internaziunale di a Cullettività di Corsica - Acchisu 2 : a cuuperazione territoriale europea	
Rapport n° 265 : Rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - Axe 2 : La coopération territoriale européenne	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive en charge des Affaires Européennes et Internationales	92
Avis de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes (rapport n° 2024/O2/003) par Mme Paula MOSCA, <i>rapporteure</i>	97

<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	98
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	99
En réponse pour le CE, Mme Flora MATTEI	100
VOTE RAPPORT	103
<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 297 : Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu 2024 - Pumonti	
Rapport n° 297 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (TADE) 2024 - Pumonti	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif	104
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O2/040) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	105
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Paul-Félix BENEDETTI	106
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	107
M. Xavier LACOMBE	108
En réponse, M. Gilles GIOVANNANGELI	110
VOTE RAPPORT	111
Raportu n° 298 : Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu 2024 - Cismonte	
Rapport n° 298 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (TADE) 2024 - Cismonte	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif	112
VOTE RAPPORT	112

Raportu n° 299 : Scumpartera di u fondu dipartimentale di perequazione di a taxa professionale FDPTP 2024 - Cismonte	
Rapport n° 299 : Répartition du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle FDPTP 2024 - Cismonte	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif	113
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	113
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	114
En réponse, M. Gilles GIOVANNANGELI	115
VOTE RAPPORT	115
Raportu n° 310 : Decisione mudificativa n° 2 di u Bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi Pumonti di a Cullittività di Corsica par l'annu 2024	
Rapport n° 310 : Décision modificative n° 2 du Budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif	116
Vote de l'urgence	117
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	117
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Xavier LACOMBE	117
M. Saveriu LUCIANI	118
En réponse, M. Gilles GIOVANNANGELI	119
VOTE RAPPORT	120
Raportu n° 311 : Decisione mudificativa n° 2 di u Bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullittività di Corsica par l'annu 2024	
Rapport n° 311 : Décision modificative n° 2 du Budget annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, conseiller exécutif	121

VOTE de l'urgence	122
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	122
M. Paul Félix BENEDETTI	122
VOTE RAPPORT	123
Raportu n° 312 : Decision mudificativa n° 2 di u Bughjettu Primitivu di a Cullittività di Corsica	
Rapport n° 312 : Décision modificative n° 2 du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024	
VOTE de l'urgence	123
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI et conseiller exécutif	124
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	127
<i>Prises de paroles :</i>	
M. Xavier LACOMBE	127
<i>18h49 Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance</i>	
M. Jean-Christophe ANGELINI	131
<i>18h53 Mme la Présidente MAUPERTUIS préside la séance</i>	
M. Pierre GHIONGA	132
M. Paul-Félix BENEDETTI	132
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	133
En réponse, M. Gilles GIOVANNANGELI	135
En réponse, M. Julien PAOLINI	137
Explication de vote :	
M. Paul-Félix BENEDETTI	139
M. Xavier LACOMBE	139
M. Jean BIANCUCCI	140
M. Pierre GHIONGA	142
VOTE RAPPORT	142

<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
POINT D'ORDRE SUR LA PRÉSENTATION DE LA RÉSOLUTION SUR LA LANGUE CORSE	
Mme Valérie BOZZI	142
Mme la Présidente MAUPERTUIS	143
M. Romain COLONNA	143
Mme la Présidente MAUPERTUIS	143
Suspension de la séance à 19h26 / Reprise de la séance à 19h35	
Motion N° 2024/O2/022 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mmes Anne-Laure SANTUCCI et Juliette PONZEVERA pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de garanties sur le projet d'extraction de nickel au sein du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate.	
Présentation de la motion par Mme Anne-Laure SANTUCCI	145
Avis du Conseil exécutif	146
VOTE MOTION	146
Motion N° 2024/O2/025 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Avanzemu » : Novembre 2024 : les rapports entre la Corse et Paris	
Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI	147
Mme Antonia LUCIANI, Avis du Conseil exécutif	148
VOTE MOTION	149
Motion N° 2024/O2/024 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Soutien aux régions espagnoles affectées par les récentes inondations meurtrières	
Présentation de la motion par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	150
Avis du Conseil exécutif	150
VOTE MOTION	150

Motion N° 2024/O2/019 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Avanzemu » : Soutien à la demande de coofficialité du créole et du français par l'Assemblée de Martinique Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI	151
M. Romain COLONNA, présentation amendement	152
Mme Antonia LUCIANI, avis du Conseil exécutif	153
Vote amendement	153
VOTE MOTION	154
Motion N° 2024/O2/020 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. François SORBA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien à la demande d'asile de Paul WATSON Présentation de la motion par M. François SORBA	154
Mme la Présidente MAUPERTUIS	155
Mme Antonia LUCIANI, Avis du Conseil exécutif	155
Vote amendement	156
VOTE MOTION	156
Motion N° 2024/O2/021 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Non à la suppression de postes d'enseignants en Corse Présentation de la motion par Mme Françoise CAMPANA	157
Avis du Conseil exécutif	158
VOTE MOTION	158

<u>RÉSOLUTION SUR LA LANGUE CORSE</u>	
Mme la Présidente MAUPERTUIS, présentation de la résolution	159
Prise de parole :	
Mme Marie-Claude BRANCA	161
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	161
M. Pierre GHIONGA	161
VOTE RESOLUTION	162
 La séance est levée à 20h11.	

La séance est ouverte à 10 h 49 sous la présidence de Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque ci sò dui gruppi chì ùn ci sò micca, què ghjè u prim'affare, allora dumandu à l'assistenti di sti gruppi di pudè chjamà li, ghjè a prima cosa.

Dopu ci sò invitati. Salutu a Presidente di u Cunsigliu Economicu, Suciale, Ambientale, Culturale di Corsica. Site a benvenuta cara Presidente. Nurmalamente ci sò dinò travagliadori di l'impresa Orezza, ùn i vecu micca. Si sò forse persi ind'è i curridori di l'Assemblea di Corsica è di a Cullettività. Serebbe unpecchevule. Dunque circate à chjamà tutte ste ghjente perchè chì avemu da cumincià.

Salutu dinò u Merre di Pedicroce. Salute.

È pè piacè chì nimu ùn mi dumandessi à chì ora avemu da compie. Oghje, pè piacè. Ùn mi mandate micca... SMS... ùn mi dumandate micca à chì ora avemu da compie. Vi ringraziu.

Le quorum est atteint, il n'y a pas de soucis.

Des groupes ne sont pas là. Oui, il y a une représentante du groupe « Avanzemu » et par ailleurs, un certain nombre de personnes qui étaient invitées ne sont pas encore là, mais on débute.

Je vous en prie donc, Monsieur le Président, le premier sujet comme prévu...

Madame Françoise CAMPANA

Madame la Présidente, étant maire di a Campana, je vais sortir pour Orezza. Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, c'est un déport de Madame Campana, merre di a Campana, què ghjè a classa ! Ùn ci hè nulla à dì.

Allora cum'è n'emu decise in cummissione permanente l'altru ghjornu, emu da principià cù issu rapportu nant'à a surgente territoriale d'Orezza. Ghjè Gilles Giovannangeli, u presidente di l'uffiziu idrolicu.

Avete a parolla.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n° 302 : Prugettu di una sucetà cuparativa d'interessu cullettivu (SCIC) per u sfruttamentu di a surgente territoriale d'Orezza

Rapport n° 302 : Projet de création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour l'exploitation de la source territoriale d'Orezza

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Comme vous l'avez fait, Madame la Présidente, je me permettrai à mon tour de saluer les personnes présentes à la tribune, le maire de Pedicroce, les salariés, les représentants des salariés, saluer aussi Madame la Présidente du CESEC où nous avons eu un débat la semaine dernière, y compris sur le sujet d'Orezza très constructif, j'y reviendrai à la fin de mon intervention, les représentants aussi du STC.

Vulariu dinò chè no t'avessimu una pinsata cumossa pà Eric SOLER, chè era un impiegatu di a noscia cullettività. Hè partitu troppu à bon'ora è chè era in carica di issu cartularu. Hà fattu un travaddonu chè ci hà sirvutu è po ci serva sempri.

Avè dinò quachì ringraziamenti pà i nosci servizii, Mme PECKLE a DGA, ma dinò Carine BALLI chè ci hà aiutatu monda iss'ultimi sittimani.

Je voudrais d'abord faire un retour un petit peu sur l'historique de l'exploitation de ces 30 dernières années des eaux d'Orezza parce que je pense que c'est important qu'à travers ce retour, on comprend bien la trajectoire qui est la nôtre et la proposition aujourd'hui que l'on va vous faire en termes notamment de forme juridique.

Les eaux d'Orezza, au milieu des années 90, suite à des péripéties économiques, sociales et autres, avaient cessé leur activité et donc le Conseil général de Haute-Corse à l'époque en 1998 a confié la concession de l'exploitation de ces eaux à la société SNEEMO, représentée par Monsieur François-Xavier Moracchini, dit Mora.

Monsieur Moracchini, c'était un Monsieur qui, Corse de la diaspora, avait une grande expérience déjà dans l'entrepreneuriat, propriétaire de Marne et champagne, donc dans un secteur d'activité déjà voisin à celui des eaux, qui avait réussi dans cette activité et qui voulait mettre toute son expérience au

service du développement des eaux et puis aussi, parce que comme souvent les Corses de la diaspora, il souhaitait mettre ses compétences, son expérience aussi au service d'Orezza, son territoire, qu'il aimait tant.

Donc, il faut le reconnaître, dès l'entrée de la présentation de ce rapport, Monsieur Mora, il a construit un projet industriel, une vraie réussite industrielle, ce qui est aujourd'hui même un fleuron industriel pour la Corse. Il l'a fait avec une vision de développeur, de chef d'entreprise. Il est important de le signaler, d'en prendre acte et de le remercier pour ce travail important qui a été fait.

Mais la concession qui lui a été confiée pour 15 ans plus 3 ans, c'est-à-dire 18 ans, elle a bien sûr, comme tout contrat, un début et une fin. Et en 2018, en même temps que se terminait ce contrat de concession, il y avait l'apparition de la Collectivité de Corse, fruit de la fusion des deux départements et de la Collectivité territoriale de Corse. Et dès l'origine, les élus de la nouvelle Collectivité de Corse se sont interrogés d'une part en fin de concession, sur la sécurité juridique qu'il fallait apporter à l'exploitation et puis aussi, puisque nous étions propriétaires de la source, de la nécessité de se projeter en termes de pilotage public de la future activité.

Donc la première des choses qui a été faite, ça a été de prolonger la concession d'un an pour pouvoir étudier notamment les nouvelles possibilités d'exploitation en intégrant un aspect de dominante public. Nous avons étudié les formes aussi diverses que la DSP, le contrat administratif, la SEMOP et même la régie.

Il s'est avéré relativement rapidement en tout cas, c'est ce que nous ont conseillé nos conseils, que cette exploitation sous dominante publique, n'était pas possible dans ce cadre-là parce que tout simplement, la commercialisation d'eau et des eaux, elle ne relevait pas des compétences institutionnelles de la Collectivité de Corse.

Donc, une fois cette piste-là qui n'était pas activable, refermée, on est allés résolument vers l'allocation gérance qui semblait le contrat le plus adapté et le plus sécuritaire qui allait permettre aussi une gestion aussi limitée dans le temps, de cette exploitation.

Nous sommes à l'époque, en 2018. On prolonge la concession d'un an et on arrive en 2019 et là, on, on repart vers une location gérance pour 18 mois avec 2 niveaux de problématiques à gérer. Le premier, c'est celui d'une problématique foncière puisqu'on s'aperçoit à l'époque que les cuves de stockage utiles à l'exploitation de l'eau minérale d'Orezza, elles se situent sur un espace foncier qui n'est pas la propriété de la Collectivité de Corse. Donc, on a à gérer

avec la SNEEMO et la nouvelle gérante qui est Madame Mora, je pense que c'est important de le dire à l'époque, malheureusement, son époux est décédé et donc, c'est elle qui a repris la gérance, et nous avons donc à gérer avec elle cette acquisition voulue par la Collectivité de Corse du foncier où sont situées les cuves. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point pour être aussi transparent, nous sommes dans une époque de turbulences sociales. Nous sommes en 2019, il y a un mouvement social sur des questions souvent de gestion de la ressource humaine, de management, mais peut être et surtout déjà, je crois, sur une nouvelle vision, en tout cas sur une vision que perçoivent les salariés, d'une orientation différente qui a été donnée à l'activité de SNEEMO puisqu'on avait un projet industriel qui a longtemps été porté, notamment par Monsieur Moracchini et là, on est sur quelque chose qui est en train de muter, de changer, où on se dirige plus vers une recherche de rentabilité, de financiarisation aussi de l'activité avec une logique d'export qui est plus marquée, notamment de commercialisation et d'export qui est plus marquée.

Il ne s'agit pas d'être dans une critique, il s'agit d'être dans un constat d'une orientation stratégique qui a été donnée à l'entreprise à cette époque et qui produit en son sein, y compris des questionnements de la part notamment des salariés. Nous sommes donc en 2019 et nous avons à gérer l'acquisition du foncier et une situation sociale.

On décide donc de prolonger le contrat à l'époque de 18 mois pour travailler sur ces aspects-là et nous arrivons à trouver un compromis, en tout cas un accord avec la SNEEMO et Madame Mora.

Cet accord comporte d'abord la volonté de prolonger la location gérance de 4 ans. C'est un aspect important, ça nous conduit à février 2025, c'est-à-dire la date que nous avons aujourd'hui en perspective. Mais dans cet accord, nous affirmons d'une part, que la location gérance, elle a un caractère non renouvelable, je crois que c'est important, ça prouve aussi que nous avons une volonté de se projeter dans l'avenir de manière différente. Deuxième point, que dans cet accord aussi, il y a un engagement ferme de la vente des parcelles, propriété à l'époque de la SNEEMO, au profit de la Collectivité de Corse.

Donc, une volonté de sécuriser, une volonté aussi de se projeter. C'est ce qu'on fait puisque le 3 juin 2021, nous avons acheté les parcelles nécessaires à la maîtrise publique totale par la Collectivité de l'emprise des eaux d'Orezza.

En même temps, nous avons fait l'acquisition des biens, ce qu'on appelle les biens dits de reprise, à peu près pour 3 M€ à l'époque, financés par la Collectivité de Corse. C'est l'acte fondateur. Moi je le dis, cette action de 2021

poursuivie par une délibération de la Collectivité de Corse, c'est l'acte fondateur qui nous projette dans la proposition que l'on fait aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'en même temps que l'on signe ce contrat de location des gérances, on affirme déjà la vision politique de notre Collectivité sur l'exploitation d'Orezza.

Cette vision politique, elle se traduit par 3 aspects : la première, la volonté d'affirmer notre maîtrise publique sur l'exploitation, j'y reviendrai. La deuxième, ce sont les grands principes du développement économique, bien sûr, parce que depuis le départ, nous avons affirmé la nécessité d'être dans une logique économique et enfin mais aussi, une logique de développement durable, c'est-à-dire celle qui consiste à être dans une logique de préservation et de protection de la ressource. Enfin, le troisième point, c'est celui de l'ancrage territorial puisque nous avons un débat avec les acteurs du territoire, les maires, les associations sur la nécessité de faire que ce fleuron industriel qui a développé son activité dans la vallée d'Orezza, qui rayonne aujourd'hui sur l'ensemble de la Corse mais bien au-delà à travers y compris l'export, puisse avoir des retombées économiques efficaces sur le territoire. Il doit être un levier tout simplement de développement du territoire.

Donc ces trois aspects : maîtrise publique, développement économique et durable, ancrage et développement territorial sont la base de la délibération de 2021. Et cette vision-là, elle a animé l'ensemble des démarches qui vont suivre et qui ont été portées par la Collectivité de Corse et son conseil exécutif.

Pour faire cela, qu'est-ce qu'on décide ? On décide la mise en œuvre d'un COPIL, comité de pilotage, qui réunit un certain nombre d'acteurs, des élus de la Collectivité de Corse, les acteurs du territoire, les maires, les associations, et je crois que c'est important de rappeler les fonctions de ce COPIL parce que dans les débats, je crois qu'il y a eu des échanges et peut-être des incompréhensions. Mais dès l'origine, le COPIL, il n'avait pas vocation à construire le projet de la future exploitation d'Orezza, il avait vocation, lui, de suivre et d'émettre un avis sur le cadre contractuel, ce qui veut dire que c'était à la majorité, au conseil exécutif, bien sûr, de travailler, en appui avec les services, en appui bien sûr avec des conseils externes et de venir régulièrement devant le COPIL présenter le résultat de ces travaux et de faire valider les orientations. Donc le COPIL a été construit de cette façon, il a fonctionné de cette façon-là.

Trois réunions d'ailleurs, vous le voyez dans le rapport. Première réunion, celle du 11 octobre 2022. Lors de cette réunion du COPIL, il a été affirmé la stratégie, il a été proposé et acté par l'ensemble du COPIL, la stratégie de la Collectivité de Corse, celle que nous proposons avec deux niveaux de

travail : le premier, l'éventuel appel à candidature ouvert, c'est important. Pourquoi à l'époque nous avons proposé cette piste ? Pour deux raisons essentielles. La première, c'est celle qui consiste à dire que depuis le l'origine jusqu'à aujourd'hui et certainement demain, nous n'avons pas fermé la porte à Madame Mora, jamais ! Nous avons toujours souhaité avoir une discussion avec l'exploitant actuel en lui disant, « nous, on est sur une réflexion » dont je rappelle les motivations et les objectifs, confère la délibération de 2021, « mais nous sommes prêts, bien sûr, à être dans un sociétariat large dont vous avez votre place ».

Donc on a, dès l'origine, proposé à Madame Mora, de s'associer aux travaux, à la réflexion, à la construction comme acteur au même titre que les autres acteurs que nous avons contactés, les communes, les associations et bien sûr en premier niveau, les salariés, mais j'y reviendrai. Donc ça c'était important. On voulait pouvoir continuer, à l'époque, y compris de laisser la SNEEMO et Madame Mora, être force de proposition.

Deuxième aspect, et c'est important et pas contradictoire, je vous ai parlé des turbulences sociales qui existaient dans cette entreprise depuis 2019, les salariés qui n'étaient pas en phase sur la ligne et le projet de développement qui étaient menés, eux-mêmes en se concertant, ont réfléchi, ont souhaité porter leur propre projet d'entreprise, et c'était complètement légitime d'ailleurs qu'ils le fassent, en s'organisant en SCOP, société coopérative ouvrière de production. Donc, eux-mêmes souhaitaient pouvoir, en cas d'appel à candidature, présenter un projet de reprise en SCOP.

Donc ça, c'était la première piste ouverte à l'époque en 2022. Nous pensions qu'il fallait à la fois continuer à discuter avec les privés, en l'occurrence en premier lieu la SNEEMO, Madame Mora, mais qu'il fallait aussi permettre aux salariés d'exprimer leur choix en termes d'organisation et de proposition d'entreprise.

La deuxième proposition, la deuxième piste, c'était déjà une piste de synthèse sur laquelle on commençait à réfléchir. C'était évidemment celle d'une reprise d'activité sous la forme d'une SCIC, société coopérative d'intérêt collectif qui, j'y reviendrai aussi, offre la possibilité, à travers un large sociétariat, de faire converger les intérêts à la fois du privé et ceux des salariés.

Donc après avoir étudié, après avoir travaillé avec nos conseils, nous sommes arrivés au deuxième temps du COPIL le 30 mai 2023, à la deuxième réunion où là, nous sommes revenus devant le COPIL en disant, « nous avons affiné ». Pourquoi ? Parce que nous discussions toujours avec Madame Mora, bien sûr, à l'époque, mais nous avons discuté avec les salariés, nous nous sommes rencontrés, ils nous ont expliqué leur projet de SCOP et on leur a

proposé le projet de SCIC et les convergences qu'il pouvait y avoir entre les deux projets. Je pense que rapidement, les convergences, elles se sont trouvées, l'intérêt commun on l'a vite trouvé ensemble et le rapprochement s'est fait naturellement.

Alors on a toujours eu des débats et j'en parlerai tout à l'heure sur le poids de la participation, mais rapidement, on s'est aperçus que la bonne formule, c'était celle-là parce que nous, nous considérons qu'il ne fallait pas non plus faire prendre un risque démesuré aux salariés, notamment au regard du besoin d'investissement et du besoin de financement du fonds de roulement de démarrage et que c'était plus raisonnable de travailler ensemble dans un espace plus large, un sociétariat plus large où ils auraient toute leur place.

Donc, la discussion a eu lieu. Elle a pris, entre octobre et mai, le temps qu'il fallait et on est revenus devant le COPIL au mois de mai 2023 où nous avons proposé tout simplement d'écarter la mise en concurrence et d'aller vers le travail approfondi d'une société coopérative d'intérêt collectif.

6 novembre 2024, le temps du travail, le temps du travail et de la construction juridique mais aussi partenariale de la SCIC. Troisième COPIL et là, nous avons rencontré l'ensemble des sociétaires dont je vais vous parler dans les minutes qui viennent, pour pouvoir leur faire des propositions, pour pouvoir trouver un accord de participation, pour construire le projet de démarrage de la SCIC.

Donc bien entendu, je vous en ai parlé, les salariés, les communes et la communauté de communes Casinca/Castagniccia, les associations et les partenaires privés et les partenaires financiers, ce qui nous a emmenés naturellement au COPIL du 6 novembre 2024 où nous sommes revenus devant l'ensemble des membres, appuyés par la Fédération des SCIC et des SCOP qui nous a accompagnés tout au long de cette démarche pour présenter la formule juridique, le mode de fonctionnement d'une SCIC et l'application à notre projet de ce mode de fonctionnement et du principe des SCIC. Nous sommes le 6 novembre 2024. À la fin du mois donc, aujourd'hui, on vous présente le rapport de constitution de choix de la SCIC comme organisation de la future exploitation des eaux d'Orezza.

Donc, vous voyez, un parcours qui a peut-être été considéré comme long ou pas assez long, un parcours que nous considérons, nous, fructueux du point de vue de la concertation, certains diront que ce n'était pas assez, mais un parcours aussi qui a permis à plusieurs étapes d'avoir des validations de l'ensemble du COPIL.

Alors pourquoi nous avons choisi la SCIC ? D'abord, affirmer ce principe-là, la SCIC, c'est une société commerciale, avant d'être une coopérative, avant d'avoir un intérêt collectif, c'est une société commerciale. On n'est pas là dans une entreprise publique, il faut que les choses, elles soient claires. Ce n'est pas parce que la Collectivité de Corse est à l'initiative du projet, qu'on construit une entité publique. On est dans l'entrepreneuriat et on est sous une forme juridique qui est une forme commerciale avec une inscription au registre du commerce et des sociétés, avec un fonctionnement d'entreprise traditionnelle, tout à fait traditionnelle ou de société tout à fait traditionnelle. Ça, c'est important de le dire.

Mais, qu'est-ce qui fait l'originalité et la différence ? Eh bien, c'est le projet commun, d'abord. On est dans une logique qui est une logique de performance de résultats économiques, mais dans le projet simple, c'est que les résultats, les bénéfices qui doivent être réalisés par la société, ils n'ont pas vocation à venir alimenter les revenus de l'exploitant et ils ont vocation à servir au projet de développement de la SCIC, en premier niveau au projet de développement de la SCIC.

Donc ça, c'est important de le comprendre parce que c'est ce qui fait le projet commun et ce qui fait qu'un certain nombre d'acteurs se sont réunis pour pouvoir construire ce projet. Donc, société commerciale.

D'ailleurs, le projet commun aussi permet de dire à ce stade que la SCIC, elle a aussi cette particularité, c'est qu'elle n'est pas vendable, on ne peut pas vendre une SCIC. C'est important, ça prouve aussi notre volonté de pas être dans une attitude spéculative, il n'y a pas de possibilité de vente. Il y a la notion bien sûr de maîtrise publique, je l'ai précisé tout à l'heure, il y a la notion de sociétariat, on est dans le projet commun, ce n'est pas une personne qui va construire dans une démarche réduite, je dirais, un projet économique, c'est un ensemble de sociétaires, un ensemble de personnes ou de structures qui se réunissent autour du projet commun. Et là, le sociétariat, il est composé de la Collectivité de Corse, des communes et de la communauté de communes Castagniccia/Casinca qui a été associée à cette démarche et qui a été volontaire dès le départ pour accompagner cette démarche, - le président Toni Poli n'est pas là, mais il m'a chargé de dire qu'il était au soutien de cette démarche -, les salariés bien sûr, j'en ai parlé tout à l'heure, important, et qui vont avoir, vous le verrez, à la fois une fonction de production, de commercialisation, de participation à la vie opérationnelle quotidienne de la SCIC, mais qui aussi seront associés dans une instance de gouvernance pour aussi participer aux grands choix stratégiques de cette SCIC.

La démocratie, c'est aussi ça le fonctionnement de la SCIC, c'est la démocratie, c'est-à-dire que cette organisation en collège va permettre à tout cet ensemble de sociétariat de s'exprimer et de pouvoir peser sur les choix.

Enfin, je l'ai abordé tout à l'heure, la question des réserves impartageables puisque les dividendes, les résultats de l'exploitation sont pour grande partie affectés à une réserve impartageable qui doit servir au projet de développement de la SCIC.

De manière plus approfondie, il y a peu de possibilités pour les actionnaires ou les sociétaires de toucher des dividendes. Les dividendes qui pourront être versés aux actionnaires, aux sociétaires, ils sont très encadrés par des règles, ce qui fait que globalement, ils sont réduits à une toute petite fraction parce que l'idée, justement, c'est de se prémunir contre tout risque de spéculation.

Voilà pour le grand fonctionnement général d'une société coopérative.

Après, cette SCIC sera sous forme de SAS (société par actions simplifiée). Pourquoi avons-nous choisi la SAS ? Parce que c'est aussi une formule juridique qui est assez souple dans son fonctionnement et qui permettra notamment, on le verra tout à l'heure, à la Collectivité de Corse d'assurer dans un premier temps la présidence de la SCIC.

Maintenant, je vais rentrer un peu plus dans le fonctionnement de la SCIC, il est important qu'à ce stade, vous en soyez informés.

D'abord pour ce qui est de la gouvernance. Deux niveaux : le niveau de la gouvernance stratégique de la gouvernance aussi, je dirais, juridique et le deuxième niveau, celui de la gouvernance opérationnelle.

Pour celui de la gouvernance stratégique, comment est organisée cette gouvernance ? Elle est organisée sur le principe des coopératives, d'abord, un sociétariat, principe des coopératives, qui est un homme, une voix, sauf que dans les SCIC, et c'est cela aussi qui est intéressant, cette idée, elle a été pondérée par la possibilité de s'organiser en collège, et que donc le droit de vote, il est au sein des collèges et non pas de manière globalisée sur l'ensemble des sociétaires. Ce qui veut dire que le choix que nous avons fait, nous, c'est d'avoir des collèges avec un droit de vote plus important et d'avoir des collèges avec forcément un droit de vote moins important dans la philosophie que je vous ai exprimée tout à l'heure, c'est-à-dire que nous, on l'affirme, on ne se cache pas derrière notre volonté qui a été celle de dire, « il faut qu'il y ait une maîtrise publique aujourd'hui de la future exploitation ». Nous avons choisi que le

premier collège, celui de la Collectivité de Corse, en termes de droit de vote, il représente 50 % des droits de vote.

Le deuxième collège, celui des salariés, j'en ai parlé tout à l'heure, il représentera 20 % du droit de vote, ça veut dire que les salariés qui seront unanimement pratiquement je crois, actionnaires, sociétaires de la SCIC, c'est important de le dire parce qu'on a lu et vous avez certainement lu, y compris dans la presse, qu'il y aurait des réserves des salariés par rapport à la participation à cette SCIC, ce n'est pas la vérité. Moi, j'ai souvenir du dernier COPIL que nous avons organisé à Rapaghju, je salue Madame le maire qui n'est pas là aujourd'hui, mais qui a depuis toujours soutenu ardemment cette démarche, eh bien, les salariés, ils sont venus en fin de séance nous remettre un engagement écrit, une signature comme quoi ils étaient volontaires pour participer de manière unanime au sociétariat de cette SCIC. Ils seront donc dans un collège qui pèsera 20 % des voix lorsque les choix seront proposés à la délibération. Ils auraient souhaité plus, pour être clair, dans un premier temps. On a trouvé cet accord à 20 % parce qu'il fallait laisser la place à tout le monde et parce que nous avons la volonté affirmée que la Collectivité de Corse, elle soit, en tout cas dans cette première phase-là de démarrage, en situation de maîtrise.

La communauté de communes et les communes, 10 %. La communauté de communes, c'est naturel, au titre de sa compétence développement économique, c'était normal qu'elle soit là et nous le souhaitions. Les 14 communes orezzinche aussi, c'était un souhait fort depuis le début, au regard aussi de l'idée qu'elles avaient de l'utilité de cette exploitation, des retombées économiques qu'elles devaient avoir sur le territoire et de manière plus générale, du fonctionnement qui devait être le sien. Donc, on les a associées. Elles sont donc toutes parties prenantes dans la gouvernance et elles pèseront 10 %.

Les associations du territoire aussi, bien sûr. Nous les avons rencontrées, elles souhaitaient avoir un droit de regard dans le fonctionnement pour les mêmes raisons parce qu'on a affaire à des acteurs dans un territoire où vous le savez, la déprise est forte, qui maintiennent la vie et font vivre le territoire, et que donc naturellement, elles considéraient qu'elles devaient bénéficier d'une part des résultats de cette exploitation, mais qu'elles devaient être partie prenante, y compris sur les choix de gestion, de fonctionnement et de développement.

Enfin, un dernier collège qui pèsera aussi 10 % de droit de vote, c'est celui des partenaires financiers. J'en ai un peu parlé tout à l'heure. À ce stade, ce

sera la CADEC qui viendra rejoindre le partenariat financier, j'y reviendrai aussi quand on parlera du capital, uniquement la CADEC.

Nous avons eu la réflexion sur l'intégration d'un partenaire ou de partenaires privés dès le démarrage de la SCIC. Nous avons fait le choix d'une démarche par étape, évolutive. On a l'avantage d'être sous une forme SAS, je vous le disais, qui a cette particularité aussi de pouvoir permettre, c'est une SAS à capital variable, de pouvoir permettre l'entrée de nouveaux actionnaires. Donc nous, nous avons pensé que la base de démarrage, celle qui était des sociétaires, qui étaient les acteurs en tout cas du projet initial, qui avaient exprimé leur volonté depuis l'origine de participer à construire ce nouveau mode d'entreprise, devaient être privilégiés.

Donc, on voulait partir sur ce format-là, mais en conscience qu'on est dans une logique évolutive et que fondamentalement, il faudra proposer à un moment donné, l'intégration de forces privées, de partenaires privés. Mais, nous n'avons pas voulu le faire à ce stade. Nous avons aussi considéré que ce choix-là, ça devait être le choix de la SCIC et pas de l'Assemblée de Corse, ça devait être le choix de la société constituée, de l'ensemble de ces sociétaires qui devaient définir ensemble les critères et les conditions d'entrée éventuelle de partenaires privés. Et ça se fera bien sûr, parce ce qu'on appelle un dispositif de portage qui permettra aux partenaires financiers de sortir progressivement du capital pour laisser la place à un ou des partenaires privés.

C'est un point important, comme il était important d'aborder la question du collège de la Collectivité de Corse. On va le dire comme ça, une des faiblesses de l'organisation en SCIC, c'est que dans le collège de la Collectivité de Corse siège la personne morale, c'est-à-dire la Collectivité de Corse représentée par son président ou par la personne qu'il désignera, le conseiller ou la conseillère qu'il désignera. C'est un point de faiblesse parce que nous, nous aurions souhaité que l'Assemblée de Corse, dans sa diversité, puisse être représentée dans ce collège. Ce n'était pas possible, légalement, ce n'est pas possible.

Donc ce que nous proposons, c'est que cette Assemblée décide de constituer une instance néanmoins, qui pourra et qui sera saisie avant chaque assemblée générale de la SCIC des points de l'ordre du jour et qui pourra débattre et donner un avis pour que ce soit en quelque sorte l'avis du collège qui sera porté par le représentant de de la Collectivité de Corse. Donc ça, je crois que c'est important de le dire parce qu'il faudra réfléchir comment nous l'organisons et il faut véritablement que ce fonctionnement soit souple et efficace et qu'il ne soit pas bien sûr un frein pour la fluidité et l'efficacité. Je

vous rappelle quand même qu'on est dans une démarche entrepreneuriale et qu'il faut à tous les moments, garantir cette rapidité de décision importante.

Premier niveau donc, cette gouvernance-là

Deuxième niveau, la gouvernance opérationnelle. Et là, je l'ai dit précédemment, on reste dans un fonctionnement d'entreprise traditionnelle. Il y aura une direction générale, il y aura un encadrement intermédiaire, il y aura des agents, il y aura un secrétariat et une comptabilité, comme dans une entreprise traditionnelle qu'il faudra faire fonctionner et que le directeur général aura mission de faire fonctionner et de développer l'activité de la SCIC.

Je vous rappelle qu'on n'est pas bien loin de ce qui se fait aujourd'hui. On n'est pas bien loin de ce qu'il fait aujourd'hui, si ça peut rassurer. Mme Mora n'est pas présente au quotidien sur le site des eaux d'Orezza. Aujourd'hui le site, il fonctionne parce qu'on a des salariés engagés, parce qu'il y a une direction efficace et que les process sont déjà établis et bien en place.

Donc, il y a de ce côté-là, pas d'inquiétude particulière à avoir, certainement qu'il faudra, mais ce sera à la SCIC de l'établir, renforcer, notamment le développement commercial, on est à peu près d'accord tous là-dessus, mais ce sera une décision de SCIC dans le projet d'activité et de développement qui sera préparé et voté en assemblée générale.

Donc ce niveau-là, il était important de le préciser et de le garantir. Ce n'est pas le président élu qui va venir s'occuper du quotidien, ce n'est pas le président élu qui va venir s'occuper des recrutements, qui va venir s'occuper de de la gestion de la ressource humaine. Il y a des instances, il y a un fonctionnement d'entreprise et ça fonctionnera de cette façon en toute transparence. Ça garantit aussi l'efficacité de la démarche.

La constitution du capital social, c'est une différence des SCIC. On a à la fois la gouvernance et le capital social qui peuvent être différenciés, ce qui veut dire très clairement et très simplement que vous pouvez avoir un droit de vote de 50 % et ne pas avoir une mise en capital social de 50 % du capital social. Ça permet une ouverture du sociétariat plus large. Pourquoi ? On le voit dans notre cas précis des associations qui auront 10 % de la gouvernance mais qui n'auront que 3 % du capital social. Pourquoi ? Parce que sinon, elles n'auraient pas eu les moyens d'abonder pour pouvoir participer à la vie de la société.

Donc ça, c'est à la fois une différence, mais une opportunité qu'offrent les SCIC. Ça se traduit comment dans notre organisation ? Mais tout simplement, la Collectivité de Corse qui a 50 %, je vous disais, du droit de vote,

apporte 40 % du capital social, c'est 156 000 €. Je vous expliquerai tout à l'heure pourquoi, 40 % du capital.

Les collectivités, comités de communes et collectivités, 10 %. Alors là, y a une règle de droit aussi qui s'imposait à nous, c'est-à-dire que l'ensemble des collectivités réunies dans une SCIC ne peuvent pas détenir plus de 50 % du capital social. Donc c'est aussi comme ça que nous avons articulé la constitution du capital social.

Les salariés, 20 % de la gouvernance, 20 % du capital social et moi, je le salue parce que c'est un effort que font les salariés, c'est un engagement, ça veut dire que chaque salarié va apporter 2 888 €.

2 880 € quand vous travaillez aux eaux d'Orezza, ça vous montre le niveau d'engagement des salariés dans ce projet qui est tout à fait remarquable.

Les associations, je vous l'ai dit aussi, je l'ai pris en exemple, 3 % du capital social alors qu'elles ont 10 % de la gouvernance. 1 300 € d'apport par association, donc ça reste aujourd'hui atteignable. En tout cas, c'est ce qu'elles souhaitent.

Enfin, les partenaires financiers, ce sera la CADEC, 27 % du capital social et là, c'est normal, 105 300 €. On est allés aussi les chercher pour cette raison-là, ils sont là pour venir consolider le projet, donner de la sécurité et permettre aussi l'effet levier pour obtenir ou mettre autour de la table un certain nombre d'autres partenaires financiers qui seront mobilisés pour le financement à la fois de l'activité et du développement.

Ce qui nous fait un capital social global de 390 000 €. Nous l'avons calculé et nous l'avons organisé, construit en fonction du besoin de financement de l'entreprise. Ça représentera la couverture de 20 % du besoin de financement de l'entreprise la première année.

Ce qui me permet de basculer sur le modèle économique et financier de la future SCIC, en deux temps. D'abord, le démarrage, la transition. C'est un moment important pour nous. On sait, je disais tout à l'heure avec des élus, que c'est le point qu'on peut tous avoir d'inquiétude, c'est normal, on est dans une logique d'entreprise, un chef d'entreprise, il est toujours dans le défi et l'inquiétude du projet qu'il va devoir porter. Donc là, même si on est dans la continuité, c'est important, il y a tous les acquis de la continuité qui font qu'il y a une sécurité. Reste que nous créons une nouvelle entreprise et que donc, il va falloir organiser cette transition avec des besoins, notamment des besoins financiers qui ne sont pas négligeables dès le départ puisqu'on ne pourra pas profiter de la bonne santé de la SNEEMO.

Donc sur l'immédiat, il faut qu'on organise la transition, puis après, le projet de développement, j'y reviendrai.

Qu'est-ce que l'on a comme chiffres aujourd'hui ? Très peu. Ça a été très difficile avec la SNEEMO d'avoir l'ensemble des données financières, notamment les chiffres de 2023. Donc, nous avons construit nos éléments sur les éléments financiers que nous avons de 2022 et de 2021, et surtout sur le travail que nous avons mené avec les salariés qui ont pu nous donner toute une série d'informations nécessaires sans qu'elles soient confidentielles, mais nécessaires à construire le modèle économique et la proposition que l'on vous fait, notamment sur les volumes produits, sur les ventes, sur la distinction entre les ventes qui sont réalisées en Corse et celles qui étaient à l'export, l'expert comporte la France, Europe et Monde. L'export aujourd'hui globalement, lissé sur les 3 dernières années, ça représente à peu près 20 % des ventes des eaux d'Orezza, ce qui n'est pas négligeable. Mais j'y reviendrai en fin d'exposé.

Donc, pas forcément beaucoup de données de collaboration de la SNEEMO sur ce sujet-là, mais assez d'informations pour construire à la fois une prévision en termes de chiffre d'affaires. Vous l'avez sous les yeux, la première année, nous, on a estimé notre chiffre d'affaires, c'est-à-dire 2025 à 7,6 M€, un peu plus de 7,6 M€. Nous sommes dans une attitude prudentielle qui prend en compte à la fois les 10 mois d'activité et effectivement, qui intègre aussi une vision prudente notamment des ventes, avec une augmentation prévue de ce chiffre d'affaires pour atteindre les 9 M€, globalement ce que l'on réalise aujourd'hui, un peu plus de 9 M€, ce qui est réalisé aujourd'hui, en 2027.

Vous voyez quand même que dans ces projections, le résultat net reste important puisque même en 2025, on se projette sur un résultat net de 830 000 €. Donc, ce n'est pas neutre pour une entreprise qui réalise, enfin pour ceux qui connaissent l'entreprise, on est au-delà de 10 %, si on le rapporte au chiffre d'affaires. Donc, ce n'est pas neutre pour ce type d'entreprise industrielle.

Une progression de ce résultat net à 1,2 M€ en 2026 et un peu plus de 1,3 M€ en 2027.

On voit donc à travers cette projection, le niveau à la fois d'activité, le niveau de chiffre d'affaires, donc de vente, et le niveau de rentabilité de la future SCIC. Et, qui nous fait dire que ça va nous permettre à la fois, bien sûr, d'avoir une politique de redistribution vers le territoire, c'est notre souhait, sous forme de mécénat, forte, qui pourra être, en tout cas dans la continuité, mais qui pourra être augmentée, orientée vers les associations du territoire mais aussi les communes, à partir des projets d'intérêt collectif qui seront portés, qu'on pourra avoir, et c'est évident et c'est la volonté de la SCIC, une politique sociale de haut niveau, politique d'intéressement, politique de participation, politique d'emploi

local réaffirmée et amplifiée et aussi, politique de rémunération qui soit aussi au niveau de l'engagement.

Enfin, troisième point et peut-être le premier qui va nous permettre ce résultat-là, de financer le développement de l'entreprise ou de cofinancer le développement de l'entreprise. Et ça, c'est essentiel puisqu'à ce niveau de dividende, on peut penser que chaque année, 600 ou 700 000 € seront dédiés au financement de l'entreprise, ce qui nous permettra facilement de convaincre nos partenaires financiers.

Donc, le besoin de financement au démarrage, je vous en ai parlé tout à l'heure, qui comporte à la fois les besoins d'investissement la première année, de l'ordre de 300 000 €, on est plus, je vous le disais tout à l'heure, sur des travaux de mise aux normes, des travaux de petits investissements qui sont nécessaires, mais qui ne sont pas très importants. Pourquoi ? Et c'est un point aussi essentiel parce que là aussi, on a pu le lire, on a pu l'entendre, sur l'état du matériel existant et de la capacité de production de l'entreprise. Mais aujourd'hui, c'est clair, on a quand même des machines qui sont vieillissantes, mais pour autant et grâce notamment à l'entretien qui est fait et à la qualité technique de l'ensemble des salariés, en tout cas ceux qui interviennent sur ces aspects-là, ça fonctionne. On n'a pas d'inquiétudes de fonctionnement sur les deux ou trois prochaines années. On sait très bien que ça va continuer à fonctionner bien les deux ou trois prochaines années. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire des investissements, mais ça veut dire qu'on sait qu'on a cette garantie-là. Et ça, c'est fort dans la continuité, ça veut dire qu'on n'aura pas de problèmes de capacité de production.

Donc la première année, le financement, c'est 300 000 € d'investissement sur le courant et le nécessaire, puis après bien entendu, un besoin de 1,570 M€ pour financer le besoin en fonds de roulement puisque là, on part de 0, on aura bien sûr les 390 000 € du capital, mais il nous faudra 1,570 M€ pour venir financer au moins les 2 mois et demi, les 2 premiers mois et demi d'activité de l'entreprise avant que le mouvement de recettes et de ressources s'enclenche.

Donc, le total du besoin c'est 1,950 M€ la première année, couvert par 390 000 € de capital social, ce qui fait un besoin d'un 1,560 M€. Comment on le finance ? Je l'ai dit tout à l'heure, on a la garantie d'avoir un partenaire financier déjà au capital, ça sécurise, mais en même temps, on a déjà fait le tour d'un certain nombre d'autres partenaires financiers au premier rang desquels nous sommes accompagnés, je vous le disais, par la fédération des SCIC et des SCOP qui a elle-même des outils financiers pour financer cet entrepreneuriat-là, qui seront mobilisés. Ce qui nous est dit aujourd'hui à travers les premiers tours de

table, c'est qu'ils pourraient aller facilement à 600 000 €. Ça, c'est le premier niveau de négociation et de discussion.

On a Corse active pour l'initiative CAPI qu'on connaît tous ici, outil de financement de l'économie sociale et solidaire, qui sera partie prenante et qui nous a écrit pas plus tard que ces jours-ci pour nous affirmer sa volonté de s'engager dans le financement des eaux d'Orezza. Donc là, il propose 300 ou 400 000 € avec leurs partenaires. Donc vous voyez qu'on a déjà bouclé le million. On a la banque des territoires qui sera aussi, le directeur nous l'a confirmé, autour de table du financement et bien sûr, la CADEC qui apporte déjà au capital et qui pourra aller au-delà et le réseau bancaire traditionnel avec lequel on a peu discuté aujourd'hui parce que généralement, ils arrivent aussi avec les partenaires dont je vous parlais. Donc, pas de soucis.

Pas de soucis, ça veut dire quoi ? Ça veut dire d'abord la confiance, ça prouve que ce projet-là, et c'est normal, ce n'est pas un projet qui donne méfiance aux financeurs. Au contraire, ils sont très allants sur le fait de venir participer au financement, mais au-delà, à la vie de l'exploitation des eaux d'Orezza.

Pour la suite, il y aura des besoins de renouvellement des machines, il y aura des besoins d'investissement. Moi je n'ai pas de chiffres précis, c'est plusieurs millions qu'il faudra injecter dans les eaux d'Orezza dans les prochaines années pour développer l'outil. Mais je ne veux pas rentrer aujourd'hui dans ce débat-là parce que ce n'est pas le débat de l'Assemblée de Corse, je le réprecise, c'est le débat de l'entreprise. Demain, créée, elle devra réfléchir sa stratégie de développement, sa stratégie commerciale et sa stratégie d'investissement et elle pourra le faire avec la garantie d'avoir des ressources puisqu'avec le système de réserve impartageable, chaque année, il y aura au minimum, si on garantit l'exploitation, 500 000 € qui seront injectés dans la politique d'investissement. Donc, on est là dans un système qui est, à mon avis, très sécurisé et très sécurisant pour le développement de l'entreprise.

Donc, je vous l'ai dit, un système juridique très adapté, commercial mais en même temps collectif, un projet de développement économique et financier sécurisé et un calendrier qui est là aussi, maîtrisé, je vous ai relaté tout le travail qui avait été fait, notamment ces derniers mois, à travers le COPIL et la construction que nous avons eue avec l'ensemble des sociétaires.

Nous sommes à la fin du mois de novembre et vous êtes appelés à voter ce rapport. Derrière, de décembre à janvier, il y aura la finalisation des partenariats, on va finaliser l'ensemble des partenariats, notamment les partenariats financiers. À la mi-janvier, on proposera une réunion du COPIL pour présenter le travail abouti bien sûr, comme on l'a toujours fait. Il y aura

donc le COPIL qui sera réuni pour qu'on présente le projet abouti et on reviendra bien sûr devant l'Assemblée de Corse pour cette fois-ci, vous présenter les statuts de la SCIC. On ne pouvait pas le faire aujourd'hui, on s'est questionné, mais on ne pouvait pas le faire aujourd'hui. Aujourd'hui, la présentation des statuts, le vote des statuts, c'est une prérogative de la société, de l'entreprise, de la SCIC. Ils seront d'abord votés par la SCIC et ils seront après présentés à l'Assemblée de Corse, globalement aussi, les modalités que je viens de vous présenter parce qu'après, on est dans des statuts traditionnels de sociétés coopératives ou de sociétés commerciales. Les sujets qui seront particuliers, c'est ceux de la gouvernance, du capital social, d'un certain nombre de fonctionnements dont on a parlé.

En résumé, vous le savez, je vais le réaffirmer, nous, on a considéré que la SCIC, c'était non seulement la meilleure solution, le meilleur projet juridique, c'était, pour nous, surtout le seul qui garantissait à la fois de maintenir une activité économique rentable, performante, profitable, mais que cette activité économique, elle était créée, elle vivait dans un but qui a un intérêt collectif et commun fixé par les sociétaires, que le résultat de cette activité économique, il devait profiter prioritairement à l'entreprise, qu'il devait profiter à la force de travail, aux salariés et qu'il devait profiter aux territoires. Ça, c'est la garantie et donc, ça coche toutes les cases y compris de notre vision politique de cette économie-là, et ça fait écho à un certain nombre de délibérations qu'il y a eu dans cette Assemblée, je n'étais pas là dans la mandature précédente, je regarde Jean-Christophe Angelini, celle sur l'économie sociale et solidaire. On est dans une démarche qui est celle de l'économie sociale et solidaire. Ce n'est pas péjoratif, ce n'est pas une économie péjorative, c'est une économie qui est très performante et ce projet-là peut le démontrer.

Enfin, la délibération qui a été prise il y a quelques semaines sur l'économie mixte où là aussi, on démontre que dans les enjeux stratégiques, sur les secteurs stratégiques, aujourd'hui pour la Corse, face aux enjeux stratégiques de la Corse, il faut aussi réfléchir différemment. Il faut aussi savoir être dans une logique hybride, publique, privée. On n'est pas là dans un enjeu de transport ou un enjeu d'énergie ou un enjeu de logement, mais on est quand même dans un outil stratégique de la Collectivité de Corse, sur un outil qui est un levier de développement territorial qui a une importance majeure pour l'avenir de ce territoire, de la Castagniccia en général, je crois qu'on en est tous conscients et que, à ce titre-là, la puissance publique, elle ne pouvait pas ne pas être partie prenante de cette démarche.

Donc, on est dans une logique économique, on est dans une logique sociale, on est dans une logique territoriale et nous sommes aussi dans une logique très politique.

Terminer simplement pour rappeler l'avis du CESEC, Madame la Présidente, vous êtes là. Le CESEC a donné un avis positif sur ce rapport et sur ce projet. Il a fait part aussi de ses inquiétudes légitimes, qu'on partage aussi, j'en ai parlé tout à l'heure, on est dans un défi entrepreneurial, il est évident que, comme tout entrepreneur ou comme tout groupe d'entrepreneurs, on se pose un certain nombre de questions. On peut aussi avoir des inquiétudes. La question pour le management de cette entreprise et la direction, ce sera de rassurer régulièrement les sociétaires sur ces inquiétudes.

Inquiétudes sur l'export, le CESEC nous interpelle sur la politique d'export. Ce n'est pas une faiblesse, l'export aujourd'hui, on va le dire aussi comme ça, C'est bien et c'est souhaitable qu'on continue d'avoir une politique d'export. Il faudra certainement la développer, l'encadrer sous réserve aussi bien sûr de la capacité totale de production et sur les choix qui seront faits par la SCIC. Mais nous avons vocation à continuer à exporter.

Aujourd'hui, l'organisation de cet export est fait dans une logique complètement d'économie privée et profitable, il faut bien le reconnaître, avec une organisation dissociée, la SNEEMO, aujourd'hui, la société de production et une société dédiée, externe, contrôlée par Madame Mora et qui donc réalise la vente à l'export de manière, on va se le dire même si on n'a pas les chiffres, relativement de notre point de vue, profitable. C'est de l'organisation capitaliste habituelle, je ne suis pas dans la critique, c'est une forme d'organisation, c'est comme ça que ça a été fait.

Il faudra continuer l'export et nous l'avons toujours dit sur ce sujet-là, nous avons entendu, y compris Madame Mora hier dans son intervention, qui, aujourd'hui, avait l'air de nous dire qu'elle était prête à continuer la discussion. On le voit d'un bon œil, nous n'avons jamais été dans une situation de rupture, de volonté de rupture. Au contraire, le président pourra le préciser tout à l'heure puisque c'est lui qui a discuté régulièrement avec Madame Mora, on est dans cette logique-là de partenariat. On n'a pas de vocation à être dans une logique de rupture. Bien sûr, après, les conditions des contrats, elles doivent être discutées. Nos intérêts, nous les défendrons, je parle par anticipation, mais je fais confiance au sociétariat, aux dirigeants et au directeur général pour défendre les intérêts demain de la SCIC pour que dans ces politiques-là, on soit dans des logiques de gagnant-gagnant.

Sur le prix, une inquiétude sur le prix. C'est vrai qu'aujourd'hui, Orezza se vend plus cher sur nos tables que les autres eaux de Corse qui ne sont pas de même niveau puisqu'on a souvent des eaux plates, sauf maintenant une apparition d'une autre eau aussi pétillante, mais en général, les autres eaux venant y compris de France ou d'ailleurs.

Donc, il y a une question, on ne va pas y répondre aujourd'hui, c'est la question du projet stratégique que devra aborder la société constituée. L'idée, c'est qu'on regarde la formation des prix et qu'on regarde comment on peut, bien sûr l'objectif est de faire en sorte que l'on soit plus compétitifs tout en préservant les marges de l'entreprise. Je vais vous dire des choses qui sont évidentes, ici, encore une fois, pour les chefs d'entreprise, on a vocation, nous, à être compétitifs parce que ça permet d'avoir une politique commerciale offensive et d'être plus présents et en même temps, on a vocation aussi à dégager les marges suffisantes qui vont permettre de financer, y compris le projet d'investissement dont je vous parlais. Donc, il y a un travail à mener, nous allons le faire.

Et puis, c'est la force du sociétariat là, parce que là on va être tous autour de la table, les salariés, les communes, les associations, les consommateurs. Donc, on pourra avoir me semble-t-il un débat riche qui pourra nous emmener certainement à avoir des progrès, en tout cas c'est l'objectif.

L'objectif, c'est très clair, c'est que le consommateur, le Corse en tout cas, puisse payer demain l'eau d'Orezza moins cher que ce qu'il la paye aujourd'hui. C'est un objectif en tout cas que nous, politiques, nous soumettons et qui devra être porté par le sociétariat.

Enfin, le troisième point d'inquiétude c'était la politique sociale.

J'ai essayé de l'expliquer, la politique sociale, le CESEC nous informe ou nous demande d'avoir une politique sociale qui soit, je crois, au niveau de la forme juridique que l'on propose.

Je vous l'ai dit, c'est aussi une forme de l'économie sociale et solidaire. Je ne crois pas que dans ces démarches-là, les salariés peuvent être délaissés. Au contraire, je l'ai dit, c'est la force de travail, ils seront associés à la gouvernance, ils seront bien sûr la force de la production et ils seront bien sûr bénéficiaires aussi de la profitabilité que nous souhaitons tous et que nous devons construire de cette entreprise.

Une part de cette profitabilité doit revenir à la force de travail, c'est évident et c'est ce que nous allons faire, et ça s'appelle justement cette vision sociale du développement.

Donc, j'espère rassurer le CESEC sur ces points-là. Mais depuis l'origine, depuis le début du travail qui a été mené, depuis l'origine des discussions que nous avons eues avec l'ensemble des acteurs, ce point-là n'a jamais été négligé et nous n'allons pas le négliger.

Donc je terminerai par ces deux mots : le défi et la confiance.

Je le reprends, oui, c'est un défi aujourd'hui. C'est un défi d'impulser une démarche économique à part entière. C'est un défi pour les élus, on n'y va pas seuls. On va créer une société commerciale, il n'y aura pas que la Collectivité, il y aura un ensemble de partenaires et de sociétaires. Mais c'est un défi, mais on va l'aborder avec confiance et détermination, parce qu'on sait très bien nous que, au-delà du projet économique, il y a derrière un territoire, il y a des femmes et des hommes salariés de l'entreprise, il y a des femmes et des hommes qui vivent encore dans ce territoire et qui attendent de ce levier économique qu'il irrigue le territoire et qu'il soit aussi exemple de nos possibilités de développement des zones montagnardes.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Presidente.

Per u CESEC, n'avete parlatu, ghjè fatta.

Ci sò dinò 2 raporti : un raportu di a CDENATE è un raportu di a cumissione di e finanze.

Andate puru.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

La présidente NIVAGGIONI a souligné le caractère exemplaire de ce rapport, dans le droit fil de la démarche politique entamée depuis plusieurs décennies, notamment de par son caractère collectif.

Elle a estimé indispensable d'en mesurer les risques et les opportunités que cela représente pour ce territoire rural en termes de développement.

Rappelant qu'une entreprise fonctionne grâce à ses employés, elle a salué la participation de ces derniers aux décisions et au capital ; salariés qui ont eu le temps d'appréhender la gestion et le fonctionnement de l'entreprise, notamment lors des absences de la gérante actuelle.

Plus que jamais, elle a estimé que les salariés et le monde associatif étaient prêts pour relever le défi au côté de la CDC et faire de ce projet une réussite exemplaire.

A ce stade, et en présence du président de la communauté de communes concernée, elle s'est interrogée sur la perception des élus dans leur ensemble quant à la réalisation du projet présenté.

La présidente de l'Assemblée de Corse, **Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est dit ravie de la présentation de ce rapport, rappelant qu'un travail important a été mené par la majorité, depuis 2018, afin de trouver un dispositif juridique et économique permettant de continuer à valoriser la ressource, l'Eau d'Orezza, qui est à la fois un bien économique et patrimonial et revêt un intérêt stratégique au moment où l'eau devient un réel enjeu de société.

Elle a souhaité saluer le travail du COPIL, sachant que le dossier a mobilisé de nombreux acteurs avec la mise en œuvre d'une logique *bottom-up* (qui vient du territoire) et des acteurs de terrain convaincus de la nécessité d'une maîtrise publique de la production et de la distribution des Eaux d'Orezza.

Elle a estimé que la constitution d'une SCIC permettait de répondre à deux enjeux, à savoir assurer la maîtrise publique (CDC principale actionnaire) tout en associant les salariés et les acteurs de Castagniccia.

Selon la Présidente, il est clair que le processus n'est pas terminé, un changement est engrangé, il constitue une étape qui connaîtra des évolutions.

Elle s'est montrée confiante dans l'action de la SCIC pour atteindre les objectifs fixés.

Monsieur Antoine POLI a fait état d'un sentiment partagé sur ce dossier.

Il a, en premier lieu, rappelé que la Communauté de Communes qu'il préside s'était très tôt positionnée sur ce dossier souhaitant s'investir fortement et a regretté que ses démarches soient restées sans réponse de la part du président de l'exécutif pendant trois années, laissant penser que la majorité en avait fait un dossier politique, d'autant que des discussions avaient été menées avec les acteurs locaux à l'exclusion de la Communauté de communes.

Pour autant, il a reconnu que le président de l'Office Hydraulique de la Corse l'a, pour sa part, associé aux discussions dès que possible.

Sur la question de la SCIC, il a précisé ne pas être demandeur pour en faire partie, tout en acceptant cependant d'y participer en marque de soutien aux agents de la société et aux élus de l'Orezza.

Estimant qu'il était désormais demandé un soutien politique, il a précisé qu'il y répondrait favorablement et inviterait la Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca à s'exprimer en ce sens.

Enfin, il a indiqué avoir été destinataire d'un courrier de la part de Madame MORA, supposant qu'il en est de même pour l'exécutif, et a proposé que celui-ci soit transmis à l'ensemble des membres de l'Assemblée de Corse.

A ce titre, il a espéré que le dossier était bien borné sur le plan juridique, craignant que la gérante actuelle n'entreprenne des démarches de contestation devant les tribunaux induisant un arrêt de la production.

Concernant le ressenti des élus du territoire, il a indiqué que certains s'étonnent de l'intégration d'une seule partie des communes de l'intercommunalité, d'autant que celle-ci dispose de la compétence « développement économique ». Les élus de l'Ampugnani lui ont d'ailleurs fait connaître leur mécontentement à ce sujet.

La présidente NIVAGGIONI, après avoir remercié Monsieur POLI pour sa franchise, a regretté le manque de conviction pour intégrer une démarche de cette envergure au bénéfice du territoire.

En réponse, **Monsieur POLI** a confirmé son soutien sans faille au projet lui-même, estimant qu'il était en revanche regrettable que la Communauté de communes ait été écartée pendant trois années de la construction dudit projet.

Se montrant très directe, **Madame Marie-Thérèse MARIOTTI** a indiqué constater beaucoup de frustration sur ce dossier et s'est étonnée que, souhaitant impliquer le territoire, l'exécutif n'ait pas mobilisé l'ensemble des forces vives locales.

Membre du COPIL, elle a rappelé que celui-ci ne s'était réuni qu'à trois reprises (lancement, présentation sommaire des montages juridiques possibles et conclusion) et a regretté qu'aucun document informatif n'ait été transmis aux élus alors qu'ils existent.

Intéressée à double titre du fait de sa proximité géographique et de ses compétences économiques et entrepreneuriales, elle s'est montrée très critique à l'égard d'un comité de pilotage qui ne l'a absolument pas intégrée et pour lequel elle a le sentiment d'avoir servi uniquement d'alibi.

Estimant que ses interrogations ne pouvaient être traitées (organigramme, représentativité de la CDC, risques d'exploitation...), et rappelant qu'elle n'avait aucune opposition de principe sur ce projet, elle a

proposé qu'une réunion ad hoc soit organisée après communication aux élus de l'ensemble des documents, afin que le bienfondé de ce montage juridique soit partagé par tous.

La présidente NIVAGGIONI favorable à cette proposition, a souhaité que les groupes fassent remonter en amont l'ensemble de leurs interrogations, afin que l'exécutif puisse y répondre de manière la plus complète possible.

En réponse à Monsieur POLI, **Monsieur Gilles GIOVANNANGELI**, *Président de l'Office Hydraulique de la Corse*, a confirmé qu'il s'agissait bien de la mise en œuvre d'une vision politique de la Corse, mais s'est défendu de toute action politicienne dans la gestion de ce dossier. Il a rappelé que le démarrage de la structure se ferait dans une configuration arrêtée, mais que pour autant il sera possible de la modifier par la suite pour, éventuellement, y intégrer d'autres communes, notamment parce qu'il est possible de faire évoluer le capital d'une SCIC.

Plutôt que de constater un éventuel blocage, il s'est montré confiant en la capacité des acteurs à le surmonter.

Il a répondu favorablement à la demande de **Madame MARIOTTI**, consistant à communiquer l'ensemble des documents et à organiser une nouvelle réunion en présence de la Fédération des SCOP et des SCIC.

Estimant que l'on pouvait toujours faire mieux en termes de concertation que les trois réunions qui ont toutefois été organisées par le COPIL, il a reconnu que l'exécutif avait fait le choix de privilégier les discussions avec les futurs sociétaires, les acteurs de terrain initiateurs de cette démarche (communes, associations).

Il a enfin souhaité retenir de ces échanges le point positif d'un projet globalement partagé par tous et dont le bienfondé est reconnu malgré l'existence de quelques risques inhérents à chaque projet entrepreneurial.

Monsieur Jean-Paul PANZANI a souhaité que l'on ne se disperse pas de l'objectif central et s'est dit étonné par la critique de Monsieur POLI quant au caractère politique de ce dossier, d'autant plus que les communes sont au cœur du débat et des préoccupations. L'enjeu essentiel étant selon lui d'impliquer le plus grand nombre des acteurs de terrain, même s'il existe dans la gouvernance sans doute des points à préciser.

Il a insisté sur la forme d'organisation économique et sociale de ce projet qui en fait un enjeu majeur et patrimonial pour la Corse.

Souhaitant préciser ses propos, **Monsieur POLI** a indiqué que ses reproches ne concernaient pas les aspects du projet de SCIC, mais plutôt le fait d'avoir été écarté des discussions il y a trois ans quand le problème s'est fait jour.

En conclusion, **la présidente NIVAGGIONI** a demandé, notamment à Madame MARIOTTI et Monsieur POLI, de communiquer les interrogations et les besoins de précisions afin qu'il puisse y être répondu lors de la commission qui sera programmée en amont de la séance publique.

La commission a émis un avis favorable. Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non inscrite) ; absence du groupe « Core in Fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cumissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

Remerciant les services pour la présentation très claire du rapport, **M. Jean-Michel SAVELLI** s'est interrogé sur l'aspect commercial du projet présenté.

Revenant sur les projections de résultat à l'horizon 2027, il a fait observer que cela lui paraissait osé, notamment concernant un secteur très concurrentiel.

Il a indiqué que les Eaux d'Orezza représentaient un produit rare, qui était par conséquent plus cher que les autres et a fait observer que s'installaient de façon globale sur le marché, des produits disposant d'un rapport qualité/prix plus intéressant et faisant concurrence aux produits de luxe.

Sur ce point, il a appelé à être vigilant sur l'aspect commercial et concurrentiel par un renforcement des outils de production et de la force commerciale et éviter également que la collectivité ainsi que les petites communes soient appelées à intervenir financièrement dans le projet.

Indiquant que l'on pouvait dans la globalité partager les observations faites par M. Jean-Michel SAVELLI, **M. Jean BIANCUCCI** a toutefois souhaité pondérer la notion de vigilance.

Il a en effet indiqué qu'il s'agissait d'une entreprise en milieu rurale, portée par une démarche collective très forte et impliquant à la fois les populations et les communes.

Il a précisé que la forme retenue avait fait l'objet d'un large consensus parmi les principaux intéressés et notamment les employés.

Il a par ailleurs fait observer que la notion de risque était intrinsèquement liée à celle de commerce, sans lien avec la conjoncture et à plus forte raison concernant les eaux minérales, produits à risque, au regard notamment de la faible volumétrie.

Sur ces bases, il a sensibilisé les commissaires sur le fait qu'Orezza était aussi une partie de l'image de la Corse et de la Castagniccia. Il s'agit d'une marque qui existe, qui est reconnue et sur laquelle en tout cas pour un temps, nous pourrions compter.

En propos conclusifs, il a fait observer qu'il s'agissait d'un choix politique, voire d'un pari dont le projet était soutenu par la majorité.

Sur ces observations **M. Jean-Michel SAVELLI** est intervenu pour indiquer qu'il était d'accord sur l'essentiel. Précisant qu'un tel projet dans le rural, permettant de revitaliser des territoires comme la Castagniccia avec un niveau de désertification élevé, relevait du monde idéal.

Pour autant, il a souhaité que puisse être étudiée l'idée d'étoffer la gamme de produit et éventuellement créer un produit qui soit un peu moins haut de gamme et qui puisse apporter une diversification afin de limiter au maximum les risques.

Mme Carine BALLI, *Chargée de mission auprès de la Direction Générale des Services*, a souhaité apporter les précisions suivantes en indiquant qu'à l'issue du vote de ce rapport par l'Assemblée de Corse, sera initié le processus de création, qui devrait être effective au 1^{er} février 2025.

Par ailleurs, elle a indiqué qu'au mois de janvier 2025, préalablement à ce démarrage, l'Assemblée de Corse sera à nouveau saisie dans le cadre d'un rapport relatif à la mise en place d'un contrat de location gérance.

En effet, la Collectivité de Corse étant propriétaire à la fois du foncier, mais également des biens meubles et immeubles, ce contrat portera sur la mise à disposition de ce fonds au bénéfice de la SCIC avec en contrepartie la perception d'une redevance d'un montant de 240 000 €.

Aussi, afin de répondre à la préoccupation de M. Jean-Michel SAVELLI, elle a fait observer que la collectivité n'avait pas vocation de financer à nouveau et qu'au contraire existeront des recettes issues de cette redevance mais également la possibilité de faire financer tous les investissements à venir directement par la SCIC et non plus par la collectivité.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur le rapport. Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte » ; absence du groupe « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je rappelle que pour ce rapport et ce projet, nous avons donc un déport de Madame Campana, comme ça a été dit tout à l'heure, mais aussi de Tony Poli.

Je rappelle également que la commission permanente organisationnelle a prévu un doublement des temps de parole, que vous n'êtes pas obligé d'activer ou de mobiliser, c'est à votre appréciation.

Paola MOSCA a demandé la parole.

Madame la Présidente de la CDENATE.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Excusez-moi, Madame la Présidente, simplement une précision.

La commission s'est tenue, comme ça a été mentionné dans le rapport, une seconde fois, en présence du Président Giovannangeli et des services, et toutes les réponses ont été apportées aux questions qui ont été posées par notamment l'opposition.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Effectivement, il y avait des questions très techniques, très pointues et il y a eu une deuxième réunion qui a été mise en œuvre et vous avez tout à fait raison de le préciser.

Merci. Donc, la parole est à Paola MOSCA. Et veuillez vous inscrire, s'il vous plaît.

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

È puru ci simu !

Hè tempu è ora chì l'acque d'Orezza sianu ammastrate da fà ch'elle sianu à prò di l'Orezza, di a Castagniccia è di a Corsica sana.

Sgiò Presidente,

L'acque d'Orezza facenu parte di u patrimoni cumunu di tutti i Corsi è sò à a punta d'un'ecunomia isulana in andà, di fattu a so maestria publica hè una sfida strategica maiò.

Dapoi a vostra presa di respunsabilità, a gestione di st'acque hè stata in core di parechji dibattiti à spessu passiuati ind'è st'Assemblea.

V'aviamu dumandatu di ripensà a filosofia chì seria quella di a Cullettività di Corsica micca solu pè organizà a spluttazione di a surghjente chì ghjè un bè publicu ma dinù pè permette à l'acque d'Orezza di cuntribuì à u sviluppu suciale, economicu è culturale di a Valle d'Orezza.

Stu cartulare hè cumplessu pè via d'una lascita carca di prublematiche è cù unepoche di trappule tecniche, ghjuridiche, economiche è finanziarie.

Tutte ste difficoltà sò state puntellate è studiate soprattuttu a natura di a duminialità è a regularisazione di u fundariu.

Vogliu quì ringrazià è salutà u travagliu è l'impegnu di i sfarenti servizii è attori chì si sò investiti assai.

Anu operatu cun voi, pè permette in cunfurmità incù l'ingaggiamenti pigliati, di fà u giru di tutte e pussibilità ghjuridiche pè fà ci e guarantee necessarie di pettu à a perennità di a spluttazione è a scumpartera in ghjusta regula di e ricchezze chì a nostra terra ci rigala.

Si tratta dunque di truvà un pattu trà spluttazione, cù una logica di rentabilità ma dinù cù una logica d'interessu publicu pè via di a scumpartera di i benefizii è l'incasci nant'à u territoriu, assicurendu a cuntinuità di a spluttazione.

L'interessu cullettivu si scumparte trà :

- A creazione è u mantenimentu di l'impieghi
- U sustegnu è u sviluppu di a reta economica, suciale è associativa

- A prutezzione è a preservazione di a surgente

A ricerca di a gestione a più addattata à e nostre primure avia a brama di piglià in contu a filosofia economica chè no vuliamu incurasgì pè scumparte cù ghjustezza stu bè scarsu chì appartene à u nostru patrimoniu.

Sta ricerca di gestione hè oghje un aspettu puliticu è simbolicu chì traduce, pè via di e so scelte, u nostru prugettu.

Aghjunghje dinù una dimensione suciale chì piglia in cunsiderazione l'aspirazione di tutti l'attori cuncernati da l'avvene di l'acque d'Orezza.

Sbocca oghje nantu à a creazione d'una Sucietà Cuuperativa d'Interessu Cullettivu, una SCIC, pè a spluttazione di l'Acque d'Orezza aprendu a via di l'innuvazione chì permette d'assicurà à a surgente un avvene durevule è solidariu.

E missione di sta SCIC ùn sò micca sole pè a gestione di l'acqua.

U so splendore li deve permette d'esse u veru mutore economicu di l'Orezza è di a Castagniccia.

Stabilisceremu insieme e regule di a so gestione rispettendu u nostru ambiente è preservendu u nostru patrimoniu.

Ghjè una scelta, l'affermazione di a vulintà di difende tuttu ciò chì ghjè cumunu.

V'accumpagneremu pè cunstruì è mette in ballu sta dimarchja solidaria è muderna, una dimarchja addattata pè preservà è valorizà una parte impurtante di u patrimoniu di a Pieve d'Orezza è di a nostra identità.

Sta scelta pulitica testimuneghja di a nostra vulintà di difende l'interessu generale à prò di i Corsi è di a Corsica.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà aghju da passà a parolla à Vanina Le Bomin pè « Avanzemu ».

Mme Vanina LE BOMIN

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Monsieur le Président de l'exécutif, Monsieur le Conseiller exécutif,

Merci pour la présentation de votre rapport.

Nous arrivons au bout d'un long processus qui a été initié pour la Collectivité de Corse en 2018, lorsqu'elle devient propriétaire de la source.

Il y a eu, avant 2018 déjà, des péripéties au sein du Conseil départemental. La Collectivité de Corse va rencontrer les mêmes difficultés, vous l'avez évoqué, pendant plusieurs années, et ce jusqu'à aujourd'hui, puisque vous nous dites n'être en possession d'aucun document comptable, alors que la SNEEMO est dans l'obligation de vous les fournir.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, une page se tourne et vous nous proposez d'acter le principe de constitution d'une SCIC.

Sur le cheminement qui a abouti à cette proposition, je dois dire que j'avais espéré que tous les élus de notre Assemblée concourent, avec leur sensibilité politique et leurs compétences respectives, à la construction d'un projet commun, étant donné la nature de ce dossier, et c'était le sens de ma demande de la création d'un comité de pilotage lors d'une question orale que j'avais posée ; demande à laquelle, Monsieur le Président, vous aviez répondu favorablement.

Malheureusement, ce comité de pilotage est resté, non pas un alibi, comme a dit Marie-Thé, mais plutôt une coquille vide, en tout cas en ce qui concerne les élus territoriaux.

Vous l'avez évoqué, Monsieur Giovannangeli, nous n'avons pas tout à fait la même vision du comité de pilotage. Dans « comité de pilotage », il y a « piloter ».

Vous nous dites dans le rapport que sa mission, je cite, « outre le suivi et le contrôle des obligations relevant du contrat de location gérance est d'émettre un avis sur le futur cadre contractuel ». Donc, nous n'avons rien suivi et rien contrôlé.

3 réunions en 3 ans, c'est très peu.

Nous n'avons reçu aucun document annexé aux convocations qui auraient pu servir de base de travail avant d'arriver aux réunions.

Nous n'avons reçu aucune sollicitation de contribution écrite et nous n'avons reçu aucun compte rendu ou PV des copils.

En revanche, vous avez mené des réunions avec certaines mairies en parallèle et avec les représentants des salariés qui ont peut-être été plus productives, en tout cas je l'espère. Mais je regrette sincèrement que sur un dossier aussi sensible et symbolique, nous n'ayons pas pu apporter une contribution plus importante.

Ceci étant dit, nous pourrions revenir au fond sur les possibilités qui s'offraient à vous. Vous avez écarté l'option d'appel à projets qui aurait pu amener de grands groupes, tel que Nestlé, à se positionner, ce que personne ne souhaitait bien entendu.

Vous avez aussi écarté l'option d'un contrat de location gérance à un repreneur que vous auriez choisi.

Vous avez fait le choix de la SCIC sur la base d'arguments que nous pouvons entendre, à la fois idéologiques et pragmatiques. Et il faut reconnaître que c'est certainement la forme la plus satisfaisante pour tous les partenaires qui vont en être membres.

Orezza est un bien commun et il est normal que la communauté des communes, les communes, les associations locales et enfin les salariés soient impliqués dans la gestion et l'exploitation de la source, et que l'on sorte d'une logique de profit au bénéfice d'un seul opérateur.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les retombées économiques doivent profiter à l'ensemble du territoire.

Attention cependant à ne pas perdre l'esprit d'entreprise. Et d'ailleurs, nous pensons qu'à très court terme, la société ne pourra pas faire l'économie de se tourner vers des partenaires privés, vous l'avez évoqué, qui ont l'expertise et la connaissance du marché, ainsi que les réseaux nécessaires, mais aussi la culture d'entreprise que n'ont pas forcément les membres, tels que la Collectivité, les communes ou encore les associations.

Néanmoins, nous avons des inquiétudes sur la mise en œuvre de ce projet, et c'est normal puisque vous l'avez-vous-même évoqué, nous n'avons pas tous les éléments.

Premièrement, sur la temporalité. A 3 mois de l'échéance, nous n'avons droit à aucun faux pas, pour la continuité de l'exploitation et pour les salariés.

Deuxièmement, sur les capacités de la SAS qui va être créée à être opérationnel immédiatement et notamment en termes de ressources humaines. C'est un point que j'ai soulevé en copil, je n'ai pas eu de réponse. Quelles sont exactement les ressources humaines de l'entreprise ? Nous n'en savons rien. Sachant que certains services sont actuellement externalisés, vous en avez parlé, notamment l'exportation, la SAS sera-t-elle en capacité d'assurer une continuité ? 20 %, c'est beaucoup, il faudra que les choses se mettent en place très rapidement.

Vous citez dans le rapport, au paragraphe 2, page 8 du projet politique, 2 types de postes à créer : community manager et commerciaux. Cela nous semble nettement insuffisant au regard des enjeux économiques et des défis à relever. À moins que vous ne nous confirmiez qu'il y a déjà un directeur marketing, un chargé d'affaires export, un directeur financier, un directeur de la communication, etc. Comme nous n'avons pas d'informations à ce sujet, il est légitime de s'inquiéter.

Concernant les retombées économiques sur le territoire, dans ce même paragraphe, vous parlez, je cite, « de l'installation de plus d'une trentaine de familles qui générera des flux économiques supplémentaires ». Est-ce à dire que vous comptez créer une trentaine d'emplois supplémentaires ? Ou parlez-vous des salariés actuels ? Auquel cas ces familles sont pour la plupart déjà installées dans la région, donc il n'y aura aucun flux supplémentaire. Est-ce que vous pouvez nous préciser ce point ?

Vous citez également la fréquentation de la source par les locaux et les touristes comme facteur de développement du territoire. Comment comptez-vous les attirer ? Parce qu'actuellement, le lieu n'est pas franchement attractif et je vous invite à aller voir les avis laissés sur Tripadvisor par les quelques touristes qui se sont déplacés sur le site.

Là encore, on est dans une autre branche de l'activité, une autre branche que la production et qui va également nécessiter des compétences nouvelles si on veut la développer.

En résumé, avez-vous évalué les besoins en création de postes nécessaires à maintenir l'activité au niveau actuel, mais aussi à développer de nouvelles activités ? Les ressources humaines existantes sont-elles suffisantes ou pas ?

Enfin, troisième inquiétude, la situation actuelle de l'entreprise sur le marché de l'eau.

Tout le monde a pu se rendre compte du prix exorbitant de l'eau d'Orezza dans les commerces et le consommateur a, sur un même rayon, des eaux italiennes ou françaises à moitié prix ; en ces temps de crise économique, il ne va pas hésiter une seconde.

Même chose dans les bars et restaurants, les professionnels font de plus en plus appel à une autre eau, vous l'avez cité, une autre marque parce que moins chère, certes corse, mais qui à l'origine n'était pas sur ce segment de l'eau pétillante.

Ce sont des parts de marché qui, quand elles sont perdues et que les habitudes de consommation commencent à changer, sont très difficiles à regagner. Sans oublier qu'il faudra conserver les marchés à l'export qui participent à la santé financière de l'entreprise, mais aussi au rayonnement de l'image de la Corse.

Donc pour conclure, beaucoup d'interrogations et d'incertitudes.

Nous aurions aimé avoir, en documents annexés au rapport présenté aujourd'hui, des projets de statuts, le projet de location gérance avec la SCIC, (durée, conditions financières, etc.), un business plan même simplifié, un organigramme futur avec les postes à pourvoir, quelques détails sur les associations ou au moins leur objet, des documents qui nous auraient permis d'avoir une vision globale et aboutie du projet, non pas pour les discuter puisque ce n'est pas de notre compétence, vous l'avez souligné, mais au moins pour prendre une décision et prendre position en toute connaissance de cause.

Ce n'est pas le cas et nous le regrettons.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora avà, passu a parolla à Marie-Thérèse Mariotti.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord saluer les salariés qui sont en tribune et j'en ai rencontré certains lors du copil, mon collègue élu, le maire de Piedicroce.

Et je voulais également saluer, puisque Vanina, tu en as parlé, depuis 2018, le long chemin sur ce dossier, avec entre autres les travaux qui ont été initiés par Jean Pinelli et ensuite, effectivement, le reste des équipes et Carine Balli qui vient de reprendre le dossier.

Alors effectivement, c'est un dossier qui nous occupe depuis plusieurs années avec toutes les péripéties, entre autres juridiques, que l'on connaît.

Je me suis longuement exprimée lors de la commission du développement, vous l'avez vu, avec critique ; l'objectif n'est pas de reprendre dans cet hémicycle ce que nous avons déjà dit.

Nous avons quand même prévu de déposer une question orale lors de la session précédente, parce que nous étions extrêmement préoccupés par le dossier des eaux d'Orezza puisque, je vous le rappelle, le 23 février 2025 prend fin le contrat de location gérance avec l'exploitant actuel.

Vanina, je te rejoins à 100 % sur ce que tu as dit sur le comité de pilotage. Je m'en suis longuement entretenue avec le président de l'Office hydraulique. C'était un comité de pilotage et de suivi que tu avais réclamé, qui a été installé en octobre 2022. Il devait préparer l'après février 2025, je cite, « pour valider le modèle juridique, économique et social le plus adapté pour une pérennisation de l'activité ». Il devait se réunir 2 fois par an, voire plus, puisqu'il était même prévu des réunions ad hoc sur des sujets précis pour impliquer l'ensemble, non seulement des élus locaux, mais également élus territoriaux.

Il s'est réuni le 11 octobre pour son installation, le 31 mai 2023, je vais être directe, pour pas grand-chose, et enfin 18 mois plus tard, le 6 novembre dernier, pour valider le modèle de la SCIC, ce que vous avez appelé un comité conclusif. Donc, nous étions un peu étonnés parce que conclusif de quoi ? Nous n'avions à ce stade aucune information précise pour être capables de prendre une décision.

Donc, nous regrettons de ne pas avoir été associés, alors que quand même, élus de cette Assemblée, la Collectivité devrait entrer pour 40 % dans le capital et 50 % dans les droits de vote. C'est un peu nous quelque part.

Mais le moment n'est plus à la polémique. Nous avons d'ailleurs pris l'initiative, devant tant de questions sans réponse et d'inquiétudes, de réclamer l'organisation d'une réunion de la CDENATE ad hoc durant laquelle nous avons déroulé... Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir accepté cette réunion et à Madame Balli d'avoir répondu avec précision plus de 3 à 4 pages de questions extrêmement précises, mais qui sont des questions quelque part qu'un actionnaire ou qu'un chef d'entreprise est en droit de se poser. Et ça a surtout démontré non pas notre esprit de polémique, nous n'en faisons pas un dossier politique, mais surtout notre intérêt et notre implication sur ce dossier.

Je vous l'ai dit, ce sont plusieurs pages de questions très précises qui ont été posées par notre groupe, qui relevaient surtout des modalités de la constitution de la SCIC, des délais très contraints, parce que je vous rappelle quand même qu'on est à 3 mois de la fin du contrat de location gérance, du rétroplanning, du capital, de sa variabilité, de la transition entre la SNEEMO et la SCIC avec ses conséquences non seulement sur l'activité mais sur les salariés. On était quand même en droit de se poser la question s'il y avait un risque de rupture d'activité et auquel cas que ce serait-il passé pour les salariés ?

Nous avons évoqué les partenaires financiers, les entreprises qui étaient dans le capital et celles qui pourraient y rentrer, le stock, les clients, les fournisseurs, l'organigramme, les besoins en trésorerie qui sont importants... Bref, et la liste n'est pas exhaustive.

Le planning et le timing, même si les services se sont voulus rassurants, nous apparaissent toujours comme étant très contraints, avec toujours des risques et nous le disons, il est dommage, une fois de plus, que notre assemblée ou que notre collectivité se prononce encore dans l'urgence, parce qu'on est encore dans l'urgence. On est à 3 mois de la fin de la location gérance.

Alors, Monsieur le Président, pas vous, Monsieur le Président Giovannangeli en particulier, mais en tout cas, cette collectivité a une tendance naturelle à tout vouloir contrôler, à tout ramener à de la gestion publique, alors qu'aujourd'hui vous n'en avez plus les moyens.

Je ne vous cacherais pas que ça a été l'objet de discussions en interne. Vous connaissez un peu l'ADN de notre groupe. Des discussions, mais nous en sommes arrivés à la conclusion que ce cas était différent, que la Collectivité de Corse n'arrivait pas sur ce montage, puisque c'est à la mode aujourd'hui, par l'opération du Saint Esprit.

Notre collectivité est propriétaire de la source et désormais de toutes les infrastructures. Nous en avons parlé, nous avons tous été associés aux épisodes, et des biens de retour, etc. Nous sommes donc déjà partie prenante.

Donc, pour nous, même si les bruits ont circulé sur la position du groupe de droite, il n'est pas absurde, au contraire, que nous restions dans le capital.

De plus, les Eaux d'Orezza ont la chance d'avoir des salariés expérimentés, compétents, investis et motivés, qui ont souvent dû d'ailleurs prendre des décisions par eux-mêmes, et ça, nous le saluons.

Donc nous vous accompagnerons dans cette aventure, même si, comme l'a dit Vanina, il reste encore des points à clarifier, entre autres sur l'organisation future, sur la stratégie commerciale et financière, sur le positionnement marketing avec la réflexion urgente, et mon collègue Jean-Michel Savelli l'a dit en commission des finances, sur la politique produits et prix.

En tant qu'élus responsables, et personnellement élue du territoire, nous serons très vigilants, je vous l'ai dit. D'ailleurs, vous avez pris soin de marteler que la SCIC était une SAS et une société commerciale. Nous serons très vigilants sur ce qui relève de la gouvernance et de la gestion.

Nous savons qu'il peut y avoir un risque d'ingérence et ça, nous ne le voulons pas.

La nouvelle entité doit demeurer une société commerciale indépendante. C'est une façon élégante de vous dire que ça ne doit pas être un outil politique. C'est une entreprise qui doit conserver sa vocation d'entreprise et sa culture d'entreprise.

Les Eaux d'Orezza sont une société prospère. Elle véhicule l'image d'une Corse qui travaille, d'une Corse qui innove. C'est un fleuron de notre économie et nous le savons, qui peut encore se développer. C'est un challenge extrêmement intéressant. Nous en sommes persuadés, il faut que ça le reste.

Et c'est enfin pour ça, Monsieur le Président de l'Office hydraulique, que notre groupe veut continuer à accompagner cette nouvelle société et c'est la raison pour laquelle nous demandons à être associés aux décisions qui seront prises en amont (vous nous expliquerez comment) dans le cadre de l'assemblée générale.

Nous vous remercions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

O Sgiò Presidente di u cunsigliu esecutivu,

Cari culleggi,

Cum'è omu di manca, sò felice di vutà per un ammaistrenza publica di a gestione di l'acqua d'Orezza, chì ghjè più ch'un acqua, ghjè u patrimoniu di a Corsica.

À un epica induve u liberalisimu economicu hà u ventu in poppa, per stu mondu certi diceranu chè no simu à contr'à storia cù issu mudellu di SCIC. Ma a magiurità ùn face micca a verità, è ci tocca à noi, di fà a prova chì issa gestione serà una riesciuta è spergu chì avemu da sbuccà.

È di più, issa gestione in SCIC si scrive in a filusufia di u nostru PADDUC. Ghjè un sviluppu à long'andà. N'avemu parlatu eri sera, simu ind'è l'esempiu oghje di ciò ch'ellu hè u PADDUC. Ùn hè micca semplicemente una cartugraffia.

Dunque, iè à a gestione ambiziosa, ammaistrata da a putenza publica.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Nous avons proposé, lorsqu'il avait été envisagé la prolongation des contrats temporaires, dès le début, une mise en régie, une exploitation directe, en associant bien entendu les personnels au niveau juridique des possibilités légales.

Avec satisfaction, je prends acte que c'est cette option qui globalement a été retenue, avec un dispositif de gouvernance qui, bien entendu, associe les collectivités du territoire, ce qui est naturel, et la Collectivité de Corse.

Je pense que l'équilibre qui est proposé est cohérent, avec un mélange entre les quantums réglementaires obligatoires et la logique de la responsabilité maximale de la gouvernance à celui qui assume, je dirais, la part prépondérante du risque financier, puisque bien entendu, il s'agit d'une société commerciale.

Là-dessus, je pense que tout est correct. Les salariés sont montés à 20 %, ce qui leur fera au final un disponible de 8 % sur les bénéficiaires, puisque bien entendu les 52 sont obligatoirement réinvestis sans impôt dans la société, ce qui est l'avantage de ces sociétés coopératives d'intérêt collectif, et ce qui n'est pas le cas des SCOP.

Là où je pense qu'il faut que vous continuiez, pas à travailler, mais à réfléchir à un changement d'option, c'est sur l'organe de gouvernance globale.

Vous avez parlé d'associer les élus de la Collectivité de Corse, à travers une petite chambre basse informelle pour faire participer aux décisions, en expliquant que juridiquement, aujourd'hui, il ne pouvait y avoir qu'un représentant moral et un seul. On est en collège, les votes dans les collèges sont à la proportionnelle, c'est-à-dire que les décisions qui seront prises par la trentaine d'élus des représentants des communes et communautés de communes seront reportées au conseil d'administration proportionnellement à leurs votes.

Les 25 salariés, ou les 24, ou les 30 de demain, eux aussi auront un vote proportionnel.

Par contre les 50 % de droit de vote de la Collectivité territoriale, ils sont représentés par un seul homme, mais c'est le fait d'un choix. C'est parce que vous avez choisi de faire votre société coopérative sous forme d'une SAS et pas sous forme d'une société anonyme. Et vous avez expliqué que le choix de la SAS était préféré, parce que ça vous permettait de faire que le représentant de la Collectivité de Corse, ou le président, serait une personne morale.

C'est vrai que dans les sociétés anonymes, le représentant est une personne physique. Mais est ce que le représentant légal de la Collectivité de Corse ne sera pas toujours un homme ou une femme ? Après, il y a une autre clause, il faut qu'il ait moins de 65 ans. Ça a été le cas à la CCM à l'époque.

Donc quand vous voulez faire cette petite chambre, il y a un cadre législatif, c'est de constituer la société en société anonyme avec conseil de surveillance. C'est tout.

Donc moi, je vous demande de regarder cette voie qui est la voie légale et normative pour que les membres de l'Assemblée de Corse puissent participer sciemment, consciemment, de manière transparente à la vie de cette société.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Paul Panzani pour « Fà populu in seme ».

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Conseiller exécutif, Madame la Présidente du CESEC, dont la présence aujourd'hui sur un dossier aussi important et symbolique de ce que le mouvement associatif de l'économie sociale apporte comme vigilance aux décisions qui seront prises par notre assemblée. Et également la bienvenue aux représentants des salariés qui sont des acteurs majeurs également de cette entreprise.

Donc, moi aussi, quelques éléments de réflexion.

C'est effectivement un projet à travers la trajectoire et la longue histoire qu'a rappelé le conseiller exécutif en charge de ce dossier. On s'aperçoit évidemment que dans un contexte économique, social, politique qui a été bouleversé tout au long de ces derniers mois, de ces dernières années, la construction de ce projet ne peut être que complexe. On ne peut pas s'étonner du temps qui a été mis pour apporter aujourd'hui à notre Assemblée un projet dont on aura décidé tout à l'heure.

À sa lecture aussi, il faut être lucide, effectivement que nous sommes au début d'un processus. Nous ne sommes pas la fin d'un processus. Nous sommes au début d'un processus, qu'une dynamique est enclenchée, qu'une dynamique est lancée, mais qu'il y aura d'autres étapes à franchir. Mais ces autres étapes que nous allons franchir ensemble, je pense qu'elles pourront également montrer le sérieux de ce projet, mais également répondre à quelques interrogations et inquiétudes qui se font jour.

L'essentiel, c'est qu'effectivement, on n'entre pas dans un projet d'intérêt général de cette nature à reculons. Même si on a des interrogations, même si les uns et les autres avons le souci de la démocratie et d'entendre toutes les opinions, il faut, quand on porte un projet de cette nature, que nous entrions ensemble et de manière cohésive dans la conduite de ce projet. Surtout que déjà, on s'aperçoit qu'il coche plusieurs cases qui s'inscrivent, et pour « Femu a Corsica » c'est important, dans la stratégie de la collectivité, de cette majorité territoriale qui a été clairement affirmée depuis quelques années, depuis 6 ans par l'exécutif.

Les Eaux d'Orezza, c'est un enjeu. C'est un enjeu qui lie le patrimoine de la Corse, la richesse de nos ressources, de notre terre et la valeur évidemment d'un bien économique qu'il faut valoriser et continuer à valoriser de même, comme l'a expliqué le conseiller exécutif, que l'entreprise qui actuellement gère cette exploitation l'a fait de manière convenable.

Donc, valoriser ce bien à un moment aussi où l'eau est devenue un bien commun de l'humanité et un enjeu de société.

Le rapport nous éclaire sur tous ces points. Il renvoie, par certains aspects d'ailleurs, au débat riche et important que nous avons eu hier sur le PADDUC.

Il exprime de manière claire la mise en œuvre d'une vision politique de la Corse. En ce sens, on ne pourra pas dire qu'il est illisible ce rapport, ou qu'il se perd en conjecture.

Sur la méthode d'abord. Il est un marqueur de la relation qu'a notre collectivité avec les décideurs politiques sur le territoire, ce sont donc des idées, des propositions qui émanent également du territoire. C'est un axe de réflexion important. On est dans une mise en œuvre d'une logique qui remonte justement au territoire, qui s'appuie sur les acteurs locaux.

C'est un projet qui se construit avec les acteurs. Rien ne se fait sans eux. C'est une des forces de ce projet, au moment où la majorité, d'ailleurs, essuie de nombreuses critiques sur un soi-disant éloignement du terrain. Nous avons là la preuve contraire.

Alors, j'ai entendu à la commission, Marie-Thé le rappelait, Vanina également le rappelait, vous le rappeliez tout à l'heure, j'ai entendu des frustrations qui ont été émises sur la non-concertation ou la non-implication des acteurs. Mais le fait d'avoir des associations, le fait d'avoir des élus des communes, au moment où les communes réclament de plus en plus de responsabilités, est-ce que cette méthode qui a été retenue est une méthode qui a privé les différents acteurs de la possibilité de s'exprimer ? Je ne le pense pas et nous ne le pensons pas. Au contraire, cette méthode-là a montré d'autres vertus.

Je pense d'ailleurs, j'écoutais attentivement Marie-Thé tout à l'heure, qu'il y a une confusion qui est en train de s'établir. Il y a une confusion entre le rôle de la Collectivité, de l'Assemblée ici, et la décision que nous allons prendre pour porter un projet dans un mode de fonctionnement entrepreneurial. On demande à la Collectivité de s'ériger en chef d'entreprise. J'ai compris tout à l'heure à travers ton intervention qu'on demandait à la Collectivité de s'ériger en chef d'entreprise. J'écoutais Vanina qui demandait également d'avoir une série d'éléments qui ne sont pas à débattre dans l'Assemblée. Ça ne veut pas dire que l'Assemblée va être dépossédée de ces informations, mais qui ne sont pas à débattre, qui ne sont pas à arbitrer ici, sinon, effectivement, pour ceux en plus qui sont tenants d'une forme d'organisation plus souple, plus libérale qui serait contraire effectivement au respect qu'on doit à l'ingénierie d'une entreprise, au savoir-faire d'une entreprise.

Donc je pense qu'il ne faut pas commettre cette confusion, sinon on va demander à cette Assemblée de se prononcer sur des actes sur lesquels elle ne peut pas se prononcer.

Donc, je pense que c'est un problème, une question, une interrogation qui peut être légitime, mais sur laquelle on pourrait trouver des accords tous ensemble.

La réflexion de Paul-Félix qu'il vient de mener sur la gouvernance. On a fait le choix de l'économie sociale et solidaire. L'économie sociale et solidaire n'est pas un parent pauvre de l'économie, de la sphère économique. Aujourd'hui, dans l'Europe entière, l'économie sociale qui a une place prépondérante et qui a une place prépondérante sur des secteurs stratégiques, elle tient une place prépondérante en termes d'emploi, elle tient une place prépondérante dans le système lui-même. Donc, on n'est pas dans un concept parent pauvre de l'économie en général, on est dans de l'excellence en matière d'économie dans le secteur qui est le sien.

L'économie sociale, comme l'a présentée le Conseil exécutif, est un concept qui équilibre le respect du modèle social, le respect entre la forme économique et entrepreneuriale, et la qualité des résultats de l'entreprise.

Donc, je pense que le choix qui a été fait de cette gouvernance à deux niveaux, gouvernance stratégique et opérationnelle, et y compris le choix de la gouvernance à travers la SAS, par rapport aux responsabilités et à la maîtrise de la Collectivité de Corse, il me semble que le choix de la SAS est plus judicieux que le choix de la société anonyme.

Je préfère qu'on soit représenté par une personne morale sur des décisions importantes que nous avons à prendre, parce que ce sont des choix aussi collectifs qui seront respectés.

Voilà pourquoi en même temps sur la méthode, je pense que des précautions, mais qui doivent effectivement être améliorées, mais des précautions ont été prises pour permettre de fédérer la plupart des acteurs, je crois que ça a été un axe important, mais je crois également que dans le choix qui est fait, avec les sociétaires, d'aller vers une SCIC, parce que d'aller vers une SCIC, il fallait également être certain - être certain - que les acteurs que nous avons consultés, que nous allons consulter, allaient s'engager sur un sociétariat. Parce qu'on est bien dans une phase de sociétariat. Ça veut dire que c'est à eux et à eux seuls de décider à un moment donné de la forme opérationnelle que doit prendre l'entreprise.

Donc les choix qui ont été faits, la méthode qui a été retenue me paraissent indispensables pour qu'on puisse sécuriser aujourd'hui de manière politique, de manière économique et de manière sociale, un dossier qui est effectivement très sensible par les enjeux qui sous-tendent et évidemment très sensible par la forme qu'il va prendre, parce que c'est bien une forme entrepreneuriale que nous allons avoir, avec l'évaluation de la rentabilité de cette entreprise, en sachant qu'effectivement, dans cette rentabilité, la redistribution se fera de manière différente que dans une organisation capitaliste.

Je crois donc qu'on est dans une stratégie qui est défendue depuis 6 ans, qui aujourd'hui trouve sa concrétisation si l'Assemblée l'adopte, une stratégie qui me semble valide et rassurante pour tout le monde.

L'autre élément également rassurant, c'est que cette forme juridique et politique permet une continuité de l'entreprise sans rupture, garantit aux salariés effectivement la continuité de leur activité, garantit leur emploi et en même temps associe les salariés au devenir de cette entreprise. Et nous savons que dans cette entreprise, il y a beaucoup de savoir-faire, un savoir-faire important, un savoir-faire qu'on n'a pas besoin d'aller chercher systématiquement ailleurs et que nous avons les garanties avec ce savoir-faire et avec leur implication à travers ce qui a été présenté tout à l'heure sur leur adhésion au projet. Donc nous avons la certitude d'avoir des salariés qui vont pouvoir porter, dans l'avenir, même s'il y a effectivement des incertitudes sur la commercialisation, des incertitudes sur le modèle qui va nous permettre d'exporter ce joyau que sont les Eaux d'Orezza. Donc nous sommes convaincus que cet apport des salariés va être déterminant dans le savoir-faire et dans la qualité de l'entreprise que nous avons mise en œuvre.

Voilà pourquoi je pense qu'on est tous d'accord pour aller dans le sens d'un projet de cette nature, mais que la manière d'entrer dans ce projet peut effectivement le ralentir ou lui donner une expression plus forte et une qualité plus importante pour l'avenir.

Voilà pourquoi, Monsieur le Conseiller exécutif, en charge de ce dossier, les éléments qu'on nous a apportés sont rassurants.

Je voudrais ajouter un second point sur l'économie sociale.

Comment la Collectivité de Corse pourrait ne pas faire un choix de l'économie sociale ? Vous avez rappelé quelques fondamentaux. Dernièrement dans cet hémicycle, on a débattu sur la politique et la mixité du partenariat public/privé. Aujourd'hui, ce montage juridique, politique et économique, c'est justement l'expression de ce partenariat public/privé.

Je dois dire également qu'une de nos agences, la plus importante, l'ADEC, a mis au cœur de sa politique la reconnaissance de l'économie sociale.

Le vote d'il y a 2 ans du SRDE2I a mis l'économie sociale, les acteurs de l'économie sociale comme des acteurs à part entière du développement économique de la Corse ; développement économique et durable.

Comment pourrait-on, à ce moment-là de l'histoire, faire que la Collectivité ne porte pas un projet de cette nature ? Je crois que c'est tout en notre honneur.

Mais, il y a quelque chose de plus fondamental dans ce raisonnement, c'est que la Collectivité, dans le cadre de ce projet, n'est pas seulement en soutien à des acteurs de l'économie sociale, elle devient elle-même un acteur incontournable, et quelque part, elle donne un signal fort de ce qu'on peut faire, quand on est des décideurs politiques, dans un dispositif de cette nature.

Voilà pourquoi ce projet est un projet avec des défis, avec des risques qui existent, réels, mais qui dans la gouvernance partagée que nous construisons, je pense, peuvent atténuer les risques, comme toute entreprise que nous connaissons dans ce développement. Mais nous avons un défi et nous avons des ambitions. Je pense que les Eaux d'Orezza, avec ce projet et cette proposition qui nous sont faits, doivent rayonner en Corse, dans le territoire rural, pour la Corse entière. Elles sont d'abord issues de la Castagniccia, mais c'est un projet qui concerne toute la Corse et elles pourront rayonner également en Europe et donner une image de notre pays, une image plus que positive.

Voilà, merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance en l'absence de Mme la Présidente MAUPERTUIS.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. Quale hè chì dumanda torna a parolla ?

Cathy Cognetti, è dopu Jean-Félix Acquaviva.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Les Eaux d'Orezza, c'est vrai que c'est un point fort pour la Corse et surtout, c'est une réponse attendue pour un territoire.

Le développement territorial, il faut le voir comme un processus volontariste cherchant à accroître à la fois la compétitivité du territoire, en y impliquant les acteurs dans une action concertée. Et en fait, là nous y sommes.

Et je pense qu'on ne peut souhaiter qu'un avenir prospère pour cette entreprise qui fera rayonner la Corse et qui est vraiment ce que l'on peut attendre dans les territoires ruraux.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Jean-Félix Acquaviva.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziu, Cara Presidente.

Mi tocca dinù à salutà à i Merri presentì, à l'impiecati, à u Direttore, à l'inseme di l'attori di l'impresa è chì s'impegnanu dipoi anni à nantu à l'attu di pruduzione è di vita di e surgente d'Orezza ma dinù chì s'impegnanu ingiru à l'avvene di issa surgente è di st'impresa pè a Corsica è pè l'inseme di a Valle d'Orezza è di u territoriu di a Castagniccia.

Moi, je voudrais simplement, en complément de ce qu'a dit Jean-Paul Panzani, Paola Mosca et d'autres acteurs aussi, insister sur quelques points qui me paraissent essentiels dans cet hémicycle, et saluer le travail des services et du Président Giovannangeli, en lien avec le comité de pilotage, qui a abouti à quelque chose de responsable et de sérieux, et surtout qui se focalise sur des principes forts, c'est-à-dire que nous sommes dans une transition.

Il est quand même rappelé dans le rapport qu'il y a eu un conflit social.

Il est quand même rapide dans le rapport qui a eu des problèmes de relations non-respectées entre une structure qui avait un contrat de location gérance et le propriétaire qui est garant des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple corse, et que ces actes-là ne sont pas acceptables, ni ici, ni nulle part et qu'il fallait donc réfléchir à une autre façon de traduire cette

transition pour garantir à la fois la dimension patrimoniale et culturelle, la dimension économique d'abord, au sens de la rentabilité, de la viabilité durable économique de l'entreprise, de l'utilité sociale et de l'attente des acteurs communaux et associatifs, puisque beaucoup d'attentes sur le territoire se sont fait jour durant des années, sur les retombées, sur la participation dans un territoire qui demande à être développé.

Donc moi, je serais tenté de dire que le premier niveau de cette transition, c'est la notion de confiance. Cette SCIC, c'est un acte de confiance proposé par l'exécutif, par nous autre majorité, mais aussi par les acteurs qui vont la voter ici, aux employés, à la direction, à l'entreprise, c'est-à-dire à ceux qui sont le cœur du savoir-faire des eaux d'Orezza, c'est-à-dire que nous disons que nous avons confiance à leur savoir-faire, à leur investissement et à leur capacité compétence, pratique, quotidienne, logistique à maintenir cet acte noble de production au cœur de la vallée d'Orezza.

Donc, c'est un acte de confiance parce que c'est un challenge, je reprends le propos de Marie-Thé Mariotti, oui, et dans le challenge, il y a des atouts et il y a des risques. Mais il y aura toujours des risques, quand on fait des choix en vie économique, en vie politique, comme n'importe quels actes de la vie quotidienne pour les individus, il n'y a jamais la quadrature du cercle. La quadrature du cercle n'existe jamais, nulle part.

Donc oui, nous considérons, et nous sommes d'accord avec vous, pour dire que nous avons confiance dans ce savoir-faire qui a été prouvé, démontré. Et il suffit de regarder les chiffres sur lesquels vous vous appuyez pour montrer qu'il y a une rentabilité de cette entreprise.

Cette confiance, elle se fait aussi avec les acteurs du territoire, les communes et le territoire qui veut faire des eaux d'Orezza le moteur d'un développement territorial.

Et cette confiance, elle doit être aussi libérée avec la Collectivité de Corse pour que nous puissions passer à un autre niveau de développement. Parce qu'en fait, l'investissement de la Collectivité de Corse dans la SCIC, c'est aussi la garantie que par ailleurs, à côté, elle va continuer pour ce territoire à investir. Je rappelle quand même que de manière complémentaire, ce qui va renforcer l'attractivité de territoire, il y a bientôt la rénovation du couvent d'Orezza sur la Strada Paolina, avec une optique à la fois touristique, scolaire, patrimoniale et culturelle. Il y a d'autres actions prévues qui vont pouvoir se renforcer avec une logique partagée, je dirais, liée au choix que nous faisons aujourd'hui.

Ensuite, le choix fait, c'est aussi des garanties qui sont liées aussi au fait qu'on ait confiance dans le savoir-faire, si on a confiance dans le savoir-faire qui démontre déjà une rentabilité de viabilité, c'est qu'il fallait des garanties par rapport à l'aspect peut-être vorace qui pouvait entourer les eaux d'Orezza. On a parlé d'appel à projets avec des grands groupes qui pouvaient se positionner, donc il fallait des garanties. On savait très bien qu'il y avait une très forte attractivité, que ça allait se bousculer au portillon pour aller dans une logique pas simplement économique, mais dans une logique, vous l'avez dit Monsieur le Président, financière.

Donc il faut avoir la viabilité économique, oui, la spéculation financière, non. Et là il y a la garantie du barrage, du filet de sécurité de cette structure qui garantit à la fois que c'est une entreprise, nous sommes dans le droit commercial, donc la nécessité des fondamentaux de la viabilité économique d'abord, mais pas financière au point de faire spolier le patrimoine, spolier l'entreprise à d'autres bénéfices que le bénéfice social, territorial, culturel et en termes d'emploi et de propre viabilité durable de l'entreprise.

Donc, il fallait aussi la notion de garantie et cette structure amène cette notion de garantie.

Donc, je voudrais dire que dans ce cadre-là, ce que dit Jean-Paul Panzani est tout à fait logique. Il y a ce qui doit être de l'ordre de notre rôle, la gouvernance, et c'est très bien expliqué dans les réponses aux questions posées par la droite, je fais un petit clin d'œil à Marie-Thé Mariotti, on ne fait pas de politique, mais un petit peu des fois, la droite a beaucoup insisté sur les questions, mais elle a évité d'insister sur les réponses, tout en saluant le travail des services.

Mais les réponses sont très claires, moi je vais revenir sur les réponses. Les réponses, elles sont claires, qui devraient rassurer tout le monde puisque comme ça, tout le monde est rassuré. La réponse, elle dit quoi ? Elle dit continuité des contrats de travail, juridiquement, sauf à contester cette réponse et il faut le dire ici pour le choix éclairé, c'est notre rôle, soit on acte cette réponse et nous sommes là pour acter cette réponse, juridiquement il n'y a pas de contestation du fait qu'il y a continuité des contrats de travail, qu'il n'y a pas de rupture, soit on a un argument contraire. Si on n'a pas d'argument contraire, passons à autre chose.

La deuxième réponse que je donne pour exemple, on dit : il y a une différence entre la gouvernance et la direction de l'entreprise dans l'acte de vie quotidienne, notamment sur les emplois et ce choix stratégique. C'est très clairement dit dans la réponse.

Donc à partir de là, du moment que les réponses sont établies, regardons devant, il n'y aura jamais de quadrature du cercle. Par contre, sur la confiance, sur la garantie, sur le fait qu'il y a un « main dans la main » qui se fait entre les employés et les fournisseurs, la viabilité économique, la recherche de convergence sur le développement du territoire et le fait d'assumer ensemble les risques inhérents à ce challenge, je crois que c'était la plus haute réponse que peut donner la Collectivité.

Et là où Jean-Paul Panzani a raison, on ne peut pas à la fois dire, on veut que ce soit une entreprise, garantir le fait de sécurité mais en même temps tout faire ici, il y a aussi notre capacité entre collectivités à partager ces décisions avec les autres collèges lors de la vie quotidienne de l'entreprise. Et ça, ça ne sera pas ici, ça sera les personnes morales qui discuteront dans l'entreprise dans le cadre de la vie économique de l'entreprise.

Et l'autre élément évoqué, c'est qu'enfin, nous rentrons dans l'opérationnalité de l'économie sociale et solidaire, au-delà des paroles, au-delà des rapports, on rentre dans les actes et ça, c'est fondamental.

Aujourd'hui par rapport aux eaux d'Orezza, je crois que a ci pudemu dî, è ancu cù una certa fiertà, tutti, micca sola a magiurità, longa vita à l'acque d'Orezza.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

È cusi sia ! D'autres intervenants ? Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Les péripéties de ce dossier ont été rappelées par beaucoup d'intervenants et c'est vrai qu'on aurait souhaité peut-être avoir un peu d'anticipation, en tout cas sur la forme qui a été choisie et pouvoir se prononcer un peu plus en conscience, je dirais, sur le fond, même si, pour ma part, je me prononcerai comme tous les autres d'ailleurs, en conscience quand même.

Vous savez que de notre côté, nous sommes favorables au principe, plus que favorables. Nous défendons le principe fondamental de la gestion publique des secteurs stratégiques, l'énergie, l'eau, les transports, les déchets. J'aurais souhaité que cette volonté de gestion publique affichée, affirmée, de l'exploitation des outils à la gestion, à la mise en œuvre de toute la chaîne, soit avec la même force pour ce qui relève du périmètre du service public, soit affirmée avec le même engagement sur la question des transports, sur la

question des déchets et sur un certain nombre d'autres questions, sur la question de l'énergie. Et, j'espère que nous garderons cette trajectoire de la confiance et des choix dans ces domaines aussi. Pour l'heure, aspettu !

Il s'agit en effet d'un bien commun, celui de l'eau, celui de la partie patrimoniale que sont les eaux d'Orezza, les bâtiments. Il s'agit aussi d'une activité commerciale et industrielle. Cet équilibre-là, moi j'entends et j'en profite pour saluer d'ailleurs la présence dans les tribunes, les maires, l'association, les salariés qui sont engagés dans la définition, dans la préservation d'un outil stratégique où l'on va garantir les retombées pour le territoire, vous l'avez affirmé à plusieurs reprises et à très juste titre, la reconnaissance, la garantie sociale, mais aussi la reconnaissance de l'engagement des salariés, de leur savoir-faire, et c'est important aussi.

Je suis aussi sensible bien évidemment à ce que vous avez évoqué, la logique hybride public-privé qui peut nous mettre à l'abri pour ne pas arriver à la confiscation d'un bien commun.

Vous ne serez pas étonné, Monsieur le conseiller, que ça trouve écho et que je le partage avec vous et que ce sont des éléments importants, que le choix de la SCIC, évidemment, précise que finalement c'est un bien qui ne peut être confisqué et soumis aux activités spéculatives et puisse faire l'objet d'appétits aiguisés. Tout ça bien évidemment, je ne peux que le partager.

Mais ce souci d'équilibre et le partage de ces principes, fait que j'appellerai à quelques points d'attention parce que c'est une activité commerciale et industrielle et que ce n'est pas le cœur de nos missions. Je le rappelais en préambule de mon propos, quelques inquiétudes à l'aune de la gestion de certains dossiers stratégiques qui sont au cœur de nos missions, même si vous vous êtes attelé à dissocier les rôles de la stratégie d'entreprise et celle du rôle que devra porter notre Collectivité dans la gouvernance. Cette stratégie d'entreprise, il y a aussi une exigence de rentabilité, un développement commercial à l'export en Corse, il faudra très clairement rediscuter, je l'ai entendu aussi, une politique commerciale plus en adéquation avec un certain nombre d'attentes au niveau de la Corse.

Je nourris donc quelques points d'inquiétude dans cette logique d'équilibre, pour porter un projet d'entreprise avec ses exigences et garantir la logique d'un projet commun et de retombées pour la Pieve et pour la Corse.

Je crois que là, il sera important que dans les mois à venir un certain nombre de choses puissent se clarifier, puissent se clarifier véritablement puisqu'il s'agit d'une responsabilité, de la vôtre, mais elle deviendra aussi la nôtre à travers ce vote. C'est une responsabilité et un défi.

Moi j'ai le gout du défi et le goût du risque. Ce n'est pas ça qui me fait peur, mais j'attends là-encore que le gout du risque soit aussi le même dans le cœur de nos missions et que les démonstrations qu'on nous appelle à faire se passent aussi dans ce qui est le cœur de notre mission, parce que je crois qu'il ne faut pas douter là-aussi.

Donc quand même, je vous appelle à clarifier un certain nombre de choses sur les stratégies qui doivent être au cœur d'une activité industrielle et commerciale, sur celle qui relève d'une stratégie, d'une gouvernance de collectivités publiques, sur des équilibres entre la gestion d'un bien commun, mais qui reste aussi un bien industriel. Je crois que ces appels à l'attention, sont indispensables et ce sont des points sur lesquels, pour ma part, et j'ai cru le comprendre avec d'autres, je serai attentive.

Spertimu di sicuru, avemu tutti a primura, ùn ci sò micca quelli chì ùn anu micca a primura di priservà un puntellu patrimoniale è commerciale, pè quelli chì ci stantanu, pè l'Orezza, è per a Corsica sana. Hè perquessa semu esisgenti, pensu chì e scelte si devenu accumpagnà d'una respunsabilità chjara è d'una dimustrazione di sicuru di capacità à purtà e sfide è di fà e scelte bone.

Dunque circhemu à esse chjari, circhemu à esse precisi in ciò chè no vulemu purtà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Deux mots, je ne sais pas quel est le temps de parole qu'il nous reste, mais de toute façon, Vanina Le Bomin a dit l'essentiel.

Saluer le directeur, les salariés, les élus, celles et ceux qui ne sont pas là aujourd'hui, mais qui je pense, nous regardent et s'intéressent, ils ont raison, de près au dossier, saluer le travail qui a été conduit, même si on n'est pas d'accord sur tout, loin s'en faut.

On est dans une forme d'hésitation, je dois à la sincérité de le dire. Ce n'est pas un débat, même s'il est légitime, sur les vertus de l'économie sociale et solidaire. Dans d'autres fonctions, ayant été président de l'ADEC, j'ai eu à connaître, comme chacun d'entre vous, d'entre-nous, ces sujets-là La Collectivité, auparavant, avant les nationalistes, dans des proportions peut-être différentes, aujourd'hui encore, avait fait et maintenu le choix d'un soutien actif. Donc là-dessus vous ne nous convaincrez pas, on est déjà amplement

convaincus de la nécessité de soutenir ce secteur mutualiste, syndicaliste, coopératif, associatif, et de l'aider à contribuer, à rendre notre économie à la fois plus durable, plus humaine, mais aussi, ce n'est pas incompatible, plus compétitive et plus résiliente.

Le débat c'est, de notre point de vue modestement : est-ce que ce que vous proposez est compatible avec le maintien de l'attractivité et de la compétitivité de l'entreprise ? À ce stade déjà, Vanina l'a dit, il y a deux absents. Premier absent, pour aller vite à l'essentiel, la Collectivité au sens de la diversité. C'est quand même un peu gênant qu'un format de SCIC qui, par définition, Jean-Paul l'a longuement rappelé, en appelle aux énergies diverses, à la mobilisation de tous etc., exclue en son principe, et pour des raisons de droit, la quasi-totalité des groupes de l'hémicycle, alors même, Paul-Fé l'a dit, que d'autres supports juridiques peut-être, et notamment une société anonyme, seraient envisageables, supports qui nous permettraient d'être associé, non pas au titre d'une vague consultation, mais d'une implication directe, à la gouvernance et à l'exploitation des choses.

Il n'y a pas d'ailleurs d'antinomie entre le fait, Jean-Paul, de choisir une SA et celui de rester dans le périmètre de l'ESS. SA, SAS, c'est la même logique dès lors qu'on est toujours dans le cadre voulu par la Collectivité et sur lequel pour le coup, on est d'accord. Donc, il y a quand même un sujet. Premièrement.

Deuxièmement, je pense, je ne sais pas si c'est politiquement correct, je ne sais pas ce qu'en disent les élus, j'ai eu Toni, vous imaginez, longuement ce matin, il suit nos débats avec attention, je le salue, il est condamné, tout comme il était pour la Chambre, à la logique de déport et donc absent aujourd'hui, mais très intéressé par ce qu'on y raconte, comme tant d'autres.

Donc, je ne sais pas si ce que je vais dire est « accepté », entre guillemets, ou « plébiscité », mais je l'ai sur le cœur et donc, je voudrais le développer. Je me demande si sur la phase de transition, on ne manque pas aussi d'un savoir-faire industriel, en d'autres termes, d'une ou de plusieurs entreprises qui seraient nos partenaires.

Et là, puisqu'on ne fait pas de langue de bois, je vais immédiatement à la question d'après, qui et comment ? Et je me mets 10 secondes à votre place, parce que la Corse est un petit pays et qu'on entend tous des tas de choses, peut-être que si nous avons été à vos côtés en responsabilité et qu'on avait ouvert la boîte de Pandore en disant : « il est possible que... », eh bien, on aurait comme vous, subi les assauts téléphoniques de demandes de rendez-vous etc., d'un nombre incalculable de gens demandant à être partie-prenante. Et donc, peut-être qu'il s'agit là d'un choix par défaut, davantage que d'un choix politique.

Mais on a une petite inquiétude sur le sujet parce qu'on ne passe pas d'une entreprise qui fait 9 millions de chiffre, qui est présente dans des dizaines de pays et sur un certain nombre de niches très particulières, à une SCIC sans que la transition soit, mais on peut trouver un chemin de confiance, extrêmement maîtrisée.

Donc vous l'aurez compris, et j'en aurai bientôt fini, sur l'objectif d'ESS et de SCIC on peut converger. Sur l'exigence d'un développement territorial et social, on est d'accord. Sur l'implication du territoire au sens des élus, du monde associatif, de ce qu'on appellerait communément les forces vives, pas de difficultés. Mais j'ai entendu dans le débat qu'on allait rayonner, etc., il y a des défauts majeurs dans la gouvernance actuelle qu'on a regardée comme vous de près, mais il faut reconnaître qu'il y a eu aussi des acquis. Aujourd'hui, le sujet ce n'est pas celui du rayonnement, le rayonnement il est acquis, c'est celui de son maintien, pas celui de sa perte.

Alors, on va voir ensemble. Moi, je pense qu'on peut y arriver, mais je voulais quand même préciser ces deux ou trois sujets. Un : la question de la SA, mais vous répondrez, je pense, à la question de Paul-Fé. Deux : l'ensemble d'interrogations formulées par Vanina qui font suite à un engagement ancien. On l'évoquait ce matin en préparant la discussion, je me souviens d'une discussion qu'on a eu en 2016 lorsqu'elle était conseillère départementale et que nous venions d'accéder aux responsabilités ici, en disant : attention, il s'y passe des choses et il y a un sujet. Donc on est 8 ans après, le sujet est posé, il est objectivé. Aujourd'hui, il faut qu'on apporte et qu'on construise des réponses.

Donc moi, je termine sur ces quelques idées là. Bien sûr, l'implication de la Collectivité dans son ensemble et dans la diversité de ses composantes politiques.

Deux : l'ensemble des exigences ou interrogations formulées par Vanina et sur lesquelles on attend des réponses.

Trois : un soutien de principe à ce qui fonde le document philosophiquement et pratiquement, ça a été dit, je n'y reviens pas. Mais quand même, une interrogation sur la transition et sur la manière dont les choses vont pouvoir durer, au-delà des déclarations de principe ou des délibérations de l'Assemblée, dès lors qu'on aura fermé la porte et qu'on reviendra aux réalités d'exploitation, on les connaît tous et on sait leur cruauté et leurs difficultés, il faudra qu'on soit armé pour pouvoir les affronter collectivement.

Je ne vous cache pas que c'est à l'aune, sans exercer de pressions quelconques, vous n'avez pas besoin de nous a priori pour obtenir une majorité, pas plus d'ailleurs que d'autres groupes dans l'hémicycle et c'est bien dommage,

mais c'est la démocratie, donc on ne dit pas que ce que nous allons faire ou pas va vous donner une majorité ou non, elle nous semble acquise à ce stade. Mais notre vote à nous, qui importe au moins à nos yeux et aux yeux, je crois, des gens qui nous ont envoyé ici, il est un peu conditionné par les réponses que vous apporterez. Il ne sera pas négatif, en aucun cas, mais pour qu'il soit positif, je ne vous cache pas qu'on a encore besoin de clarifications et de réponses précises à toutes ces questions.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ma demande, elle tient quand même d'une expertise sur l'économie solidaire. On est quand même un groupe qui est plutôt adossé, je dirais, à une logique collectiviste globale. Et en France, le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire, RTES, préconise de manière assez forte, que l'association des collectivités publiques à un organe de gestion d'une société coopérative, ne soit pas en lien direct avec un organe de gouvernance, mais avec les systèmes où prévalent les conseils de surveillance. Ça ne vient pas d'une idée farfelue qui m'est sortie de la tête, ça vient d'une logique, d'une logique de gouvernance, de contrôle et d'association du plus grand nombre dans un cadre légal et démocratique. Et, le fait que vous ameniez le projet ne laissait pas entrevoir que vous opteriez pour la SAS. C'est au travers du dernier document fourni que c'est écrit.

Alors, je ne pense pas que ce soit fait par malice, mais je pense que l'expertise elle vaut la peine. Peut-être qu'il y a intérêt à ce que le patron réel de l'entité industrielle, devienne le Président de la Collectivité territoriale ou son délégué. Mais je ne pense pas que ce soit même ça une bonne chose. Je pense que l'industrie, elle appartient à des industriels, elle appartient à des hommes et des femmes compétentes et que la réflexion, elle doit être portée, vous avez largement le temps. Et moi, je vous demande à ce qu'elle soit faite et que vous preniez l'engagement de le faire. Je ne pense pas que ce soit quelque chose qui retarde le projet, mais qui pourra au contraire, dans les années à venir, améliorer sa gouvernance et la rendre fluide.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? No, dunque tuttu u mondu hà parlatu, mi girgu versu l'eseccutivu.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Alors peut-être avant de laisser conclure le président tout à l'heure, quelques réponses. D'abord saluer l'ensemble des interventions, les questions posées, les interrogations, et les réponses aussi, souvent précises, apportées par le groupe « Fà populu ».

Simplement mon intervention, je vais la concentrer, pour ne pas répondre à tout le monde, sur la question de la méthode, la méthode en préparation, la méthode aujourd'hui en phase de constitution et de démarrage et la méthode pour le développement, parce que je crois que ça recoupe aussi, nombre de vos questions.

On va commencer par la méthode sur la préparation. J'entends les oppositions nous expliquer, et c'est leur droit, je dirais presque, c'est de bon ton, qu'elles nous expliquent que la concertation n'a pas été assez importante, assez profonde. C'est la question du verre à moitié vide ou à moitié plein. Nous, on considère, parce qu'on voit le verre à moitié plein, que la concertation, elle a existé à travers un comité de pilotage sur ces principes de validation, parce que c'était sa mission, et à travers une concertation, ça a été rappelé aussi, plutôt territoire parce que ce qui était pour nous essentiel, c'était de travailler avec le territoire sur l'aspect de la constitution du sociétariat.

Donc ça, ça a été le souci premier de nos éléments de concertation avec un retour auprès de l'ensemble des membres de ce COPIL dans les élus de l'Assemblée.

Sur la question du démarrage de l'activité, des inquiétudes, notamment sur les questions de transition. Il n'y a pas d'inquiétudes sur les contrats, ça a été précisé. C'est important de le dire parce qu'on a laissé aussi miroiter des choses sur ce sujet-là. Il y a de fait une reprise des contrats avec tous les droits des salariés, qu'on devra même améliorer, je pense que c'est un objectif fort. Donc sur cette question-là, il n'y a pas de choix.

Sur la question, y compris des stocks et du démarrage d'activité, nous sommes en certitude, nous y travaillons et nous avons aussi des contrats qui sont extrêmement précis là-dessus.

Et, sur la question du démarrage, moi je vous l'ai dit, on est dans une continuité d'activité. La direction, les salariés aujourd'hui préparent déjà la saison 2025. Il n'y a pas de rupture, il n'y aura pas de rupture, donc il n'y a pas

d'inquiétudes à avoir sur la question de la transition immédiate avec un outil de production qui fonctionne bien, qui fonctionne. Donc, c'était important.

Sur la question après du développement et des questions qui ont été autour de la stratégie commerciale, la stratégie d'investissement, la stratégie d'export. On peut considérer qu'aujourd'hui, je peux l'entendre moi même quand je travaillais sur le dossier avec les services, avec l'ensemble des élus, on a toujours tendance après à s'imprégner du dossier, de vouloir aller très loin dans les choix. Mais je pense que ce n'est pas notre rôle, sincèrement, ce n'est pas notre rôle aujourd'hui. Notre rôle aujourd'hui, c'est de mettre en place l'outil, de le préfigurer, de constituer les forces qui vont représenter, qui vont porter stratégiquement cet outil, de garantir à la force de production, la direction générale et l'ensemble des salariés, les moyens de travailler et de produire. Après, ce sera le rôle de la société coopérative, la SCIC, société commerciale, de travailler sur le projet d'entreprise, à 2, à 3, à 4 ans, c'est le travail qui arrive, ça c'est le travail qui arrive.

Je pense qu'il ne faut pas qu'on se substitue parce que sinon on ferait déjà une erreur originelle, ça a été rappelé. Nous sommes des élus, nous débattons aujourd'hui, l'Assemblée, de notre volonté, de notre vision stratégique de ce que doit être le développement économique sur des outils stratégiques pour la Corse, ça a été rappelé par Josepha. Là, on est en ligne, on est dans la concrétisation d'un certain nombre de marqueurs politiques. Ça se traduit aujourd'hui pour Orezza, ça se traduira demain certainement par la création, je regarde mon collègue Julien Paolini, d'une SEM concernant l'énergie, peut-être aussi sur des modèles, il y a une SCIC qui s'appelle Enercoop, regardez, et qui est très intéressante de ce point de vue-là, c'est une SCIC qui fait des choses remarquables en termes de production d'énergie.

Donc, on a des exemples et je crois que c'est un pas vers la concrétisation importante de notre vision à la fois de l'économie mixte et de l'économie sociale et solidaire, puisque là on est à la confluence de cette double vision.

Pour construire ce développement, il nous fallait un outil juridique le plus adapté. La question de la SA, on peut approfondir l'étude SA, SAS. Je l'ai dit moi-même, je crois vous avoir dit que pour nous, on la considérait comme une faiblesse au début, cette difficulté, du fait que dans une SAS, le collège de la Collectivité de Corse était forcément représenté par la personne morale, et donc le représentant de la collectivité. Certainement que la SA peut être de ce point de vue-là, plus adaptée, sauf que la SA d'abord, plus complexe, vous l'avez dit, conseil de surveillance, en rendant des choses qui sont plus complexes, de

de fonctionnement plus lourd, avec des décisions qui sont plus longues. On a répété aussi, je l'ai entendu, la nécessité de l'efficacité, et ça, ça doit primer.

Mais surtout, dans notre vision ce qui fait la différence pour nous, au stade où je vous parle, c'est le capital variable de la SAS. Nous, on se dit qu'on doit pouvoir, et ça a été soulevé et c'est la réponse aussi à Jean-Christophe, on doit pouvoir accueillir certainement d'autres sociétaires. On est dans un processus étagé, on pose les choses dans un sociétariat de confiance aujourd'hui, avec les acteurs qui ont contribué fortement à la construction de ce projet, mais on ne fige pas, on a la perspective évolutive. Et la SAS à capital variable, elle nous permet l'évolution, elle nous permet cette évolution. C'est pour cela, que nous avons fait ce choix prioritaire.

Donc vous avez vu, nous, on considère que la préparation elle a pris le temps qu'il fallait, elle n'est pas rapide, notamment parce que si on avait créé la SCIC, on aurait payé un certain nombre de charges, si on l'avait créé il y a 6 mois, qui auraient été inutiles. Donc, on est dans la bonne temporalité, on a un projet clair sur le lancement de l'activité et on est très clair aussi sur la vision du développement qui devra être fait par le sociétariat avec un certain nombre de garanties.

Mais, ça a été souligné, on est dans une logique de continuité, on est dans une logique où la marque Orezza, est une marque forte en termes de d'attractivité et de possibilité commerciale. Reste maintenant à stabiliser l'outil de démarrage, à le faire évoluer et progressivement à faire confiance aussi à l'équipe de direction pour pouvoir développer ce projet.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. U presidente di l'esecutivo, forse, duie parolle ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour ce riche, passionnant et exhaustif débat.

Je veux y apporter ma contribution parce que nous avons bien conscience, les uns et les autres, que c'est un dossier stratégique, stratégique comme le démontre la durée sur laquelle nous l'avons traité, mais stratégique aussi à travers les enjeux qu'il véhicule et qui ont été parfaitement identifiés et pour lesquelles nous sommes sur l'essentiel, d'accord, me semble-t-il, concernant les réponses à apporter, même si des réserves et des critiques bien intégrées de notre part, ont été formulées par les différents groupes d'opposition.

Ma contribution, c'est d'abord à mon tour pour saluer celles et ceux qui sont présents, bien sûr la présidente du CESEC, même si je crois qu'elle est allée déjeuner, les salariés de la société, direction comprise, le syndicat majoritaire, le STC, qui était tout à l'heure représenté par son secrétaire national, le maire de Piedicroce. Et, je veux bien sûr aussi avoir quelques mots, forcément empreints d'émotion, pour celles et ceux qui ne sont plus là aujourd'hui et qui ont accompagné fortement ce projet. D'abord des élus bien sûr, Pierre-Jean Stefani, le maire de Piedipartino, qui était notre ami à toutes et à tous ici, nous évoquons avec émotion sa mémoire, bien sûr Michel Sorbara, le maire de Valle, lui aussi engagé pour sa commune, pour la région dans ce projet et bien au-delà. Et puis aussi, avec pudeur, mais je dois le faire et je sais que le conseiller exécutif, président de l'Office hydraulique, ne pouvait pas le faire, et j'espère qu'il ne m'en voudra pas de le faire, mais évoquer aussi la mémoire de Marie-France Giovannangeli, puisqu'elle a fait partie des femmes et des hommes de ce territoire qui souhaitaient que ce projet d'Orezza puisse voir le jour.

Au-delà de ces remerciements, de ces hommages et de cette émotion, je ne reviendrai pas sur l'historique, il a été parfaitement rappelé, je ne reviendrai pas sur les difficultés qu'il y a eu pendant les deux contrats : le premier véritablement transitoire dans l'urgence, le deuxième qui était annoncé pour nous amener vers une situation pérenne des discussions et des relations avec nos notre cocontractante la SNEEMO, représentée par Mme Mora, qui ont été quelquefois difficiles.

Je ne peux pas commencer mon propos sans rendre hommage également à cet opérateur privé, la SNEEMO, mais au-delà des sigles et des personnes morales, il y avait Monsieur Mora qui a fait un pari industriel à l'époque et qui l'a fait par attachement à sa région. Et puis une fois qu'il a malheureusement disparu, son épouse Madame Morat, a pris la suite de son action et j'ai pour elle, et nous avons pour elle, le plus grand respect au-delà des relations contractuelles que peuvent avoir la Collectivité de Corse venue au droit du conseil départemental et son locataire gérant actuel la SNEEMO.

Cela étant posé, je rappelle ce qu'était notre cahier des charges commun. Notre cahier des charges commun, c'était de dire : nous voulons d'abord une activité économique qui réussit, une activité économique qui crée de la richesse. Nous voulons ensuite que cette richesse soit redistribuée et qu'elle soit redistribuée selon une logique économique, sociale et territoriale. Cette richesse à créer, il fallait qu'elle ruisselle, bien évidemment, sur l'emploi, d'abord l'emploi des salariés de la société exploitante parce qu'ils sont engagés, parce qu'ils ont un savoir-faire et parce qu'ils ont contribué de façon décisive jusqu'à aujourd'hui à la réussite de l'outil industriel.

Il y avait également l'emploi direct et indirect dans ce ruissellement, et prioritairement dans la vallée et dans la région de l'Orezza. Il y avait la volonté d'associer très largement dans la conception, et si possible dans la mise en œuvre du projet, l'ensemble des forces vives du territoire, les élus bien sûr, mais également les associations.

Et puis, il y avait la volonté de faire porter, accompagner ce projet par la Collectivité de Corse en synergie avec les communes, la communauté de communes, la Collectivité de Corse, et je le redis, cherchant à commencer à convaincre celles et ceux qui ont exprimé, sinon des réserves, en tout cas des interrogations, bien sûr que ce projet n'aura de sens, en tout cas, n'aura tout son sens que s'il est notre projet à toutes et à tous.

Alors s'il y a eu des imperfections dans la méthode en amont, dont acte, essayons de les corriger et d'avancer ensemble pour la suite.

Et moi je veux dire aussi que la réussite de ce dossier doit beaucoup à l'engagement du Conseil exécutif, de plusieurs de ses membres, et particulièrement et singulièrement à l'engagement de Gilles Giovannangeli qui s'est totalement investi dans ce dossier, avec l'ensemble des services.

Alors une fois qu'on avait posé ce cahier des charges sur lequel nous sommes d'accord, quelles étaient les options ? Il y avait d'abord des options dont nous nous sommes rendu compte qu'elles étaient exclues, y compris au plan juridique. Par exemple, nous ne pouvons pas et nous ne pouvons pas faire de délégation de service public. Exclu. Par exemple, une régie, nous avons pensé effectivement que là, pour le coup, ce n'est pas la compétence d'une collectivité, quelle qu'elle soit, d'exploiter une activité qui est une activité avec une dimension principalement économique et commerciale.

Il y avait les possibilités offertes par les contrats de droit privé, la location gérance ou le contrat de bail, mais l'ensemble des possibilités faisait que les prérequis parmi les plus essentiels, ne pouvaient pas être remplis.

Par exemple, aucune garantie sur les emplois, aucune garantie sur la politique de redistribution, aucune garantie sur la propriété du fonds de commerce en cas de bail commercial, etc.

Et donc à un moment donné, y compris par élimination ou restrictions successives, nous nous sommes aperçus que la possibilité offerte par la loi d'une société coopérative d'intérêt collectif, était celle qui, au moins au plan théorique, cohabitait toutes les cases, y compris par rapport à la SCOP, la société coopérative, qui a été un projet avancé par les salariés et qui était l'expression aussi de leur attachement. Mais il nous semblait que dans cette modalité-là, de coopérative,

ce n'était que des salariés. Et même si pour nous, ils sont indispensables à l'édifice commun, il fallait pouvoir élargir.

La société coopérative d'intérêt collectif, nous est donc apparue comme au plan juridique et au plan opérationnel, la voie la plus utile et la plus efficace, et ce d'autant mieux que nous nous sommes rendu compte que cela marchait et que cela marchait, y compris dans des domaines extrêmement concurrentiels. Par exemple, le domaine de l'énergie où la société coopérative d'intérêt collectif citée par Gilles Giovannangeli, en fait produit, fabrique, commercialise de l'électricité en associant les coopérateurs, ou dans un autre domaine, même s'il y a aujourd'hui des difficultés devant la DNCG, le Sporting Club de Bastia, qui a choisi aussi cette forme.

Mais l'important, c'était de regarder, est-ce que ça correspond à ce que nous voulons faire ? Et ce que nous voulons faire, c'est bien, au-delà des engagements théoriques, permettre à un projet qui présente toutes ses qualités et toutes ses vertus d'éclorre et de prospérer. Le fondement de la société coopérative d'intérêt collectif, c'est le projet auquel adhère l'ensemble des coopérateurs.

Et donc oui, il nous semble que cette option-là est la meilleure parce qu'elle est à la fois une logique d'efficacité économique et une logique d'économie sociale, solidaire, de projets, avec une dernière dimension que je ne veux pas oublier, c'est la dimension de protection de la ressource avec une logique de développement durable qui est intégrée dans le statut de la SCIC.

Est-ce que la proposition que nous faisons aujourd'hui répond à toutes les questions et est-ce qu'elle nous satisfait totalement ? Je le dis et notamment à l'opposition : non. Par exemple, ce n'est que relativement tardivement que nous nous sommes rendu compte que la forme choisie, c'est-à-dire celle de la SAS, avait pour conséquence légale incontournable que la Collectivité de Corse soit en tant que personne morale, représentée par une seule personne. Je vous le dis très directement, au-delà de l'aspect de pluralisme qui nous gênait, nous avons envie, pour des raisons, y compris de partage de la difficulté et du risque, nous souhaitons que tous les groupes de cette Assemblée soient associés et le plus directement possible, vraiment !

Donc, si nous avons fait ce choix, c'est pour une raison essentielle. La lourdeur, elle est importante, mais pour nous, elle n'a pas été décisive. Une raison importante, c'est la question du capital variable, parce que c'est le deuxième aspect qui est très important. Une SCIC, elle a une vie propre, elle a un cheminement et elle évolue en fonction des obstacles qui sont dépassés et de l'orientation que les coopérateurs veulent donner au projet. Et ça a été notamment très clair, par exemple dans la SCIC de la Belle de Mai qui avait pour objet de mettre en valeur cette friche industrielle, et au fur et à mesure de

son développement, la SCIC s'est élargie à de nouveaux acteurs, à de nouveaux partenaires et a fait évoluer très largement son objet.

Et donc c'est cela que nous avons vu, nous aussi, comme possibilité pour la SCIC.

Trois catégories. Par exemple la réserve exprimée par les élus de l'intercommunalité. Nous avons proposé au départ de mettre les communes de la vallée. Nous avons participé à une réunion avec le président Antoine Poli, les vice-présidents de la communauté de communes. Il y a eu une question d'un certain nombre de maires qui ont dit : on ne comprend pas pourquoi ce sont les maires des communes de la vallée et pas tous les maires de l'intercommunalité ou en tout cas toutes les communes de l'intercommunalité qui souhaiteraient participer. Nous avons répondu, c'est un point de départ, la situation n'est pas figée, nous pouvons faire évoluer et les coopérateurs pourront choisir de faire évoluer. Société à capital variable et société à capital variable égale SAS. Premier exemple.

Deuxième exemple, les associations. Certaines voudraient rentrer et frapper à la porte. Je pense que les coopérateurs auront bien sûr à décider.

Troisième et dernière question, m'adressant à Jean-Christophe Angelini, la question des opérateurs industriels. Nous, nous le disons clairement, nous pensons qu'il est souhaitable qu'un ou des opérateurs industriels soient intégrés au capital de la SCIC.

Je rappelle ce qu'a été notre cheminement. Premièrement, nous n'avons pas l'obligation de mettre en concurrence, nous pouvions choisir d'aller vers un contrat de droit privé et y compris de le donner à la SNEEMO. Nous avons dit tout de suite, dès 2019, que si nous allions vers un contrat de droit privé ou quel que soit le contrat, il y aurait un appel à concurrence.

Deuxièmement, nous voulions éviter bien sûr des logiques spéculatives et nous en sommes d'accord.

Troisièmement, dans le droit fil de la logique de dialogue que nous avons voulu promouvoir en toutes circonstances avec Madame Morat, nous avons fait, vous le savez, au stade des discussions préliminaires, la proposition à Madame Mora d'être ce partenaire industriel au départ de SCIC. Et ça nous paraissait acceptable dans la mesure où, sans qu'il n'y ait aucune obligation de notre part, sans que cette proposition préliminaire ne crée quel que droit que ce soit à son bénéfice, c'était pour nous une façon de dire, il y a une continuité, il y a une forme de reconnaissance morale de l'antériorité, venez avec nous dans la SCIC.

Madame Mora nous a dit : non, moi la SCIC, ce n'est pas mon état d'esprit. Moi je suis une chef d'entreprise. Je veux pouvoir décider seule, comme je veux et y compris de mes choix stratégiques, des modalités de redistribution, etc. Dont acte.

Donc qu'est-ce qu'il nous restait à faire ? Je vous le dis aussi parce qu'il a fallu le temps de la discussion, y compris pour l'application du contrat, avec des difficultés, vous le savez, je ne vais pas y revenir.

Donc qu'est-ce qu'il fallait faire ? Allions-nous choisir, et vous l'avez reconnu loyalement, est-ce que nous allions, nous, choisir unilatéralement un ou des partenaires privés ? Nous serions retombés dans une logique qui n'est pas assumable politiquement, ce n'est pas possible. Donc, cette idée d'intégrer un ou des opérateurs industriels, je pense que la société coopérative aura à la porter, selon des modalités, avec un rapport au temps qui sera mieux maîtrisé. Eh bien la SCIC décidera qui pouvons-nous faire rentrer, selon quelles modalités et à un moment où elle aura déjà pris son rythme de croisière.

Sur le reste et je termine, Gilles Giovannangeli l'a dit à la fin de son intervention, oui, c'est un défi. Les inquiétudes que vous avez énoncées, bien sûr que nous les partageons, bien sûr que nous savons qu'il y aura un certain nombre de difficultés. Mais en même temps, c'est un acte fort de confiance, c'est un acte fort de confiance en nous, en ce que nous pensons de notre rapport à l'économique, au social, au territoire de l'intérieur. Il n'y a pas aujourd'hui un exemple en France d'un choix stratégique, juridique, économique, social et sociétal pareil.

Ce choix, nous vous le disons, quels que soient vos interrogations, vos doutes et vos inquiétudes, il est important, y compris pour celles et ceux qui s'apprêtent à devenir des coopérateurs, que nous l'assumions ensemble. Assumons-le ensemble, continuons à travailler sur ce qui doit être travaillé, y compris entre aujourd'hui et le moment de la création. Mais faisons le pas ensemble parce que ce pas là, c'est le pas du pari d'une Corse, parce qu'on n'est plus seulement dans l'enjeu d'Orezza, de commune, des intercommunalités, de l'économique, du social. Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est le pas d'une Corse qui se projette résolument dans la réussite, dans la réussite économique, sociale, territoriale et sociétale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Presidente. Dunque emu da vutà.

Donc, je sou mets au vote le projet de création d'une société d'intérêt collectif... Oui.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On est obligés de réfléchir pour bien voter parce que j'ai l'impression que chaque fois qu'on fait une remarque ou une proposition, c'est pris presque comme une agression. Pourtant on est gentils, quand même !

Je pense qu'on se reverra sur la discussion société anonyme ou SAS. D'ailleurs, les statuts sont modifiables à tout moment, mais il ne faut pas dire des contrevérités. Le capital variable, c'est l'opacité dans une SAS, ça veut dire qu'on peut changer le montant du capital mais pas l'actionnariat. On peut uniquement supprimer un actionnaire et re-répartir son capital en augmentation, en diminution avec les restants, sans modification des statuts. Sur une SA, on peut tout le temps modifier le capital, on peut rajouter des actionnaires simplement en faisant une modification des statuts. Ça veut dire de revenir devant la collectivité territoriale.

Dire le contraire, c'est réinventer le droit du commerce et le code du commerce. Premier point.

Ensuite, je ne pense pas et je le redis, que le rôle d'un président d'exécutif se doit d'être l'ordonnateur d'une société commerciale. En tant que syndicaliste, à l'époque je me suis toujours battu pour que les établissements publics de la Collectivité territoriale, qui ont un statut de droit commercial aient un ordonnateur qui soit un professionnel et qui ne soit pas un président politique. On a fait grève, on s'est battu contre Jean Baggioni, et à force d'explication et de persuasion, on a réussi à imposer cette logique qui aujourd'hui prévaut.

Et là, nous qui sommes plutôt d'une mouvance, je dirais, socialisante, vous m'expliquez que le politique doit être un PDG. Je vous dis non, c'est politique.

Après, si ce n'est pas cette vision-là, je pense que c'est l'ivresse et la solitude du pouvoir qui vous attire. Voilà !

Maintenant, explication de vote. Je vais voter pour les salariés, je vais voter pour le système coopératif. Je vous rappelle que c'est quand même en Corse le mouvement indépendantiste qui a créé les SCOP, ça a mal tourné pour certaines, mais l'état d'esprit politique au départ y était. On a mis en adéquation nous, notre vision politique et nos comportements.

Maintenant, moi je vous dis, on va se revoir parce que je ne pense pas que dans un conseil d'administration à 5 membres, un président de conseil exécutif ou son délégué, pourra passer des recrutements, des commandes,

signer des engagements financiers et tout le reste. Oui, c'est ça, dans la SAS, c'est ça, on ne délègue pas la gouvernance, ce n'est pas vrai.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le conseiller, vous avez donné votre explication de vote largement étayée, largement argumentée, est-ce que l'exécutif veut répondre ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je considère que Paul-Félix Benedetti est très gentil, je le dis publiquement ! Je ne suis pas enivré par l'Orezza ! Je souhaite qu'il y ait une gouvernance la plus partagée possible, je ne rêve pas d'un président exécutif ou son représentant qui ait les pouvoirs d'un PDG dans la future SCIC, ce qui n'est absolument pas le cas dans le cas de l'option qui vous est présentée.

Nous pensions avoir eu à répondre aux différentes questions qui étaient posées en amont d'aujourd'hui. Je pense qu'aujourd'hui, il faut qu'il y ait ce vote. On peut tout à fait se revoir et je vous en donne acte volontiers, qu'il s'agisse du groupe « Core in fronte », du groupe « Avanzemu », du groupe « Un soffiu novu » ou de la non inscrite Josepha Giacometti, y compris pour travailler aux propositions que nous ferons sur les statuts et pour démontrer pour quelle raison nous somme aller vers cette forme juridique. Et, nous sommes ouverts à la discussion dans un temps qui reste court, il faut avancer, il faut continuer à le faire comme nous l'avons fait, il ne faut pas avoir la main qui tremble. On est aujourd'hui sur le chemin de la réussite sur un passage qui est un passage extrêmement important, où il y a encore des sécurisations à obtenir, y compris avec notre cocontractant pour la fin du contrat en cours et pour que la continuité et le tuilage se fassent de façon naturelle et cohérente.

Donc je pense, je ne vais pas rentrer dans un débat juridique, mais un certain nombre de critiques ou de réserves que vous avez émises ne me semblent pas exactes, je vais le dire comme ça pour essayer de ne pas rouvrir le débat. Et donc, je pense vous avoir donné des éléments de nature à vous rassurer. En tout cas, nous en discuterons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pensu ch'avà pudemu vutà.

Explication de vote, c'est ça Jean-Christophe ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Si vous le permettez, 10 minutes de suspension de séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est de droit.

La séance est suspendue à 13 h 44 et reprise à 14 h 13.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est reprise. Emu da ripiglià e nostre spiegazione di vote è emu da fà stu votu, s'è vo site d'accordu.

Donc, nous étions sur les explications du vote au moment où il y a eu une demande de suspension de séance du groupe « Avanzemu ». Est-ce que ce groupe veut s'exprimer ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Ça a été dit, il y a un cheminement qui est proposé, je ne vais pas y revenir, le débat a eu lieu. Il y a une demande de la part du conseil exécutif à laquelle on répond avec un certain nombre de réserves, je dois dire du débat qu'il n'a pas répondu très sincèrement après que Vanina notamment a eu à intervenir, à tout ce que l'on attendait. Mais on retient l'idée que c'est un point de départ et pas un point d'arrivée, même s'il doit rester ouvert, participatif et bienveillant dans l'approche.

Paul-Fé a dit à plusieurs reprises, et on partage, qu'on pouvait reprendre le cas échéant un certain nombre de sujets, y compris en cours de route.

Dire également, bien sûr qu'on a contacté le président de la ComCom du territoire, rencontré un certain nombre de salariés et leurs délégués. Et in fine, que l'on va soutenir ce rapport en maintenant la plupart des réserves qui ont été exprimées, mais avec l'espoir sincère que les difficultés seront balayées par l'élan commun dont on espère qu'il sera vraiment, vraiment un élan partagé.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y-a-t-il d'autres explications de vote ? Jean-Félix Acquaviva.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Simplement et sans surprise, en ce qui nous concerne, nous pensons que c'est un beau jour pour la poursuite des eaux d'Orezza. C'est un point de bascule important, même si c'est un point de départ, ce point de départ nous paraît solide. Solide encore une fois, parce qu'il repose sur un travail sérieux juridiquement, dans la convergence des objectifs qui sont les nôtres, économiques, sociaux, culturels, patrimoniaux et par rapport au fait que, encore une fois, ça se reposait avec un dialogue avec les acteurs, les employés, la direction et les élus qui fait qu'il y a une confiance qui s'instaure entre la Collectivité et ses acteurs pour poursuivre cette transition.

Bien sûr, un chemin débute, une aventure. Mais c'est un beau jour, c'est un beau jour pour Orezza.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Marie-Thé Mariotti.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Madame la Présidente.

Sans surprise, nous l'avions annoncé, notre groupe va voter favorablement.

Finalement, on se rend compte que les questions que nous avons déposées, qui étaient légitimes et qui ont démontré notre implication sur ce dossier, n'étaient pas superflues.

Des réponses y ont été apportées. On sait qu'il y a encore des choses à clarifier, mais nous servons bien évidemment notre vote de départ, c'est-à-dire nous assisterons à ce beau challenge, en espérant effectivement y être associés d'une façon ou d'une autre.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Dunque tuttu u mondu hà parlatu, pudemu vutà.

Nous allons donc voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Eccu !

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Applaudissements)

À ringrazià vi à tutti quelli chì sò venuti è chì anu aspittatu assai per stu dibattitu. Eccu !

Allora, senza transizione, mi girgu versu l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je sais que personne n'a faim ! Mais, si on pouvait passer rapidement le rapport sur le groupement de commande sur le SMO, j'ai vraiment une obligation impérative, après.

Est-ce que c'est trop demander aux élus ? On peut le faire s'il vous plaît ? Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Petit point d'ordre avant que des élus ne partent.

Nous allons passer ce rapport après avoir voté l'urgence puisqu'il faut voter l'urgence.

Je me permets de vous rappeler qu'avant la suspension, il y a une délégation de lycéens qui manifestaient ce matin, chì manifestavanu à prò di a difesa di a nostra lingua. Dunque l'emu da riceve dopu avè passatu stu raportu. A delegazione hà da scruntrà u presidente di l'esecutivu, eiu è i presidenti di i gruppi ò un ripresentante à gruppu, cum'è vo vulete, cusì dopu, puderemu passà a risoluzione à prò di a lingua chì va da esse mandata in qualchì minuti.

Eccu. Rapport suivant.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 309 : Cunvenzione custitutiva di un gruppamentu di cumande per mette in opera un accumpagnamentu per l'avvicinera di a Camera di cummerciu è d'industria di Corsica è di a Camera regiunale di i mistieri è di l'artigianatu di Corsica apressu à a Cullettività di Corsica, in appiigazione di l'articulu 46 di a lege n° 2019-486 di u 22 di maghju di u 2019 rilativa à u sviluppu è a trasfurmazione di l'impresu, detta lege PACTe

Rapport n° 309 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un accompagnement pour le rapprochement de la Chambre de commerce et d'Industrie de Corse (CCI) et de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse (CRMA) auprès de la Collectivité de Corse en application de l'article 46 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTe

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je sou mets d'abord, concernant ce rapport relatif à la constitution du groupement de commandes pour la mise en place d'un accompagnement pour le rapprochement de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse et la chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Corse auprès de la Collectivité en application de l'article 46 de la loi 2019-486 du 22 mai 2019, la loi PACTe, je sou mets donc cette convention au principe du vote sur l'urgence, parce qu'une réunion au ministère n'a eu lieu que le 31 octobre dernier. Donc, il était difficile de pouvoir avoir une instruction du dossier préalablement.

Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est adoptée.

Donc, examen en urgence de ce rapport.

Je passe la parole au président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente.

Je ne reviens pas sur la genèse de ce dossier que votre Assemblée connaît parfaitement. J'ai essayé, nous avons essayé d'être le plus synthétiques et le plus clairs possible dans le cadre du rapport.

Je rappelle simplement que nous avons voté lors de la session du 24 octobre dernier, le principe et les projets de statut de syndicat mixte ouvert, aéroportuaire et portuaire ayant vocation à déléguer l'exploitation des ports et aéroports de Corse à la CCI, à expiration des contrats de concession actuellement en cours, dans le cadre d'un mécanisme dit de quasi régie ascendante.

L'opposition avait formulé un certain nombre d'amendements. J'avais indiqué qu'il ne me semblait pas opportun, pour des raisons de méthodes, de les aborder, dans la mesure où nous devions avoir dans la semaine suivant notre session de l'Assemblée de Corse, une réunion avec le ministère à l'occasion de laquelle, la ministre Madame Vautrin à titre principal, avec un certain nombre de sachants techniques, devait d'une part, nous exposer ce qu'étaient les réserves juridiques formées par le Gouvernement sur le principe de la quasi régie ascendante et d'autre part, nous préciser les propositions et le calendrier envisagés par le Gouvernement pour l'adoption d'une loi devant venir décliner de façon opérationnelle le principe d'établissement public rattaché à la Collectivité de Corse dans le cadre d'un transfert de tutelle, principe énuméré par l'article 46 de la loi PACTe.

Cette réunion a donc eu lieu comme prévu, je vous en fais une restitution brève dans le cadre de ce rapport.

Que retenir de cette réunion ? Deux choses essentielles. Premièrement, le Gouvernement a continué à émettre des réserves juridiques sur le principe d'un SMO, avec quasi régie ascendante, mais en ne nous exposant pas, lors de la réunion ce qu'étaient ces réserves. Donc il a dit, « on continue à avoir des réserves, mais on n'est pas encore en état de vous exprimer ces réserves ». Le Gouvernement m'avait indiqué qu'il y aurait une lettre aux fins de recours gracieux transmis par le préfet, recours gracieux qui montre bien donc que, y compris sur cette option-là, on est dans une optique de discussion juridique avec le Gouvernement. Donc, pas de formalisation des réserves mais annonce d'un recours gracieux contre la délibération ayant validé le principe d'un SMO et adopter les statuts de celui.

À côté de cela, réaffirmation du Gouvernement de sa volonté d'aller véritablement, à marche très rapide, vers la loi, avec le calendrier suivant : présentation d'une proposition de loi au début du mois de décembre, présentation par la ministre Vautrin lors d'un rendez-vous à Paris, présentation de cette loi. Transmission, après ces premiers entretiens officiels, à la Collectivité de Corse, transmission également au Gouvernement pour une inscription prévue dès le début de l'année 2025, avec en parallèle un travail sur les textes réglementaires et une adoption souhaitée par le Gouvernement en juin 2025 avec entrée en vigueur de la loi probablement dès son adoption ou quelques mois après, à septembre 2025.

Donc ça, c'est la réaffirmation de l'accord du Gouvernement sur le principe de gestion par la puissance publique corse des ports et aéroports, modalités de cette gestion des établissements publics CCI, CMA et une CCI, un CMA rattachés à la Collectivité de Corse dans le cadre d'un transfert de tutelle. C'est le principe de la loi PACTe avec un texte de loi et des décrets d'application qui précisent ce principe.

Vous voyez que c'est important au plan politique, mais il y a un travail considérable à faire et nous avons insisté, je dis « nous », c'est la délégation technique qui était à mes côtés, sur la nécessité d'avoir une interaction entre la Collectivité de Corse et le Gouvernement, en impliquant bien sûr les chambres consulaires puisqu'il y a des questions, et c'est la raison de ce groupement de commande, des questions très pointues en termes de périmètre des missions transférées, de modalités des transferts de la tutelle de l'État vers la Collectivité de Corse, les ressources de ces futurs établissements publics, les questions de gouvernance, les questions de validation juridique, etc.

Donc, c'est un niveau d'expertise que nous ne pouvons pas, ni les uns ni les autres, assumer au plan interne. L'idée a donc été validée en concertation avec la Chambre de commerce et d'industrie d'un groupement de commandes qui nous permettrait d'aller vers une AMO spécialisée en listant l'ensemble des questions techniques qui doivent faire l'objet, non seulement d'une identification, mais également d'un préaccord, sous réserve de la validation de l'Assemblée de Corse, entre la Collectivité de Corse, la Chambre de commerce et industrie et la Chambre des métiers de la Corse. C'est la raison de ce groupement de commandes que je vous propose aujourd'hui d'entériner, avec également une répartition, une clé de répartition du financement de cet appel à maîtrise d'œuvre.

Un dernier mot pour dire qu'entre le moment du dépôt de ce rapport et la session d'aujourd'hui, le préfet de Corse a eu l'amabilité et la délicatesse de m'inviter à une réunion.

A l'occasion de cette réunion, il m'a confirmé à grands traits le calendrier proposé par le Gouvernement et la méthode pour arriver à l'approbation de la loi et des textes d'application, d'une part et d'autre part, il m'a annoncé la transmission du recours gracieux de l'État, un recours en date du 21 novembre 2024.

Je vous rappelle simplement, ce recours formule les réserves juridiques qu'émet l'État par rapport à notre proposition d'un SMO avec quasi régie ascendante. D'abord dans l'état d'esprit, cette lettre d'observation provisoire du contrôle de légalité n'est absolument pas comminatoire. Elle pose les problèmes et elle dit très clairement que l'État attend nos réponses juridiques, y compris pour confirmer ou infirmer sa position. Donc, on est dans un état d'esprit qu'il convient de souligner, que je tiens à souligner publiquement, où on est dans une logique de dialogue, même s'il y a un désaccord au moment où nous parlons sur le plan juridique. Ça, c'est sur la forme.

Sur le fond, quelles sont les réserves ? Je vous transmettrai bien sûr par écrit ces éléments, mais c'est arrivé trop tardivement. Donc, je vous rappelle qu'il y a 3 conditions cumulatives qui doivent être réunies pour caractériser un lien de quasi régie ascendante telle que prévue par les articles 3211-1, 3211-5 du code de la commande publique. Premièrement, le contrôle analogue ; deuxièmement, 80 % de l'activité de la personne morale contrôlée doit être réalisée dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par les personnes qui le contrôlent ; troisièmement, la personne morale contrôlée ne doit pas comporter de participation directe de capitaux privés au capital.

Comme nous l'avions pressenti, confère notre discussion, le point 2 et le point 3 ne posent aucun problème pour l'Etat. La seule difficulté, c'est sur celle du contrôle analogue. Je vous rappelle que le contrôle analogue, c'est le contrôle qu'exercent les personnes morales qui font partie du SMO sur la personne morale à laquelle est concédée l'activité. Donc, la réserve que formule l'État est relative à ce contrôle analogue. Elle considère que les statuts que nous avons votés amputent trop les pouvoirs de la CCI, alors même que dans nos statuts, nous avons prévu qu'elle avait un pouvoir de blocage et de décision sur des décisions stratégiques. Nous avons donc pris acte de cette réserve de l'État sur la question du contrôle analogue.

Je vous dis aussi que, en l'état des échanges que nous avons eus avec nos avocats, nous ne sommes pas convaincus par cet argumentaire et nous sommes en train de construire un argumentaire en réponse qui nous semble de nature à emporter la conviction de l'Etat.

Cela étant précisé, je redis ici aujourd'hui, notre plan A, celui que nous souhaitons et celui que nous avons toujours voulu, c'est la mise en œuvre

de la loi PACTe. Nous allons bien sûr, et c'est la raison aussi du groupement de commandes au visa de l'urgence, nous allons nous inscrire résolument dans le dialogue constructif avec l'État, un dialogue incluant la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers, pour que la loi et les textes d'application organisant le transfert de tutelle et donc le rattachement de la CCI et de la CMA et par suite, la possibilité de déléguer in house la gestion des ports et aéroports, nous allons bien sûr nous organiser pour que tout cela aboutisse. C'est le plan A et c'est la priorité.

Ce que j'ai dit à la ministre, c'est que nous croyons tout à fait à la volonté d'aboutir du Gouvernement, mais la vie politique française est faite actuellement, vous le savez, d'aléas qui sont des aléas lourds et donc, je pense que personne ne peut nous garantir aujourd'hui que nous serons dans un contexte politique qui, même si nous avons réussi à toper avec l'État et le Gouvernement sur un projet de loi et des textes d'application, nous ne pourrions pas avoir la certitude absolue qu'une majorité parlementaire viendra voter ce texte, à supposer que le Gouvernement reste le même, dans les délais très courts qui sont impartis.

Donc nous, ce que nous avons dit, et l'État a accepté, le Gouvernement a accepté cet état d'esprit, nous avons dit que nous ne pouvons pas nous priver d'une solution de repli qui est la solution du SMO, à condition que nous vous fassions la démonstration juridique à laquelle nous croyons fortement que cette proposition est conforme aux exigences du code. Donc plan A, on va vers la loi et vers le rattachement avec les décrets d'application, commande publique pour travailler dessus. Plan B, on continue à convaincre et à discuter juridiquement avec l'État dans le cadre du recours gracieux pour expliquer pourquoi, à notre avis, le contrôle analogue tel que prévu par les textes est rempli, les conditions de contrôle analogue sont remplies.

Dernier point, comme souhaité et annoncé par l'État dès le communiqué valant sortie de crise au moment du contentieux et du blocage, le Gouvernement souhaite et constate qu'il y a la nécessité de prolonger les concessions par voie d'avenants pour un délai qui bien sûr soit court, qui intègre le calendrier législatif qui nous est proposé.

Donc, nous allons soumettre à l'Assemblée de Corse, lors de la session des 16 et 17 décembre ou 17 et 18 décembre, ces propositions de prolongation d'avenants pour que vous puissiez en délibérer. Si l'Assemblée de Corse, comme je le pense et comme je le souhaite, vote ces prolongations d'avenants, nous aurons donc un délai court qui nous permettra, soit plan A de mettre en œuvre la nouvelle loi et les décrets d'application qui organiseront le rattachement de la CCI et la CMA et donc une gestion in house des ports et des aéroports, soit de

mettre en place le SMO dans le cadre d'une quasi régie ascendante. A ce moment-là, mais c'est un plan B bien évidemment, nous aurons l'occasion, en intégrant les remarques de l'État telles qu'éventuellement définitivement formulées, de revenir, je me tourne vers l'opposition qui avait déposé des amendements, y compris pour discuter de ces amendements. Ça ne vaut pas approbation de ma part, mais il y aura la discussion sur les amendements que vous aurez l'occasion de déposer pour adopter les statuts définitifs, si nous sommes dans l'option B. Espérons et faisons tout pour réussir l'option de la loi et de textes qui organisent le rattachement tel que prévu par la loi PACTe.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè un rapurtu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

M. Jean-Michel SAVELLI, rappelant que le rapport d'Ernst & Young a échafaudé 3 scénarii possibles, a fait observer que sur la base de ce rapport et à la lecture du rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, on ne comprend pas le choix de scénario qui sera fait.

Depuis le début des discussions engagées sur ce dossier, il a fait remarquer que l'on allait plutôt vers une tutelle, une régie qui serait beaucoup plus forte que le choix intermédiaire imaginé auparavant.

Il s'est interrogé sur la teneur même du rapport du Conseil exécutif par rapport à ce que le Cabinet Ernst & Young préconisait.

Mme Marie-Dominique PIANELLI-AGOSTINI, Chargée de Mission « Partenariats stratégiques », a rappelé que le rapport Ernst and Young était une étude évoquant différents scénarii existant déjà dans un rapport de l'Inspection générale des Finances relatif aux chambres consulaires.

Sur la base de ce rapport, la Collectivité de Corse s'est déterminée dans un rapport d'information présenté devant l'Assemblée de Corse en janvier 2022 dans lequel elle s'est orientée vers le scénario n° 2 prévoyant un transfert de la tutelle de la CCI de l'État vers la CdC. À ce jour l'État est toujours sur cette position et la Collectivité de Corse est dans l'attente de cette formalisation et de la présentation d'un projet de loi afin de créer cet établissement public.

Mme Marie-Dominique PIANELLI-AGOSTINI a fait observer que des discussions se sont engagées entre le préfet de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse, au cours desquelles la CdC a fait valoir que la CCI et

la Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat soient rattachées dans le même temps à la Collectivité de Corse dans le cadre d'un établissement public.

Un long travail s'est engagé dans la mesure où existe un chevauchement des compétences entre la CCI, la CRMA et la CdC, notamment sur l'action économique, la formation professionnelle. Ce travail va permettre de recueillir toutes les missions opérées par les deux chambres consulaires, voir les superpositions et entreprendre une mutualisation en vue d'une meilleure efficacité.

En réponse à la remarque de M. Jean-Michel SAVELLI sur une superposition avec les Offices et les Agences de la CdC, Mme Marie-Dominique PIANELLI-AGOSTINI a évoqué l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) essentiellement et a précisé que l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) n'a pas été authentifiée en tant que telle.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur le rapport. Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ». Absence du groupe « Avanzemu »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite prendre la parole sur ce dossier ? Jean-Michel Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, je vous remercie pour votre présentation sommaire et qui, effectivement, apporte des éléments nouveaux, nombreux, stratégiques qui changent quelque part aussi un petit peu la nature du rapport que vous deviez présenter aujourd'hui et qui quelque part, va aussi un petit peu en contradiction avec ce qui nous avait été présenté par différents futurs membres du SMO, ce n'est pas forcément aligné par rapport à tout ça. Ce n'est pas un souci, on s'adapte et tant mieux si ces nouvelles sont bonnes.

Simplement, aujourd'hui, c'est vrai qu'on est à quelques jours de la fin des concessions et quelque part, on s'attendait à un rapport qui soit un peu plus conclusif avec des choix d'orientation, des scénarios de mise en œuvre, non plus un panel de choix possibles mais des choix affirmés par vous. Je sais que ce n'est pas facile puisque on a tardé, et on vous a alerté à plusieurs reprises sur les retards pris.

Il y a plusieurs choses qui nous dérangent.

Premièrement, sur le principe du rapport, on n'est pas contre, un rapport est toujours fait pour éclairer des situations et pour prendre les bonnes décisions, mais, comme je l'avais rappelé en commission, on est train de cumuler quand même beaucoup de rapports et je n'ai pas l'impression qu'on tire à chaque fois la substantifique moelle de ces rapports. Pour ça, je prendrai quelques exemples : en mars 2018, un rapport de l'IGF qui était préalable au vote de la loi PACTe, identifiait déjà 3 scénarios possibles et avait déjà mis à disposition une vingtaine de dispositifs d'accompagnement. On était avant que la loi PACTe soit votée en mars 2018.

En 2020, un groupement de commandes, dont faisait partie les trois acteurs actuels, plus l'État, commandait aussi une nouvelle commande au cabinet Ernst & Young, qui avait comme objectif de décliner ces orientations nationales et de les adapter aux spécificités insulaires. Ce rapport, dans notre esprit, il avait deux buts : d'une part, de rentrer déjà dans des problématiques de mutualisation et de transfert et aussi, il avait été utilisé pour faire un choix de scénario. Ce choix de scénario n'avait pas été fait, il avait simplement été acté, c'était le scénario n° 2 qu'on appelait à l'époque scénario intermédiaire.

Puis, est venu ce rapport de 2024 qui est venu un petit peu dans l'urgence puisque c'est un rapport qui permettait de déroger au droit commun et de passer sur un dispositif qui permettait d'éviter la mise en concurrence et la mise en publicité, le rapport du cabinet Deroudille qui effectivement a proposé une quasi régie et aussi un SMO intermédiaire. Je ne suis pas spécialiste mais on en avait parlé en privé, c'est clair que le contrôle analogue non seulement il est compliqué à travers une quasi régie, mais il est encore plus compliqué quand on met une strate intermédiaire comme un SMO où figurent en même temps des acteurs qui sont juges et parties. Donc, ça ne peut pas marcher forcément, c'est très compliqué.

J'ai fait le point sur les rapports, nous ce qui nous gêne au-delà de ces rapports et du cumul des rapports qui coûtent quand même beaucoup d'argent, vous le savez, on connaît ce que ce que coûte une journée de ce type de cabinet et on connaît le nombre de pages qu'ils produisent et on sait qu'à la fin, ça se chiffre plutôt en dizaines de milliers d'euros, voire en centaines de milliers d'euros. Donc, c'est très compliqué. Donc moi, j'ai l'impression qu'on cumule beaucoup de rapports, on doit être autour de 300 ou 400 000 € de conseils sur ce projet-là, à la louche, c'est peut-être moins, c'est peut-être un peu plus et c'est beaucoup d'argent, surtout que j'ai l'impression, je le répète, qu'on n'en tire pas vraiment profit comme il se doit.

Ensuite, il y a d'autres points qui nous interpellent un petit peu sur ce rapport, c'est qu'on n'a aucune information.

Quand on fait un rapport, il y a plusieurs choses qui semblent essentielles, c'est d'avoir d'abord une fourchette tarifaire, un budget, on n'a pas de budget tarifaire, on n'a pas d'estimation tarifaire de ce énième rapport. Premier problème. On ne connaît pas les délais de « livraison », c'est-à-dire à quelle date nous aurons les conclusions de ce rapport. Donc ça, c'est aussi un peu gênant. On n'a aucune idée également de ce que pourront être quelques pistes de mutualisation, Monsieur le Président. On parle de mutualisation, on parle de transfert de compétences.

Nous, aujourd'hui, vous connaissez notre position par rapport à ce qu'on peut appeler une espèce d'internalisation et aussi ce qui pourrait représenter comme un risque de pouvoir excessif compte tenu du fait de la fusion des trois collectivités et de ce que pourrait entraîner d'intégration de nouvelles compétences au sein de la Collectivité. Nous, on est favorables à un transfert de compétences descendant et au fait de donner aux chambres consulaires toutes les compétences et toutes les prérogatives qui concernent la mise en œuvre de ces compétences.

Aujourd'hui, on considère que les opérateurs, sur le terrain, de toutes ses compétences, ce sont les chambres de commerce. On considère que la Collectivité de Corse doit se focaliser sur les orientations et la stratégie et que ces chambres consulaires doivent décliner les politiques. Elles ont toujours prouvé qu'elles étaient capables de le faire. Je pense qu'il faut d'ailleurs quelque part ne plus parler de tutelle parce que ce sont des opérateurs qui sont tout à fait compétents et il faut leur donner les moyens d'aller au-delà des compétences actuelles.

Voilà ce que je voulais dire. Donc, on n'a pas, si vous voulez, de position de principe sur une étude complémentaire. On espère simplement qu'elle portera ses fruits. Et aussi, on espère que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, que les transferts de compétences se feront dans le sens de plus de délégation pour les chambres consulaires, plutôt que perdre une concentration de pouvoirs auprès de la Collectivité.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite intervenir sur ce rapport ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je me pose une question qui est bête : plan A, plan B, et plan C ? On se retrouve à décembre, l'État ne répond pas à la demande de prorogation de concession et on n'a pas mis en place le syndicat mixte.

Je me pose juste la question, je n'ai pas de réponse, comme vous, mais je pense aux 1 000 personnes qui, elles, sont dans l'angoisse.

Ensuite, groupement de commandes, je n'étais pas élu à l'Assemblée, mais vous en aviez déjà fait un en 2019 pour les mêmes expertises où là, il y avait aussi l'État. Moi je n'aime pas les groupements de commandes parce que ça veut dire que tout le monde partage la même soupe avec la même cuillère.

Moi, j'estime que chacun doit avoir son expertise, surtout dans un domaine où on demande des niveaux de contrôle analogue. Le contrôle analogue, ça veut dire une notion indépendante de ce qui est faisable et infaisable, de ce qui est légal et illégal, de ce qui est correct et incorrect, de ce qui est bon et mauvais. Je pense qu'on doit avoir une expertise propre, à la limite, ce n'est pas les 20, 30 ou 40, ou 50, ou 100 000 € en plus ou en moins, ce ne sont pas les contributions à 40 % des chambres de commerce qui doivent positionner notre recherche d'expertise. La Chambre de commerce n'a pas besoin des 60 % de la CdC, elle a suffisamment de trésorerie, bien plus d'ailleurs que la Collectivité de Corse, pour se payer ce type d'étude.

Donc moi, je ne le vois pas du tout l'opportunité du groupement de commandes.

Le premier avait été fait en tripartite, il y avait l'État, les Chambres, la Collectivité de Corse. Il y a eu un rapport d'expertise qui a été présenté à cette Assemblée.

Donc moi, sur ce point de vue-là, je ne partage pas l'option. Je ne dis pas qu'il ne faut pas une expertise, mais je dis qu'on doit faire notre propre expertise. Les Chambres font leur expertise et si la logique politique de la destinée de la Corse par rapport à ses infrastructures portuaires et aéroportuaires et à la tutelle des institutions consulaires converge par des cabinets différents par des mêmes conclusions, je pense que ça sera encore plus opposable au service de l'État. Je crois que c'est la logique du contrôle analogue qui prévaut à ce genre de méthodologie.

Il y a une autre logique qui est opposable, c'est de dire « on ne va pas gaspiller plus qu'il n'en faut et on ne va faire qu'une seule et expertise ». Je ne le partage pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

On a eu un certain nombre de discussions sur ce plan, Jean-Michel et Paul-Félix ont rappelé des dates et des repères relatifs au dossier. On a eu la fois dernière une discussion dont on avait regretté publiquement qu'elle ait par certains côtés, frôlé l'invective et l'interpellation trop vive, selon nous, des uns ou des autres de la part du Conseil exécutif.

Le problème, c'est qu'aujourd'hui, ce qui est proposé, ça confirme malheureusement notre analyse et on voit le chemin qui est pris et qui va nous porter d'ici quelques semaines à demander une prorogation des contrats actuels et attendre, dans l'attente tout à fait hypothétique d'une loi, un EPIC venant peut-être confirmer des analyses auxquelles on n'adhère pas forcément en leur principe, mais sur lesquels, je crois, on a collectivement reçu un certain nombre d'alertes.

Donc là, bien sûr qu'il faut une expertise. On partage ainsi l'hypothèse que le groupement de commandes, bien que contraint par les événements et par les délais, n'est pas la meilleure voie à privilégier. On a depuis le début, une lecture du dossier qui est assez fondamentalement différente de celle du Conseil exécutif.

Donc, on comprend l'urgence. On ne va pas, je dirais, malmener encore davantage un dossier déjà bien abîmé, mais on ne va pas voter, on ne va pas voter parce qu'à un moment, il faut quand même signifier autrement que par des propos ou des discours de principe, une opposition qui reste vive.

Donc, on s'abstiendra à tout le moins. Merci.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Valérie Bozzi.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Présidente.

Moi, je crois que, où il y a une volonté politique, il y a un chemin juridique. Aujourd'hui, la volonté politique, nous l'avons dit, c'est le principe de gestion des pouvoirs publics sur les ports et aéroports, en tout cas, c'est maintenir cette gestion publique et ça, ça a été voté unanimement.

Maintenant, le vecteur juridique, vous l'avez dit, Monsieur le Président, il y a l'option A, il y a l'option B. Deux options, c'est déjà pas mal, essayons d'épuiser ces deux-là avant de trouver la C, la D.

Je crois que la A, effectivement, la facilité d'une loi et au vu du contexte national, a un risque d'être censurée, voire de ne pas arriver avant que le Gouvernement ne puisse la proposer.

Donc l'option B qui nous est proposée et qui est quand même, il faut aussi le rappeler, une proposition concertée avec les Chambres, Chambre de commerce, Chambre de l'artisanat, et aujourd'hui la CdC. Donc, je crois qu'il faut aussi faire confiance à ce travail de collaboration qui a été fait maintenant depuis plusieurs années.

Trouvons le moyen de rassurer le contrôle de légalité et de modifier bien sûr les statuts pour renforcer ce contrôle, s'il semble insuffisant pour effectivement, pouvoir avancer sur cette option B, dans le cas où effectivement nous n'arrivons pas, dans les délais annoncés par Madame la Ministre, de 6 mois, à voter une loi sur la création de l'EPIC.

Mais en tout cas, gardons à l'esprit la volonté politique de gestion publique des ports et aéroports qui doit être le guide, à mon sens, dans cette question qui finalement n'est qu'une question de moyens et de leviers juridiques à utiliser et à sécuriser. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interrogations ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Je demande une suspension de séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a une demande suspension de séance, elle est de droit.

Est-ce que vous voulez plutôt attendre d'abord, c'est une suggestion, les réponses du président de l'exécutif quand même aux questions posées ? Ensuite, je comprends que vous souhaitiez une suspension de séance.

Je repasse donc la parole au président, s'il n'y a pas d'autres questions.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement. Je ne m'attendais pas à ces critiques. Franchement, elles me surprennent un peu. C'est sûrement que je n'ai pas été assez clair. Donc, je vais redire les choses en essayant d'emporter votre conviction.

D'abord, les avenants, l'État les a évoqués, Madame Vautrin les a proposés dans son rapport en disant que c'était nécessaire et indispensable. Donc, ces avenants seront bien sûr validés par le contrôle de légalité. Donc, nous avons aujourd'hui l'accord politique et juridique pour sécuriser la démarche. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, pour répondre à Paul-Félix, on ne va pas discuter sur le contrôle analogue dans ce cadre-là. Ce groupement de commandes, là, il est fait pour une discussion extrêmement technique sur la question du projet de loi et des textes d'application sur l'établissement public qui va venir mettre en œuvre l'article 34 de la loi PACTe. Pourquoi est-ce qu'on a intérêt à un groupement de commandes ? Jean-Michel, ce n'est pas un rapport, c'est une expertise technique qui vient à côté de nous, je dis bien « nous », c'est la Collectivité de Corse, la CCI et la Chambre des métiers, dans une discussion loyale mais dans laquelle nous n'avons pas forcément les mêmes intérêts avec le Gouvernement et avec l'État.

L'État va travailler de son côté à faire un projet de loi qui doit être approuvé dans les quelques mois à venir. Je vous prends des exemples : il peut y avoir discussion, déjà on a évoqué lors de l'échange avec Monsieur le préfet, ce n'est pas un secret de le dire, l'État dit « pour aller vite, peut-être qu'on fait une loi uniquement sur la CCI et pas sur la Chambre des métiers ». On a intérêt, puisqu'on a réfléchi depuis le début en termes globaux sur l'évolution des institutions consulaires, on a intérêt à essayer de garder un calendrier commun et à faire réfléchir la CCI, la CMA et nous, par exemple sur les questions de mutualisation. C'est dans le cadre de ce groupement de commandes, dans la discussion avec l'État, qu'il va falloir dire... Parce que l'État par exemple, deuxième question, l'État nous dit « le financement du prochain établissement

public, ça sera une péréquation de la Chambre de commerce nationale vis-à-vis du nouvel établissement public ». On n'est pas d'accord du tout.

Si c'est ça, c'est juste un transfert juridique sans le transfert de la fiscalité et des finances qui vont avec, c'est-à-dire qu'on va nous demander à nous d'appliquer le plan de réduction drastique et in fine, de disparition des Chambres de commerce en Corse, qui a été voté au plan national et dont précisément nous ne voulions pas et dont nous avons obtenu qu'il soit écarté pour la Corse, du fait de nos spécificités, au moment de la discussion générale de la loi PACTe.

Donc là, on a besoin de cette expertise dans des domaines qui sont des domaines extrêmement précis. Le périmètre des missions transférées, les modalités d'exercice de la tutelle, la façon dont l'État continuera à organiser sa présence dans un certain nombre d'activités où le régalien intervient, tout ça va faire l'objet de discussions extrêmement serrées avec l'État.

Je préfère penser que nous serons d'accord, mais je ne peux pas exclure que nous puissions être en désaccord ou que nous nous puissions être surpris par certaines propositions dont nous n'aurions pas vu les implications.

Donc, je pense qu'on a absolument besoin de cette AMO et qu'on a besoin de la faire en concertation avec la CCI et avec la Chambre des métiers.

Donc moi, le prix on ne l'a pas mentionné parce qu'on n'a pas encore rédigé le cahier des charges, je pense qu'on est dans un, je ne veux pas prendre d'engagement, mais vous serez informés, je veux dire de 150 000 € environ. Il y a une clé de répartition, vous l'avez vu, qui est 60 nous, 30 et 10, qui à la fois, rappelle que la Collectivité de Corse est, je dirais, le maître d'ouvrage général, qu'il y a la CCI qui a une certaine capacité, la Chambre des métiers qui en a beaucoup moins. Mais moi, je pense que, y compris dans un temps qui est très réduit, si chacun d'entre nous fait son expertise en disant « moi, j'espère qu'il y aura ça dans la loi », la CCI dit « moi, j'espère qu'il y aura ça », la Chambre des métiers dit « moi, j'espère qu'il y aura ça », nous, on dit « on espère qu'il y aura ça » et puis qu'après on n'est pas d'accord entre nous et qu'il faut aller en plus convaincre l'État qui lui-même peut avoir des intérêts divergents par rapport aux nôtres, c'est le plus sûr moyen d'échouer.

Donc vraiment, c'est avec confiance que je vous présente ce rapport et je dis qu'il est la concrétisation d'une victoire politique. La victoire politique, elle est double : elle est la réaffirmation..., au lendemain de la crise que nous avons eue, qu'avait dit le représentant de l'État devant l'assemblée générale extraordinaire, il avait dit « on ne veut pas du SMO en quasi régie ascendante parce qu'il implique qu'il n'y ait pas des mises en concurrence et il implique un

contrôle public ». Et nous, derrière, on a eu l'affirmation que l'État est d'accord sur un principe de maîtrise par la puissance publique Corse à travers une gestion consulaire in house des ports et aéroports. Ça, c'est le principe absolu que nous voulions défendre et qui aujourd'hui est pris en compte.

Deuxième victoire, nous avons une sécurisation juridique de la continuité de l'exploitation et nous travaillons maintenant sans avoir l'aiguillon du 31 décembre.

Troisième victoire, l'État nous dit très clairement qu'il veut, avant juin 2025, avoir une loi qui organise le transfert de tutelle et le rattachement.

Quatrième victoire, nous continuons à discuter, à avoir une solution de repli pour le cas où la situation politique nationale ou d'autres circonstances qui nous échappent ne nous permettraient pas de mettre en œuvre la loi et les décrets d'application.

Donc, après vous voterez bien sûr, et je l'ai dit sans animosité et sans pression quelconque, comme vous pensez devoir le faire. Mais je pense vraiment que c'est l'intérêt de la Collectivité de Corse, de la CCI, de la CMA, des salariés, tous les éléments qui vous ont conduit la dernière fois à vous affirmer positivement par rapport à ce dossier, je pense que vous devriez les prendre à nouveau en compte.

Après, encore une fois, chacun se forge librement son jugement et exprime son vote comme il l'entend.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Suspension.

La séance est suspendue à 14 H 58 et reprise à 15 h 15.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons pouvoir reprendre, peut-être explications de vote ou tout simplement passer au vote. Donc, je demande au groupe de rejoindre l'hémicycle, s'il vous plaît. Merci. En revanche, pour les votes, il faudra que tout le monde soit dans la salle ou autrement que vous procédiez à donner des procurations. Merci.

Est-ce qu'il y a des explications de vote à la suite de cette interruption ou pas ? Non. Monsieur le Président, est-ce que vous voulez intervenir ? Non plus. Est-ce que tous les groupes sont prêts pour voter ? J'en profite pour dire que juste après, nous voyons les lycéens, il n'y a pas de pause déjeuner, goûter, etc. On voit les lycéens tout de suite, ils nous attendent depuis midi. Merci. C'est une préconisation du docteur Ghionga qui, lui, est parti d'ailleurs, il fallait jeûner aujourd'hui. Il nous avait dit qu'il fallait jeûner, je le soupçonne d'être allé manger en fait !

S'il n'y a pas d'explication de vote, nous allons pouvoir voter.

Donc qui est contre la proposition qui a été faite par l'exécutif ?

Qui s'abstient ? Donc abstention de « Soffiu novu » en partie, abstention de « Avanzemu » dans son intégralité, abstention de « Core in fronte » dans son intégralité.

Qui ne participait pas au vote ? Qui est pour ? Donc, tous les autres sont pour.

Je demande au secrétariat général de bien prendre note de la précision de ces votes. Merci.

Groupe « Un soffiu novu » :

POUR : Valérie BOZZI, Didier BICCHERAY, Charlotte TERRIGHI, Pierre GUIDONI. Abstention pour les autres membres

Abstention des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Le rapport est ADOPTE à une large majorité.

Nous voyons les lycéens tout de suite. Je demande, soit aux présidents de groupes, soit à un représentant du groupe, 1 ou 2 comme vous voulez, de venir rencontrer les lycéens en salle 2. Ça ne durera pas trop longtemps. Une résolution va vous parvenir. Nous reprenons à 16 h 00.

La séance est suspendue à 15 h 20 et reprise à 17 h 16.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ripigliemu e nostre piazze.

Allora un picculu puntu d'organizzazione, prima.

Fate vene i gruppi chì ùn sò micca quì, o chì ùn anu micca ripresententi.

Allora ci arresta à travaglià oghje, dopu miziornu, ci arresta un raportu nant'à l'Auropa chì hà da esse presentatu da quì à pocu per a cunsigliera esecutiva in carica di fondi Europei.

Dopu ci hè 6 raporti, certi ùn sò micca troppu grossi, picculi, ma impurtanti nant'à e finenze è a fiscalità. D'accordu?

Allora contu nant'à voi, ch'ellu sippia l'esecutivu o i cunsiglieri per esse corti, intelligenti da sicuru, site sempre, ma corti ind'è e vostre spressione perchè chì astrimente pertimu dumaitina.

Dopu ci hè una risoluzione nant'à a lingua, è, pè compie, 6 muzione.

Eccu.

Dunque n'avemu per un pizzettu ma siate prufeziunali, è s'è vo ùn vulete micca dorme quì, senza manghjà, perchè ch'ùn emu cumandatu nunda.

Eccu.

Seguiteremu a pusulugia di u Duttore GHIONGA, ùn manghjeremu micca ma passemu a nuttata quì. Dunque simu d'accordu?

Allora, Signora cunsigliera, vi passemu a parolla è lasciate ci spiegà u vostru travagliu nant'à a cuuperazione territoriale.

À ringrazià vi.

EUROPA È INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

Raportu n° 265 : Raportu pè a messa in ballu di a strategia di cuuperazione internaziunale di a Cullettività di Corsica - Acchisu 2 : a cuuperazione territoriale europea

Rapport n° 265 : Rapport pour la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - Axe 2 : La coopération territoriale européenne

Mme Flora MATTEI

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport sur la coopération territoriale, j'ai promis d'être concise, donc je le serai, vu l'heure avancée, pour cette deuxième journée de session.

La coopération territoriale européenne est un pan de la politique de cohésion qui est bien sûr cofinancé par les FEDER, comme je vous l'ai expliqué hier à la réponse que j'ai pu faire à notre collègue pour la consommation des fonds européens, donc les fonds FEDER.

Elle permet de réduire les disparités de développement entre les différentes régions de l'Union, surtout pour celles en marge des grands bassins de peuplement. Ainsi donc, les îles, les territoires transfrontaliers, les territoires ruraux ou de montagne sont la cible prioritaire de ces programmes et des projets de coopération INTERREG.

Ils sont sources aussi de coopération entre les peuples, entre eux ; quand on dialogue, quand on arrive à discuter et quand on arrive à trouver des solutions entre voisins, ça ramène aussi la paix dans les régions et dans les régions transfrontalières. Donc, ça assure la stabilité politique en Europe et en Méditerranée, les gens qui s'emparent de ces problématiques, qui les rassemblent, cela génère donc un dialogue entre les régions.

Structuration des services qui a été faite donc depuis quelques années, justement, pour essayer de gagner en efficacité. On l'a dit hier, à la réponse pour la question orale, les fonds européens, ça reste quand même quelque chose de très abstrait. Et du coup, pour pouvoir gagner en efficacité, il a fallu que l'on essaye de mailler les différents services et les DGA multisectoriels de la Collectivité, les agences, les offices pour avoir et identifier de façon précise des référents Europe, référents Europe ou relais de thématiques sur les fonds européens pour faire émerger des projets.

Donc ça, c'est une structuration qui a été faite, qui nous permet, pour la Corse en tout cas, de par sa situation stratégique en Méditerranée, de tisser des liens culturels, historiques avec l'Italie voisine, mais pas que, avec d'autres régions, qui nous a permis d'avoir une illustration aussi, un rayonnement sur le transfrontalier, sur la coopération transfrontalière, notamment au travers l'INTERREG Italie-France maritime. Mais ce sont des programmes qui sont maintenant bien connus.

Il nous faut aller chercher d'autres initiatives dans la perspective justement de diversifier les ressources. Trois autres programmes de coopération existent et sont mobilisables par les acteurs corses, le but étant de diversifier en cela tous les guichets de financements européens, s'assurer d'une ouverture pan européenne, c'est-à-dire vraiment toutes directions confondues, et bien sûr, rayonner dans son bassin de vie naturel, avec de véritables défis pour la Corse.

Je vais vous expliquer les différents guichets que l'on propose de structurer au niveau de la coopération européenne territoriale.

Le premier que j'ai abordé, qui est le plus connu et le plus usité en Corse, c'est l'INTERREG Italie-France maritime. Il y a un budget de 193 M€ pour l'enveloppe totale, qui ne va pas forcément être dédiée exclusivement à la Corse, on est bien clairs sur ça, mais c'est le programme en tout cas qui a permis de pérenniser depuis plus de 30 ans à la Collectivité de Corse, les coopérations historiques, culturelles avec l'Italie de manière opérationnelle. Cela représente une manne très importante pour les acteurs corses. D'ailleurs, un premier appel à projets a été lancé en février 2023 et a abouti à l'approbation de 40 projets dont 34 avec des porteurs de projets insulaires, 34 porteurs de projets insulaires sur 40 projets approuvés. Donc, c'est vous montrer vraiment cet engouement et maintenant la maîtrise que l'on a au niveau des porteurs de projets, sur ces fonds européens et leur utilisation.

Un deuxième appel s'est clôturé le 31 mai dernier. 76 projets ont candidaté et nous sommes dans l'attente des résultats en cette fin d'année 2024.

Tout cela pour mettre en œuvre des accords politiques dans le cadre opérationnel d'ailleurs du traité du Quirinal pour la coopération franco/italienne et de faire valoir l'insularité avec des spécificités liées à la Corse.

Un projet a donc été déposé par la Collectivité de Corse, qui est porté par la direction des affaires européennes qui s'appelle le « maritime traité » qui permet justement, dans le cadre opérationnel du traité du Quirinal, d'analyser les productions et les résultats des travaux traitant du thème de l'insularité.

Ensuite, il y a eu dans les bonnes pratiques, des échanges entre les élus locaux sur la gestion des problématiques typiquement insulaires, sur la gouvernance de l'insularité. Donc, faire comprendre les différences que l'on peut avoir, quand on est une île, par rapport à d'autres régions transfrontalières continentales.

Ces programmes-là permettent également de renouer les coopérations engagées avec la Sardaigne. Notre équipe s'est étoffée d'une personne supplémentaire justement pour porter la coopération entre la Corse et la Sardaigne de façon un peu plus organisée sur des thématiques précises, sur l'éducation, la culture, l'environnement et les transports dans un premier temps et puis comme justement, ces guichets-là sont des guichets qui nous permettent aussi de tisser des liens avec les assesseurs de la région sarde, ce qui nous permet aussi de voir plus large sur les modes de coopération que l'on peut faire.

Je parlerai peut-être juste de l'accord « Man and biosphère » pour assurer une gestion commune des enjeux environnementaux dans le périmètre des Bocche di Bonifaziu, donc espaces géographiques d'importance majeure, vous le savez, au cœur de la Méditerranée. Cette coopération a permis en janvier dernier, au président de l'Office de l'environnement de Corse, Guy Armanet, de signer un accord qui était un accord très particulier, avec l'Assessore della difesa dell'ambiente della Sardaigne, un protocole d'entente structurant une démarche partenariale pour la création d'une réserve transfrontalière qui est un programme scientifique et dispositif labellisé intergouvernemental par l'Unesco. Donc ça, c'est un label en quelque sorte international. C'est grâce à la coopération entre la Corse et la Sardaigne qu'on a pu avoir ce label-là et cet espace qui permet vraiment de faire une gestion au plus proche des enjeux environnementaux dans le périmètre des Bouches de Bonifacio.

Ensuite, deuxième volet très important, c'est l'un des programmes européens qu'il nous faut justement aller chercher davantage, ce sont les INTERREG Europe. Pour ces INTERREG-là, il s'agit de permettre l'échange de bonnes pratiques pour améliorer les politiques publiques. Il y a de forts enjeux parce que du coup, nous sommes sur des budgets totaux de 394 M€, donc des budgets, en tout cas, très significatifs, avec en plus des perspectives sur les thématiques comme la décarbonation de certaines infrastructures, infrastructures de transport, intermodalités, etc.

Certains projets ont été déposés dans ce cadre-là, typiquement portés par la Chambre de commerce et d'industrie de Corse que je salue car ils ont maintenant acquis cette culture d'aller chercher des fonds spécifiques, des fonds européens sur l'utilisation spécifique pour leurs infrastructures, pour nos infrastructures donc, nous sommes propriétaires des infrastructures de transport.

Avec cette vision qu'ils ont justement de l'exploitation des plateformes, soit portuaires, soit aéroportuaires, nous arrivons en tout cas à obtenir des financements spécifiques pour la décarbonation des infrastructures de transport. Les INTERREG Europe donc, en sont des exemples très importants.

Également, grâce à ces INTERREG Europe, on a la possibilité d'organiser par exemple des venues d'experts pour pouvoir traiter des sujets, en particulier en Corse, à domicile, sur des problématiques qui sont vraiment propres à notre territoire. Ça, c'était donc le deuxième volet.

Après il y a le troisième programme de coopération vers lequel nous aimerions aller davantage, c'est le NEXT MED qui est ouvert à la rive sud de Méditerranée, qui englobe un budget de 253 M€. Nous avons vu émerger certains projets très intéressants comme par exemple « FISH MED NET » pour organiser en fait un réseau de pêcheurs en lien avec les professionnels de la rive sud. Le mois dernier, à la session, nous avons proposé au niveau du Conseil exécutif, un plan de développement pour la structuration de la filière pêche et d'accompagnement pour la pêche, avec d'ailleurs des montants très importants qui sont mis sur les infrastructures des ports de pêche. Là, c'est un petit peu la même chose, sauf que nous avons en fait un complément tout simplement pour mettre en réseau les pêcheurs et pour améliorer les pratiques de pêche raisonnées et rendre le secteur plus intéressant et plus attrayant pour les jeunes.

Également, et je me tourne vers mon collègue Gilles Giovannangeli, président de l'Office hydraulique de Corse, qui a bien capté également l'intérêt des fonds européens, également sur les grandes infrastructures et également sur les problématiques liées à l'eau et à son économie. Un projet a été déposé, le projet « Aqua-sustain » par l'OEHC pour valoriser les techniques intelligentes. On parle de l'intelligence artificielle pour justement détecter avec des images géo satellitaires, des fuites d'eau sur les différents réseaux, avec des images aériennes ou satellitaires, avec des compteurs également intelligents pour nous permettre vraiment d'avoir plus d'efficacité parce que la première source de déperdition de l'eau, finalement c'est vraiment les fuites par elles-mêmes sur les réseaux existants. Donc pourquoi pas travailler sur ce genre de thématiques nouvelles ? Ça fait partie des différents programmes que l'on suit de très près.

Enfin le dernier, peut-être celui que j'affectionne le plus parce que nous avons contribué à écrire, peut-être même les cahiers des charges, sur le fait que le remède pour le dernier appel à projets pour le programme « EuroMed », il était question d'insularité, il était question de spécificités, il était question aussi de zones rurales, de zones de montagne pour des thématiques que nous connaissons très bien, nous en Corse, sur la gestion de l'eau, mais également sur

la gestion des déchets. Donc, nous cochons toutes les cases en Corse pour ce genre de fonds européens.

Donc, nous étions à Malte en juin dernier pour lancer l'appel à projets spécifique autour de l'insularité et de la ruralité pour justement obtenir tout simplement des financements complémentaires. Et là, il s'agit d'une enveloppe de 294 M€, avec des cofinancements particulièrement attractifs de la part de l'Union européenne, c'est-à-dire que le reste à charge, au niveau de la Collectivité, est vraiment minime.

Nous sommes très contents aujourd'hui de vous annoncer que sur cet appel à projets, 12 projets ont été déposés par des porteurs de projets Corses. C'est quand même un record parce qu'il y a énormément de projets dans les thématiques de gestion, etc., mais il y a aussi une concurrence avec, par exemple, les régions comme la région Sud qui a déposé pour son compte 13 projets, ce qui veut dire qu'on arrive à constituer des équipes grâce au maillage qui a été fait, grâce à la structuration que l'on a réussi à mettre en place au niveau de nos services et de la direction des affaires européennes, l'émergence de 12 projets. Peut-être que les 12 ne passeront pas, nous verrons bien la barre d'admissibilité et les barres d'admission pour ces projets-là. Mais par contre, une chose est certaine, c'est qu'ils vont stimuler la compétitivité des entreprises au sein de la zone de coopération, forcément, verdir les bassins de vie, protéger le patrimoine naturel de la zone et bien sûr, promouvoir le tourisme durable. Nous sommes très contents de vous présenter ces programmes-là.

Il faut savoir aussi que nous avons pour la coopération, une cellule d'assistance, c'est-à-dire qu'à chaque fois, ce qui nous manque, c'est l'ingénierie du projet. On n'est pas forcément outillés en tant que région assez petite, avec une équipe structurée assez restreinte, nous avons besoin forcément de ressources humaines et d'étoffer nos équipes, parce que c'est là où il faut qu'on aille justement chercher pour capter des fonds supplémentaires. Nous avons aussi des assistances d'ingénierie pour le montage de projet. Les porteurs de projets peuvent être accompagnés, encore faut-il le demander. C'est très important de structurer ça aussi.

Nous organisons depuis peu des permanences dans les territoires pour être au plus proche. Je le disais hier dans la réponse à la question orale, être au plus proche des Corses pour faire tout simplement comprendre l'intérêt des fonds européens et pour que, autour de la table, il puisse y avoir des porteurs de projets qui nous disent « voilà, nous avons ce projet-là. Quels sont les guichets de financement que je peux solliciter pour obtenir une aide ou en tout cas un cofinancement européen ? »

Aujourd'hui, nous sommes à un carrefour au niveau de la coopération européenne territoriale. Nous avons vu que l'utilisation des fonds INTERREG dans le cadre du Marittimo France/Italie permettait à de très nombreux porteurs de projets insulaires d'accéder à des fonds spécifiques pour développer leurs projets depuis près de 30 ans : le parc marin, le parc naturel, la CCI bien sûr, les différentes agences, les offices de la Collectivité, mais pas que, tous les acteurs peuvent être impliqués dans des projets de coopération.

Aujourd'hui, il nous faut voir justement des guichets nouveaux, se tourner vers ce que l'on ne connaît pas, ce que l'on sait moins faire. C'est difficile, c'est certain, mais le programme Interreg France/Italie nous a montré qu'on avait la capacité de structurer réellement une démarche bien faite.

Donc l'objectif de ces prochaines années est donc de nous lancer sur cette nouvelle route qui s'ouvre, se familiariser avec le dossier spécifique dans le cadre des autres programmes et avec une couverture géographique beaucoup plus vaste, avec des enveloppes budgétaires particulièrement importantes, dans une perspective de politique de cohésion post 2027 d'une part, mais aussi dans la perspective d'un statut d'autonomie qui nous demandera tout simplement d'être plus autonomes également sur les sources de financement que nous voulons, que nous cherchons en tout cas à avoir et donc d'être plus performants également sur la complémentarité des financements que nous allons chercher à l'Europe également.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Il y a un rapport de la commission des affaires européennes et des relations internationales et méditerranéennes.

Vous nous donnez la synthèse, merci.

Mme Paola MOSCA

Donc, avis favorable, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez battu Pierre Ghionga en termes d'efficacité, je vous remercie.

La parole est à qui veut la prendre sur ce sujet, sur ce compte rendu.

Marie-Thé Mariotti, je vous en prie.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Ça va être très rapide.

Moi, je pense, Madame la Conseillère exécutive, que c'est d'une complexité sidérante et je pense que tout le monde y gagnerait alors qu'on va quand même sur une raréfaction des fonds publics. Je pense entre autres aux communes, aux EPCI, aux porteurs de projets, ça peut être des SIVOM, des SYVADEC ou autres, à faire de la pédagogie sur ce sujet.

Alors vous, vous maîtrisez donc voilà, mais ce n'est pas le cas de tout le monde, en tout cas ce n'est pas mon cas. Est-ce que c'est sous la forme d'un webinaire ? Est-ce que c'est sous la forme... Je ne sais pas, mais je pense qu'il faut communiquer sur ces fonds. Même s'ils sont complexes, il faut effectivement aider... D'abord, qui seraient les porteurs de projets ? Quelles sont les thématiques ? Les rendre extrêmement concrètes, parce qu'aujourd'hui, comme dans tout programme complexe international, on a peut-être du mal également à le traduire en projet concret sur nos territoires. Donc, je pense que ça aiderait beaucoup, beaucoup de monde.

Alors parmi les porteurs de projets, j'ai vu, il y a la Chambre de commerce, il y a un certain nombre d'entités qui sont peut-être habituées, mais nous en tout cas, je pense que nous ne le sommes pas. Et vu ce que l'on pressent en matière d'aide publique, je pense que ce serait peut-être bien d'aller les chercher et aller chercher l'argent là où il est.

Voilà, donc, c'est une demande que je vous fais et je pense qu'elle sera partagée par bon nombre d'élus.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Jo Caïtucoli.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Tout d'abord, merci, Madame la Conseillère, pour ce rapport que l'on attendait depuis un petit moment.

Merci aux services aussi pour le travail effectué.

Et pour aller dans le sens de ce qu'a dit Marie-Thé donc, il y a eu des webinaires qui ont eu lieu, mais c'est vrai qu'il y a une nécessité d'avoir plus de lisibilité.

Pour cela, la conseillère a expliqué un petit peu la structuration et le renforcement du service ingénierie auprès des collectivités. Mais je pense qu'il y a déjà un passage qui peut être opéré et il a été matérialisé par Via Patrimonio notamment, c'est-à-dire où la Collectivité est cheffe de file et ensuite, il y a des partenariats qui s'établissent, par exemple avec les territoires, communautés de communes ou communes, et c'est déjà je pense une des entrées intéressantes qui permet en plus aux communautés ou aux communes de participer en temps agents et de ne pas avoir forcément à sortir de la trésorerie. Donc, ce qui n'est pas neutre puisque sur ces projets-là, il faut généralement 20 % de contrepartie à avancer.

Voilà, donc je pense que là-dessus, il y a bien sûr beaucoup de progrès qui ont été faits, mais il y en a encore qui sont à faire et, comme ça a été dit, il y a d'ailleurs un des champs qui a été exploré, qui était au départ sur les fonds de l'Office de l'environnement et qui aujourd'hui est ciblé sur les fonds européens, notamment les sentiers du patrimoine, qui sont des outils importants de valorisation et de développement.

Voilà ce que je pouvais dire moi sur ce rapport et sur la nécessité, bien entendu, qu'il y a à utiliser ces fonds au maximum.

Et simplement un point sur lequel on a échangé déjà, c'est qu'on a dans la plupart des territoires européens des groupes d'actions locaux, les GAL, les LEADER qui, par exemple en Toscane, vous avez certains qui en sont à la 6^{ème} ou à la 7^{ème} génération, ce qui n'est pas notre cas, même si ça le devient.

Et je pense que cette structuration par territoire au travers de ces GAL et une ingénierie de plus en plus renforcée au niveau de ces dispositifs permettraient et permettent en plus d'avoir l'association aussi des forces vives et des entreprises dans le cadre des territoires, et donc d'apporter aussi, on l'a vu, aux petits porteurs, aux petites entreprises, on a vu les difficultés qu'on a, et pas qu'en Corse, au niveau du LEADER, mais c'est une problématique structurelle importante sur les fonds, sur la fluidité des fonds. Mais avoir de plus en plus

d'ingénierie, bien sûr, auprès des associations aussi parce que beaucoup d'associations portent des projets et ont la possibilité, je dirais, de faire ces échanges de bonnes pratiques aussi avec d'autres territoires.

Donc voilà un petit peu le chantier qui est devant nous et on va essayer de s'y atteler.

Ça a été le cas aussi de la présentation devant la Chambre des territoires, il y a quelques temps justement, de ces dispositifs et c'est vrai qu'il faut peut-être les accélérer.

Et à ce titre, saluer aussi le travail quand même que fait le centre Europe Direct auprès des écoles et des enfants. Cette sensibilisation-là qui, on l'espère, portera ses fruits, notamment pour la paix, mais pour aussi bien sûr la construction collective et transnationale de l'ensemble de ces dispositifs.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nò, allora ridò a parolla à a cunsigliera esecutiva.

Mme Flora MATTEI

Merci pour ces commentaires.

Donc du coup je me permettrai de répondre à Mme Mariotti en particulier, étant donné qu'on a discuté également avec Paul-Jo Caïtucoli sur certaines modalités justement pour rendre plus vivants et plus palpables tout simplement ces fonds européens. Vous avez raison de le dire, c'est d'une complexité énorme. C'est vrai. Et c'est sûr que pour les petits porteurs de projets, pour les petites communes, une telle ingénierie nécessite énormément de temps, d'investissement et forcément, on n'est pas outillés pour pouvoir accompagner toutes les petites communes vers des projets européens de type Euro-MED ou NEXT MED. On est bien d'accord.

Par contre, il y a des actions sur le territoire qui ont commencé à être organisées.

La dernière fois, à la Chambre des territoires, j'ai tenu à présenter un rapport qui n'est pas passé à l'Assemblée, c'était juste pour donner vraiment tous les fonds européens aux différents élus et aux présidents de com-com qui étaient présents à la Chambre des territoires. C'était à l'occasion du passage, je ne sais

pas si vous aviez vu, de certains membres du Parlement européen et de la Commission européenne et donc du coup, c'était aussi pour que ces membres-là puissent voir les spécificités de notre territoire et la déclinaison opérationnelle de ces fonds européens, et la difficulté de mise en œuvre de ces fonds européens sur le territoire. Donc ça, c'était la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'à chaque fois que j'ai des webinaires, que j'ai comme information, parce que j'ai beaucoup d'informations sur les programmes européens, la coopération européenne, j'essaie le plus possible de les envoyer à un listing de maires, de personnes, d'élus, de présidents de com-com qui seraient intéressés justement par ces problématiques-là.

Donc, si vous voulez en faire partie, je peux peut-être prendre un listing de personnalités qui voudraient être informées sur les fonds européens, très volontiers. Et à ce moment-là, je pourrais éventuellement vous les envoyer également.

Ensuite, on a pu piloter des nouvelles réunions. On a appelé ça « des permanences dans les territoires ». Alors, c'est très poussif encore parce que la dernière, c'était à Corte, c'était il y a plus de 6 mois. Et donc entre-temps, vous avez su ce qui s'est passé au niveau national : la dissolution, l'instabilité politique majeure, etc., donc on n'a pas pu réorganiser une nouvelle permanence. Mais on aimerait bien justement faire des tournées sur ces permanences-là pour essayer de les structurer et voir comment on arrive tout simplement à vulgariser ces fonds européens.

« Vulgariser », c'est-à-dire un porteur de projet arrive, a son projet, même s'il est petit, et puis on essaie de voir en fait vers quel guichet de financement on peut le diriger.

Enfin, et c'est Paul-Jo Caïtucoli qui en a parlé, le Centre Europe Direct, c'est aussi un petit morceau d'Europe qu'on a la chance d'avoir sur Ajaccio, qui est un petit espace où on peut rentrer justement pour s'informer sur les fonds européens et pas que sur les valeurs de l'Europe, etc.

Mais c'est certain qu'il faut qu'on arrive en tout cas à structurer quelque chose pour qu'il puisse y avoir, et on le voit déjà dans les écoles, parce qu'il y a beaucoup de présentations au niveau des écoles, pour inculquer vraiment ce sentiment d'appartenance aussi à nos plus petits aux projets européens, et pourquoi pas à les projeter vers quelque chose qui nous permette vraiment de structurer une filière nouvelle.

Et enfin, à chaque fois j'en parle sur les fonds européens, on a un site web qui est très bien fait. Il est très pédagogique. Vous devriez aller voir. Vous

posez une question et on vous donne en fait les différents liens pour voir quels sont les guichets de financement qu'on peut solliciter quand on est une commune, quand on est une interco et qu'on aimerait réaliser un projet dans le patrimoine ou dans la sauvegarde du patrimoine naturel.

Voilà. Donc ça, c'est les 2 points.

Et enfin on a eu une idée, concernant les fonds européens, les appels de projets pour les fonds européens, je pense que c'est une idée qu'on pourrait peut-être soumettre également à la Présidente de l'Assemblée de Corse et au président de la Commission des affaires européennes et méditerranéennes, pour justement peut-être permettre d'avoir la présentation des appels à projets au sein de la commission des affaires européennes, pour que tous les élus de l'Assemblée de Corse ici présents ou en tout cas qui siègent dans cette commission puissent être informés en temps réel des appels à projets qui peuvent émaner en fait des Euro-MED, des NEXT MED, etc., comme ça on peut peut-être voir quels sont les maillages et peut-être voir comment on pourrait structurer de façon plus intelligente, et voir des projets qui émergent pour les proposer, pourquoi pas sur un guichet Euro-MED, un guichet NEXT MED, etc. Ce qui permettrait aussi de réunir la commission des affaires européennes un peu plus souvent, et peut-être même de la densifier et de rendre vraiment le débat, au sein même de la commission des affaires européennes, sur les appels à projets spécifiques qui émanent de la Commission européenne.

Voilà. Merci en tout cas au gros travail que produisent les services.

Merci également au CESEC qui a produit un avis très, très précis.

Donc merci beaucoup et on essaiera en tout cas de travailler en ce sens pour rendre beaucoup plus opérationnelle l'action des fonds européens en Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Pas de remarques ? C'est bon. Donc, nous allons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc abstention d'Avanzemu.

Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc la majorité est pour, merci.

Le rapport est ADOPTE.

Donc nous passons maintenant au bloc « finances, fiscalité ».

Donc, c'est Gilles Giovannangeli qui va procéder à différentes présentations sur le sujet.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais vous demander un peu d'attention, je sais qu'à l'heure où on parle, c'est toujours un peu difficile.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est un sujet budgétaire, excusez-moi, je rappelle que personne n'a demandé le doublement des temps de parole, sur ces pièces budgétaires, on est bien d'accord ? Merci.

Allez-y, Monsieur le Conseil exécutif.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame.

Je vous propose de commencer par la répartition du fonds de péréquation de de la taxe additionnelle, les DM et on termine par la DM du budget, si ça vous convient, Madame la Présidente. Je peux dérouler dans ce sens.

Donc, premier rapport, celui de la répartition de la péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ**

Raportu n° 297 : Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a taxa addizionale à i diritti d'arrigistramentu 2024 - Pumonti

Rapport n° 297 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (TADE) 2024 - Pumonti

M. Gilles GIOVANNANGELI

Cette péréquation, elle est faite au profit, en France, des conseils départementaux et qui en fixent aussi le barème de répartition entre les communes dont la population n'excède pas 5 000 habitants, sur 3 critères indispensables : l'importance de la population, l'effort fiscal et le montant des dépenses d'équipement.

En Corse, depuis la fusion des trois collectivités, comme vous le savez, c'est notre collectivité qui est amenée à délibérer sur la répartition des 2 fonds, 1 par département, et au profit des communes et des groupements.

Depuis 2018, nous avons fait le choix de maintenir les répartitions qui avaient été faites par les anciens conseils départementaux, Cismonti et Pumonti. Alors, ça avait un avantage, ça a permis de maintenir le niveau de répartition auquel les communes avaient été habituées selon leur situation géographique, mais ça engendre de fait aussi, comme c'est écrit, une disparité entre Cismonti et Pumonti. Et l'année dernière, nous avons déjà eu un débat, je ne dirai pas animé, mais un débat sur la nécessité de franchir le pas de l'harmonisation et ce que nous avons entrepris, en tout cas en termes de travail cette année puisque nous avons réfléchi avec les services sur des scénarii de répartition homogène entre Cismonti et Pumonti qui consistaient soit à retenir la méthode de répartition du Cismonti et l'élargir à l'ensemble de la Corse, soit l'inverse, soit à faire un mixte des deux méthodes, soit même de partir sur y compris de nouveaux critères. Nous avons pensé, par exemple, le critère de l'artificialisation des sols qui aurait pu être un critère supplémentaire.

Ce travail, il a été fait, je ne vais pas vous le présenter parce que ça prendrait trop de temps, tout simplement parce que nous avons choisi cette année encore de demander la prolongation de ce qui était fait les années précédentes, donc la non-modification, pour plusieurs raisons.

La première raison, c'est que la taxe que l'on vote aujourd'hui, elle s'applique à l'année 2024 et elle est importante. Ça veut dire que les communes, elles ont déjà inscrit dans leur budget la recette sur les bases de 2023 et que dans le contexte budgétaire actuel, il nous semble difficile de demander aux communes, ça créerait encore un peu plus d'incertitude dans un climat général d'incertitude. Et parce que quand on regarde les effets, on s'aperçoit que pour certaines communes, ça peut avoir des effets importants. Cette taxe, elle peut représenter plus de 20 % des recettes de fonctionnement de certaines petites communes. Donc nous, il nous semblait que c'était délicat d'aller dans ce sens.

Et par ailleurs, il faut aussi savoir qu'il y a une baisse générale du montant global de la taxe à répartir, 7 % pour le Cismonti et plus de 15 % pour le Pumonti.

Donc nous, cette année, ce que nous avons dit, c'est que, premièrement, on demande le vote et le maintien de la répartition en l'état. On lance une concertation, parce qu'on ne voit pas comment on pourrait tout seul ici décider de cette répartition, donc on lance une concertation avec les communes à travers la Chambre des territoires et les associations de maires et on revient, au plus tard au printemps, devant l'Assemblée pour proposer une répartition qui sera le fruit de cette concertation qui nous semble indispensable.

Donc, Madame la Présidente, pour les 2 fonds, on propose la répartition des taux actuels. Je ne rentrerai pas plus dans le détail, mais c'est la proposition du Conseil exécutif.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc merci pour cette proposition. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, Madame la Présidente.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte » ; absence du groupe « Avanzemu ».

Favorable, pour ceux qui étaient présents.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite s'exprimer ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je l'ai soulevé en commission des finances, il y aura toujours un moment clivant où on va rééquilibrer. Mais aujourd'hui, la gestion avec des critères différenciés déjà, au sein de la même enveloppe dans la Corse-du-Sud, parce qu'il y a 2 niveaux de mise à égalité, déjà de mettre les mêmes critères et ensuite, faire une fongibilité de l'enveloppe.

Je me suis renseigné, je n'ai pas la possibilité de poser une question légale et de faire un contrôle de l'égalité préventif. Mais il m'a été sous-entendu que rien n'interdisait la Collectivité de Corse de considérer qu'il y a une enveloppe générale. C'est à vérifier, mais ça fait partie des pistes là-aussi du rééquilibrage global.

Mais le problème, il est aussi sur les critères, parce qu'on arrive quand même à des aberrations. Et aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, il y a des communes qui sont beaucoup plus aidées en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse, à strates de population égales. Nous, on doit être justes.

Je ne vais pas vous embêter avec les communes qui ne me concernent pas, je vais vous prendre Aullène et Ghisoni, mes deux villages. C'est à peu près les mêmes en termes de population hivernale, en termes de zone d'altitude, en termes de strates économiques, tout pratiquement, en termes de surface : un, touche 11 000 € et l'autre, 68 000 €. Et c'est comme ça presque partout.

Moi, je vous l'ai soulevé il y a 3 ans, quand je suis arrivé pour la première fois dans cette nouvelle mandature. On est encore, après un laps de temps conséquent, à continuer à laisser perdurer.

Oui, c'est sûr que demain vous allez appeler Pierre Castellani, Maire d'Aullène, et vous allez lui dire « tu vas faire moitié/moitié avec une autre commune », ça va poser un problème. Mais charge à nous de trouver les voies et moyens de faire un rééquilibrage par le haut et de trouver des priorisations pour faire en sorte que l'enveloppe qu'on rajouterait, qui serait de l'ordre de 3 à 4 M€ pour faire un rééquilibrage par le haut, elle sera prise sur d'autres investissements qui sont donnés, je dirai, au cas par cas en fonction des projets. Parce que là, pour les communes, c'est important parce que c'est une dotation à la source sans affectation.

Moi, je crois qu'on est dans l'obligation de le faire et ne pas le faire, ce n'est pas être dans la logique du spartimentu. Surtout que pour moi, ce sont des sous mal acquis, c'est le retour de la spéculation, c'est le retour des ventes abusives. Donc au moins que ça profite à tout le monde.

Non mais, arrêtez me regarder bizarrement, je le dis franchement et moi, je considère que votre réponse de dire « on ne peut pas le faire parce qu'il va y avoir des disparités », avec les bras de levier que vous avez à côté, ça permet de faire de la compensation. Parce que vous avez des anomalies qui sont, je ne vais vous les citer, je vous en ai pris 2 qui sont quand même... Bastani.

Et après, il y a la manière dont on l'affecte.

Par exemple, le sud est moins respectueux des petites communes, parce que l'enveloppe de répartition dans le sud, elle ne tient pas trop compte, je dirais, de la petitesse de l'endroit. Ce que le Nord avait fait, mais avec des enveloppes plus petites. Parce qu'il y a moins de spéculation dans le Nord, il y a moins de plages et il y a beaucoup plus de villages.

Donc, tout ça pour vous dire qu'à la prochaine réécriture de ces documents, essayez d'avoir une vision qui soit un peu un rôle d'aménageur territorial et pas une vision campaniliste maire par maire, parce que c'est vrai que vous ne pouvez pas diminuer, mais vous pouvez trouver des voies de compensation ailleurs, avec un effet de lissage sur 3 ou 4 ans pour permettre de résorber. Parce qu'il y a des communes qui sont pénalisées globalement par rapport à d'autres, elles n'ont pas du tout les mêmes moyens. Et après il n'y a pas une logique qui permet sur d'autres projets de dire « comme toi tu n'as rien, sur ce projet du clocher, tu auras un peu plus ». Elle n'existe pas cette case de compensation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cathy Cognetti !

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Alors dans la continuité des propos qui ont été tenus, nous avons besoin nous-aussi effectivement d'éclaircissements à propos des modalités de calcul des taxes additionnelles de droit d'enregistrement, dont les deux rapports proposent de reconduire les mêmes critères d'éligibilité, moins de 5 000 habitants INSEE, sauf stations de tourisme et de répartition.

Alors, pour les 2A, Paul-Félix l'avait expliqué, 3 critères : importance de population, dépenses d'équipement brutes, effort fiscal de la commune

Pour le 2B, 4 critères : population DGF 30 %, potentiel fiscal 30 %, effort fiscal de la commune 20 %, montant des dépenses d'équipement brutes.

En Corse-du-Sud, le montant notifié est de 6,8 M€, contre 8,1 M€ l'an dernier, soit - 15,60 %.

7,8 M€ en 2022, 120 communes y émargent sur les 124 du 2A.

En 2B, on reviendrait au niveau de 2022, 5,6 M€ et 5,7 M€ avec une baisse de 7 % par rapport à 2023.

Parallèlement à la baisse des dotations et des transactions, ce qui est logique, 229 communes émargent sur les 236 que compte le 2B.

Néanmoins, en regardant les annexes du rapport, on voit que les communes enregistrent des baisses plus importantes que d'autres. On souhaiterait comprendre comment fonctionne vraiment le mécanisme de péréquation.

Concernant la demande que j'avais, vous y avez répondu, vous avez dans le contexte actuel opté pour le maintien de l'ancien calcul, parce qu'il nous faudra attendre le printemps pour avoir le nouveau mode de calcul, peut-être plus équitable, car certaines communes, comme l'a évoqué mon collègue, ne sont pas favorisées par ce mode de calcul.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Cathy. D'autres interventions ? Xavier Lacombe.

M. Xavier LACOMBE

Très rapidement, je ne veux pas revenir sur les critères, les calculs, ça a été déjà discuté.

Tout simplement, ces sommes attendues, et lorsqu'on on établit les budgets dans les communes, souvent sans en avoir la notification, de manière prévisionnelle, on reprend le chiffre de l'année précédente.

Donc dans ce cas, vous comprenez qu'il y a des communes qui d'un seul coup, d'une année sur l'autre, d'un exercice budgétaire sur l'autre, perdent 30, 40, 50, 60 000 €. C'est quand même considérable sur le budget de

fonctionnement, parce que là on est sur une recette de fonctionnement et non d'investissement.

Donc, à la réflexion, tout simplement, c'est qu'aujourd'hui effectivement, pour certaines communes, il y a une perte sèche et considérable. Alors, si c'est quelques milliers d'euros, on peut l'entendre suivant la taille de la commune. Mais il y a des communes où c'est, quasiment, pratiquement, pas tout à fait, les chiffres sont là, mais quasiment divisé par 2.

Ce qui serait envisageable, c'est une proposition, puisque vous avez souhaité retenir et reconduire la même méthode de calcul ou les mêmes critères, c'est un choix. Peut-être qu'aujourd'hui, nous n'aurions pas fait les autres, ça méritait une réflexion tout autre, peut-être la facilité de le faire, même s'il y a la diminution de l'enveloppe, et on le comprend et vous n'en avez pas la responsabilité. Par contre, vous avez la responsabilité de la répartition.

Moi, premièrement, je pense que cette répartition aurait pu être abordée différemment, avec un peu plus de pédagogie. Ce qui aurait été plus compréhensible. Mais surtout, pour l'exercice à venir, peut-être qu'il faudra envisager, au vu ou en prévision du produit financier, une enveloppe de compensation qui viendrait, non pas forcément retrouver le même niveau puisqu'on est à la restriction et je pense que les années à venir vont être compliquées, mais essayer au moins d'atténuer cette baisse et avoir ce qui a été dit : un lissage progressif sur les années à venir.

Pour cela, encore une fois, il faut peut-être faire des économies ailleurs, parce que, quand même, la difficulté, si on est à ce rythme-là, il y a des communes qui vont perdre 70 ou 80 000 € sur des exercices, et sur un budget, c'est énorme.

Donc moi, j'en appelle à votre réflexion et j'en appelle à, peut-être à travers la fameuse commission des finances qui doit se réunir pour étudier les choses, faire une proposition.

Je le répète, ma demande n'est pas de retrouver le niveau de l'année précédente, mais ne pas subir cette diminution pour les différentes communes. Parce qu'aujourd'hui, qui est pénalisé ? Le budget communal et le maire de la commune qui se trouve avec une perte financière très importante dans certains cas. Dans certains cas, ce n'est pas pour toutes les communes. Il y a des baisses, on accuse des baisses certaines fois, mais c'est supportable et ça peut être discuté.

En contrepartie, encore une fois là où je ne suis pas tout à fait d'accord sur ce qui a été proposé, c'est que là on est sur du fonctionnement, il ne faudrait

pas qu'il y ait une réflexion de compensation sur l'investissement, parce que ce sont 2 sections vraiment différentes et ce n'est pas parce qu'on enlève à une commune 50 000 € en fonctionnement et qu'on va lui financer un dossier à 10 % de plus sur tel ou tel dossier de petites communes, qu'il va retrouver ses petits moutons, ce n'est pas vrai, parce qu'on est bien sur 2 sections différentes.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non, donc je repasse la parole à l'exécutif.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Merci aux intervenants pour leurs précisions, leurs interrogations et les propos qui peuvent être parfois aussi contradictoires.

Rapidement, on se rejoint, Paul-Félix, sur au moins la fongibilité, ça paraît évident, mais nous avons fait des démarches, nous avons interpellé à plusieurs reprises l'État et les réponses ont toujours été...

Brouhaha.

Oui et pourtant ils nous répondent, donc après peut-être qu'il faudrait faire du contentieux, mais chaque fois ils nous ont répondu que c'était, je cite, de manière récurrente, « les 2 fonds en cause étant des fonds d'État, ils font l'objet d'une ventilation globale et d'une gestion au niveau de chacun des 2 préfets des départements ». C'est une enveloppe nationale, c'est une notification d'enveloppe nationale. On n'a pas, nous, on n'est pas aujourd'hui en capacité de définir le fonds, ça a été aussi précisé tout à l'heure par Xavier.

La baisse aujourd'hui, c'est la baisse de l'enveloppe nationale qui est affectée. C'est important de le dire parce que ça conditionne aussi notre philosophie globale et ça a été dit. Il y a une baisse et si en plus derrière on devait réfléchir dans la rapidité à une nouvelle répartition, qui doit être améliorée, on est tous d'accord. Paul Félix a pris deux exemples, on pourrait tous en prendre. Mais il y aura forcément des gagnants et des perdants dans cette répartition, il faut qu'on se le dise parce que sinon on n'est pas honnêtes.

Donc, il faut le préparer. Il faut en discuter avec l'ensemble des parties prenantes ; au premier chef ceux qui seront impactés par cette modification,

harmonisation et j'en conviens aussi, amélioration dans un sens plus équitable. Mais il faut que les communes et groupements de communes soient autour de la table. Nous, ce qu'on propose, c'est de mener ce travail avec la Chambre des territoires et les associations des maires. Mais vous avez raison, ça ne nous empêche pas et ça doit même exiger de notre part un travail peut-être plus approfondi, plus collégial sur cette question-là.

Et moi, je retiens l'idée de la commission des finances, un sujet de plus, mais ça pourrait être évidemment un travail mené en commission des finances, concomitamment au travail qui est mené avec la Chambre des territoires et les associations des maires.

Voilà moi, ce que je voulais dire. Mais ce que je vous propose, ce n'est pas nous, Madame Cognetti qui avons défini les critères. On a toujours repris ces critères-là. Donc le calcul, c'est le calcul qui est fait en fonction des critères des deux départements avec des approches différentes. On le voit bien. En Haute-Corse, les plus petites communes sont favorisées et en Corse-du-Sud, ce n'est pas le cas, c'est plutôt même l'inverse.

Donc on voit bien que là-aussi, on n'est pas sur la même philosophie, il faut harmoniser tout ça, on en convient. On n'a pas voulu le faire cette année, sincèrement, non pas parce que nous n'étions pas prêts, mais parce que nous sommes certains qu'il y aurait eu des impacts et que ça mérite une discussion avec les communes et les intercommunalités.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci, donc je soumetts au vote cette proposition.

Qui est contre ? On fait le Pumontu, on est bien d'accord, et après on fera l'autre ?

Donc qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte »

Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Donc, le rapport est ADOPTE à une large majorité.

(Abstention des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte » ; Pour : « Fà Populu Inseme » et M. Pierre GHIONGA Non-inscrit ; Absence de Mme Josepha Giacometti-Piredda, non-inscrite)

Rapport suivant !

Raportu n° 298 : Scumpartera di u Fondu dipartimentale di perequazione di a tassa addizionale à i diritti d'arrigistramentu 2024 - Cismonte

Rapport n° 298 : Répartition du Fonds départemental de péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement (TADE) 2024 - Cismonte

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cismonte, même analyse ?

Je suis obligée de poser la question de savoir s'il y a des conseillers qui veulent s'exprimer sur le Cismonte. C'est bon ? Très bien.

Donc, je soumetts au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Un soffiu novu », « Avanzemu », Core in fronte

Qui est pour ? « Fà populu in seme » et Pierre GHIONGA.

Merci. Donc, **le rapport est ADOPTE.**

(Abstention des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte » ; Pour : « Fà Populu In seme » et M. Pierre GHIONGA Non-inscrit ; Absence de Mme Josepha Giacometti-Piredda, non-inscrite)

Rapport suivant, la taxe professionnelle.

Raportu n° 299 : Scumpartera di u fondu dipartimentale di perequazione di a tassa professionale FDPTP 2024 - Cismonte

Report n° 299 : Répartition du fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle FDPTP 2024 - Cismonte

M. Gilles GIOVANNANGELI

C'est la même mécanique. C'est un fonds d'Etat, avec une gestion au niveau des départements.

Simplement, depuis la disparition de la taxe professionnelle, ce fonds départemental, c'est toujours une dotation. Il a considérablement diminué et en 2019, la baisse de ce fonds a conduit les communes de Corse-du-Sud à perdre leurs fonds, tout simplement parce qu'il y avait moins de perception en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse et au fur et à mesure que le fonds baissait, la Corse-du-Sud s'est retrouvée à 0, donc depuis 2019.

Aujourd'hui, seules les communes du Cismonti perçoivent cette taxe. Les critères de répartition se font en fonction de la faiblesse de leur potentiel fiscal ou par l'importance de leurs charges.

Le montant, en 2024, est en baisse de 23 % par rapport à 2023. Donc ce qui a amené notre collectivité à contester cette répartition parce que, au niveau national, on s'est aperçu que la baisse, elle avait été, de mémoire, de 4,57 %, alors que chez nous elle s'élevait à 23 %. Donc, nous avons fait une contestation, notamment sur le calcul de cette répartition et de cette taxe. Pour autant, le préfet de Corse a ordonné le versement au profit de ces communes de cette répartition de taxe professionnelle, pour un montant total de 429 254 €.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Alors, il y a un rapport de la commission des finances.

(Inaudible)

On a entendu même sans micro. Mais c'est vrai que pour les enregistrements c'est plus compliqué.

Donc, avis favorable avec non-participation de « Un soffiu novu », « Core in fronte » et absence de « Avanzemu ». Merci.

Qui veut la parole sur ce dossier ? Oui, Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller,

On est dans l'exercice habituel qui nous conduit à répartir cette année, vous l'avez donné, 429 254 € contre 557 en 2023 et en 2022. Ce n'est pas la faute de la Collectivité, je précise.

Mais dans votre rapport, Monsieur le Conseil exécutif, vous contestez le montant alloué en considérant que la baisse nationale est de 4,57, alors qu'elle est de 23 % chez nous.

La baisse serait 2 fois trop élevée parce que le calcul effectué par la préfecture prend en compte les données des 2 départements au lieu de ne prendre que celui de la Haute-Corse.

Je crois me rappeler qu'effectivement, la Corse-du-Sud a perdu son fonds depuis 2019, et vous l'avez évoqué, de mémoire, parce que le département dépassait le seuil au-delà duquel le territoire perdait le bénéfice de la péréquation.

Le courrier du préfet datant de juillet, je souhaitais savoir de quand la date du recours administratif ? Et si on ne prend pas de risque à en délibérer maintenant ?

Le rapport se veut rassurant sur ce point, mais comment ça se passe si le TA modifie le montant alloué ?

Les critères restent inchangés, à savoir que moins de 500 habitants DGF et les communes dont le potentiel fiscal ne dépasse pas 40 110 €, ce qui fait 70 communes. Cette année encore, je regrette que la strate des communes de 501 000 ne soit pas prise en compte, d'autant plus que le Cismonte, à l'inverse du Pumonte, compte plusieurs communes qui ont légèrement plus de 500 habitants et qui se trouvent soustraites de fait à cette possibilité.

Je cite, par exemple, Pietralba ou même Omessa. Mais il y en a d'autres.

On avait discuté en début de mandature dans cet hémicycle de ce problème. Donc, c'est un regret que j'ai par rapport à ce mécanisme de péréquation et je tenais aussi à m'exprimer dans notre hémicycle, vous

connaissez ma fibre rurale, et c'est vrai que j'ai tendance à être vigilante sur l'accompagnement des petites communes.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò, allora ripassu a parolla à u cunsiglieru esecutivu.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Donc, oui, bien sûr, vous avez raison de vous interroger sur le recours. Le recours n'est pas suspensif, comme c'est inscrit, et de toute façon, on ne peut avoir qu'une bonne nouvelle, j'ai envie de dire : le jugement nous sera, ou favorable, ou au pire il maintiendra en l'état le montant proposé. Donc à ce niveau-là, il n'y a pas de souci.

Sur la répartition, sur les critères de répartition, c'est un peu le même débat. Nous, on est reparti sur ce qui nous semblait être consensuel. S'il s'avère qu'il peut y avoir des améliorations, de la même façon, on peut reproduire et le travail avec la commission des finances qui pourrait produire une réflexion et interroger, comme précédemment, la Chambre des territoires et les associations des maires pour qu'elles puissent éventuellement là-aussi apporter des améliorations à ces critères de répartition.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, merci. Je sou mets au vote ce rapport 299 sur la répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Cismonte).

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Un soffiu novu », « Avanzemu »

Qui ne participe pas ? Qui est pour ? « Fà populu in seme », « Core in fronte », Pierre GHIONGA.

Merci. **Le rapport est ADOPTE**

Absence de Mme Josepha Giacometti-Piredda, non-inscrite

Nous passons au rapport suivant.

Raportu n° 310 : Decisione mudificativa n° 2 di u Bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi Pumonti di a Cullittività di Corsica par l'annu 2024

Rapport n° 310 : Décision modificative n° 2 du Budget annexe du laboratoire d'analyses du Pumonti de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024

M. Gilles GIOVANNANGELI

On peut commencer par le Pumonti, mais ce sera la même chose pour le Cismonte, le principe étant le même.

Concernant le Pumonti, ce sont des réajustements, sans qu'il y ait de modifications sur les totaux des recettes ou des dépenses, et surtout, sans qu'il y ait de modifications sur le montant global de la subvention d'équilibre versée par la Collectivité de Corse pour permettre le fonctionnement de ces 2 laboratoires.

Pour le Pumonti, il est demandé à l'Assemblée de Corse d'adopter les mouvements de crédits suivants, vous les avez : c'est un transfert de 14 500 € de crédits de fonctionnement du service « paye » vers le service gestionnaire d' « administration générale ».

La réduction de 7 545 € de crédits de fonctionnement du budget annexe du laboratoire d'analyse Pumonti, c'est un transfert d'un laboratoire à un autre au bénéfice du budget annexe du laboratoire d'analyse de Cismonti, et c'est l'inscription de 583 € de crédits de créances admis en non-valeur et 1 880 € de crédits en dotation aux dépréciations des actifs circulants. Ça, c'est pour les dépenses.

En recettes, pour équilibrer, c'est la diminution de la subvention d'équilibre du budget annexe du laboratoire du Pumonti, pour un montant de 7 200 €, au bénéfice du budget annexe du laboratoire du Cismonti.

C'est un transfert là-aussi de fonds entre les 2 budgets sans modification au niveau global.

Et enfin, c'est l'inscription de 2 118 € de crédits en reprise sur dépréciations des actifs circulants.

Ce qui fait, des deux côtés, - 5 082 € en dépenses et en recettes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, prima, v'aghju da fà vutà l'urgenza nant'à stu cartulare.

Je vous fais voter l'urgence parce que, en fait, l'envoi a été conditionné évidemment par le projet de loi de finances, le PLF 2025, concernant le réajustement des recettes fiscales.

Donc, je soumetts à votre approbation cette urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc l'urgence est adoptée.

Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Même chose que précédemment : avis favorable avec non-participation des mêmes groupes et absence du même groupe.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère.

Qui souhaite intervenir ? Xavier Lacombe.

M. Xavier LACOMBE

Madame la Présidente, vous me regardez, vous me forcez la main.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, non, je ne vous force absolument pas.

M. Xavier LACOMBE

Bon, je ne ferai qu'une intervention courte et succincte concernant les deux budgets des laboratoires.

Evidemment, la même qui s'applique, toujours cette subvention d'équilibre. Je regrette de vous dire, M. le Conseiller exécutif, qu'on devait voir ce qu'on devait voir et on voit que cette subvention ne diminue pas.

Alors, j'ai entendu parler de transfert de fonds entre Cismonte et Pumonte, peut-être faudrait-il créer une compagnie de convoyeurs pour transférer tout ça...

Tout simplement, aujourd'hui, l'harmonisation, encore une fois, je parle des tarifs, a du mal à se mettre en place. Je sais que ce n'est pas chose aisée, mais depuis tant d'années, encore une fois, on procrastine. Ça fait des années quand même !

Deuxièmement, subvention d'équilibre, je suis au regret de le dire, on ne fait pas d'économies, bien au contraire et quand on regarde dans le détail, il y a des augmentations de charges de fonctionnement.

Donc encore une fois, la situation, pour le moment, nous l'espérons quand même, nous restons optimistes et positifs, ne s'est pas améliorée malgré les années et les recommandations.

En vous remerciant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Saveriu !

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Dans la suite de ce que disait mon collègue de Peri, il y avait eu, il me semble, dans mes souvenirs, la nomination de quelqu'un pour justement harmoniser et arriver in fine, espérons-le, ça fait déjà deux ans au moins, un coordonnateur ou un médiateur, je ne sais pas comment... 3 ans, je ne sais plus, je suis en base 1.

A l'heure où on parle, là aussi les années passent, est-ce qu'on a un retour sur expérience ou un petit rapport sur cette initiative intéressante justement, qui visait à terme à justement fusionner l'ensemble des laboratoires, y compris celui de l'Office hydraulique.

A l'heure où on parle, on n'a pas trop de nouvelles et donc pour revenir au-delà des chiffres, sur la démarche engagée, est-ce qu'elle a pris forme ? Est-ce qu'elle avance ou est ce qu'on est encore à voter année après année des réajustements comme ça budgétaires ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ? Nò, allora mi girgu versu u Presidente.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Mme la Présidente.

Alors, moi, vous savez, j'ai pour principe d'essayer de faire ce que je dis et je pense que sur ce sujet-là, ce qui avait été dit, c'était 2 niveaux d'intervention.

Le premier niveau, c'était de stabiliser la trajectoire budgétaire des laboratoires. Alors peut-être que Xavier Lacombe a compris qu'il fallait baisser. Moi, j'ai dit à plusieurs reprises qu'il y avait un sujet sur le modèle économique de ces labos et qu'il fallait réussir dans un premier temps à stabiliser cette trajectoire. C'est ce que nous avons fait.

Si vous regardez les chiffres, reprenez les comptes administratifs de 2022 ou de 2021 jusqu'à aujourd'hui, vous verrez la stabilisation, et vous verrez même la baisse, légère certes, de la subvention d'équilibre. Ça, c'est le premier point.

Il y a un travail à poursuivre et je pense aussi avoir dit que c'était un travail qu'il fallait mener sur le moyen terme avec là-aussi au moins deux étapes.

La première étape, c'était ce que nous avons appelé l'embauche, et Saveriu le rappelait, d'un préfigurateur. Il n'y a pas 3 ans, cela fait effectivement à peu près 1 an qu'il a été employé et qu'il travaille avec les services à améliorer une situation qui est complexe, parce qu'il y a 2 laboratoires, qu'il y a une situation pour être honnête aussi, notamment sur le laboratoire de Pumonti, immobilière et autres à gérer, mais qu'il travaille.

Et le deuxième temps, c'était de dire qu'on avait aussi conscience qu'il fallait l'épauler par une AMO. Et je vous l'ai dit, lors de la dernière présentation budgétaire, que nous étions en phase de consultation pour pouvoir, à la fin de l'année, contractualiser avec une AMO qui devra, avant le mois de juin, je reprends mes propos de mémoire, avant le mois de juin, en tout cas pour le mois de juin 2025, produire un travail avec notre préfigurateur pour aboutir, en 2026, fin d'année 2026, en tout cas pas au-delà, à la fusion des 2 laboratoires.

Ça, c'est le temps dont moi, de manière très claire ici, j'ai toujours donné comme la temporalité de travail et premier point d'arrivée de la mission

en tout cas que nous nous sommes impartis collectivement moi-même et les services qui travaillent sur ce sujet.

Saveriu fait état aussi après d'une manière plus globale de la réflexion plus approfondie avec la consolidation, y compris avec le laboratoire de l'Office d'équipement hydraulique. Et là aussi, depuis le départ, je crois qu'on a été clair, on s'est dit, on y va par étapes.

Dans un premier temps, en fusionnant les 2 labos de la Collectivité. Evaluons les choses, donnons-nous le temps d'évaluation et si après il y a possibilité, réfléchissons effectivement à l'agrégation. Mais j'ai envie de dire que ces choses-là, elles vont se faire.

Vous savez, il est fort probable que, à partir de l'année prochaine, le marché l'ARS, vous le connaissez, enfin ceux qui connaissent le sujet sur la qualité des eaux, devienne un marché régional. Donc, de fait, on va devoir aussi se regrouper, réfléchir, mieux mutualiser, rationaliser.

C'est un sujet, mais aujourd'hui allons-y par étape, parce que c'est aussi un sujet complexe. On touche à la ressource humaine et donc il faut aussi dans ce cas-là, prendre toutes les précautions d'usage et faire en sorte que les choses se passent au mieux, avec toujours cette optique de réussir d'une part à construire un laboratoire performant, indispensable aujourd'hui face aux enjeux notamment du réchauffement climatique, la sécurité environnementale, la sécurité sanitaire, c'est extrêmement important, et qui doit nous permettre aussi d'être économiquement viable.

Aujourd'hui, on en convient tous, la participation de la Collectivité de Corse, elle est trop importante, on le sait tous, au regard y compris de nos moyens budgétaires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc je soumetts au vote cette DM pour le laboratoire annexe du Pumontu.

Qui est contre ? « Un soffiu novu », « Avanzemu » Qui s'abstient ? « Core in fronte » Qui ne participe pas ?

Qui est pour ? Tous les autres.

Le rapport est ADOPTE.

(Contre : « Avanzemu » et Un « Soffiu Novu » ; Abstention du groupe « Core in Fronte » ; Vote Pour du groupe « Fà Populu Inseme » et de M. Pierre Ghionga, non-inscrit ; Absence de Mme Josepha Giacometti-Piredda, non-inscrite)

Donc, rapport 311.

Raportu n° 311 : Decision mudificativa n° 2 di u Bughjettu annessu di u laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullittività di Corsica par l'annu 2024

Rapport n° 311 : Décision modificative n° 2 du Budget annexe du laboratoire d'analyses du Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024

M. Gilles GIOVANNANGELI

Donc, c'est le même principe, réajustement d'inscriptions.

En dépenses réelles de fonctionnement, on propose l'inscription de 7 545 € de crédits de fonctionnement supplémentaires au budget annexe du laboratoire Cismonti pour les frais d'électricité, 920 € de crédits de créances admises en non-valeur et 1 573 € de crédits en dotations aux dépréciations des actifs circulants.

En recettes réelles de fonctionnement, 1 285 € de recettes supplémentaires liées aux taxes d'analyse, l'inscription de crédits supplémentaires au titre de la subvention d'équilibre du budget annexe du laboratoire du Cismonti pour un montant de 7 200 €. On les retrouve, Monsieur Lacombe, vous les voyez cette fois-ci, ils apparaissent en recettes sur le Cismonti. Et l'inscription de 1 553 € de crédits en reprise de dépréciation des actifs circulants.

Ce qui nous fait des 10 038 € en dépenses et 10 038 € en recettes.

Enfin, ici l'affectation du résultat de fonctionnement reporté pour un montant de - 37 280 € à la section d'investissement, afin d'en couvrir le déficit comme prévu dans la réglementation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je dois faire voter l'urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'urgence est établie.

Il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Même chose que précédemment.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, la parole est à qui veut la prendre. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est un questionnement sur le règlement.

Est-ce qu'il y a un quorum pour le Conseil exécutif ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce n'est pas gentil... Allez, on continue.

Donc, qui veut prendre la parole, au-delà du rappel au règlement et ce n'est pas prévu au règlement d'ailleurs, ni le nôtre, ni le sien... peut-être dans le sien, je ne sais pas, je ne le connais pas par cœur... Moi, je connais le mien, c'est déjà bien.

Donc qui souhaite s'exprimer ?

M. Xavier LACOMBE

Madame la Présidente, je me suis déjà exprimé, n'insistez pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je n'insiste pas, vous faites une fixette. Non, mais vous faites une fixette ! Je regarde Valérie qui est derrière, voilà.

Alors on continue. Donc, vous voulez rajouter quelque chose, Monsieur le conseiller exécutif ? Non.

Donc, je soumetts au vote, si vous en êtes d'accord. Nous sommes sur la DM budget annexe du laboratoire Cismonte.

Qui est contre ? « Un soffiu novu » et « Avanzemu »

Qui s'abstient ? « Core in fronte »

Qui ne participe pas ? Personne.

Qui est pour ? Tous les autres et Pierre GHIONGA aussi.

Donc, **c'est ADOPTE.** Merci.

Rapport suivant.

Rapportu n° 312 : Decision mudificativa n° 2 di u Bughjettu Primitivu di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 312 : Décision modificative n° 2 du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vote sur l'urgence pour cette DM du BP de la Collectivité, exercice 2024.

On vote l'urgence, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Parfait, merci.

L'urgence est adoptée.

Donc, je passe la parole aux 2.

Ils ont le droit, c'est dans le règlement, ils peuvent bouger, c'est possible. On sent un rapprochement entre l'Agence d'urbanisme et l'Office hydraulique, c'est bien.

Brouhaha.

Stratégique, tout à fait.

Donc vous avez la parole. Je crois que c'est Monsieur le Président de l'Office hydraulique qui va nous le présenter d'abord.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Madame la Présidente.

Ce dernier rapport, c'est la DM au budget de la Collectivité.

Cette DM porte essentiellement sur le réajustement de recettes fiscales et sur l'inscription de dépenses obligatoires. J'y reviendrai.

Elles portent aussi, mais plus à la marge sur un ajustement des AE et des AP et elle porte aussi et enfin, sur la proposition d'inscription d'un emprunt complémentaire, et j'en parlerai bien entendu.

Sur le premier point, le réajustement de recettes fiscales et de dépenses obligatoires.

Pour ce qui est des recettes, il s'agit bien entendu uniquement, comme c'est dit, d'une baisse de recettes de fiscalité indirecte, pour un montant total de 13,9 M€, ce n'est pas neutre.

Et vous le savez, dans le contexte qui est le nôtre, dans le contexte contraint, la question des recettes, elle touche l'ensemble des collectivités, touche d'ailleurs le budget général de la France et, par impact, l'ensemble des collectivités. Et j'ai envie de dire qu'elle touche de manière exacerbée la Corse, compte tenu de notre structure de recettes, à la fois dépendantes et peu dynamiques. Ça, on l'a déjà dit à plusieurs reprises et on convient tous que la sortie, elle est là comme ailleurs, mais en tout cas, là, de manière très prégnante sur ce que nous appelons tous ici « le pacte fiscal et budgétaire » à négocier dans le cadre d'un pouvoir législatif, parce que c'est vraiment le chemin qui nous permettra de sortir de cette contrainte générale structurelle de notre collectivité.

En l'occurrence là, sur la baisse des recettes fiscales, on a une baisse sur la taxe sur les tabacs. Alors, je ne sais pas si on doit s'en plaindre ou s'en réjouir, c'est toujours la même question, mais on a une baisse de plus de 1 M€, 1,1 M€ sur cette taxe tabac.

On a une baisse, pareil, sur la TICP Corse, là-aussi, moins de 2,5 M€. De la même façon, on pourrait aussi s'en réjouir, mais en l'occurrence, budgétairement, c'est une contrainte.

On a une baisse sur les DMTO estimée à 7,4 M€ qui vient s'ajouter déjà et un premier ajustement qui avait été, je crois, de 3,4 M€ au BS. Donc c'est une baisse importante sur l'année, - 18 % par rapport à ce que nous avons perçu en 2023. Là-aussi, ce n'est pas forcément dû à la baisse de la spéculation. C'est plutôt dû au fait que les transactions sont en diminution et surtout par le fait que, avec la crise et l'inflation, ce sont souvent les Corses qui ont du mal à acheter.

Enfin, on a une baisse importante, de pratiquement 5 M€, 4,9 M€, de la fraction de TVA, et ça, ce sont les impacts directs déjà de la politique de l'État et des décisions prises au niveau de l'État, puisqu'on se retrouve avec moins de dynamique de TVA que prévu.

Vous savez que le débat, il a eu lieu au niveau français sur l'estimation qui avait été faite par les services de Bercy sur les recettes liées à la TVA. Comme elles ont été surévaluées mécaniquement, tous ceux qui en bénéficient dont la Collectivité de Corse, se trouvent elles aussi impactées.

Pour nous, ce sera 4,9 M€ de diminution.

Heureusement, dans ce concert de baisses, on a aussi une augmentation : celle de la taxe de transport qui augmente de 1,3 M€, qui passe à 36,5 M€ et ça c'est plutôt une bonne nouvelle. En tout cas, ça traduit aussi ce que ma collègue Angèle Bastiani met en œuvre et aussi les résultats qu'on a sur la fréquentation touristique en avant et en après saison, puisque ça se traduit par cette augmentation de plus 1,3 M€ par rapport à l'année dernière.

Donc vous voyez une baisse globale de 13,9 M€, auxquels on doit rajouter des charges, je dirais, constatées mais qui ne sont pas forcément décaissées, ce sont des reprises de provisions puisque chaque année, en fin d'année, on constate les charges pour provisions et en même temps on récupère des provisions qui avaient été inscrites et qui ne se sont pas réalisées parce que tout simplement, généralement dans le social, les produits ont pu être recouverts.

Donc, 3 M€ de reprises sur provision, et vous verrez tout à l'heure dans les dépenses, que par contre, on aura 5 M€ de provisions qui seront inscrits.

Pour ce qui est des dépenses qui viennent s'ajouter, nous avons un total de pratiquement 10 M€, 9,9 M€.

Toujours les opérations financières pour 3,2 M€, toujours liées au contexte budgétaire, puisque cette année, vous savez qu'on fait appel à l'emprunt et que nous avons dû faire appel à l'emprunt de manière plus importante et surtout plus tôt.

Donc tout ça, engendre des intérêts pour 1,9 M€, le fait que nous ayons mobilisé l'emprunt tout au long de l'année, de manière plus rapide.

Enfin, des intérêts supplémentaires pour les lignes de trésorerie qui sont dus aussi au décalage de paiement de l'État. Là-aussi, l'État paye en retard aujourd'hui, ça induit chez nous des besoins de trésorerie. Donc, la nécessité de mobiliser des lignes de trésorerie et cela engendre aussi des frais financiers à hauteur de 0,8 M€. Enfin, des admissions au nombre valeur pour 520 000 €. Ça, c'est pour le bloc charges supplémentaires en opérations financières.

Des régulations de ponction sur la fiscalité, on nous a prélevé en plus sur les DMTO 1,45 M€. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais ce sont les systèmes de péréquation entre collectivités. Et, au titre du fonds national de péréquation, on a dû abonder plus cette année, à hauteur de ce 1,45 M€.

Les dotations pour provision et dépréciation, je vous en ai parlé. D'un côté on avait la reprise de 3 M€, de l'autre côté on dépense, on a l'inscription d'une charge de 5,2 M€.

Enfin, de manière plus aléatoire, les frais de fonctionnement des élus, puisqu'il a fallu réajuster à hauteur de 162 813 €.

Pour couvrir à la fois ces baisses de recettes et ces augmentations de charges, mécaniquement nous avons choisi, pour équilibrer, dans une vision d'équilibre comptable, d'inscrire un emprunt supplémentaire à hauteur de 17,9 M€ d'euros. On est, je le précise à ce stade, dans l'inscription comptable. Ça ne veut pas dire qu'au moment où je vous parle, nous allons activer la mobilisation de cet emprunt. Pour dire clairement les choses, nous ne pensons pas le faire pour la globalité. Nous ne pensons pas le faire pour la globalité, certainement pour une partie, mais pas pour la globalité. C'était important de le préciser à ce stade.

Dernier point, les autorisations de programme et d'engagement et je vous demande encore un peu d'attention.

Pour les autorisations de programme qui concernent la section d'investissement, on a quelques autorisations de programme pour le redéploiement entre deux programmes du chapitre 903 culture. Enfin, une nouvelle inscription qui concerne le secteur du social pour 250 000 €, ça concerne plus exactement le projet instruit dans le cadre du plan des établissements et services médico sociaux. Ces AP seront bien entendu déduites l'enveloppe 2025.

Pour les AE, un ajustement, un redéploiement d'AE pour un montant de 1,064 M€, ça concerne le chapitre 930 administration générale. Il s'agit d'accompagner la poursuite du transfert de la tutelle, on l'a vu tout à l'heure, c'est le sujet qui a été abordé dans un rapport précédent par le président du Conseil exécutif et qui concerne le SMO. Ça concerne la campagne de communication des clubs sportifs, on en a déjà parlé aussi. Et le chapitre 937 pour la finalisation du dossier de la SEM bois énergie et le réseau de chaleur de Corse où nous avons besoin d'une inscription budgétaire complémentaire.

À noter et également et pour terminer, une inscription par anticipation aux AE 2025 de 250 000 € au profit du COS pour permettre le fonctionnement dès l'année 2025, mais ces AE seront, bien évidemment là-aussi, déduites de l'enveloppe qui sera votée au BP 2025.

Voilà Madame, Madame la Présidente, j'en ai terminé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous remercie. L'urgence a été votée, donc maintenant il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme la Présidente, absence des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte », et non-participation du groupe « Un soffiu novu », favorable pour les présents.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite s'exprimer sur cette DM ?

M. Xavier LACOMBE

Merci Madame la Présidente.

Nous arrivons à cette fin d'exercice, avec une décision modificative, ce qui est tout à fait normal et dans une logique puisque le BS a été voté très tôt cette année et que la situation budgétaire est quand même tendue au niveau des recettes, avec une baisse notamment des DMTO, comme vous l'avez dit, Monsieur le conseiller exécutif, qui se poursuit. Donc, encore moins de 18 %, de même que la fraction de TVA et d'autres, vous l'avez expliqué à l'issue de la PLF 2025.

C'est sûr qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation, pour faire simple, où la baisse des recettes de 9 M€ et l'augmentation des dépenses de 10 M€, créent un delta mathématique de 19 M€ que vous avez choisi de compenser par une augmentation de l'emprunt ou un aggravement peut-être de la situation, de 18 M€. Nous sommes d'accord jusque-là, ce qui porte l'emprunt qui atteindra cette année, et vous l'avez dit, budgétairement, ce n'est pas forcément ce qui sera réalisé, on le saura en janvier ou en février peut-être, à 137 M€ pour l'année 2024.

Je ne sais pas, je me suis posé la question, si ce n'est pas l'année depuis l'existence de la Collectivité de Corse, où le niveau d'emprunt n'est pas le plus élevé. Mais je ne sais pas, je pose la question. Si ce n'est pas le cas, nous serons dans la deuxième ou troisième année.

Ce qui a été présenté et nous conforte dans l'idée, encore une fois et de manière très constructive, et sans attaques, de l'idée qu'il faille réaliser des économies et un travail de fond sur les charges de fonctionnement.

Je reviens à ce que je disais précédemment sur la taxe additionnelle, si à un moment donné, on continue comme ça, on ne prend pas de décisions, je ne vois pas comment on peut faire face à la situation, si à un moment donné on ne prend pas des décisions. Il y a de véritables choix stratégiques à faire qui tardent à venir. Encore une fois, cela aurait dû être fait, je le dis et je le répète et je n'aurai cessé de le dire au fil des années et des exercices budgétaires, il y avait des choix à faire, stratégiques, je le dis bien, pour réduire les charges de fonctionnement sans cesse en augmentation, qui aujourd'hui nous conduisent à l'effet ciseaux et à une situation qui devient tendue et compliquée. Je pense que l'année 2025 sera une année difficile à passer, j'espère que 2026 sera meilleure, mais je ne sais pas de quelle façon.

Donc voilà ce que je voulais dire sur ce sur ce point. C'est bien pour ça que, Monsieur le conseiller exécutif, je reviens sur cette proposition de travail de fond en commission des finances qui devait avoir lieu la dernière fois et n'a pas eu lieu. Ça avait été dit, ça devait se produire en CP le matin, ce n'est pas fait, mais si on ne le fait pas et à un moment donné, il n'y a pas un travail de fond et des décisions qui sont prises, on va reconduire encore l'exercice budgétaire avec les mêmes difficultés qui aggraveront la difficulté et la situation financière de la Collectivité.

Concernant notre position, nous ne varions pas, on reste constants en ne votant pas cette DM, vous l'avez compris, tant celles des labos que les autres. Aujourd'hui, c'est plus une situation, vous me l'accorderez, inquiétante que nous souhaitons, et nous l'avons déjà fait, non pas alerter mais sanctionner au fait de la présentation de ces écritures comptables.

Enfin, il avait été annoncé, et nous en avons parlé même hier de la situation des RH, mais vous aviez annoncé que pour le mois de décembre, il y aurait un rapport sur le toilettage en AP et en AE. Même si dans la DM aujourd'hui il y a une augmentation des AP de 250 000 € et de 1 million d'euros pour les AE. Donc, c'est difficile de comprendre, on va toiletter et on rajoute. Donc, si ce travail doit être fait, autant qu'il soit fait de manière logique, transparente et de manière concordante. Les sommes ne sont pas mirobolantes, certes, je vous l'accorde, c'est dans le cadre des ajustements, mais soyons logiques dans ce que nous faisons.

Moi, je voulais à ce sujet et au vu de ces difficultés grandissantes, vous interpellier sur ce qui a été un peu dit, avancé, puisqu'une question a été posée hier, la réponse de ces questions orales est toujours mitigée, on n'a jamais vraiment la réponse claire et nette que nous attendons, avec la révision du règlement d'aides aux communes où on encore une fois, on dit : mais non, tout va bien se passer, il y aura une année blanche, mais il n'y aura pas d'arrêté de subventions l'année prochaine. J'entends un peu tout et son contraire. Je reste un peu inquiet.

Donc, j'en profite pour vous dire que j'accuse réception aussi en même temps de la question écrite que j'avais faite concernant, au niveau du BS, toutes les questions et les réponses et les éléments qui m'ont été apportés concernant l'individualisation, même si je dois quand même le noter au passage, mais je le note tout simplement, sans appréciation et sans jugement, que la lecture des aides octroyées en milieu rural, on peut constater que les agrandissements Calvi et Corte, concentrent 60 % de ces individualisations. 89 dossiers sur 149, ce qui fait 2,8 M€, sur un total de 4,8 M€, soit 50 % du montant financier. Voilà, je laisse à l'appréciation de chacun, c'est ce que je voulais savoir aujourd'hui, nous en avons la confirmation.

Donc moi, je reviens un peu à travers ce sujet, sur la difficulté financière alors qu'à un moment donné, nous avons eu des ratios et je crois que la majorité s'en faisait les gorges chaudes, mais aujourd'hui les ratios, petit à petit, se dégradent et la situation se complique.

Donc moi, j'en reviens à l'aide aux communes et je vous interroge, peut-être pas avec une réponse ce soir, Monsieur le conseiller exécutif, je ne voudrais pas vous mettre dans l'embarras et je crois que vous n'avez pas totalement les mains libres pour répondre ou la connaissance totale pour ce qui va se passer, non pas que vous ayez une méconnaissance, mais de ce qui va être décidé à l'avenir du prochain règlement d'aides. Mais toujours est-il qu'aujourd'hui nous sommes en attente, et les communes s'en plaignent, dans les projets, en attente des arrêtés de subventions et des versements des crédits.

Ce qui se passe à force d'avancer comme ça, et vous l'avez dit tout à l'heure sur la trésorerie et les intérêts de trésorerie, d'ailleurs dans le document, je n'ai pas très bien compris, là je vous pose la question directement, je reviendrai sur l'aide aux communes, on a pris en compte les frais financiers de l'emprunt au BP 2024 qui sont rajoutés, je ne comprends pas pourquoi au BP 2024 nous n'aurions pas prévu les intérêts d'emprunt ? Vous me répondez, mais je pose la question.

Je reviens sur l'aide aux communes où aujourd'hui on se rend bien compte que la Collectivité n'a plus de trésorerie, la Collectivité ne peut plus être à l'heure pour payer ce qu'elle doit. Je ne vais pas prendre d'autres collectivités, je ne veux pas polémiquer aujourd'hui et ce soir, sur des étalements et des promesses qui sont faites, mais étaler sur 3 et 4 exercices budgétaires, ça veut dire qu'il y a bien une situation contrainte.

Mais ça implique quoi, concrètement ? C'est là-dessus où je voudrais y venir, c'est qu'en fin de compte, on demande aux autres collectivités de faire de la trésorerie pour la Collectivité de Corse, c'est-à-dire que ne payant pas, les autres collectivités, tout confondu, je ne parle pas que des communes, mais particulièrement des communes qui elles, sont aussi contraintes pour certaines, d'autres un peu moins et d'autres ont une surface financière qui leur permet de le faire parce que la strate ou la taille de la commune le permet, ou la rigueur ou la gestion de la commune antérieure le permet, mais aujourd'hui, en fin de compte, la Collectivité de Corse, pour résumer et terminer, demande aux autres collectivités de faire les avances pour elle.

J'en ai terminé. Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance

Mme Nadine NIVAGGIONI

Y-a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, Monsieur. Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci.

Rapidement, il y a des choses importantes qui ont été dites un peu plus tôt, à la faveur des précédents débats, on a marqué également une position de principe relativement au vote sur les DM des labos.

Moi j'aurais, au nom du groupe, Président, deux questions : une que Xavier a un peu abordée en creux, non, de manière assez directe concernant donc les frais financiers. De deux choses l'une : soit, et vous nous l'expliquerez, une évolution est intervenue qui vous a empêché, au moment où la maquette était fixée et l'emprunt réalisé, d'ajuster normalement les choses, comme vous le faisiez d'ailleurs auparavant ; soit vous les avez sous-estimées.

Il y a là pour nous une inquiétude majeure au regard de ce qu'est la trajectoire financière de la Collectivité. Xavier disait : les collectivités locales servent de « banques » à la Collectivité de Corse, moi je n'ai pas ce privilège puisque sur un certain nombre de plans et malheureusement, on s'en est expliqué, la collectivité locale que je dirige n'a plus beaucoup de soutien, notamment sur des opérations très structurantes, je ne parlerai pas à ce stade du port de plaisance, ni des appels à projet dont on a été exclus et sur lesquels je n'ai pas eu de réponse en dépit des réunions qui ont été provoquées avec les services. Je vais être précis, je parle notamment de l'appel à projets adressage, 200 communes ont été retenues et la commune de Porto-Vecchio, à ce stade, n'a toujours pas eu de réponse.

Donc, on voit bien qu'il y a un certain nombre de choses qui préoccupent. J'ai parlé techniquement de l'ajustement des frais financiers sur les emprunts en cours, parlé d'un certain nombre de sujets politiques. Je ne vais pas ouvrir de polémiques, il est tard et on sort d'une session qui a été longue et éprouvante, mais simplement terminer en disant que vous nous demandez aujourd'hui de porter l'emprunt annuel à 137 M€. C'est, Gilles, et vous le savez, le record absolu dans cette Collectivité, et très honnêtement, on croyait, y compris nous-mêmes, à la faveur du dialogue engagé avec l'État, que l'autonomie, ou un début d'évolution institutionnelle, allait nous conférer des marges de manœuvre supplémentaires.

Pour notre part, bien que demeurant des nationalistes convaincus et des partisans de cette évolution, nous pensons que ce sera extrêmement difficile et vous voyez bien que le simple fait d'obtenir, en dépit du travail conduit par nos députés, une rallonge légitime de la dotation de continuité territoriale, elle a été validée, mais on reste dans l'attente, est extrêmement difficile.

Donc, une incertitude totale, une pression fiscale qui subrepticement repart un peu à la hausse, confère le débat que l'on a eu assez récemment sur les cartes grises et un certain nombre d'autres sujets.

Je voudrais simplement vous redire pour que la fidélité aux propos soit totale et la constance relevée, notre très, très profonde inquiétude, avec notamment ce record triste et malheureux qu'il nous faut pointer à la lueur de l'effort supplémentaire que vous nous demandez de réaliser et que très naturellement nous ne soutiendrons pas.

Je vous remercie.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y-a-t-il d'autres interventions ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

Si vede dunque chì e nostre ricete fiscale ùn ci permettenu più di fà una pulitica imbiziosa per a nostra isula, è tucchimu quì à a necessità, pè contu meiu, d'avè un statutu d'autunumia è un veru statutu fiscale. Ma ùn sò micca d'accunsentu cun voi per fà un imprestu di 17 milioni. Eiu preferia d'avè u curagiu di calà e nostre spese di manera impurtenantissima, per fà capisce à a ghjente ch'ellu ci vole issu scambiamentu istituzionale.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, ce n'est pas l'erreur des prévisions qui me choque, elle est bien moindre que l'erreur des champions du monde de la finance publique de l'État français, en proportion. Mais quand on compare le différentiel du transfert entre la section de fonctionnement initialement prévue à 140 M€ avec ce qui peut théoriquement être fait aujourd'hui, toujours sur du prévisionnel, on descend à 120. Mais là, on commence à descendre très bas, on est dans des ratios entre un programme d'investissement qui est le poumon économique de la Corse et la capacité à le faire, sur une part d'emprunt qui va bientôt tangenter les 50 % et

qui va nous amener, à très court terme, à une interdiction formelle parce qu'à un moment donné, l'emprunt ne peut pas payer l'emprunt, même en investissement, il est limité à la fraction du remboursement du capital.

On n'est pas très loin de tout ça. Si on fait des sauts de 20 M€ chaque année, le grand saut, il est avant votre départ, et il risque de le précipiter, c'est-à-dire ça vient à 3 ans, l'impossibilité.

Donc là, il faut qu'on ait une analyse stratégique de comment trouver des recettes nouvelles et comment ne pas avoir des dépenses inflationnistes, comment les résorber, comment mettre en synergie tous nos moyens, comment faire des économies de ressources et limiter les dépenses.

Moi, je ne la vois pas cette trajectoire. Je vois des propos, je vois des intentions, mais formellement, quand on regarde les pages des comptes administratifs, ça n'y est pas.

Après, les seuls endroits où vous tentez de faire un effort de manière assez frontale, c'est dans le milieu sportif et sur les associations. Moi, je ne suis pas trop d'accord sur ces méthodes.

Donc globalement, je pense qu'il y a besoin d'une réflexion d'ensemble. Peut-être qu'il faudrait faire travailler la commission des finances de manière un peu plus intelligente, que ce ne soit pas une chambre d'enregistrement, qu'on missionne et qu'on demande un complément de compétences pour pouvoir faire une expertise sur les encaissements de TVA, sur toutes les recettes, je dirais, fiscales, qui sont directes et indirectes, liées à la Corse et sur des perspectives cohérentes. Si personne ne fait ça, ça ne va pas tomber du ciel. L'État ne le fera pas, il ne sait même pas le faire pour lui-même.

Donc moi, je pense qu'aujourd'hui, ce n'est pas qu'on ne va pas bien aujourd'hui, c'est qu'on connaît l'échéance. Je vous vois tous contrariés quand vous présentez ces documents parce que vous savez à la fin ce que ça voudra dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ?

Il n'y a personne, bien évidemment, qui est ravi de présenter des augmentations d'emprunts, mais on est dans un contexte, vous le voyez bien, et on l'a évoqué à plusieurs reprises, un contexte avec un effet ciseaux qui est terrible, avec les dépenses qui augmentent mécaniquement. Dieu sait si du point de vue de la rationalité budgétaire et de la gestion, moi je peux plaider, avec

d'autres, le président de l'exécutif aussi, pour des réductions de dépenses, mais il y a des dépenses qui sont incompressibles, avec 1/3 du budget qui est consacré au social, une augmentation de la population précaire et l'augmentation de ces dépenses-là, et là je donne l'exemple le plus criant, il va être difficile de diminuer les dépenses.

Donc, les dépenses vont continuer à augmenter. En revanche à droit constant, les recettes vont rester les mêmes, voire diminuer... Oui, elles vont diminuer, les recettes. Alors j'en conviens, cette fois-ci, il y a un recours à l'emprunt et on ne pourra pas recourir à l'emprunt ad vitam aeternam, ça c'est clair, mais c'est bien pour ça qu'il y a une demande très forte de révision de notre équation budgétaire et de nos compétences, en particulier fiscales. On en est aujourd'hui, même pas à réclamer de l'argent, on en est à réclamer encore des données sur les transferts fiscaux. Voilà, on ne demande pas des millions, on demande des données, des informations que l'on n'a pas.

L'équation budgétaire, elle est compliquée aujourd'hui pour toutes les régions, je vous le dis, ils se prennent la tête dans toutes les régions, pour assister aux réunions budgétaires et financières de « Régions de France », il me semble avoir déjà dit, je radote, j'ai entendu Valérie Pécresse d'écrire le fonctionnement en Ile de France, la difficulté du cumul avec la métropole, les doublons, les triplons, la nécessité de tout rationaliser.

Donc, on est vraiment dans une situation qui est complexe, qui n'est pas insurmontable, qui n'est pas propre à la Corse et à la Collectivité de Corse, sachant qu'on a des compétences qui ont été transférées sans les transferts financiers associés, et qu'on n'a pas la possibilité de gérer comme on le voudrait, on n'a pas l'autonomie, au sens générique même du terme, même pas politique, on n'a même pas l'autonomie de pouvoir prélever d'autres recettes.

Donc la réalité, c'est celle-là, et ça, il faut qu'on se le dise.

Après, je souscris tout à fait à ce qu'a dit Paul-Félix, on doit se voir en commission des finances sous un format, je dirais, brainstorming, travail, pas pour s'envoyer des invectives les uns et les autres et dire qu'on est plus forts, les uns et les autres, en finances. De potion magique, il n'y a personne qui l'a ici, je ne crois pas, en matière budgétaire, mais de travailler au fond entre-nous, in camera, et essayer de voir, parce que oramai, de toute manière, quelle que soit la majorité au pouvoir, puisque Paul-Félix met des perspectives y compris électorales, et puis il a raison et il a le droit de le faire, je veux dire, à un moment donné, il n'y a personne qui va s'en sortir, ça ne va pas tomber du ciel, c'est évident.

Donc là, il y a vraiment un appel à la responsabilité de chacun, il y a un travail absolument nécessaire collectivement en commission des finances dans un premier temps et je sais que tout le monde y souscrit.

Alors, Louis Pozzo di Borgo ne pouvait pas être là aujourd'hui, vous savez pour quelle raison, mais je pense qu'il souscrirait tout à fait à l'analyse.

Bien, Monsieur le conseiller exécutif, je vous repasse la parole.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci.

Je peux rejoindre les propos, je pense qu'ils sont ici ressentis par tous, sur l'inquiétude. On ne peut pas se dire qu'il n'y a pas d'inquiétude, et la Présidente le rappelait, il y a une inquiétude aujourd'hui budgétaire, chez nous comme dans bien d'autres collectivités, et c'est normal, compte tenu de la situation de contraintes qui est celle de la France et par effet, nous la subissons nous aussi tout en ayant en plus nos propres contraintes et surtout des besoins énormes.

Donc moi, je veux rappeler deux choses : oui, nous sommes inquiets, mais en même temps nous sommes déterminés, complètement résilients. On ne va pas aujourd'hui baisser les bras en se disant que parce qu'il y a une contrainte, on n'est plus capable de la surmonter, y compris dans la méthode qui va nous amener à la solution.

J'entends les appels sur la commission des finances, bien entendu, le président du Conseil exécutif l'a exprimé à plusieurs reprises, plus nous sommes nombreux à participer, à réfléchir, l'intelligence collective, elle produit toujours forcément des éléments qui participent à la solution.

Néanmoins, il faut qu'on fixe un cadre. Je me suis exprimé là-dessus, nous pensons d'abord que le cadre, c'est celui d'une forme de sérieux et de rigueur budgétaire. La rigueur, ce n'est pas l'austérité, je crois l'avoir déjà dit dans cette Assemblée, il faut qu'on ait un cap. Le cap, ce sont les indicateurs financiers sur lesquels on doit aujourd'hui prêter attention, le taux d'épargne, la capacité de désendettement. On sait qu'on est dans une situation normée et que notre position d'aujourd'hui, elle reste acceptable. On ne doit plus la dégrader. Ça, ça doit être notre cadre politique et ça va nous amener à faire des efforts, mais il faut qu'on soit cohérents, des efforts, à la fois en fonctionnement et forcément aussi des efforts en investissement. C'est aussi la réponse aux uns et aux autres.

On ne peut pas tout dire, Monsieur le Maire de Peri, on ne peut pas venir me dire dans un premier temps, lorsqu'on vote les taxes, qu'il faut faire une enveloppe supplémentaire de répartition pour les communes, donc une charge de fonctionnement supplémentaire et puis dix minutes après m'appeler en disant : mais il faut diminuer les charges de fonctionnement.

Commençons par être prudent, à rationaliser les choses, à être prudent sur les dépenses supplémentaires. Moi je crois qu'on ne peut pas rajouter des dépenses aux dépenses, il faut rationaliser, la Présidente l'a dit, déjà dans la situation actuelle, c'est difficile parce qu'on a beaucoup de dépenses contraintes. Mais il faut qu'on s'attelle à cette tâche et nous allons le faire. Nous ne dépenserons pas plus en 2025 en fonctionnement, que ce que nous avons dépensé en 2024. C'est le premier objectif qu'on doit se fixer collectivement. On le pourra travailler en commission des finances, mais c'est le premier objectif pour rester dans une équation budgétaire tenable.

Pour ce qui est de l'investissement, pareil. Paul-Félix l'a justifié, il a raison, parce que si on ne dégage pas de l'excédent de fonctionnement, on va se retrouver rapidement contraints sur nos possibilités d'investissement et on va faire appel à l'emprunt. La mécanique est infernale. Je dis simplement que pour l'emprunt, c'est plus contrasté, parce que quand on contracte comme cette année, au départ 120 M€ d'emprunt ou même quand on ira au bout des 136 M€ d'emprunt, en réalité on va rembourser en capital chaque année 54 M€. La vérité, c'est que l'endettement net, il est de 82 M€ chaque année. Et je veux vous le dire, on est toujours dans un exercice de prévisions, nous ne sommes pas à l'atterrissage. Il faut bien distinguer, propos des uns des autres, record absolu, etc., de l'inscription budgétaire d'aujourd'hui, de l'atterrissage qu'il y aura au compte administratif, on ne sera pas à 136 M€, je vous l'ai dit, au compte administratif. On ne va pas mobiliser la totalité de l'emprunt. On le sait aujourd'hui, sur les 17 M€, nous n'allons pas mobiliser les 17 M€. On les a mobilisés par prudence dans un souci d'équilibre, mais je vous dis qu'on ne le fera pas.

Pourquoi il nous coûte plus cher ? Parce qu'effectivement, cette année, on l'a mobilisé de manière totale et plus tôt, d'habitude on l'étale dans le temps. Cette année au mois de juin, nous avons déjà mobilisé l'emprunt qui a été inscrit. Et fondamentalement ça, Jean-Christophe, je sais que vous le comprenez, ça engendre des frais financiers supplémentaires. Donc ça, c'est le c'est la réalité. Nous devons être vigilant sur nos dépenses d'investissement.

Nous l'avons dit ici, c'est mon collègue Alex Vinciguerra qui l'a précisé assez souvent, sur les 3 dernières années, nous étions peu ou prou à 1 milliard d'investissement, nous nous sommes projetés, 2024, 2025, 2026 sur ce

même niveau d'investissement, c'est à dire le milliard. Cette année, on va atterrir globalement autour de 350 M€ en 2024. Donc, on est toujours sur un haut niveau d'investissement. Mais il faudra forcément mieux identifier, mieux prioriser, et Jean-Christophe Angelini le sait puisqu'on en a discuté. Choisir, je vais paraphraser Jean-Martin Mondoloni, c'est renoncer.

Choisir, c'est effectivement prendre des décisions. Et quand on doit faire des priorités, forcément on laisse des projets qui peuvent paraître au niveau local, indispensables et structurants, et quand on les porte au niveau, nous, de notre analyse régionale, on peut aussi ne pas être dans la possibilité ou dans la volonté de les financer.

Donc oui, nous sommes conscients de la difficulté. Oui, nous sommes aussi très conscients que par la méthode et la rigueur, il y a un chemin et qu'on est bien sûr prêt à le partager avec la commission des finances, mais avec cet objectif premier pour nous, de ne pas dégrader nos indicateurs financiers. On est à un stade aujourd'hui où on doit améliorer la trajectoire.

Et je termine par ça, et c'est cette amélioration de la trajectoire qui nous permettra, Paul-Félix, progressivement de diminuer, y compris notre appel à l'emprunt d'ici 2027.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président de l'office hydraulique. La parole est au Président de l'agence de l'urbanisme.

M. Julien PAOLINI

Simplement quelques mots pour répondre à Xavier sur l'aide aux communes, j'ai pu y répondre déjà hier.

Tout d'abord, vous dire que l'interprétation que vous faites de la deuxième individualisation sur l'aides aux communes...

M. Xavier LACOMBE

Les chiffres sont là !

M. Julien PAOLINI

Les chiffres sont là, mais les chiffres, il faut qu'ils soient significatifs pour pouvoir être interprétés.

Je disais hier qu'on a individualisé 300 M€ en 5 ans, de soutien aux territoires, environ 60 M€ par an. Vous faites une interprétation sur au mieux 10 millions de ces 300 M€, ce que représente cette individualisation, et vous ciblez sur les territoires.

Mais à ce jeu-là, vous voulez que je vous donne quelques chiffres en passant ? La commune d'Aiacciu par exemple, je prends une opération : travaux de rénovation du Diamant 2 dans le cadre de la deuxième individualisation aux communes urbaines, 320 000 €. On ne l'a pas fait pour des raisons politiques, on l'a fait parce que la commune d'Aiacciu avait un projet et qu'on a souhaité l'accompagner.

Donc vous me dites : rien ! Je vous donnerai un deuxième exemple : des travaux de voirie et d'aménagement, 320 000 € également en 2024. Autre exemple, la ville de Corti, puisqu'on retourne un peu dans le Centre Corse, circonscription qu'il me semble, vous avez ciblée dans votre intervention, le maire de Corti qui nous a beaucoup soutenus au cours de cette campagne des législatives, en tout cas notre candidat...

M. Xavier LACOMBE

Je ne parlais pas de politique, moi.

M. Julien PAOLINI

Ah bon ? Ah j'ai cru, j'ai mal interprété, excusez-moi ! Travaux pour une école, c'est important une école, 165 000 € de subvention et je pourrais continuer comme ça, à l'envie, si vous le souhaitez.

Donc les chiffres, ils parlent, mais il faut les manier avec prudence et les voir dans leur globalité. Moi je ne crois pas qu'on ait fait de la politique sur l'aide aux communes. Vous le savez puisque vous avez mobilisé à plein, comme vous êtes un bon maire, des dispositifs qui étaient offerts par la Collectivité de Corse, c'est votre droit et on respectera tous nos engagements.

On l'a dit et ça répond aussi à votre question sur le règlement précédent, tous les engagements qu'a pris la Collectivité de Corse en crédits de paiement, seront honorés en 2025 et les AP correspondants au règlement précédent pour tous les dossiers arrivés en temps et en heure seront également individualisés en 2025.

Donc, il n'y aura pas d'année blanche et on maintiendra des niveaux d'investissement similaires à ceux qu'on a mobilisés les années précédentes. Mais on a des incertitudes, notamment sur les crédits de l'État, je l'ai dit hier

également, la dotation de continuité territoriale, il faudrait que vous aussi vous portiez avec nous, au moins aussi fort, ces revendications pour que cette revalorisation puisse enfin être obtenue.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour ce débat sur la DM 2. Donc nous allons procéder au vote. Y a-t-il des explications de vote ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est juste pour vous montrer ce que c'est ma notion de majorité politique et de majorité de gouvernance. Une majorité politique, c'est un esprit politique des familles nationalistes qui a permis l'avènement d'une prise de pouvoir à un certain moment où d'ailleurs je n'y étais même pas puisque j'étais à côté du pouvoir. Par contre, la majorité de gouvernement, elle incombe à ceux qui gèrent, et celle-là je ne la partage pas du tout. Donc, nous allons voter contre à deux mains.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Xavier Lacombe, qui lui n'est pas dans la majorité politique, va-t-il nous réserver une surprise ? Je vous en prie.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente. Peu importe la majorité politique, aujourd'hui on est sur des chiffres et sur la problématique financière.

Donc, pour l'explication de vote je vais donner quelques éléments. Je remercie pour les réponses des conseillers. Mais les chiffres sont-là, ils peuvent être, selon mon interprétation, significatifs ou pas, mais ils sont têtus, ils sont parlants. Et les chiffres que j'ai énoncés après de l'avoir bien étudié, mes pourcentages sont exacts et je n'accepterai pas qu'on vienne les contester. Premièrement. Vous en faites plus une affaire politique que moi-même. Mais je tiens à vous dire une chose, c'est qu'aujourd'hui vous avez bien compris que nous ne voterons pas pour, ni ne nous abstiendrons, ni non-participation, nous voterons contre. Je n'ai qu'une seule main, mais j'ai un pouvoir, donc avec les 2 mains aussi.

Tout simplement, nous alertons sur la situation et sur cette trajectoire politique, et le président de l'exécutif l'a dit et l'a reconnu qu'elle n'était pas

bonne et qu'il fallait la changer. Aujourd'hui, tout simplement, il y avait des choix à faire, ce n'est pas parce que la situation devient compliquée qu'il y a urgence, qu'il faut faire les choix. Où je suis totalement en désaccord, c'est que, ça a été dit et redit, et ces choix et ce courage de la politique n'a pas été mis en œuvre.

Aujourd'hui, par obligation, et ça a été dit, il faudra prendre des décisions. Vous l'avez gentiment dit en faisant référence à Jean-Martin, quand on fait un choix, on abandonne toujours quelque chose.

Où je ne suis pas d'accord, c'est que vu le montant du budget de fonctionnement de 1,7 milliard de la Collectivité, enfin un peu plus de 1 milliard, je pense que ce n'est pas 3 ou 4 M€ pour venir continuer à aider dans votre politique que vous défendez tant, qu'on ne peut pas trouver sur ce montant-là, 2 ou 3 M€ en faisant de vrais choix. Et ça, c'est peut-être aussi de la politique. Cela vous appartient. Ça a été dit tout à l'heure. Nous verrons bien au prochain BS, mais je redoute que l'année 25 et 26, je le redoute avait regret, pour l'ensemble des collectivités, que ce ne soit des années compliquées.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Jean Biancucci.

M. Jean BIANCUCCI

Quelques mots. J'allais intervenir tout à l'heure, mais vu les interventions de mes collègues, j'ai pensé que les choses allaient en être autrement.

Vous nous présentez un budget qui est un budget d'ajustement avec, c'est vrai, un recours à l'emprunt. Mais dans le même instant, vous nous dites que cet emprunt ne sera pas vraisemblablement mobilisé. On est en fin d'exercice, en tout cas du point de vue civil, il reste encore quelques jours, je veux vous croire.

Néanmoins et sans me joindre à l'opposition, bien entendu, que ce soit clair, il y a un certain nombre d'enseignements à tirer... Laissez-moi parler, Monsieur Lacombe, vous ne savez pas ce que je vais dire. Alors tout à l'heure, vous vous prononcerez.

Bien. Donc, il y a un certain nombre d'enseignements. Le premier enseignement, il y a du fait, et certains intervenants l'ont utilisé en argumentation, du fait qu'aujourd'hui on est là, dans une situation qui est difficile. Une fois qu'on a dit ça, je crois qu'il y a un exercice de responsabilité à

avoir, on est dans une situation difficile, mais il faut qu'on se serre les coudes. C'est la première des choses à faire.

Ensuite, il y a dans notre manière de gérer, certaines réformes qu'il faut faire. Mais quand on touche les dépenses de fonctionnement, et vous le savez, vous êtes à la tête de collectivités de base, quand on touche aux coûts de fonctionnement, il est difficile de les compresser à l'envie. Il est même difficile de limiter ces coûts de fonctionnement. Alors, vous le dites, vous le demandez, je le comprends. C'est bien entendu acceptable.

Après, il faudra nous expliquer comment vous pouvez compresser les coûts de fonctionnement, parce que là, je n'ai pas compris, je n'ai pas compris ! Mais il se pourrait que vous ayez des recettes spéciales, cogitées dans les groupes, avec des analyses qui sont particulières et qui nous permettraient justement de limiter ces coûts.

Ensuite au niveau de l'emprunt, le problème, il se nourrit de lui-même. On ne peut pas demander à la fois des investissements et continuer à avoir un flot d'investissements très important, vous le savez, les sommes, vous les connaissez comme nous, que ce soit au niveau annuel ou même dans une PPI, on sait très bien qu'on investit de plus en plus.

La question est de savoir, bien entendu, et je peux comprendre, jusqu'où on pourra aller. Mais moi je crois qu'il faudra faire appel aussi au bon sens de l'exécutif, la situation est difficile, il va falloir prendre des décisions. Je fais confiance à notre président et au conseil exécutif pour prendre les décisions qu'il convient de prendre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix Benedetti, vous pouvez retourner à votre place s'il vous plaît ? Déjà, il a créé une jurisprudence, il a inventé à la dernière session, la précédente, l'explication du vote qui dure 15 minutes. Voilà. Il se lève, il va dans les travées. D'accord ?

Voilà... qui n'explique pas le vote, Jean Biancucci a suivi. Donc maintenant, il faut arrêter là-dessus. Donc il n'y aura plus d'explication de vote, comme ça sera réglé. Ou vous expliquez votre vote en une minute ou autrement vous ne prenez plus la parole, è basta !

Donc, Pierre Ghionga, vous voulez expliquer votre vote ? C'est fait. Non, c'est fait et de manière efficace.

M. Pierre GHIONGA

Stende, per colpa d'un imprestu di 17 milioni, l'aghju detta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quessa ùn site micca d'accordu. Donc, abstention d'accord.

Maintenant on peut voter, d'accord, donc on va voter cette DM 2. Personne n'est très content, mais il faut la faire.

Donc qui est contre ? « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Qui s'abstient ? Pierre Ghionga.

Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? « Fa populu ».

Donc, la DM 2 est ADOPTÉE à la majorité absolue.

Merci. Bien, alors on prend une grande inspiration, nous allons passer à la séquence résolution - motions.

Peut-être qu'on va commencer les motions en attendant que tous les groupes aient pris connaissance de la résolution, les présidents de groupes, on vous a proposé une résolution, vous l'avez vu ? Ce sont les présidents de groupes qui l'ont eue.

Il y avait d'abord encore un petit tour de négociation éventuelle si nécessaire, donc s'il n'y a pas de retour à droite, Xavier, Valérie, est-ce qu'il a des retours sur la résolution ? Alors, demandez s'il vous plaît et dans l'intervalle, je passe les motions, d'accord ?

(Brouhaha)

Mme Valérie BOZZI

Alors en fait, on ne va pas à cette heure tardive commencer à modifier la résolution qu'on vient d'avoir.

Donc, on fera une non-participation parce qu'une grande partie du groupe est partie et on n'arrive pas à avoir les retours. Donc, voilà pour information.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce n'est pas ce que nous avait dit Jean-Martin Mondoloni en réunion tout à l'heure. Bon, mais OK.

Ce sont les présidents de groupes qui en ont été destinataires pour un premier échange entre présidents. Il y avait peut-être des modifications demandées par les présidents. Une fois que les présidents ont fait un retour, nous l'envoyons à tout l'hémicycle, évidemment...

Changez de président de groupe, alors ! Il n'est pas là, je peux le dire.

On va prendre encore quelques minutes, on va renvoyer la résolution à tout le monde. Dans l'intervalle, je vais donner la parole à Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Madame la Présidente, j'entends ce que je viens de dire Madame Bozzi.

Rappeler à cette Assemblée qu'a priori la résolution a été travaillée aujourd'hui, qu'il y a eu des échanges pour essayer d'aboutir à un vote commun.

On aurait peut-être même rédigé autrement la résolution si par avance on savait qu'il n'y allait pas avoir de vote commun.

J'entends la position, mais bon, ça reste à discuter.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc moi j'entends qu'il n'y a pas de demande de modification à ce stade de la résolution... Alors on va arrêter la séance, on va faire une interruption de séance.

Donc, interruption de séance, s'il vous plaît, merci.

La séance est suspendue à 19 h 26 et reprise à 19 h 35.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc nous reprenons nos débats.

Donc, j'attends le texte définitif de la résolution dans l'intervalle, si vous en êtes d'accord, je vous présente les motions.

Je vais demander à ceux et celles qui ont des notions à proposer de le faire, normalement il y a 6 motions inscrites depuis la commission permanente organisationnelle.

Dans l'ordre où elles ont été déposées, logiquement Anne-Laure Santucci doit nous présenter sa motion, elle a été co-écrite avec Juliette Ponzevera, mais je crois que c'est Anne-Laure qui la présente.

MUZIONE / MOTIONS

Motion N° 2024/O2/022 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mmes Anne-Laure SANTUCCI et Juliette PONZEVERA pour le groupe « Fà Populu Inseme » : **Demande de garanties sur le projet d'extraction de nickel au sein du Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame la Présidente, nous avons, le groupe « Fà populu », Juliette et moi-même présenté cette motion parce qu'au vu de l'histoire industrielle tourmentée de l'exploitation d'amiante de la mine de Canari, exploitation qui fut la cause de tragédies humaines et environnementales, il nous avait paru important de prendre les devants et de faire de la prévention.

Donc, vous savez tous que le nickel est un élément essentiel de l'industrie de l'acier, il est présent partout et que les réserves de nickel sont aujourd'hui évaluées à 94 millions de tonnes et se situent principalement en Indonésie, en Australie, au Brésil.

Alors il semblerait que dans les roches du Cap Corse et particulièrement sur les plages de Nonza et de Albo, il y ait des quantités, dans ces plages artificielles, de teneur en nickel.

Ceci a attiré une entreprise du Canada, immatriculée aux Bermudes bien entendu, représentée par un Britannique et qui a deux sociétés qui se sont créées en Corse, une qui s'appelle « Corsica Ressources », son siège est dans la commune de Biguglia, le maire n'est pas là, et l'autre s'appelle « Breizh ressources » et son siège social est en Bretagne.

Donc l'objectif de cette société est l'étude et l'exploitation des ressources minérales.

L'idée de « Corsica ressources », c'est d'exploiter les galets de ces deux plages, Nonza et Albo, Albo est sur la commune d'Ogliastru.

Les premières estimations auraient été très positives, il y a apparemment une très forte concentration de nickel.

Donc, l'entreprise indique que la matière première ne nécessite aucun forage, aucun dynamitage et qu'elle peut être expédiée directement de Corse vers un acheteur potentiel. Un scénario de rêve, est-il écrit sur leur site.

Cette motion, je ne vais pas vous lire les considérant, vous en avez tous pris connaissance, elle exprime les trois faits les plus importants. Le premier, c'est que nous affirmons que la protection des populations et de l'environnement constitue un point de vigilance incontournable, et doit toujours prévaloir aux intérêts économiques.

Le second : nous souhaitons que l'ensemble des études nécessaires pour évaluer la faisabilité du projet et sa compatibilité avec les enjeux de sécurité, de santé des populations et de préservation de l'environnement, soient menées au travers d'un cahier des charges exigeant qui garantit la transparence et l'impartialité des conclusions.

Et enfin, l'Assemblée demanderait que la Collectivité de Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse, le Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate, puisque nous sommes en plein centre de ce parc, la Communauté des Communes du Cap Corse ainsi que les communes concernées soient associées à toutes les étapes du projet.

Voilà en quelques mots, Madame la Présidente, le cœur de cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je vous rappelle le principe, normalement il y a un pour un contre, donc est-ce que quelqu'un est contre et souhaite s'exprimer ? Non, donc je vais demander son avis au Conseil exécutif.

Mme Antonia LUCIANI

Avis favorable, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc je soumetts au vote cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participait pas ? Qui est pour ?
Merci, donc tout le monde est pour.

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Motion suivante.

Motion N° 2024/O2/025 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Avanzemu » : **Novembre 2024 : les rapports entre la Corse et Paris**

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Simplement, c'est en quelque sorte une piqûre de rappel. On a devant nous un État qui n'a pas d'horizon à un mois. On ne sait pas si mercredi le Gouvernement actuel va rester en place. Entre-temps, il y a eu quand même un certain nombre de remises en cause, y compris les dernières décisions émanant de vos appels, de nos appels à nous, importants avec le retour d'un Gouvernement qui pendant des mois s'est cherché, rappeler quand même, au lendemain des visites de Vautrin, etc., de rappeler à l'État que l'on reste sur des positions très claires.

Alors, je ne vais pas vous lire la motion, je pense que tout le monde voit à peu près où elle veut aller. Elle est simplement un rappel de notre vote du 5 juillet 2023.

Demander donc à l'Etat de continuer d'accélérer même le nouveau cycle avec, bien entendu pour nous, en direction d'un statut d'autonomie de rester sur des fondamentaux et ce que l'ensemble des nationalistes et au-delà des nationalistes, a voté le 5 juillet 2023, pardon, la déclaration solennelle.

Voilà, c'est simplement rappeler à Paris qu'au-delà des attermoissements, des épisodes de censure et autres que, quoi qu'il en soit et quoi qu'il arrive, nous sommes déterminés à continuer dans le même sens de l'émancipation de ce peuple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc pour cette présentation, qui souhaite intervenir sur cette proposition ? Est-ce qu'il y a des avis contre ? Non.

Je soumets donc à votre approbation cette motion. Pardon, l'avis du Conseil exécutif ?

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Madame la Présidente.

J'en profite pour rappeler un certain nombre d'éléments. D'abord que nous sommes en accord avec cette motion et donc, nous émettons un avis favorable. Vous avez rappelé, à juste titre, la genèse du processus de l'assassinat d'Yvan Colonna jusqu'à l'adoption du projet d'écriture constitutionnelle. Vous mentionnez également la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juillet dernier. Donc, il s'agit d'événements qui, s'ils n'ont aucun rapport direct avec le processus engagé, l'impactent de façon importante et immédiate.

Lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre, Monsieur Michel Barnier, a effectivement évoqué la Corse. Nous n'avons eu de cesse depuis le changement de gouvernement, de multiplier les contacts et les prises de position pour maintenir la question de l'évolution du statut de la Corse au centre des débats, à l'Assemblée nationale, au Sénat et bien sûr auprès du Gouvernement.

Notre action, elle s'est traduite par la transmission sous la forme d'un courrier cosigné par Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse et le président du Conseil exécutif à Monsieur le Premier ministre, dès le 30 septembre 2024, nous lui avons adjoint la résolution adoptée. Nous avons également eu des expressions directement par les députés à l'Assemblée nationale. A également été donc annoncée la venue de Madame Vautrin au mois d'octobre qui nous a permis effectivement d'échanger avec elle. Malgré ce calendrier resserré, nous avons pu rencontrer Madame Vautrin avec l'ensemble des élus et du Conseil exécutif pour échanger sur un certain nombre de sujets.

Il a été convenu de prolonger le travail, notamment en permettant la mise en place d'une instance de suivi pendant le temps parlementaire qui est celui devant transcrire en droit constitutionnel le projet d'écriture déposé. La ministre doit revenir vers nous pour nous faire des propositions de composition et de calendrier.

Je souhaite mentionner également le travail de contribution conséquent par la mission d'information sur l'évolution institutionnelle de la Corse constituée par la commission des lois du Sénat et outre la visite des sénateurs du mois de juin 2024, un questionnaire comportant 69 questions nous a été transmis à la fin du mois de juillet, avec une date butoir fixée au 16 septembre 2024.

Nous avons respecté ce délai. Nous avons produit un document de 246 pages afin d'étayer nos propositions et de démontrer le bien-fondé de nos revendications et l'extrême nécessité d'obtenir un statut d'autonomie.

Le rapport du Sénat était attendu pour la fin du mois d'octobre et devrait paraître à une date que nous ne connaissons pas encore. Il nous a été indiqué que la commission des lois de l'Assemblée nationale souhaitait également poursuivre ses travaux après son déplacement du 23 novembre 2023, à l'occasion duquel nous avons déjà pu remettre aux députés les documents étayés.

Nous sommes donc complètement disposés à poursuivre le travail de production, d'échanges nécessaires à la parfaite connaissance des parlementaires de nos enjeux.

Je souhaitais donc apporter ces compléments d'information suite donc au dépôt de cette motion. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère, pour cette précision.

Donc, il y a une convergence de vue. Merci beaucoup.

Si vous en êtes d'accord, je soumetts au vote la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Motion N° 2024/O2/024 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : **Soutien aux régions espagnoles affectées par les récentes inondations meurtrières**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'ai donc moi même proposé une motion de soutien aux régions espagnoles affectées par les récentes inondations meurtrières.

Je ne vais pas vous lire la motion. L'idée est d'exprimer toute notre solidarité avec les personnes mais aussi les collectivités locales qui ont été victimes des récentes catastrophes, en particulier dans la province de Valence, en Castilla-la Mancha, en Andalusia et en Catalunya.

Demander aussi à l'exécutif, à travers son dispositif d'aide humanitaire notamment géré par Lauda Guidicelli de mobiliser les moyens disponibles.

Solliciter les institutions européennes qui ont un programme d'intervention et d'aide afin qu'elles puissent accompagner bien évidemment ces régions dans les besoins urgents, y compris de reconstruction et de prévention des risques futurs.

Je rappelle qu'hier matin, à l'initiative de deux associations, « Per a paci » et « Corsica Catalunya », a été réalisée d'abord une réunion, puis a été réalisée une conférence de presse à laquelle certains d'entre vous avez participé et qui sont eux, en train de s'organiser de leur côté pour mettre en place un convoi humanitaire début janvier en direction de Valencia en particulier.

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut s'exprimer contre cette motion ? Je demande son avis à l'exécutif.

Mme Antonia LUCIANI

Bien sûr, avis favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je soumetts au vote cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Merci de votre confiance.

Ensuite, il y a 3 motions qui ont été largement débattues parce qu'elles sont passées dans les commissions.

Donc, il y a une motion d'abord qui a été déposée par « Avanzemu » sur le soutien à la demande de coofficialité du créole et du français par l'Assemblée de Martinique. Je t'en prie.

Motion N° 2024/O2/019 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Avanzemu » : **Soutien à la demande de coofficialité du créole et du français par l'Assemblée de Martinique**

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

L'actualité nous rattrape puisque c'est pratiquement l'objet de ce qui va nous préoccuper tout à l'heure.

Rappel rapide de la situation. En Martinique, l'Assemblée a voté une coofficialité pour la langue créole. Bien entendu, derrière l'État a réagi, comme il l'a fait ici et a donc complètement effacé la décision de l'Assemblée martiniquaise.

Parallélisme des formes, je crois que c'est important qu'on affirme notre soutien, comme ils nous ont soutenu aussi et comme beaucoup nous soutiennent aussi à l'extérieur, les soutenir dans leur volonté d'avancer sur un statut d'officialité de la langue créole sur leur territoire. Et bien entendu par là même, l'Assemblée de Corse rappelle son souhait de mise en place d'une coofficialité ou d'officialité, peu importe le choix du vocable, du corse sur son propre territoire.

Je rappelle quand même qu'il y a 11 ans de ça, nous étions dans l'opposition, Pierre Ghionga était conseiller exécutif en charge de la langue, nous avons déjà voté une demande de coofficialité. Donc 11 ans après, on demande à l'État, aux députés, conformément à l'ensemble des libérations successives, de relancer ce débat. Quand je dis relancer, c'est bien entendu arriver rapidement à cette modification de la Constitution, notamment au travers de son article 2 qui finalement n'est pas l'article de la Constitution de 58, mais qui date de 1992 quand même et qui est donc beaucoup plus récent que ce que l'on croit, afin de permettre donc la reconnaissance de l'officialité des langues,

au-delà du corse, des langues qui en font notamment la demande, y compris en Martinique, sur leur propre aire d'expression géographique et historique.

C'est à la fois un soutien que nous portons à des peuples qui, comme nous, revendiquent une langue officielle sur le territoire et aussi, rappeler que nous, sur notre propre territoire, en sommes toujours au même point, c'est-à-dire qu'on est en attente et on revendique encore le droit d'officialiser notre langue sur ce territoire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Saveriu.

Effectivement, elle est pleinement d'actualité à quelques milliers de kilomètres, pour nous aussi.

Qui souhaite s'exprimer ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est contre ? Non, personne n'est contre cette notion.

Il y a un amendement par contre, Saveriu vous êtes en contact, donc vas-y. Je pense que Romain Colonna va le présenter.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement, profiter pour dire que, bien sûr, nous sommes contents de voter cette motion parce qu'il en va d'une solidarité avec des peuples qui souffrent des mêmes maux et face au même État, donc notre solidarité toute naturelle.

En revanche, le groupe « Fà populu in seme » dépose un amendement dont on avait parlé en commission, qui, je pense, ne posera aucun problème et la commission des compétences législatives abondait dans ce sens, au sujet du dernier dispositif, il nous semble que pour défendre les délibérations de l'Assemblée de Corse, les premiers concernés sont la présidente de l'assemblée, d'un point de vue institutionnel, le président de l'exécutif, en plus de demander au Gouvernement et aux parlementaires de faire valoir les différentes délibérations puisque maintenant, ça fait à peu près 40 ans qu'il y a des délibérations, ça ne fait pas que depuis 2013, même si celle de 2013 est importante. Ça fait 40 ans que, quelles que soient les majorités de cette Assemblée, nous prenons des décisions au nom du peuple Corse en faveur de la langue.

Donc voilà, c'était juste ça. Je pense que l'ensemble des élus a reçu l'amendement. Donc je ne le lis pas, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il est très clair. Je demande son avis à l'exécutif tant sur la motion que sur l'amendement.

Mme Antonia LUCIANI

Avis favorable pour l'amendement et la motion amendée. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il n'y a pas de souci sur l'amendement ?

M. Saveriu LUCIANI

Aucun souci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc du coup, je vous fais voter l'amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Donc tout le monde est d'accord pour cet amendement.

L'amendement est adopté.

Oui, alors un instant, excusez-moi. Une remarque formelle du secrétariat général, donc Monsieur Tomi me fait remarquer que dans les visas, les ordonnances sont données avec leur numéro et qu'il vaut mieux pour une lecture aisée par le citoyen de mettre les dates. On les a. Est-ce que vous nous autorisez à mettre les dates ?

M. Saveriu LUCIANI

Aucun souci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc l'amendement a été voté.

Je vous propose maintenant de voter la motion ainsi amendée, y compris avec le remplacement, la substitution des numéros d'ordonnance par les dates auxquelles elles ont été publiées.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? À ringrazià vi.

La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.

Cette motion a été votée. On en fera part bien évidemment aux deux présidents de Martinique puisqu'en Martinique il y a deux présidents aussi, de l'Assemblée et de l'exécutif.

Nous passons maintenant à la motion de François Sorba pour « Fà populu in seme », qui est relative à la demande d'asile de Paul Watson.

Vous avez la parole.

Motion N° 2024/O2/020 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. François SORBA au nom du groupe « Fà Populu In seme » : **Soutien à la demande d'asile de Paul WATSON**

M. François SORBA

Cette motion exprime le soutien de l'Assemblée de Corse à la demande d'asile politique de Paul Watson qui est fondateur de l'ONG Sea Shepherd, qui est un militant écologiste qui est emprisonné au Groenland depuis juillet 2024 et qui est menacé d'extradition vers le Japon.

Cette motion met en avant l'engagement de Paul Watson et de son organisation pour la protection des écosystèmes marins ainsi que la défense de l'environnement, combat qui a toujours été cher au mouvement national et à d'autres d'ailleurs.

Elle dénonce aussi les motifs politiques de sa poursuite et inscrit ce soutien dans la défense à la fois de l'environnement et des droits de l'homme.

Je vais juste vous lire la motion que propose le groupe « Fà populu in seme ».

La motion propose que l'Assemblée de Corse exprime sa solidarité envers Paul Watson et salue son engagement pour la protection des écosystèmes

marins et de la biodiversité et soutient la demande d'asile politique formulée par Paul Watson au président de la République française.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaitait émettre un avis contre ? Non.

Par contre, il y a un amendement. Je t'en prie, présente l'amendement.

M. Saveriu LUCIANI

Bien entendu, nous soutenons sans équivoque cette motion, mais on souhaiterait un amendement uniquement sur un point. Vous savez que Paul Watson a sollicité la nationalité française. Ça arrive ! Je pense qu'il l'a sollicitée notamment pour des raisons évidentes. Donc cette demande, elle a été appuyée par une question au Gouvernement via le député Colombani.

Donc nous, on souhaiterait que sur le 2^{ème} point donc « soutien la demande d'asile et la demande d'obtention de la nationalité française complémentaire formulée par Paul Watson au président de la République française ». Ajouter simplement « sa demande » pour essayer de se sauver. Je sais que c'est extraordinaire ce que je viens de dire et presque surréaliste, mais c'est quelqu'un qui peut aller en prison au Japon et qu'il faut enlever des prisons. S'il faut qu'il soit reconnu Français, écoutez, c'est pour lui, c'est Watson ! C'est élémentaire !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je comprends votre étonnement, votre surprise, mais c'est lui-même qui a demandé l'obtention, ce n'est pas nous qui lui conseillons, ce n'est pas nous qui lui conseillons, on serait bien mal placés n'est-ce pas, et un peu risibles. Mais par contre, c'est lui qui a demandé et donc, on soutient sa demande, c'est tout, c'est la sienne.

Donc, explication de texte. Je donne la parole à l'exécutif sur l'amendement et sur la motion.

Mme Antonia LUCIANI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La politique, c'est compliqué quand même !

Est-ce que quelqu'un est contre l'amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Josépha ne participe pas. Qui est pour ? Tous les autres.

L'amendement est adopté.

Merci. Donc maintenant, nous passons à la motion ainsi amendée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité.

Merci.

Il faudra l'expliquer, vous expliquerez, s'il vous plaît, « Avanzemu » !

Merci.

(Brouhaha).

Bon, allora, à pena di seriu pè piacè. A so chè vo site stanchi ma quantunque...Dunque avà ci hè una muzione chì ghjè stata pruposta da Françoise CAMPANA per “Fà populu” per via di i posti d’insignenti in Corsica.

Françoise, ai a parolla.

Motion N° 2024/O2/021 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : **Non à la suppression de postes d'enseignants en Corse**

Mme Françoise CAMPANA

À ringrazià vi.

Cette motion qui a été présentée en commission durant laquelle tous les groupes d'Assemblée ont décidé de s'associer. Je ne sais pas si c'est toujours le cas, s'ils ont fait la demande ou pas...

Cette motion porte sur les annonces du Gouvernement par rapport au projet de loi de finances et les conséquences budgétaires. Le projet du Gouvernement est de supprimer 4 000 postes, et la Corse ne semble pas épargnée par ces suppressions, pour l'instant. Cela impactera énormément d'écoles dans le rural et nous savons bien que dans le rural, les écoles, c'est la vie, c'est le maintien de la vie.

Ces fermetures d'écoles accentueront la désertification du rural, ce qui va à l'encontre de notre projet qui d'ailleurs a été débattu hier avec le PADDUC.

Pour toutes ces raisons, il me semblait important que l'Assemblée de Corse se positionne sur ce sujet.

Je vous propose donc que l'Assemblée de Corse s'oppose au projet du Gouvernement de supprimer 4 000 postes d'enseignants en France dans le cadre de son projet de loi de finances.

Demande au recteur de Corse de tenir ses engagements visant à ne pas supprimer de postes d'enseignants en Corse malgré ces annonces.

Réaffirme la nécessité de renforcer la présence d'écoles dans les territoires de l'intérieur et de la montagne.

Rappelle la nécessité d'une gestion partagée de l'élaboration des cartes scolaires entre l'État et la Collectivité de Corse, lesquelles devront être formalisées au sein du conseil académique territorial, dans l'attente de compétences supplémentaires en la matière.

Mandate le président du Conseil exécutif de Corse afin d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ces objectifs.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Tous les groupes s'y sont associés en commission, on est bien d'accord ? Je pense que les non-inscrits sont d'accord ? Parfait.

Je pose la question à l'exécutif ? Un avis favorable de l'exécutif.

Je soumetts au vote cette motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

Je vais juste revenir en arrière un instant, compte tenu du caractère humanitaire concernant Valence, est-ce que tous les groupes, tout à l'heure je ne l'ai pas précisé, s'associent à cette motion sur Valence, l'aide humanitaire à Valence ? Oui. Les non-inscrits aussi. Merci.

Donc, on rectifiera en ce sens.

Nous passons maintenant à la fameuse résolution.

RESOLUTION SUR LA LANGUE CORSE

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'abord, je vous remercie pour ceux qui ont pris la peine de la lire dans l'intégralité. Vous ne l'avez pas eue en début de semaine parce que nous y avons encore travaillé ce matin, puis après l'audition des lycéens.

Donc, je remercie et mon cabinet et les services, le cabinet aussi du président de l'exécutif, puisque Monsieur Bertolucci a participé aussi.

Donc, merci Lesia Sargentini, merci Yannick.

Je ne refais pas le contexte, tout le monde a compris ce qui s'est passé. Nous avons un règlement intérieur voté à l'unanimité. Nous avons décidé ensemble de pouvoir débattre en français et en corse. Recours gracieux du préfet Lelarge. Le tribunal administratif de Bastia, évidemment, n'est pas d'accord. Nous faisons appel de cette décision. La Cour d'appel a rendu sa décision le 19 novembre dernier. Il nous est interdit d'écrire ce que nous avons écrit dans le règlement intérieur, donc l'article en question est caduc et donc, par voie de conséquence, nous ne pouvons pas utiliser le corse comme langue des débats.

Il s'en est suivi évidemment, un certain nombre de contestations, évidemment, de tous pratiquement ici, des lycéens, des étudiants aussi, des syndicalistes.

Donc nous avons déjà établi une résolution, souvenez-vous, à la suite de la décision du TA de Bastia. Donc, nous l'avons reprise, nous avons complété avec un certain nombre de visas. Elle vous a été proposée, je ne vais pas la lire dans son intégralité, elle vous a été proposée en corse et en français. Chaque paragraphe est traduit bien évidemment in corsu è in francese.

C'est une résolution donc, je ne demande pas son avis à l'exécutif parce que nous l'avons faite ensemble, bien évidemment, avec le président Simeoni.

Je vais juste lire peut-être en corse, ce que nous attendons.

Dunque,

“L’Asemblea di Corsica è u cunsigliu esecutivu

CUNFERMANU, cun determinazione, a so vulintà di parlà corsu ind’è l’emiciculu di l’Asemblea di Corsica è in u quattru di u Cunsigliu esecutivu dinò, tramindui « guaranti di l’interessi materiali è murali di u populu corsu »,

VOLENU in stu fine chì i regulamenti interni vutati à l’unanimità da l’Asemblea di Corsica è u Cunsigliu esecutivu di Corsica, chì specificheghjanu chì « e lingue di i dibattiti sò u corsu è u francese » si possu appiegà senza restrizione in cundizione ghjuridiche sicurizate,

CUNSTATENU chì l’arrestu di a Corte d’Appellu Amministrativa di Marseglia in data di u 19 di nuvembre di u 2024 pruibisce l’usu liberu, effettivu è securizatu di a lingua corsa in core di l’istituzione di a Corsica è in seguita in core di l’inseme di e cullettività pubbliche di l’isula è di u spaziu publicu,

RAMENTANU chì sta decisione averà a stessa cunsequenza chè pè e lingue dette « regionale » è pruibisce di fatti u bisliguisimu reale,

RIACCERTANU a so vulintà da chì a lingua corsa è a lingua francese possu esse aduprate di manera libera in l’atti di a vita publica, cuncigliendu u dirittu à l’usu liberu di a lingua è a parità trà tutti i citadini,

S’INGAGIANU à mubilizà i mezi ghjuridichi è dimarchje pulitiche pudendu cuncorre à ghjunghje à st’ughjettivu,

ACCERTANU TORNA chì una revisione custituzionale hè indispensabile da permette di ghjunghje ci, accurdendu à a lingua un statutu di cuufficialità,

SPRIMENU a sulidarità cù l’inseme di l’associ, sindacati, citadini, attori publichi è privati è in particolare cù i liceani è studenti chì dapoi l’arrestu ritirendu à l’eletti u dirittu di parlà u corsu in core di l’instituzioni isulane, anu fattu sapè a so incapiscitura è a so collera,

RAMENTANU chì a difesa è a sparghjera di a lingua corsa piglia parte à un cumbattu universale per a salvezza di tutte e lingue, chì sò patrimoni di l’umanità è per un dirittu fundamentele, quellu di ogni donna è omu à parlà a lingua soia.

Eccu a pruposta chì hè stata fatta. Ci hè unu o dui sbagli, l'aghju vistu, lighjendu. Feremu e currezzione.

Ci hè un'intervenzione, o à prò, o contru ? Avete a parolla.

Mme Marie-Claude BRANCA

Vurariu metta piuttosto "exige" que "souhaite".

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

U vostru argumentu hè bonu, sò d'accusentu, perchè chì ghjè nant'à i nostri regulamenti chè n'avemu pigliatu da per noi dunque sò d'accordu.

Mme Marie-Claude BRANCA

È un antra cosa, no manifestemu a noscia "incumpriensione" nant'à issa parolla "incumprendimentu". Pensu chì incumpriensione basta

Mme Josepha GIACOMETTI

"Incapiscitura", s'è vo vulete fà una traduzione litterale

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Aghju avutu à pena di difficoltà.

Incumpriensione ? Incapiscitura, si c'est mieux, on prend.

Altr'intervenzione?

Iè, Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

(début inaudible)

Aghju lampatu una petizione nant'à e rete suciale pè appughjà a nostra dumanda, di pudè aduprà a lingua corsa in'u st'assemblea.

Vi dumandu di firmà la è di sparghje la.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per contu meiu ghjè fatta. L'aghju vutata.

À ringrazià vi.

Aspittate, avemu da vutà ! Avà avemu da vutà.

S'è vo site d'accordu passemu à u votu, pè piacè.

Quale hè chì ghjè contru?

Quale hè ch'ùn vote micca?

Astensione?

Quale hè chì vote à prò?

ADUTTATA.

À ringrazià vi.

L'esecutivu hà vutatu dinò, sicura.

À ringrazià vi, à prestu, bona sera.

La séance est levée à 20 h 15.